LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

Pearson doit-il partir ?

Réponse en page 39



EDITION DE MONTREAL • 10¢ Montréal, mercredi 8 novembre 1967 / saint Dieudonné, pape / 83e année, No 259 / 10 cahiers / 144 pages / Les prévisions météorologiques : généralement ensoleillé et froid / Min. 30 / Max. 40

Fort de l'avis "clair" de la Cour suprême sur le sous-sol marin

Ottawa est prêt à discuter

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a déclaré aux Communes que le gouvernement fédéral va procéder immédiatement à l'examen "de toutes les conséquences" de l'avis donné hier par la Cour suprême sur les droits miniers sous-marins.

"L'aspect juridique de cette situation apparaît maintenant dans une clarté parfaite, a insisté le premier ministre, et les discussions politiques avec les provinces peuvent donc commencer".

L'avis de la Cour suprême porte exclusivement sur un référé du gouvernement fédéral touchant les droits d'exploration et d'exploitation du sous-sol marin le long de la côte de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral a porté ce référé à la Cour suprême en 1965 dans le but de renforcer sa position dans les négociations avec les provinces sur la juridiction sur le sous-sol marin au large des côtes des provinces canadiennes.

Jusqu'ici, les négociations ont toujours abouti à une impasse complète, la majorité des provinces affirmant leur juridiction sur le sous-sol marin.

Au cours des dernières années, les provinces et le gouvernement fédéral ont délivré, chacun de leur côté, des permis d'exploration et d'exploitation minière sur le sous-sol marin de la côte du Pacifique et dans le golfe Saint-Laurent.

Des sources proches du cabinet fédéral ont fait savoir hier que M. Pearson avait avisé tous les ministres de s'abstenir de commentaires sur la décision de la Cour suprême. Elle touche à une situation politique fort tendue, opposant la majorité des provinces au gouvernement fédéral qui devra éventuellement faire l'objet d'une conférence fédérale-provinciale.

• La décision
• Les réactions
• L'enjeu
— Page 42

Johnson fait valoir l'unanimité des provinces

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson a de nouveau indiqué, hier, que le Québec n'entend pas abandonner au gouvernement fédéral la propriété de ses richesses sous-marines.

M. Johnson a fait une déclaration en ce sens, peu avant son départ pour New York.

Le chef du gouvernement provincial a ajouté que le Québec entend régler cette question, de concert avec les autres provinces, par une solution politique et il a dit que l'atout des provinces dans les discussions pour obtenir une solution à ce problème sera leur "quasi-unanimité".

M. Johnson a indiqué d'autre part qu'il est fort possible que le problème des droits sous-marins des provinces soit abordé lors de la conférence convoquée par le premier ministre d'Ontario, M. John Robarts, à la fin de novembre à Toronto, ainsi qu'à l'occasion des autres conférences fédérales-provinciales qui auront lieu durant les prochains mois.

Selon une source généralement bien informée, cette question serait effectivement déjà prévue à l'agenda de la conférence de Toronto.

Le premier ministre du Québec n'a pas commenté directement la décision de la Cour suprême. Il a déclaré d'abord que celle-ci ne l'avait pas surpris et il a rappelé l'attitude qu'avait adoptée son prédécesseur M. Jean Lesage à l'égard de ce problème.

Le chef du parti libéral, M. Jean Lesage s'était fermement opposé en 1965 à ce que le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, porte devant la Cour suprême du Canada la question des droits sous-marins de la Colombie-Britannique et il avait alors demandé que le gouvernement fédéral laisse aux provinces tous les droits de propriété sur les richesses sous-marines, et ce, à la suite de négociations.

M. Johnson a rappelé hier qu'il s'était dit d'accord à

Voir JOHNSON en page 2

AUJOURD'HUI

RADIO-CANADA :

- Bousquet : Radio-Canada doit devenir la radio nationale des Canadiens français.
— Page 21
- Aux Communes, Pearson déclare qu'il espère se prononcer en temps opportun sur le conflit La-Marsh-Ouimet.
— Page 82

De retour du synode

Le cardinal Paul-Emile Léger revient de Rome. Selon lui, le synode s'est révélé (malgré certaines réserves) une "expérience positive".
— Page 14

Unique au monde

L'Hydro-Québec inaugurera, en 1972, un institut de recherche dont l'avant-gardisme dépassera tout ce qui existe actuellement dans ce domaine. La France et d'autres pays collaborent à la réalisation de ce projet.
— Page 57

La SOQUEM

Depuis sa création, il y a deux ans, la SOQUEM a contribué à attirer des investissements au Québec. Son rôle dans le domaine de l'exploration a été apprécié des sociétés étrangères.
— Page 108

$20 millions pour le Québec

L'Assemblée nationale française a adopté le budget des Affaires étrangères prévoyant des crédits de plus de $20 millions en trois ans pour ses relations culturelles et techniques avec le Québec. Par ailleurs la compagnie française Cellulose Duprin investira conjointement avec la Société générale de financement $5 millions dans la papeterie québécoise Donahue Brothers. D'autre part, notre chroniqueur Jean Mehling câble que l'Expo a inauguré une nouvelle ère de relations avec la France.
— Pages 21 et 108



Un maire noir

Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, un Noir a été élu maire d'une grande ville américaine. Carl B. Stokes, arrière-petit-fils d'esclave et fils d'une femme de ménage, a défait le petit-fils du président William Howard Taft aux élections municipales de Cleveland (810,000 habitants, dont 300,000 Noirs).
— Page 77



Invité de l'ambassadeur Ivan Shpedko à l'occasion du 50e anniversaire de la révolution bolchévique, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a demandé hier la protection de la police d'Ottawa contre 350 manifestants néo-canadiens qui, rassemblés devant l'ambassade soviétique, protestaient violemment contre "le colonialisme russe" et le "fascisme rouge", en réclamant la liberté dans leur pays d'origine. A Montréal, (photo du bas) des manifestations plus paisibles se sont déroulées devant le consulat russe.

Expo 67 soumet un plan aux trois gouvernements

par Oswald MAMO

L'avenir des îles sera-t-il assuré exclusivement par Montréal, par Québec ou par Ottawa ou bien même par les trois gouvernements à la fois ?

Cette question a été discutée hier dans la capitale fédérale au cours d'une réunion entre MM. Jean Drapeau et Lucien Saulnier, de la Ville de Montréal, M. Robert Letendre, représentant le gouvernement du Québec, M. Andrew Kniewasser, directeur général de l'Expo et des représentants du gouvernement fédéral.

Pour amorcer la discussion, un plan avait été soumis par la compagnie de l'Expo, plan en vertu duquel les trois paliers de gouvernement achèteraient chacun une partie des îles, biens meubles et immeubles, au prix déjà prévu par le plan directeur de l'Expo.

Le gouvernement fédéral, a-t-on appris, se porterait acquéreur de la Cité du Havre et des terrains de stationnement Victoria et Longueuil. Le gouvernement provincial achèterait pour sa part les ponts de la Concorde, et des îles, la passerelle du Cosmos et les gares de l'Expo-Express des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et tout probablement celle de la Ronde.

Quant à la Ville de Montréal, déjà propriétaire du terrain dans les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, elle achèterait les biens immeubles dans ces îles, l'Expo-Express et possiblement le minirail.

De plus, et selon une entente conclue récemment, la Ville de Montréal prendrait charge de La Ronde à partir du premier janvier 1968.

Si ce plan est adopté, la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, à toute fin pratique, serait dissoute le 31 décembre 1967.

Cette dissolution surviendrait quelques semaines avant la date finale prévue puisque plusieurs employés de l'Expo ont reçu, il y a quelque temps, une note mentionnant que leurs

Voir EXPO 67 en page 2

L'ONU adopte une charte des droits de la femme

NATIONS UNIES. (UPI, AFP) — L'Assemblée générale des Nations unies vient de sanctionner une "Déclaration des droits" pour la femme, et a demandé aux chefs de gouvernement et d'entreprise de l'incorporer à leur législation ou réglementation, si ce n'est déjà fait.

La "Déclaration", approuvée à l'unanimité des 11 membres présents, est composée d'un préambule et de onze articles, et est considérée comme marquant une étape importante dans la tâche qui consiste à mettre à l'épreuve la sincérité d'une société masculine qui promet d'accorder des droits longtemps contestés à des millions de femmes dans d'immenses régions du globe.

Les Nations unies discutent depuis quatre ans, et apparemment à perte de vue, des droits et privilèges de la femme au sein de la race humaine. La plupart des débats ont été menés par des commissions surtout formées de femmes, et ont souvent été orageux et bruyants. Les discussions ont pris fin hier soir lorsque l'Assemblée général a pris le vote.

La "Déclaration" affirme sans ambages que toute discrimination exercée contre la femme constitue "une atteinte à la dignité humaine". Elle ajoute que tous les gouvernements du monde devraient garantir des droits égaux à l'homme et à la femme, et ce, au niveau même de la constitution ou de la loi. Aucune nation n'a été citée en particulier, mais des observateurs estiment que les problèmes les plus graves se posent surtout présentement dans des régions comme l'Extrême-Orient et l'Amérique

Voir L'ONU en page 2

Les Congolais rentrent à Bukavu et massacrent de "nombreux civils"

BRUXELLES. (UPI-AFP) — Les troupes congolaises qui ont finalement investi la ville de Bukavu, l'ancien château fort des mercenaires, ont massacré de "nombreux" civils, affirme-t-on aujourd'hui de sources très sûres.

Les forces congolaises "étaient avides de sang" et frustrées à cause des semaines de combats qu'il leur a fallu pour venir à bout de la bande de mercenaires dirigée par le Belge Jean Schramme et des gendarmes katangais demeurés fidèles à l'ancien président Moïse Tshombé.

Les mêmes sources n'ont pas précisé le nombre de Congolais qui ont été tués, mais ont dit qu'il s'agissait d'un massacre.

Plusieurs des victimes sont des enfants et des femmes restés sur place quand une partie des 20,000 habitants de Bukavu ont pris la fuite avant ou pendant l'exode des

Voir CONGOLAIS en page 2

À la conférence constitutionnelle, Johnson parlera surtout d'argent

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — C'est l'économique qui servira de base aux discussions qui se dérouleront lors de la conférence constitutionnelle de Toronto, convoquée pour les 26, 27 et 28 novembre par le premier ministre ontarien, M. John Robarts.

C'est ce qu'il faut conclure des déclarations faites hier aux courriéristes parlementaires par le premier ministre québécois, M. Daniel Johnson.

M. Johnson a déclaré, en réponse à une question d'un journaliste, que la présence de M. Marcel Faribault, fédéraliste reconnu et convaincu, au sein de la délégation québécoise, ne réduirait pas l'éventail des solutions au problème constitutionnel que pourra préconiser le Québec "car, a-t-il dit, il faut avant tout tenir compte des données économiques".

Ces paroles démontrent une fois de plus que le premier ministre québécois épouse de plus en plus la façon de son homologue ontarien d'aborder les solutions aux problèmes constitutionnels, soit par le biais économique.

C'est dans cet optique que M. Johnson a pu souligner, hier, qu'il est presque probable que la question de la propriété des droits miniers sous-marins soit soulevée dès la fin du mois à Toronto, alors que la majorité des premiers ministres provinciaux seront présents.

Si le gouvernement du Québec adapte ses revendications constitutionnelles à une base économique, les autres gouvernements provinciaux devront forcément s'en réjouir car ils ont accusé, dans le passé, les délégations québécoises d'être trop théoriques et idéalistes dans leur façon d'aborder les problèmes de constitution et de juridiction fédérale-provinciale.

D'autres nominations

Plus tôt, au cours de sa conférence de presse, le premier ministre a déclaré que son gouvernement accordait la toute première importance au développement économique du Québec.

M. Johnson a, du même coup, annoncé que d'autres nominations dans le domaine économique suivront prochainement celle de M. Marcel Faribault.

M. Johnson a également laissé prévoir la réforme de "certains organismes gouvernementaux dans le domaine économique".

Le premier ministre n'a pas donné plus de détail, mais il visait sans aucun doute le Conseil d'Orientation économique du Québec et le Comité permanent d'aménagement des ressources.

La réforme de ces organismes deviendra en effet nécessaire dès que le gouvernement mettra à exécution son projet d'établir un Office du plan, projet qui est sur le tapis depuis plus d'un an déjà.

La déclaration qu'a faite hier M. Johnson s'inscrit d'ailleurs dans l'annonce qu'il a faite la semaine dernière, lors du remaniement ministériel, de la création prochaine d'un centre nerveux de coordination ("task force") de toutes les politiques économiques du gouvernement québécois auquel participera M. Faribault.

A New York, il va expliquer la situation politique

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec rencontre ce soir, à New York, les membres de l'influent Council of Foreign Relations.

Cette association, qui groupe des universitaires et des hauts fonctionnaires américains aussi bien que des hommes d'affaires, reçoit M. Johnson dans une réunion à caractère strictement privé.

Le premier ministre, parlant aux courriéristes parlementaires avant son départ de la Vieille Capitale, a déclaré qu'au cours de cette rencontre et de celles qui suivront demain et vendredi, il s'efforcera de rassurer les Américains intéressés au Québec sur la situation politique et financière de la Belle Province.

Voir SITUATION en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 61 à 74
Bandes dessinées / 116
Calendrier des pionniers / 123
Courrier "Que faire ?" / 26
Décès, naissances, etc. / 75
Editorial / 4
Finance / 108 à 110
Horoscope / 122
L'auto / 124
Loisirs et récréation / 116
Mots croisés / 62
Nouvelles internationales / 77
Nouvelles nationales / 21
Radio et télévision / 86 et 87
Spectacles et concerts / 80 à 82
Sports / 99 à 103
Tribunaux / 15
Vie féminine / 22 et 25 à 30
Vie mondaine / 23 et 24
Votre médecin / 122

CKAC 73 AU CADRAN

L'École d'hôtellerie s'installerait dans les pavillons de l'Iran et de la Chine

par François Trépanier
de notre bureau d'Ottawa

QUEBEC — Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche se portera acquéreur d'ici quelques jours du pavillon de l'Iran et du pavillon de la Chine nationaliste à l'Expo pour y aménager son Ecole d'hôtellerie.

Un porte-parole du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a confirmé que des négociations sont actuellement en cours entre la ville de Montréal et le gouvernement provincial à ce sujet.

Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise officiellement, il semble assuré que le gouvernement provincial pourra se porter acquéreur des deux pavillons et que la chose se fera cette semaine.

On ignore combien il en coûtera au gouvernement provincial pour devenir propriétaire des deux pavillons mais on sait que leur transformation nécessitera des dépenses d'environ $500,000.

Les pavillons de l'Iran et de la Chine nationaliste, sont situés sur l'île Ste-Hélène à quelques centaines de pieds de la bouche du métro. Un incendie avait endommagé l'été dernier le pavillon de la Chine nationaliste.

Les deux édifices sont rectangulaires et faciles à réaménager de façon fonctionnelle, selon les experts. C'est d'ailleurs pour cette raison, ainsi qu'à cause de la proximité du métro, que le ministère aurait décidé de les choisir pour y abriter la future école.

L'un des édifices serait destiné aux cours sur l'administration et l'hôtellerie tandis que l'autre serait réservé au cours de bar et restaurant.

Le programme de la future école comporterait également des cours à l'intention des guides touristiques, des responsables de kiosques de renseignements et des employés d'agences de voyage.

Ces derniers cours, qui n'étaient pas prévus jusqu'à maintenant dans les projets du ministère, auront peut-être pour effet de changer le nom de la future école.

Ce nom, selon le porte-parole du ministère, pourrait être Ecole du Tourisme. Encore là, cependant, aucune décision officielle n'a encore été prise.

L'ONU

SUITE DE LA PAGE 1

latine où les hommes dominent nettement la société depuis des siècles.

Le texte comprend plusieurs pages dactylographiées et pose, entre autres, le principe de l'égalité des femmes, notamment en ce qui concerne le mariage, le voyage, l'acquisition et la disposition de ses biens, l'éducation, le salaire, l'emploi, les droits politiques, etc. Elle déclare que le mariage et les fiançailles de jeunes filles n'ayant pas atteint l'âge nubile doivent être interdits et l'âge minimum du mariage doit être fixé par la loi. Elle prévoit enfin le droit pour les femmes à des indemnités et à la garantie de leur emploi en cas de maternité.

L'Assemblée générale n'a prévu aucune sanction pour les pays qui négligeraient de se conformer aux stipulations de la "Déclaration". Commentant là-dessus, le délégué de la France, M. Armand Bérard a dit : "Bien qu'elle n'ait pas de caractère obligatoire, la "Déclaration" que nous venons d'adopter définit les principes dont les Etats membres doivent s'inspirer pour assurer l'élimination des dernières formes de discrimination à l'égard de la femme. Ce texte résume en quelque sorte l'oeuvre accomplie par les Nations unies en faveur de l'émancipation de la femme, et jette en même temps les bases de progrès futurs en ce domaine."

Souscription pour rembourser Toronto...

"Donnez pour conserver" : tel est le thème d'une nouvelle campagne de souscription dont le but est de ramasser $40,000 pour doter les îles de l'Expo de bancs et de paniers à rebus permanents en remplacement de ceux que la ville de Toronto revendique.

Cette campagne a pris naissance chez les employés de la compagnie de téléphone Bell de Montréal apparemment indignés du fait que la Ville de Toronto réclame les bancs et les paniers à rebus qu'elle a prêtés à l'Expo.

Selon Mme Sylvia Carpin, présidente du comité de souscription, la réponse de la population jusqu'à présent a été satisfaisante.

"Lorsque nous aurons ramassé ces $40,000, a-t-elle dit, nous les ferons parvenir au maire Drapeau qui décidera soit de rembourser la ville de Toronto, et garder ainsi les bancs, soit d'acheter de nouveaux bancs en priant les autorités de la Ville Reine de venir chercher ce qui leur revient."

Mme Carpin a expliqué que tout don fait l'objet d'un reçu en bonne et due forme.

On peut adresser sa souscription à "Mme Sylvia Carpin in trust", 5250 Décarie, 6e étage, Montréal. On propose, cependant d'inscrire sur l'enveloppe la mention : personnelle et confidentielle.

CONGOLAIS

SUITE DE LA PAGE 1

mercenaires vers le Rwanda.

Toujours de mêmes sources, on affirme que des soldats congolais s'étaient drogués avec du chanvre indien au moment de donner l'assaut final contre Bukavu durant la dernière fin de semaine.

Le ministère belge des Affaires étrangères a déclaré n'avoir reçu aucun renseignement au sujet du massacre, mais qu'une vérification était faite des rapports selon lesquels un citoyen belge aurait été tué par les soldats congolais. Ces rapports disent que la victime était "le dernier Blanc à rester à Bukavu."

Jean Schramme a dirigé ses 130 mercenaires au Rwanda dimanche dernier. Quelque 900 gendarmes accompagnés de 900 femmes et enfants les ont suivis.

Entre 5,000 et 6,000 soldats fédéraux ont pénétré dans Bukavu après le départ des mercenaires et des gendarmes.

Difficultés

La Croix-Rouge internationale doit mettre sur pied, avec la coopération des Etats-Unis qui fourniront les avions, un pont aérien afin d'évacuer les mercenaires et les gendarmes du territoire où ils campent au Rwanda. Le plan d'évacuation mis au point par l'Organisation pour l'unité africaine (OUA) et confié à la Croix-Rouge internationale prévoit que les mercenaires seront dirigés sur Malte et les gendarmes en Zambie.

Ce dernier pays avait donné son accord de principe à une telle évacuation, mais aujourd'hui, le gouvernement de Lusaka retarde à donner son consentement définitif.

A Genève, où siège le Comité international de la Croix-Rouge, on s'explique mal l'hésitation du gouvernement zambien. On craint que le gouvernement de Lusaka n'ait cédé aux pressions du général Mobutu, président du Congo, qui ne semble pas tenir à ce que les gendarmes puissent s'installer à proximité de son pays, craignant qu'ils ne tentent une nouvelle aventure sous peu.

EXPO 67

SUITE DE LA PAGE 1

services n'étaient plus requis à partir du 31 janvier 1968.

D'autre part, avant l'ouverture de l'Expo, on avait affirmé que la compagnie canadienne exploiterait La Ronde deux ans après la fin octobre 1967 et vendrait ensuite ce secteur d'amusement à la Ville de Montréal.

Il semble donc qu'une nouvelle entente soit survenue au niveau des trois paliers du gouvernement, accordant à la Ville de Montréal la possibilité d'exploiter La Ronde dès le 1er janvier 1968.

Il se dégage du plan soumis hier pour discussion à Ottawa une volonté selon laquelle l'avenir des îles fera appel à une étroite collaboration entre les trois gouvernements puisque, s'il est adopté, chaque gouvernement se verrait propriétaire d'une partie essentielle au bon fonctionnement de l'"Exposition permanente".

Convocation du conseil

Il n'est pas impossible qu'au courant de cette semaine ou la semaine prochaine, le conseil de la Ville de Montréal soit convoqué pour accepter en bloc les pavillons donnés et on annoncerait ensuite, la création d'une nouvelle compagnie qui remplacerait, au 1er janvier 1968, celle de l'Expo.

Il va sans dire que plusieurs employés de l'Expo seront au service de la nouvelle compagnie afin de superviser, par exemple, la démolition des pavillons qui n'auront pas été donnés à la Ville de Montréal ou qui ne seront pas acceptés par elle.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

l'époque avec l'attitude de M. Lesage et il a dit que son attitude n'a pas changé même après l'avis de la Cour suprême.

Quant à l'attitude de M. Pearson, M. Johnson l'a comparée à celle d'un joueur qui désirait plus de cartes dans son jeu et il l'a qualifiée de "fédéralisme dévié".

Le chef du gouvernement provincial a également rappelé la déclaration faite au mois d'août dernier par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, à l'issue de la conférence interprovinciale des premiers ministres à Fredericton.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick avait déclaré, à cette occasion, au nom des premiers ministres des provinces, que "quelle que soit la décision de la Cour suprême du Canada, les provinces chercheraient une solution politique des problèmes plutôt qu'une solution juridique".

"Toutes les provinces sont extrêmement agressives sur ce sujet même lorsqu'elles sont dirigées par un gouvernement libéral", a noté M. Johnson en attirant l'attention sur la déclaration de M. Robichaud.

"De concert avec les autres provinces, a conclu M. Johnson, nous allons tenter d'en arriver à un compromis pacifique sur cette question."

Cette réaction n'a pas surpris les observateurs politiques d'autant plus que M. Johnson, tout comme M. Jean Lesage, avait affirmé, à plusieurs reprises, qu'il ne reconnaitrait pas la décision de la Cour suprême du Canada en ce domaine.

M. Johnson, qui ne reconnait pas la Cour suprême du Canada comme tribunal constitutionnel, avait également déclaré au mois de décembre 1966 que l'entente intervenue entre l'Hydro-Québec et la compagnie Texaco au sujet de l'exploration minière dans le golfe Saint-Laurent consacrait de façon non équivoque la volonté du Québec d'occuper entièrement son territoire et d'exploiter ses richesses naturelles.

Rome étudie le dossier Jeanne Mance

CITE DU VATICAN (AFP) — La Congrégation des rites a examiné hier le rapport des théologiens sur les écrits de la servante de Dieu Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Née le 12 novembre 1606 à Langres, en France, Jeanne Mance se rendit en 1640 avec sa famille au Canada où elle se consacra à des oeuvres de charité.

Violent incendie dans un camp de roulottes de Rainbow Lake

RAINBOW LAKE, Alberta — (PC) — Un incendie aussi rapide que violent a détruit 40 p. 100 des roulottes d'un camp situé à proximité de Rainbow Lake, dans le nord-ouest de l'Alberta, hier, laissant 200 hommes et huit compagnies sans abris ou bureaux.

Les flammes ont apparemment pris naissance simultanément à quatre endroits différents, vers 2 heures de l'après-midi, et s'est communiqué aux roulottes en moins de deux heures.

30 de ces roulottes servaient de logements, quatre de toilettes et les autres, de buanderie, de salle de récréation, de magasins et de bureau de poste.

La Gendarmerie royale a entrepris une enquête sur le sinistre dont la cause est encore un mystère.

Quelques-uns des 50 hommes qui se trouvaient dans les roulottes au moment du feu ont dû s'échapper par les fenêtres et ont subi de légères brûlures.

Au cours de la nuit, environ 80 hommes ont été évacués vers Edmonton à bord de deux avions.

Quelques-uns des témoins ont raconté ce qu'ils ont vu.

Don Brown, surintendant d'une entreprise de construction a dit: "Dès que j'ai pu sortir de la roulotte, j'ai constaté qu'il serait vain de lutter contre les flammes".

Albert Bourgeois, de Calgary, a dit, pour sa part, que "l'incendie a été si rapide et si soudain que nous n'avons même pas eu le temps de sauver nos vêtements".

Rainbow Lake est une localité qui résulte de la découverte de riches gisements d'huile, en 1965. La plupart de ses habitants sont affectés, directement ou indirectement, à la production de l'huile. Plus de 50 compagnies y sont installées. En juillet 1967 seulement, la production d'huile dans cette région a été de 1,231,000 barils.

Une femme meurt dans un incendie

Une femme de 47 ans, Mme Alice Lussier, du 6308 rue Des Ecores, a succombé à l'asphyxie et aux brûlures lorsque les flammes ont pris naissance, hier midi, dans le lit où elle était couchée.

Une vingtaine de pompiers, dirigés par le chef de division intérimaire Emile Juneau, ont enrayé les flammes en moins de 10 minutes ,limitant les dégâts au matelas et aux couvertures de lit.

Selon le chef Juneau, Mme Lussier se serait endormie en fumant une cigarette.

SITUATION

SUITE DE LA PAGE 1

"Je tenterai de leur faire comprendre, a-t-il dit, et je suis certain qu'ils comprendront, qu'il est normal que les Canadiens français recherchent leur épanouissement."

M. Johnson rencontrera demain, sous l'égide du Calvin Bullock Forum, les financiers newyorkais. Ce sera la seule rencontre officielle entre le premier ministre et les membres de la bourse de New York. M. Johnson a en effet déclaré, hier, qu'aucune rencontre n'était prévue avec des maisons de courtage ou d'agents de change newyorkaises.

Toutefois, le chef du gouvernement québécois rencontrera les dirigeants de quelques compagnies qui ont manifesté l'intention d'investir prochainement au Québec, soit directement dans la production industrielle soit en finançant des immobilisations québécoises.

Demain, également, M. Johnson parlera devant la Canadian Society of New York. A cette occasion, M. Paul Dozois, ministre des Finances, et M. Jean-Paul Casavant, sous-ministre des Finances, iront rejoindre M. Johnson et termineront le voyage avec lui "si nécessaire".

Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, accompagne M. Johnson depuis le début de son voyage, de même que son secrétaire, M. Paul Choinard, et un attaché de presse, M. Léo LeBlanc.

Le voyage de M. Johnson à New York prendra officiellement fin vendredi soir alors qu'il assistera au banquet annuel de la New York Financial Writers Association.

Dalton Camp ne prévoit pas d'élections avant 1969

TORONTO (PC) — M. Dalton Camp a déclaré hier que les prochaines élections fédérales n'auraient probablement pas lieu avant 1969.

Le président national de l'Association progressiste conservatrice a déclaré au cours d'une interview qu'il est peu probable que les élections soient annoncées avant que les libéraux n'aient tenu leur congrès national de leadership, probablement l'année prochaine.

"Je crois que le gouvernement a de bonnes raisons d'hésiter à décréter des élections, a dit M. Camp.

"Ils veulent se donner le temps de préparer leur campagne électorale."

M. Camp a affirmé qu'il était "heureux, mais pas surpris" de la victoire aux élections partielles de Colchester-Hants, lundi, du leader conservateur Robert Stanfield.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 30
MAXIMUM : 40

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, Ottawa, des Cantons de l'Est et de Québec : généralement ensoleillé et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal 30 et 40, à Ottawa 25 et 35, à Sherbrooke et Québec 20 et 35.

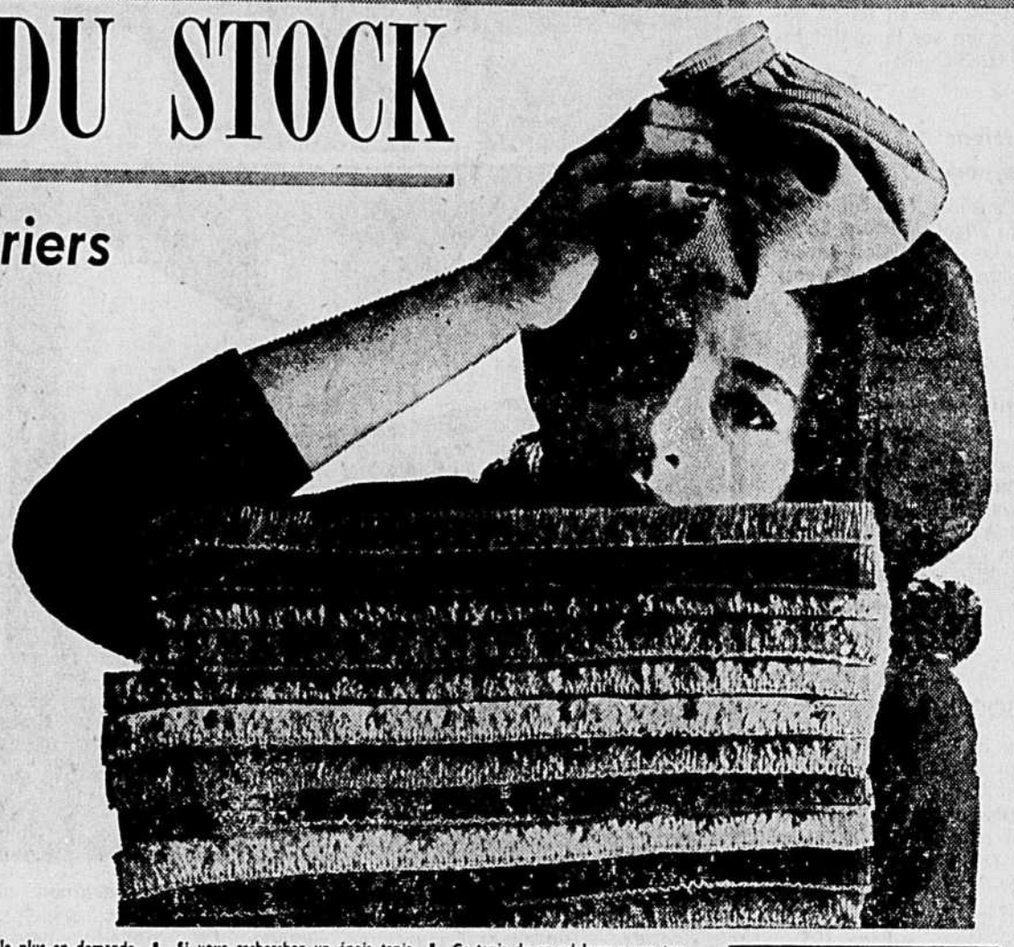
Régions des Laurentides et de la Mauricie : ensoleillé avec périodes nuageuses et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Ste-Agathe 15 et 35 et à La Tuque 20 et 32.

Région du Lac-St-Jean : nébulosité variable et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Chicoutimi 20 et 32.

Régions de Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Iles et Gaspé, nébulosité variable avec bourrasques de neige. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Mont-Joli et Gaspé 25 et 35, à Rivière-du-Loup et Baie-Comeau 20 et 35, à Sept-Iles 15 et 35.

FAUTEUIL
RECOUVERT EN PLASTIQUE CAOUTCHOUC-MOUSSE $19.95
Société d'Escomptes
8299, ST-DENIS — 384-0621
angle Guizot

N'ATTENDEZ PAS QU'IL NEIGE!
Venez nous voir à Bromont et choisissez votre terrain, sur lequel vous pourrez faire bâtir un chalet pour la saison des sports d'hiver.
Prix raisonnables, conditions faciles.
Chalets à partir de $8,950.00
Bromont vous offre 12 milles de pistes de ski, 36 milles de piste pour autoneige, un terrain de golf, etc.
Venez nous voir à Bromont Inc. sortie 44, autoroute des Cantons de l'Est.
Appelez-nous à 679-1730 ou 677-6088

LIQUIDATION DU STOCK
de 5 grands manufacturiers
VOYEZ LES AUBAINES QUE NOUS VOUS OFFRONS!
Arrivages récents chez Montréal Floor Covering!
Un magnifique groupe de broadloom de première qualité de marques connues qui coûteraient de 20 à 25% de plus sans notre achat volumineux à bas prix.
CES PRIX DE VENTE COMPRENNENT L'INSTALLATION ET TOUS LES SUPPLEMENTS
(escalier et passage, léger supplément)
Ces tapis seront posés sur un sous-tapis de caoutchouc spongieux sans frais additionnels. Posage, finition et livraison inclus.

Voici un tapis luxueux et épais en nylon à $3 de moins la ver. car. Le riche motif sculpté est d'une grande élégance. Choix de 9 couleurs somptueuses. ver. car. entièrement posé 9.95
Ce tapis est d'un style décoratif. Il est fabriqué en somptueux nylon d'une coupe et d'une texture bouclée incomparables. Choix de 12 ravissantes couleurs. Epargnez $3.55 la ver. car. ver. car. entièrement posé 11.95
Voici le tapis le plus en demande au Canada. C'est un tapis épais, pelucheux et très riche en laine ; 9 couleurs pratiques. Vous épargnez $4.60 la ver. car. ver. car. entièrement posé 14.95
Si vous recherchez un épais tapis luxueux, venez palper ce tapis pelucheux à texture acrylique d'Acrilan*. Surface douce comme du velours et souple comme du vison. Une valeur de $13.95 dans 14 radieuses couleurs. ver. car. entièrement posé 10.95
Ce tapis de grand luxe a une texture tweed sculptée d'une grande fraîcheur. Fabriqué en poils acryliques d'Acrilan*, il vaut $5 de plus la ver. car. Tissé en 10 ravissantes couleurs. ver. car. entièrement posé 12.95
Magasinez à domicile
Si vous ne pouvez venir au magasin, nous vous présenterons ces magnifiques valeurs à votre domicile. Si vous demeurez hors de la ville ou dans une autre province, n'hésitez pas à appeler frais virés.
273-9983
VENEZ VOIR CES TAPIS À L'UN DE NOS 3 MAGASINS
*Marque enregistrée T.M. Monsanto pour sa fibre acrylique
UN MILLION DE TAPIS
VINYLE LURAN SCULPTE
Le plus nouveau revêtement de plancher coussiné en vinyle

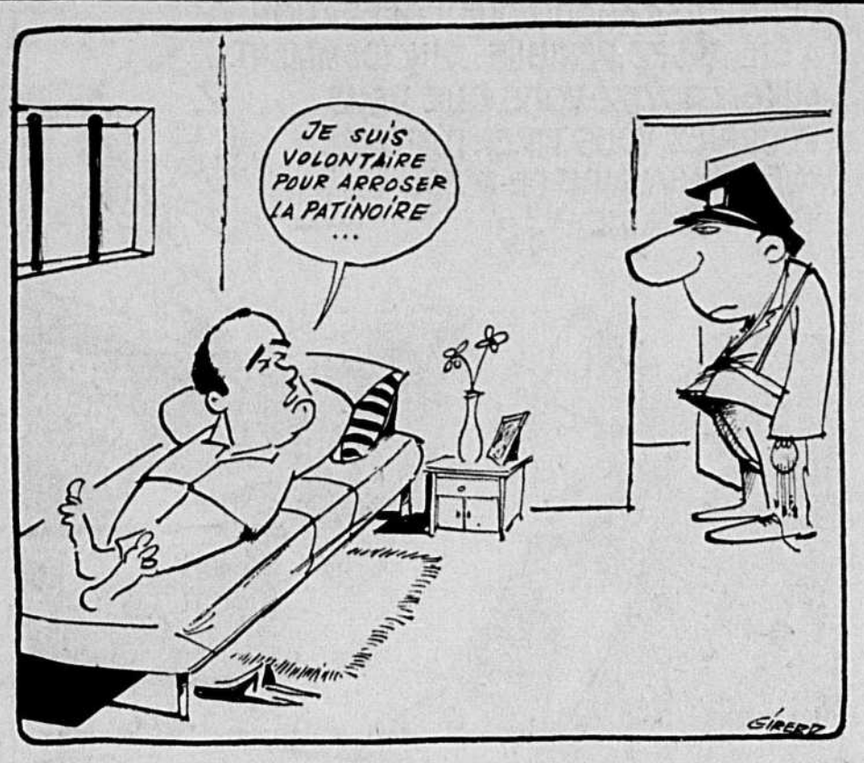
COUVRE-PLANCHER de VINYLE DURABLE de QUALITE EXTRA EPAISSE
Une couche souple de mousse isolante entre le vinyle et le fond constitue un tapis pour tout plancher; se pose partout, par n'importe qui.
La surface naturelle évite les égratignures. 4 couleurs
SEULEMENT $4.39 ver. car.
Autres modèles de qualité épaisse à 7.49 — 7.69 — 8.95 la ver. car.
Imparfaits — Offerts à $3.49 la ver. car.
TUILES DE LINOLEUM
4 couleurs 9" x 9" 1/8" d'épais
Excellentes sur planchers où le bois est moins résistant. 7¢ ch.
TUILES DE CAOUTCHOUC
LOT DE 14,000 TUILES
12 couleurs Dim. 9" x 9" 1/8" d'épais chacune 12¢
EGALEMENT offertes en lots de 2,000 ou plus à $100 LE MILLE TUILES
TUILES VINYLE AMIANTE
EN SPECIAL
Comprenant les plus nouveaux motifs texturés ainsi que le nouveau motif en parcelles de vinyle.
12" x 12" x 1/16. Spécial 16 couleurs Rég. 21¢ ch. 18¢
3 couleurs — En spécial 12¢ chacune
10,000 VERGES CARREES
VINYLE A LA VERGE
Largeurs de 2, 3 et 4 verges
Rég. jusqu'à $8.98 ver. car.
MAINTENANT EN VENTE
Solde d'assortiment
ver. car. $2.98
MAINTENANT!
UN PLANCHER DE VINYLE
dont vous avez rêvé ! Les talons fins ne le marqueront pas !

Surface texturée empêchant les égratignures. Un lustre plus durable, plus facile à nettoyer. Ne pouvait se manufacturer jusqu'ici que par des moyens dispendieux.
Le produit le plus nouveau dans les styles et les couleurs les plus attrayants offert à rabais de 50% du prix marqué.
TUILES AMTICO
12" x 12", 1/16" d'épais Entretien facile Rég. 79¢ ch. CHACUNE 44¢
Quelques motifs de tuiles imparfaites à 29¢ chacune
Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service pour 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais
Le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTRÉAL FLOOR COVERING
15 est, Bernard (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin SERVICE A DOMICILE 273-9983
3424, av. du Parc (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury Stationnement à côté du magasin SERVICE A DOMICILE 842-8871
392, boul. Lafleur Ville LaSalle Centre d'achat Pont-Mercier SERVICE A DOMICILE 365-6560
TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.


LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 8 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 259



Pointe-aux-Trembles: plus de votes que d'électeurs dans un bureau de scrutin

par Claude MASSON

Le résultat officiel des élections municipales de Pointe-aux-Trembles, proclamé hier par le président d'élection, M. André Letendre, confirme la victoire à la mairie de M. Louis-Philippe St-Pierre. Ce dernier avait deux adversaires : M. Jean Langelier, ex-maire de cette municipalité pendant 12 ans et M. Rémi Goulet, conseiller municipal au cours du dernier mandat.

La situation demeure quand même confuse au surlendemain

de ce scrutin et les deux candidats défaits à la mairie songent à contester l'élection.

Jusqu'ici, un relevé du nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale indique que, dans au moins un bureau de votation, on a enregistré plus de votes que prévu.

En effet, au poll no 17, 244 électeurs-propriétaires avaient le droit de vote. Et le partage des votes, à la mairie, donne un total de 258 bulletins, soit 14 de plus que prévu.

Une analyse du scrutin démontre que dans seulement cinq bureaux sur 20, plus de 200 électeurs ont enregistré leur droit de vote.

La moyenne du vote a été de 57 p. 100. N'eût été des cinq polls où il y a eu plus de 200 votants, cette moyenne aurait à peine atteint 50 p. 100.

Des 4,772 bulletins placés dans les boites, 447 ont été rejetés, soit 16 p. 100 du total.

A l'ouverture des boites de scrutin, hier, quelques enveloppes contenant les résultats ont été trouvées non scellées.

D'autre part, le jour même de l'élection, le registre des noms du bureau de votation no 8 a été volé. Le document, déchiré, a été retrouvé peu après par la police.

Des procédures seraient prises

Quelle est maintenant l'attitude des trois candidats à la mairie ?

M. Jean Langelier, qui a été battu à cette fonction en 1961, en 1964 et à nouveau lundi par M. St-Pierre, a annoncé hier, devant témoins, que "des procédures seront prises".

Il n'a pas voulu en dire davantage se contentant de préciser qu'il ferait connaître la nature de ces procédures dans les heures à venir.

D'autre part, M. Rémi Goulet a confirmé que des entretiens ont eu lieu entre les avocats des deux candidats défaits pour

Voir VOTES en page 8

Un mouvement de contribuables indignés se forme

A la suite du résultat des élections municipales tenues lundi, à Pointe-aux-Trembles, un mouvement de contribuables indignés s'est formé pour protester contre les irrégularités qui se sont produites lors du scrutin.

Il est composé d'électeurs qui se sentent bafoués spécialement à la vue du résultat du scrutin aux polls nos 6, 7, 17, 18 et 19 qui étaient situés dans des maisons privées.

Dans ces polls, le nombre de bulletins dépouillés dépassait largement le nombre d'électeurs possible. Le mouvement des contribuables de Pointe-aux-Trembles, qui se donnera sous peu un nom, entend contester de façon formelle les élections qui viennent de se dérouler.



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

200 étudiants envahissent le pavillon de l'administration

Voici une partie des 200 étudiants qui se massaient, hier après-midi, à l'intérieur du pavillon de l'administration de l'Université McGill, pour empêcher la tenue d'une séance du comité de discipline de l'université devant lequel devaient comparaître trois collaborateurs du "McGill Daily" sous l'accusation d'avoir publié un texte obscène dans l'édition de vendredi dernier.

"Sleep-in" à l'université McGill

par Claude GRAVEL

Une centaine d'étudiants ont passé la nuit à l'intérieur du pavillon de l'administration de l'université McGill afin de protester contre l'attitude des administrateurs de l'institution dans l'affaire du journal "McGill Daily".

Quelque 200 étudiants ont envahi le pavillon hier après-midi et ont empêché la tenue d'une séance du comité de discipline de l'université au cours de laquelle trois collaborateurs du "McGill Daily" devaient répondre à l'accusation d'avoir publié un texte obscène dans l'édition de vendredi dernier.

A l'invitation du mouvement appelé le "Students for a Democratic University", les 200 étudiants ont entrepris de faire du "sit-in" dans l'immeuble, après avoir pénétré de force dans le hall. La manifestation s'est transformée en "sleep-in" la nuit dernière et les dirigeants du SDU ont déclaré que cela se poursuivra jusqu'à ce que l'université retire ses accusations contre les trois collaborateurs du "McGill Daily".

Toute cette affaire a pris des proportions énormes depuis la fin de semaine et déjà l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) et l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM ont appuyé l'attitude des étudiants protestataires.

Interrogé à minuit trente ce matin, alors qu'il se trouvait au milieu des étudiants dans le pavillon de l'administration, le président de l'AGEUM, M. Jean-André Doré, a dit que les deux mouvements interprètent cela comme "une ingérence de l'université dans les affaires des étudiants".

Si les trois collaborateurs du "McGill Daily" n'ont pu comparaître devant le comité de discipline, ce n'est que partie remise . . . à ce qu'il semble. Un porte-parole de l'administration a déclaré hier, peu après l'action des étudiants, que la séance avait été reportée à lundi prochain "afin de laisser les esprits se calmer".

Les trois étudiants qui font face à l'accusation d'avoir publié un texte obscène ont annoncé qu'ils discutaient l'affaire avec un conseiller juridique. Ce sont : Peter Allnutt, rédacteur en chef, Pierre Fournier, rédacteur du cahier du vendredi, et John Fekete. Les collaborateurs du "McGill Daily" ont par ailleurs souligné qu'ils n'étaient pas impliqués dans l'action entreprise par le SDU.

Copie d'un article publié aux Etats-Unis

Le texte publié dans le journal de vendredi dernier est une copie d'un article paru aux Etats-Unis dans un journal "clandestin", le "Realist". Il contient un compte rendu imaginaire des événements qui ont suivi l'assassinat du président Kennedy en 1963.

Le conseil des étudiants de l'université McGill, représentant 10,000 étudiants du campus, a demandé au journal de publier une rétractation officielle. Le conseil a déploré la publication de l'article de vendredi dernier.

Le principal de l'université McGill, le Dr Rocke Robertson, a pour sa part déclaré hier que les trois collaborateurs du journal seraient accusés "de conduite préjudiciable aux normes acceptables à cette université".

Le président du SDU, M. Stan Gray, membre du personnel enseignant a dit au cours d'une entrevue que l'administration de l'université n'a pas à se mêler des affaires propres aux étudiants. Le mouvement de-

Voir "SLEEP-IN" en page 8

L'ex-amie de Lemay n'a pas tout dit pour tenter de "sauver" son mariage

par Léopold LIZOTTE

C'est très pâle, les joues presque exsangues et les yeux rougies que la jeune et jolie ex-amie de Georges Lemay, qui était dans le box des témoins depuis vendredi dernier a quitté celui-ci, en fin d'après-midi d'hier, pour aller préparer le repas du soir d'un bambin de cinq ans qu'elle dit être le fils que lui a donné l'accusé.

Ce qu'il n'aurait d'ailleurs pas nié, selon ses dires.

Mais, si la jeune femme avait déjà, et forcément, averti l'homme qui la courtise, et qui doit l'épouser dans quelques semaines, de cette aventure avec l'ex-châtelain de Mont-Rolland, elle lui aurait cependant caché qu'elle avait eu un autre enfant.

Et c'est pour qu'il ne l'apprenne pas que, au cours de la journée de lundi, elle aurait omis de dire plusieurs choses, dans son témoignage, et aurait également nié certains faits qu'elle fut bien forcée d'admettre, hier, durant le long et exténuant contre-interrogatoire de Me Léo-René Maranda.

En offrant elle-même de corriger sa déposition de la veille, la jeune femme a éclaté en larmes et, d'une voix rauque, elle a déclaré au juge Jacques Trahan :

"Hier, mon futur mari était en cour. Je ne voulais pas qu'il sache que j'avais eu deux enfants. Je voulais sauver mon mariage. Je ne voulais pas perdre mon "mari".

Et puis, presque furieuse, elle ajouta :

"On m'avait dit que je n'aurais pas à étaler ma vie privée . . .".

"Et vous voyez ce qui m'arrive. Depuis trois jours, on me pose des questions, des questions, des questions. J'en ai assez. Je n'en peux plus."

A ce moment, Me Maranda suggéra lui-même que la cour ajourne pour quelques minutes afin que le témoin puisse se reposer.

Mais elle se releva du siège qu'on lui avait offert et elle lança :

"Non, je veux rester ici. Je veux continuer. Je veux en finir."

"Alors, vous voulez que tout le monde voie vos larmes !", de remarquer, sarcastique, Me Maranda.

Cette flèche devait cependant

Voir LEMAY en page 8

Des cagoulards menottent cinq hommes et volent deux coffres-forts

Plusieurs bandits masqués et armés de revolvers se sont enfuis en camion avec deux coffres-forts contenant une somme encore indéterminée, vers 3 h. 15 ce matin, au terme d'un vol commis dans les locaux de la compagnie Chambly Transport Inc., située au 234, rue Devonshire, angle de la rue Churchill, à Greenfield Park, en banlieue sud de Montréal.

Deux des malfaiteurs, affublés de cagoules de ski, ont surpris cinq employés de l'entreprise de transport en parvenant sur les lieux. Les victimes n'ont pas été blessées, mais les agresseurs les ont menottées et poussées dans un autobus garé à l'extérieur. "Ils nous ont laissés dans ce véhicule après nous avoir donné des cigarettes en nous invitant à ne pas bouger" a dit à LA PRESSE une des victimes.

Les bandits se sont ensuite employés à déplacer deux lourds coffres-forts de Chambly Transport jusque dans le camion avec lequel ils étaient venus. Quatre individus au moins ont dû déployer leurs efforts pour emporter chacun des deux coffres, dont l'un contenait la paie des employés.

Le chômage augmente à Montréal

par Jacques LAFRENIERE

Le chômage a considérablement augmenté à Montréal au cours des douze derniers mois et les chiffres seraient encore plus élevés si, à la fermeture des livres, le 31 octobre, le Centre de la main-d'oeuvre avait enregistré les employés de l'Expo, qui venaient de quitter leur emploi. Il atteint 6.3 p. 100 de la main-d'oeuvre.

Le directeur du Centre pour la région de Montréal, M. Raymond Poirier, a fait savoir qu'à la fin d'octobre il y avait 63,473 personnes à la recherche d'un emploi, (dont 2,148 qui s'étaient inscrits pour trouver un autre emploi plus intéressant). Le mois précédent, il y avait 62,427 personnes inscrites, au regard de 34,000 pour le mois d'octobre 1966.

C'est surtout dans le secteur de la construction que le chômage est le plus élevé. Le 31 octobre dernier, il y avait 12,000 travailleurs des métiers du bâtiment à la recherche d'un emploi, contre 3,000 un an plus tôt.

Le nombre de femmes à la recherche d'un emploi atteignait 20,360 à la fin d'octobre, 20,016 à la fin de septembre et 15,000 en octobre 1966. Un grand nombre de femmes mariées reviennent sur le marché du travail après une absence plus ou moins longue. Cela cause un problème temporaire pour le personnel du Centre de main-d'oeuvre qui s'emploie le mieux possible à procurer un travail qui corresponde aux aptitudes des candidates.

Les nouveaux emplois

Il se crée chaque année, dans la région de Montréal, environ 25,000 nouveaux emplois qui sont vite comblés par les jeunes gens qui arrivent sur le marché du travail. On se fonde ainsi sur le fait que la force ouvrière de la région de Montréal, qui atteint 1,000,000, augmente environ de 25,000 par année, et qu'en général, le nombre des personnes à la recherche d'un emploi se maintient au même niveau.

Mais ce n'est pas l'industrie qui absorbe cette main-d'oeuvre additionnelle. Ce sont les services : hôtels, restaurants, gouvernements, etc.

M. Poirier se montre optimiste quand aux prochains mois. Il ne prévoit pas de difficultés plus grandes que par les années passées, à trouver de l'emploi aux personnes qui font appel à son service.

Il y a cependant un net ralentissement dans le secteur de la construction. M. Poirier espère que la campagne des travaux d'hiver qui sera inaugurée le 15 novembre remportera des succès, et qu'on réussira ainsi à diminuer l'impact sur le secteur de la construction.

Il a déclaré, dans un autre ordre d'idées, que l'on suffisait à peine présentement à remplir les demandes d'adultes désireux de suivre des cours de perfectionnement.

Les statistiques de novembre diront quelles sont les répercussions de la fermeture de l'Expo. M. Poirier se dit convaincu cependant que les travailleurs de l'Expo pourront être placés ailleurs facilement à cause de leur expérience.

2 morts dans un incendie à Napierville

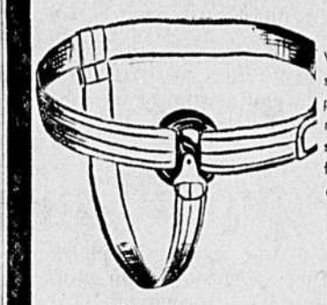
NAPIERVILLE — Deux personnes, un cuisinier et une serveuse, sont portés disparus et présumés morts dans un incendie qui a dévasté cette nuit l'hôtel King Edward, situé à l'intersection des rues St-Jacques et St-Gervais, à Napierville, sur la route 9A, à environ 30 milles au sud de Montréal.

A 9 h. ce matin, la chaleur dégagée par l'incendie n'avait toutefois pas encore permis aux pompiers de fouiller les décombres de l'hôtel pour retrouver les restes des présumées victimes.

Les flammes, d'origine encore inconnue, se sont déclarées ce matin vers 2 h. 45 et elles se sont rapidement propagées aux trois étages de l'établissement, propriété de M. Rosaire Langlois. L'hôtel, qui comptait une dizaine de chambres, est complètement détruit. Les pertes seraient de l'ordre de $125,000.

Les flammes ont présumément surpris les deux personnes manquantes dans leur sommeil, au 2e étage de l'hôtel dévasté.

LA NOUVELLE BANDE HERNIAIRE "SPUTNIK"



Voici une bande de 6 onces seulement que les sportifs en particulier apprécieront. Aucun ressort qui puisse irriter ou blesser. Extrêmement flexible et facile à ajuster. Coussin de caoutchouc hygiénique, lavable.

CEINTURE ELASTIQUE
Simple 10.25
Double 15.95

Consultez nos techniciens diplômés

Nous vendons des chaises roulantes

Stationnement GRATUIT avec achat de $1.00 — ½ heure de stationnement sur St-André au sud de Ste-Catherine — 845-7251

PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

FAUCHER rue BEAUBIEN





NICOLE FAUCHER "REINE" du Roi du Meuble

PERCOLATEUR SUNBEAM

Modèle AP-11C Capacité : 10 tasses

SPECIAL FAUCHER $15.95

273-4241

N. FAUCHER LTÉE LE ROI DU MEUBLE

222 EST BEAUBIEN

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

BUREAU D'OPTOMETRIE

• Examen de la vue
• Lunettes
• Lentilles de contact

C. BARBEAU, O.D.

G. BOISVERT, O.D.

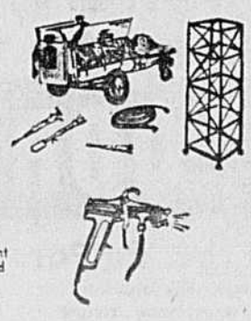
COMPOSEZ : 842-5151 POSTE 538 — DUPUIS 3e ETAGE

LOUEZ

Nos outils et notre équipement

Nous louons tout genre d'outillage pour

• Domicile
• Industrie
• Construction



MAINTENANT 2 MAGASINS
3185 boul. Pitfield

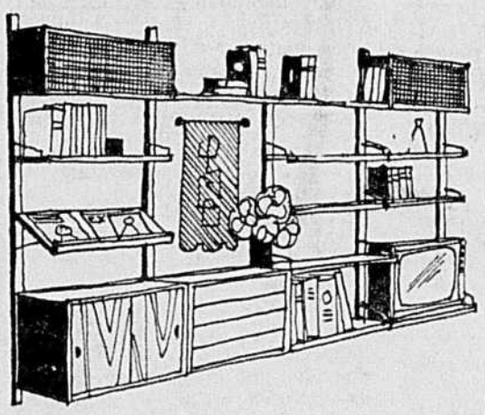
Montée de Liesse, nord St-Laurent Transcanadienne, sortie 18 nord

Perco LTD.

5272, boul. St-Laurent
OUVERT SAMEDI JUSQU'A MIDI

331-7590

UTILISEZ VOS MURS...



Ce système de rayonnage pratique et ingénieux est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.

LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES

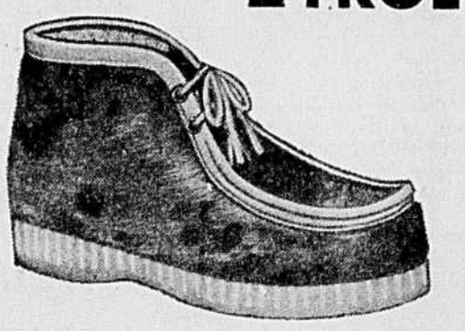
Vian, Morisset inc.

720 boul. Décarie, St-Laurent — Tél.: 747-9921
Succursale : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure
Tél. 878-3328

OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9.30 P.M.

Stationnement à la porte, termes faciles
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

LES BOTTES TYROL



Le confort "après-ski" pour hommes et femmes

Modèle KAYAK $44.95

Dessinée suivant les dernières exigences de la mode, cette botte "tout confort" est faite en loup-marin argenté et chaudement doublée en laine de mouton. Pointures courantes pour hommes et femmes.

Autres modèles Tyrol depuis $28.95 ... jusqu'à $64.95

STATIONNEMENT GRATUIT

A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO JEAN-TALON OU MONT-ROYAL

Louis Desluriers Ltée — H. Giroux et Fils Inc.

6916 St-Hubert 272-3131 — 3500 Mt-Royal E. LA. 1-3164

Les Saltimbanques : l'occasion de refaire la loi sur l'obscénité

Le trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Jean-Guy Ménard, suggère aux législateurs de ne pas perdre l'occasion qui leur est fournie par le procès des Saltimbanques de faire "une loi adéquate couvrant l'obscénité et la morale offensée".

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au juge en chef de la Cour municipale de Montréal, M. Paul Champagne, M. Ménard déplore d'abord la publicité qui a été faite autour de cette affaire qu'il considère comme "sub judice". Il déplore également "le fait que nos policiers sont de moins en moins protégés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des cours de justice".

M. Ménard croit que le témoignage des policiers qui ont procédé à l'arrestation des membres de la troupe de théâtre pourrait être influencé par la publicité qui a entouré cette affaire.

Craignant sans doute que les membres de son syndicat ne passent pour avoir l'esprit étroit, M. Ménard fait la suggestion suivante : "Ne serait-il pas dans l'intérêt de tous les citoyens de faire paraître à la télévision, lorsque ce procès sera terminé, tard le soir, et intégralement, tous les gestes, la musique et les textes de l'épisode "Erotomanies" pour lequel les policiers ont jugé bon de procéder ? Peut-être aurons-nous dans les réactions du public une indication sûre de ce que la population veut et peut soit endurer ou permettre".

M. Ménard ajoute que si les policiers semblent avoir souvent tort "c'est qu'ils n'ont pas souvent la chance d'avoir raison en vertu des lois actuelles".

Les deux procureurs de la Couronne sont vite debout, en effet, pour soutenir que ce mariage n'est tout simplement pas "prouvé", et que même si les journaux l'ont rapporté, c'est du véritable ouï-dire pour le témoin à la barre.

L'avocat de la défense réussit tout de même à obtenir du témoin qu'elle lui dise que "tout cela n'avait pas créé, chez elle, d'animosité à l'égard de Lemay, et que cela lui était resté parfaitement égal".

Et c'est la dernière phrase de son témoignage, même s'il reste entendu qu'elle peut être rappelée à n'importe quel moment à la lumière de faits nouveaux pouvant surgir des dépositions qui vont suivre.

Douze heures après le "coup" de... "L'oiseau matinal"

C'est ensuite l'ex-sergent détective Jean Beaupré, de la Sûreté municipale, qui est appelé à raconter dans quelles circonstances il a recueilli chez la jeune femme les bijoux qui ont été étalés devant le tribunal, vendredi dernier.

Et qui devaient être identifiés par un orfèvre de Prague comme provenant de son coffret de sûreté cambriolé de la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

M. Beaupré, qui est aujourd'hui enquêteur pour les Diner's Clubs, a dit avoir gardé ces bijoux, et notamment les boucles d'oreille sur sa personne jusqu'au lendemain, alors qu'il les avait remis au capitaine-détective Léon St-Pierre.

Puis il n'a plus revu la jeune femme jusqu'au 11 mai 1965, à l'heure du souper.

Ce soir-là, il s'est rendu dans une maison de l'extrême-nord de l'île de Montréal pour rencontrer la jeune femme. Et, coïncidence qui n'en est apparemment pas une, son ex-ami Lemay avait été appréhendé 12 heures plus tôt, en Floride, à la suite d'une émission internationale de TV relayée par satellite, qui portait assez curieusement le nom d'"Oiseau Matinal".

Dans la maison, à ce moment-là, il n'a vu qu'une autre personne : un bambin d'environ trois ans.

Le fils du célèbre détenu de Fort Lauderdale, selon toutes les apparences.

Pas d'aide fédérale pour le métro

OTTAWA (PCI) — Le premier ministre Pearson a déclaré hier que le gouvernement fédéral ne considérait pas la possibilité d'accorder une aide financière pour le prolongement du métro de Montréal.

Il répondait à une question de M. Théogène Ricard, député progressiste-conservateur de St-Hyacinthe-Bagot, qui avait déclaré que le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, avait annoncé pour sa part que le Québec avait l'intention de participer à ce projet afin de contribuer au plein emploi.

Les toiles volées étaient des oeuvres de grands peintres

Des oeuvres de peintres mondialement connus figurent au nombre des huit toiles évaluées à environ $226,000 qu'un ou des voleurs ont emportées à l'issue d'un cambriolage commis durant la dernière fin de semaine au domicile d'un collectionneur de Montréal, M. Ulrich Steiner, du 3455, rue Stanley, appt 501.

La liste des toiles disparues s'établit comme suit : "Portrait d'un enfant", de Cézanne, estimé à $99,000; "Village", de Camille Pissarro, $82,500; une huile sur bois due à Maurice Utrillo et représentant un village ou le quartier Montmartre de Paris, $15,000; un paysage de Renoir, $15,000; "Orchidées", de Max Slevogt, $6,000; une toile d'Eugène Delacroix, $4,400; une autre de Max Libermann, $4,000; et une oeuvre anonyme intitulée "Portrait d'une dame", $400.

Le ou les auteurs du vol, apparemment des spécialistes, se sont introduits dans l'appartement de M. Steiner alors qu'il séjournait en dehors de la métropole. Les détectives du poste de police no 10 poursuivent leur enquête sur ce cambriolage au butin considérable.

"SLEEP-IN"

SUITE DE LA PAGE 3

mande notamment que le journal "McGill Daily" soit libre de tout contrôle de l'administration de l'université.

Le SDU fait cette demande dans une feuille qu'il a distribuée lundi dernier et dans laquelle il republie le texte jugé obscène par les administrateurs de l'institution. Cette feuille a été distribuée sur le campus.

un très grand champagne

CHAMPAGNE MERCIER EPERNAY

IMPORTÉ DE FRANCE

En vente dans de nombreux magasins de la Régie des Alcools du Québec

Code 568 N — Brut — Code 568 I — Brut Blanc des Blancs 1959

Code 1258 — Brut, ½ Bte.

VOTES

SUITE DE LA PAGE 3

étudier la possibilité de recours légaux.

MM. Langelier et Goulet ont mentionné qu'ils ont des preuves et des témoins concernant certains agissements qui seraient survenus durant la journée d'élection.

Le troisième candidat, le maire réélu, M. Louis-Philippe St-Pierre, n'a pu être atteint. Il n'a pas été visible au cours de la journée de votation ni même après sa victoire. Hier, il a été

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

soulever l'ire du tribunal qui souligna alors :

"C'est assez. Nous ne sommes pas au cirque. Et nous ne sommes pas en train de présenter une pièce de théâtre. Qu'on interroge le témoin, mais qu'on cesse de faire des commentaires et des remarques sur son comportement."

Et c'est ainsi que la jeune femme, qui avait antérieurement déclaré que ses relations avec l'accusé s'étaient terminées en novembre 1961, soutint plutôt que celles-ci s'étaient continuées pendant plusieurs mois encore. Et peut-être même plus d'un an.

Et qu'elle s'était notamment rendue à New York, à plusieurs reprises, pour le rencontrer.

C'est d'ailleurs sur ce point que les procureurs de la Couronne, Mes Stephen Cuddihy et Pierre Sauvé, avaient offert à la cour, de la part de la jeune femme, une rectification. Et ce, dès le début de la première séance d'hier.

Impossible de lui parler au téléphone, son numéro n'étant pas dans l'annuaire.

Lors de ces visites, d'autre part, l'accusé lui aurait fait cadeau d'une montre, d'un manteau, et peut-être (mais ce n'est pas aussi sûr) de pendants d'oreilles.

Rectification aussi sur le nombre de ses déménagements au cours de ces dernières années.

Là, toutefois, les contradictions ne sont pas aussi évidentes, et le juge Trahan soutient qu'il lui appartient évidemment d'apprécier le témoignage de la jeune femme à ce sujet.

Dans un cas, cependant, le témoin est amenée à dire que si elle n'a pas mentionné une adresse en particulier, c'était encore pour cacher le fait qu'elle était enceinte à ce moment-là.

Comme on semble vouloir s'enferrer dans le sujet, Mes Cuddihy et Sauvé s'opposent à ce que le contre-interrogatoire s'éternise de ce côté-là, faisant remarquer qu'il devient rapidement vexatoire pour la jeune femme.

Mais Me Maranda, lui, soutient qu'il veut démontrer "biais" chez le témoin, hostilité envers le prévenu à la barre.

Une assurance aérienne de $30,000

Et l'on apprend ensuite qu'au cours de l'un de ses voyages, l'accusé avait expédié à sa petite amie la copie d'une police d'assurance aérienne de $30,000 qui la désignait comme bénéficiaire.

Mais, par un concours de circonstances qui n'ont pas été expliquées, il serait par ailleurs venu lui rendre visite, à Montréal, avant même que ce document lui soit effectivement parvenu.

Puis Me Maranda lui demande si, par hasard, elle n'aurait pas vu Lemay, toujours à New York, aussi tard que Pâques 1963 ?

De moins en moins sûre de ses affirmations, semble-t-il, la jeune femme répondra simplement : "Peut-être."

Et c'est alors que surgit la question de la paternité de l'accusé à l'endroit de son enfant.

Elle soutient que Lemay ne l'a jamais niée.

Me Maranda lui demande alors si, par la suite, elle a été dépitée d'apprendre que son ex-ami s'était marié à une autre femme, Lise Lemieux.

Les employés de la compagnie de TELEPHONE BELL mutés à OTTAWA désirant des renseignements concernant le logement sont invités à écrire à Costain Estates Ltd., P.O. Box 534, RR9, Ottawa. Téléphone AC. 613 — 824-1566.



Si... VOUS AVEZ DES PELLICULES ET DES DEMANGEAISONS OU SI VOUS PERDEZ VOS CHEVEUX, voyez Thomas !

SI VOTRE CUIR chevelu est plein de pellicules qui vous provoquent des démangeaisons, c'est le moment de consulter un expert Thomas. Ce dernier trouvera la cause exacte de votre perte de cheveux et remédiera à votre cas avec ce fameux traitement de confiance Thomas, expérimenté avec succès durant les dernières 40 années. Vos pellicules disparaîtront et vos démangeaisons cesseront. On stimulera ensuite la croissance normale de nouveaux cheveux.

Ne vous laissez pas devenir chauve car vous paraîtrez plus vieux. Agissez tout de suite en vue de sauver vos cheveux en consultant le spécialiste Thomas. Il vous examinera attentivement sans charge ou obligation de votre part. Il vous expliquera aussi comment plus de 7,800 personnes sont traitées chaque jour dans les 45 bureaux Thomas à travers le Canada et les Etats-Unis, afin d'éviter de devenir chauve. Vous l'éviterez aussi car seulement à la clinique Thomas vous êtes certain d'obtenir des soins qui ont été perfectionnés durant 40 années dans le traitement de plus de 8,000,000 de cas. Venez donc aujourd'hui même pour une consultation gratuite. Cela ne vous engage à rien !

La clinique Thomas vous offre présentement un traitement-démonstration complet, cheveux et cuir chevelu, à moitié prix

Ecrivez à Dept LP-617 ou téléphonez pour obtenir la brochure gratuite "Les soins des cheveux"...

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS

EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE (637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT (309, Edifice Lombank) Tél.: 274-3501

11h. a.m. à 8h. p.m. • Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.

STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux — Premiers Experts Capillaires au Monde

LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

WARSHAW

Spéciaux



SPECIAUX en vigueur jusqu'à la fermeture mardi, le 14 novembre.

PAIN BLANC TRANCHE WARSHAW — Enrichi de vitamines — Rég. 3 pour 65¢ — 3 PAINS 24 oz 49¢

Sucre blanc granulé — *Avec l'achat de $5.00 ou plus — LIMITE 1 par CLIENT — 10 LIVRES SAC 58¢

CAFE INSTANTANE — MAXWELL HOUSE — *Avec l'achat de $5.00 ou plus — LIMITE 1 par CLIENT ! — BOCAL JUMBO 10 oz $1.17

HUILE de MAÏS "MAZOLA" Gallon $2.55 — *Avec l'achat de $5 ou plus. LIMITE 1 PAR CLIENT

CRISCO SPECIAL 3 pqts 1 lb 99¢

FARINE Vitaminée FIVE ROSES 7 lb sac 69¢

GRAISSE PURE TENDERFLAKE EXTRA SPECIAL Paquet 1 livre 19¢

BISCUITS CHOCOLATE CHIPS de Walker 2 pqts 1 lb 79¢

SALTINES BISCUITS SODA de Walker 4 pqts 1 lb 99¢

Détersif 'FAB' *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 2 PAR CLIENT — Boîte King Size $1.19

Papier mouchoir KLEENEX Format pour hommes 4 gros pqts 99¢

SERVIETTES En papier, BALLET Paquet de 250 49¢

Tomates de choix MOUNT ROYAL EXTRA SPECIAL 4 boîtes 28 oz 99¢

PAIN de viande DRACH'S Rég. 43¢ 2 boîtes 12 oz 75¢

Soupe Loney's POULET et NOUILLES 12 enveloppes pour 95¢

OEUFS FRAIS Canada, catégorie "A" GROS Douz. 47¢

Fromage tranché KRAFT Canadien Paquet 16 oz 69¢

Gâteaux aux fruits WARSHAW BAS PRIX 4 livres carré $1.59

Jus de tomates LIBBY'S EXTRA SPECIAL 7 boîtes 19 oz 99¢

SARDINES DANS L'HUILE, BRUNSWICK 10 boîtes 3¾ oz 89¢

SAUMON ROSE CLOVER LEAF Boîte 1 lb Régulier 77¢ SPECIAL 69¢ — Régulier 41 2 boîtes 7¾ oz 75¢

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES !

REGARDEZ!

SPECIAUX : Lundi et mardi les 13 et 14 novembre

Café moulu MAXWELL HOUSE Sac 1 livre 69¢ — *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 2 PAR CLIENT

Saumon rouge SOCKEYE — GOLD SEAL Qualité supérieure Boîte 7¾ oz 49¢ — *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 6 PAR CLIENT

NOURRITURE POUR BEBES Assortie — HEINZ 8 pots pour 95¢

LAIT EVAPORE Carnation spécial 6 boîtes 16 oz 99¢

TARTES A VIANDE congelées "YORK" Dinde — Boeuf — Poulet 4 pour 99¢

PATATES FRITES congelées "York" 2 lb cello 49¢

FEVES VERTES BEURRE Congelées — "Birds' Eye" 8 pqts 9 oz 99¢

VIANDE à prix economiques

Nous vendons seulement des viandes de première qualité inspectées par le gouvernement

LONGE de PORC



BOUT DES COTES Morceau 3 à 3½ Lb 39¢

BOUT DE FILET Morceau 3 à 3½ lb LB 49¢

DEMI ou ENTIER SPECIAL, lb 55¢

COTELETTES DE PORC Coupe du centre SPECIAL lb 69¢

BACON SANS COUENNE "DEVON" De Canada Packers pqt 1 lb SPECIAL 57¢

SAUCISSES DE PORC La Belle Fermière paquet 1 lb SPECIAL 59¢

SMOKED MEAT 4 pqts 2 oz 69¢ — Marque "Warshaw" — Prix d'introduction

CUISSES DE POULET lb 53¢ — Prix spécial Warshaw

POITRINES DE POULET lb 49¢ — Prix extra spécial

FOIE DE POULET lb 33¢ — Prix très spécial

MAINTENANT EN VENTE, BOEUF DE LA FOIRE DE SHERBROOKE A PRIX POPULAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

WARSHAW jouit d'une réputation MONDIALE pour la qualité, la fraîcheur et le BAS PRIX de ses FRUITS et LEGUMES. VENEZ CHOISIR vous-mêmes des FRUITS et LEGUMES de QUALITE SUPERIEURE.

POMMES Dorées Prix spécial Warshaw 2 lb 39¢ — ROUGES DELICIEUSES de B.C. — Qualité de fantaisie

POMMES Prix spécial Warshaw 2 lb 39¢ — DELICIEUSES des E.-U. — Qualité de fantaisie

POMMES ROUGES Prix spécial Warshaw 10¢ — McINTOSH du Québec — Qualité de fantaisie

POIRES Prix spécial Warshaw 2 lb 39¢ — BARTLETT — De Californie

PAMPLEMOUSSES 6 pour 59¢ — Juteux Indian River, de Floride. Qualité supér. Gr. 48

CITRONS JUTEUX douz. SPECIAL 59¢ — "SUNKIST" — D'ARIZONA — Gr. 140

PATATES No 1 — De l'Ile-du-Prince-Edouard — 10 lb 39¢ Prix spécial Warshaw

*Prix sujets aux fluctuations du Marché !

VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT

WARSHAW

3863, BOUL. ST-LAURENT

L'essor démographique de Laval, le plus considérable de toute la région métropolitaine

par Pierre VENNAT

• La ville de Laval a connu le plus considérable apport démographique de toute la région métropolitaine depuis 1951.

Cet apport, qui n'a cessé de progresser depuis, a été, pour les cinq dernières années, de plus de 10,000 personnes annuellement.

• De 194,446 en 1961, la population dépasse maintenant 200,000 âmes, elle dépassera les 250,000 âmes en 1971, atteindra tout près de 300,000 âmes en 1976, dépassera 325,000 en 1981 pour atteindre un chiffre probable de 376,808 en 1986.

Même à cette époque, elle aura maintenu un rythme d'accroissement légèrement supérieur à celui de tous les autres secteurs de la région métropolitaine.

• Les démographes estiment à 138,485 le nombre des naissances probables à Laval d'ici 1985. D'autre part, avec un chiffre de 4.6 par 1,000 habitants en 1964, la ville a enregistré le plus faible taux de mortalité de toute la région métropolitaine, comme de l'ensemble du Québec et ce depuis au moins 1956.

• La ville de Laval, à elle seule, compte actuellement 8 p. 100 de toute la population métropolitaine alors qu'en 1941, cette proportion était inférieure à 2 p. 100.

En 1986, la population de Laval comptera pour plus de 11.6 p. 100 de toute la population métropolitaine, ayant ainsi gagné 3.6 p. 100 en importance.

• Laval affichait en 1961 l'âge moyen le plus bas de toute la région métropolitaine.

Cet âge moyen était de 24.3 ans, alors que celui de tout le Québec était de trois ans plus élevé ; celui du Canada, de cinq ans plus élevé ; celui de l'île de Montréal, de six ans plus élevé ; et celui de la ville de Montréal, de sept ans plus élevé.

Tous ces chiffres et une tonne d'autres sont extraits d'une étude démographique de la ville de Laval, préparée par la Division de la démographie du Service des recherches et de la statistique de la ville de Laval, sous la direction de M. Gaston Chapleau, et qui remplit pas moins de trois forts volumes.

Autres chiffres intéressants

Parmi les autres constatations intéressantes du document, on voit que :

• Laval a enregistré un taux de natalité de 26.6 p. 100 pour 1,000 habitants en 1964, comparativement à 20.8 p. 100 pour la ville de Montréal et seulement 13.5 p. 100 pour les municipalités du centre de l'île de Montréal (Outremont, Westmount, Mont-Royal, Verdun et Hampstead).

• Dans toute la région métropolitaine, c'est Laval, avec un taux brut de reproduction de 1.88 p. 100 qui se révèle la plus apte à renouveler sa population, quoiqu'elle soit suivie de près par le secteur est de l'île de Montréal.

Il importe ici de souligner que les municipalités du secteur centre de l'île de Montréal arrivent à peine, quant à elles, à assurer leur renouvellement.

• Durant les cinq dernières années, le secteur centre de Montréal n'a connu qu'un accroissement de 1.7 p. 100 de sa population.

Dans la banlieue, toutefois, on enregistre un accroissement de 32.9 p. 100 pour le secteur ouest et 49.1 p. 100 pour le secteur nord.

Laval marque le plus fort pourcentage d'augmentation avec 55.8 p. 100 ce qui malgré tout marque un recul par rapport aux périodes antérieures où elle avait connu des accroissements de 79.7 p. 100 pour la période 1956 - 61 et 83.4 p. 100 pour la période 1951 - 56.

Un premier pas vers la planification

M. Chapleau fait remarquer que l'étude constitue l'étape initiale et préliminaire de toute recherche sociologique ou économique pouvant faire l'objet d'une étude particulière à Laval.

La ville de Laval, dit-il, en raison d'antécédents historiques qui remontent aux années d'après-guerre et qui, par conséquent, ont précédé sa formation, a connu une expansion démographique spectaculaire qui, à elle seule, laisse déjà soupçonner un urgent besoin de planification.

L'étude a donc été conçue dans une optique globale, "celle d'une administration municipale qui se voit soudainement confier la responsabilité d'une population de quelque 200,000 âmes et doit, dans un délai très court et simultanément, suppléer aux déficiences du passé, voir à l'organisation présente et planifier pour l'avenir".

Creamettes MACARONI TENDRE DELICIEUX

Une loterie à $1 qui ne devait profiter qu'à son ingénieux organisateur

Une loterie faite au nom de la charité, mais qui, semble-t-il, ne devait profiter qu'à son ingénieux organisateur, a été interrompue moins de trois heures après avoir été lancée, à l'issue d'une enquête rondement menée par des agents de la division est de l'Escouade de la moralité de la Sûreté de Montréal.

Un individu de 41 ans, de la 7e Avenue, à Rosemont, qui a été appréhendé, vers 4 h. hier après-midi, devait comparaître en cour municipale ce matin pour répondre à des accusations relatives à cette loterie non autorisée.

Chez le suspect, les agents de l'Escouade de la moralité ont saisi 2,000 billets prêts à être mis en vente. Se vendant $1 pièce, les billets portaient cette inscription : "Aidons-nous les uns les autres". Et, en plus gros caractères : "Aide aux familles dans le besoin". Et au-dessous : "Plusieurs prix à gagner".

Aucune date pour le tirage, aucun prix mentionné en particulier.

"En plus d'une loterie non autorisée, il semble que nous nous trouvions en face d'une fraude assez bien imaginée", a révélé hier soir le sergent Maurice Lapointe, de l'Escouade de la moralité, qui a mené l'enquête policière.

Le policier a signalé que la mise en vente des billets venait tout juste de débuter quand la police est venue y mettre un terme.

Plaçant des annonces dans les journaux, l'organisateur avait engagé quatre femmes pour la vente des billets qui avait débuté hier après-midi. Les quatre vendeuses se partageaient quatre rues et elles parcouraient hier les rues Masson, St-Zotique, Jean-Talon et Beaubien.

Après quelques heures, les doutes ont commencé à surgir dans l'esprit des vendeuses, qui touchaient 10 cents de commission sur chaque billet vendu.

La police a été alertée, et une heure plus tard, on procédait à l'arrestation du suspect.

Interrogé par les policiers quant à ce qu'il avait l'intention de faire avec l'argent recueilli, le détenu a déclaré qu'il voulait la distribuer aux pauvres, sans donner plus de précision. Il n'a jamais pu dire quand se tiendrait le tirage ni quels seraient les prix attribués aux gagnants.

Sauvageau réclame pour l'Est la 2e université française

- Le Centre Maisonneuve
- Le Jardin Botanique
- Le Musée d'art moderne
- L'hôpital Maisonneuve
- L'Aréna Maurice-Richard

Telles sont les cinq institutions qui devraient constituer, selon le député de Bourget, M. Paul-Emile Sauvageau, le noyau de la deuxième université française de la métropole.

Bien que d'accord avec le président du comité exécutif de la métropole, qui favorise l'est de la ville comme emplacement de cette université afin de revaloriser cette partie de Montréal, M. Sauvageau diffère d'opinion sur l'emplacement.

M. Saulnier, lors du récent colloque de la Chambre de commerce de Montréal sur la question, s'était prononcé en faveur du centre-est, soit le quadrilatère Notre-Dame, Rachel, Papineau et St-Laurent.

Le secteur Sherbrooke-Pie-IX

M. Sauvageau, lui, favorise le secteur situé à proximité de l'intersection Pie-IX et Sherbrooke.

La ville de Montréal, fait-il remarquer, possède sur la rue Sherbrooke, le Centre Maisonneuve, qui, en plus de l'Aréna Maurice-Richard, comprend un vaste gymnase, une piscine et autres facilités .

On trouve de plus tout à côté le Collège Ste-Croix, le Jardin botanique, le Musée d'art moderne, l'hôpital Maisonneuve, "présentant les équipements de base facilitant l'implantation d'une université".

Il est bien entendu, dans l'esprit du député de Bourget, que les immeubles qui formeraient l'embryon de cette université et qui sont la propriété de la ville pourraient être transportés à la nouvelle corporation universitaire, ce qui, selon M. Sauvageau, éliminerait certains problèmes de juridiction.

Quant au stade que l'on projette toujours de construire sur cet emplacement, M. Sauvageau suggère tout simplement de le déménager.

Ce qui est d'autant plus facile, car, bien qu'ayant fait l'objet de promesses électorales de maints politiciens, y compris le maire actuel, il est toujours à l'état de projet.

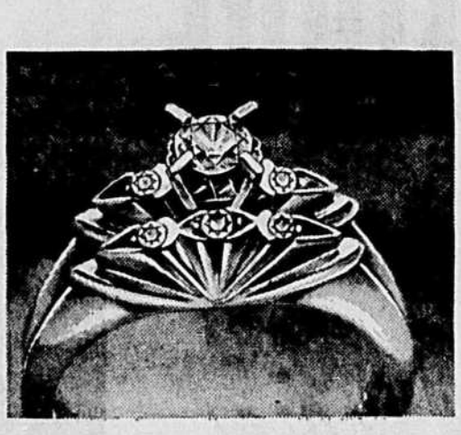
M. Sauvageau croit donc que ce stade devrait être plutôt aménagé à Rivière-des-Prairies, "où la disponibilité de terrains est très grande".

Ayant éloigné du revers de la main ce projet gênant pour le sien, M. Sauvageau prétend que dans le secteur qu'il prône, on trouve "tous les éléments favorables à la création d'une future université", population élevée, grand caractère d'accessibilité, équipement de base, "environnement sympathique" et disponibilités physiques de la ville même.

"D'ailleurs, de conclure M. Sauvageau, le seul fait qu'il y a présentement dans l'est de Montréal une population très considérable susceptible de croissance marquée justifie à lui seul l'aménagement d'une seconde université dans ce secteur. Non seulement les facteurs à considérer indiquent une suffisance, mais davantage une nécessité."

Toutes nouvelles dans leurs conception, style et choix.

...nous ne pouvons attendre plus longtemps pour vous les montrer.



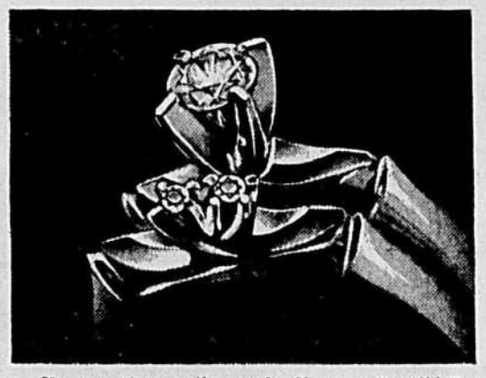
Conception ultra moderne à 6 diamants d'une très grande élégance et d'un éclat radieux. Les deux bagues 225.00, utilisez votre crédit.



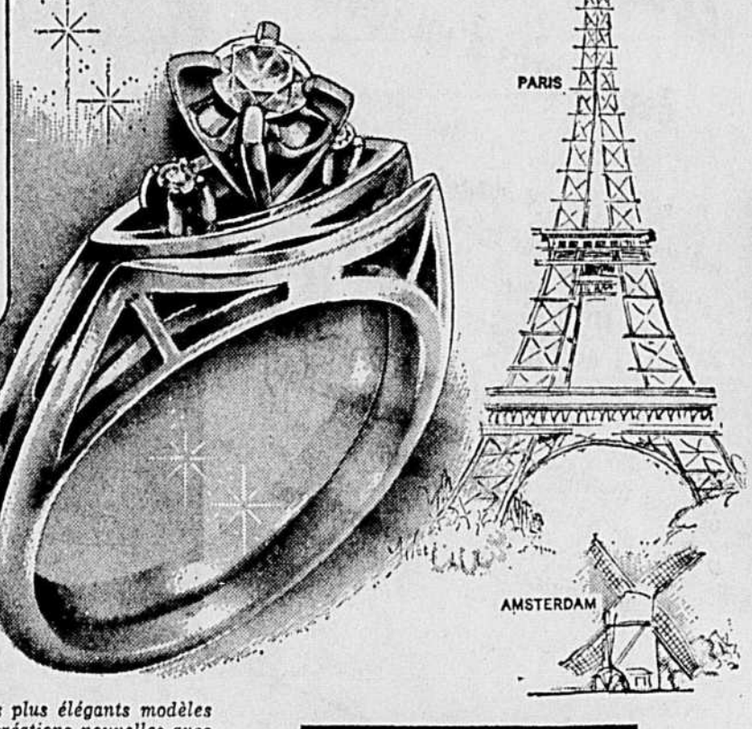
Le cadeau qui transmettra vos voeux les plus ardents pour la Noël



Consultez notre conseiller diamantaire, il vous aidera à faire le choix convenant le mieux à vos besoins.



Haut sertissage élevant le diamant Certifié Parfait à un nouveau summum de brillance. Diamants jumelés Certifiés Parfaits sur l'alliance. Les deux, 250.00, utilisez votre crédit.



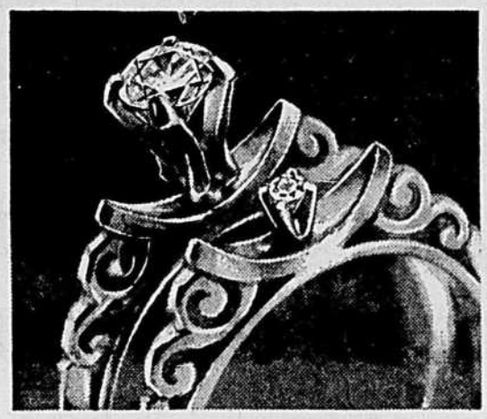


Style baroque à motifs espagnols romantiques pour satisfaire son désir d'aventure. Les deux bagues 230.00, utilisez votre crédit.

L'un des plus élégants modèles de nos créations nouvelles avec 3 diamants Certifiés Parfaits. L'alliance s'harmonise parfaitement avec la bague de fiançailles à ouvertures délicates. Les deux bagues 127.50, utilisez votre crédit.



Taille Tiffany pour les jeunes couples modernes, laissant voir de façon subtile toute la splendeur du diamant. Les deux bagues 175.00, termes faciles.



Solitaires Certifiés Parfaits sertis en hauteur sur montures modernes exclusives. Les deux bagues 300.00, utilisez votre crédit.



Modèle délicatement sculpté d'après nos nouvelles montures pour solitaires, avec alliance entrelacée. Les deux bagues 125.00, utilisez votre crédit.



Tous les midèles disponibles en or jaune 14 kt avec monture en or blanc 18 kt, ou tout or blanc 18 kt.

Votre bijoutier peut-il répondre "Oui" à ces importantes questions ?

1. Le diamant est-il exempt de toutes imperfections, fêtures, taches de carbone, grains sombres ou taches de toutes sortes ?
2. Le diamant a-t-il une belle couleur-pure comme une eau limpide ?
3. Le diamant est-il scientifiquement taillé de façon à faire ressortir l'éclat le plus brillant ?

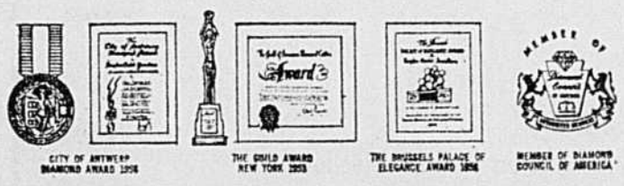
Peoples Credit Jewellers répondent "oui" et vous donnent une garantie écrite avec chaque diamant certifié parfait pour la garantie



LA COMPARAISON LE PROUVE... Peoples Credit Jewellers répondent "oui" à toutes ces questions et sont les SEULS bijoutiers vendant UNE SEULE ET UNIQUE qualité en bagues à diamant-certifié parfait.



PEOPLES CREDIT JEWELLERS sont heureux de vous inviter à leur présentation inaugurale des nouvelles bagues à diamant 1968. Plus de 1000 modèles dans une infinie variété de nouvelles formes créatrices, nouvelle originalité, nouvelle beauté. Les voir c'est être témoin des plus ravissantes parmi les nouvelles créations inspirées par les studios de conception diamantaire les plus importants au monde... les voir, est se rendre compte des distances parcourues par Peoples Credit Jewellers pour vous apporter les ensembles des bagues à diamant les plus élégants ornés des diamants de la meilleure qualité au monde. — Certifiés Parfaits.



PCJ Peoples Credit Jewellers

LE NOM LE PLUS HONORE EN DIAMANTS

6 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

- CENTRE-VILLE 1015 ouest, Ste-Catherine Tél. : VI. 9-7071
- PLAZA ST-HUBERT 6529, St-Hubert près Beaubien Tél. : 273-1557
- POINTE-CLAIRE Centre d'achats Fairview Tél. : 695-5516
- PLAZA ALEXIS NIHON Rue Ste-Catherine ouest, près Atwater Tél. : 937-2806
- PLACE PORTOBELLO 7200, bl. Taschereau Ville Brossard Tél. : 672-5610
- PLACE LA SALLE 7962, bl. Champlain La Salle Tél. : 365-6610

MAGASINEZ MAINTENANT POUR NOEL — Vous commencerez à payer qeu le 15 janv.



photo LA PRESSE

"Il ne faut pas attendre la perfection d'une institution nouvelle," dit le cardinal Léger.

Selon le cardinal Léger, le synode s'est révélé une expérience positive

Le cardinal Léger revient du synode des évêques un peu insatisfait parce que toute institution nouvelle a besoin de rodage et d'amélioration, mais il croit néanmoins, avec l'ensemble des évêques qui y ont participé, que l'expérience a été positive.

De quoi est-il insatisfait ? Après avoir dit que les locaux devraient être mieux "aérés", il a seulement dit qu'une prochaine fois "il serait peut-être utile que l'ordre du jour soit élaboré plus tôt, que les locaux de travail soient plus propices pour des réunions de plusieurs heures, et autres choses semblables. "Il a aussi dit qu'il est possible que le synode, qui était cette fois-ci "un instrument d'information", devienne "délibératif" mais que la formule n'est pas encore arrêtée.

Revenu samedi à Montréal après avoir participé durant un mois, au Vatican, au premier synode des évêques créé par Paul VI en 1965 dans le but de permettre aux épiscopats d'exercer la collégialité épiscopale telle que définie à Vatican II, le cardinal Paul-Emile Léger donnait hier matin une conférence de presse au centre administratif de l'archidiocèse de Montréal (2000 ouest, rue Sherbrooke).

Le concile et le synode

Cette conférence de presse était le premier résultat concret de la décision du cardinal Léger, il y a trois mois, de nommer un attaché de presse en la personne de l'abbé Jean-Guy Dubuc, qui dirige en même temps la publication diocésaine "Votre Eglise".

S'aidant d'un court texte, le cardinal-archevêque a commencé par expliquer ce qui différencie un concile d'un synode : dans le premier cas, **tous** les évêques ont le devoir d'y assister et le droit d'exprimer leur vue et de prendre les décisions concernant les orientations qui doivent guider l'Eglise universelle ; dans le second cas, le synode, un tiers des membres est nommé par le pape et l'autre tiers est constitué d'évêques délégués et mandatés par leurs leurs épiscopats respectifs.

De plus un concile a un pouvoir législatif, alors que le synode, tel que créé par Paul VI, n'a qu'un pouvoir consultatif, sauf exceptions décrétées par le pape.

Si au début, dit-il, les évêques se demandaient si l'expérience serait valable, après le synode ils étaient unanimes à dire qu'elle avait été positive.

Les fruits du synode

Quant aux fruits du synode, il mentionne d'abord l'information (prodiguée au pape par les évêques), qui fut "extrêmement valable. Quant à celle fournie aux journalistes (dont la maigreur a suscité les plaintes de plusieurs correspondants), le cardinal Léger a défendu le huis clos qui entourait ces assises du fait que plusieurs évêques ayant brossé un tableau assez sombre de la situation de leur Eglise respective, il eût été inopportun que la presse en fasse état.

A un journaliste qui lui demandait quel tableau il avait tracé de son Eglise montréalaise, le cardinal, après quelques moments d'hésitation, a répondu qu'il n'en avait rien fait parce que son mandat consistait à parler du droit canon ainsi que du rôle des théologiens et de la liberté, de la confiance dont ils ont besoin pour bien adapter le message évangélique au contexte, aux besoins actuels.

A ce propos il a dit que la crise actuelle, la vague d'athéisme que connait le monde est due au fait que le message évangélique n'a pas toujours été présenté de manière à "susciter l'intérêt", et dans le respect de certaines disciplines. Il revient aux théologiens de faire la difficile synthèse entre le Message révélé et les concepts humains contenus dans ce message.

Ce synode, ajoute-t-il, a aussi permis une meilleure connaissance des Eglises particulières, laquelle connaissance est essentielle à l'orientation de la législation de l'Eglise et fait déboucher sur une conclusion importante : "il est nécessaire d'entretenir la diversité dans l'unité" et il est maintenant "impossible de promulguer une législation universelle sur tous les points de la vie de l'Eglise."

Ici il donne comme exemple la question des mariages mixtes, qui ont été traités "en parents pauvres" dans le passé et qui aujourd'hui sont revalorisés dans la liturgie.

Parce que, dit-il, chaque cas de mariage mixte s'inscrit dans des contextes sociologiques et des situations multiples, chaque évêque propose des solutions qui vont d'un extrême à l'autre et qui ont de quoi rendre le législateur perplexe.

Aussi le cardinal Léger propose-t-il une manière de s'en sortir en décrétant des lois générales acceptables pour tous et en déléguant très largement aux évêques le pouvoir de décision dans les cas individuels.

Le problème de l'athéisme

Il a dit que la même règle devrait s'appliquer au sujet de la liturgie (dont il a été discuté au synode). Au sujet des autres questions de l'ordre du jour du synode, le cardinal a dit, au sujet de la réforme du droit canon, que ça ne sera pas réalisé avant dix ans, qu'au sujet des séminaires, il faudra aussi de 5 à 10 ans avant d'adopter une formule moderne; quant au problème de la foi, les éléments colligés au synode permettront probablement au pape d'élaborer un document tenant compte des opinions formulées par les évêques.

Le cardinal ne s'oppose pas à la publication du bilan de l'archidiocèse

Le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, a dit hier qu'il n'avait pas "d'objection" à publier éventuellement le bilan financier de l'archidiocèse de Montréal, mais qu'aucune décision ne sera prise avant que ne soit terminée l'étude de la réforme administrative du diocèse.

Le cardinal a dit que le diocèse percevait une taxe de 5% sur les revenus bruts des fabriques, laquelle atteint annuellement quelque $500,000. Cette somme sert à l'administrtion du diocèse.

Pressé de donner plus de précisions sur les biens de l'Eglise diocésaine, le cardinal a mentionné (et qualifié de peu rentables) trois immeubles : le Centre administratif (au 2000 rue Sherbrooke), la cathédrale et l'archevêché. Il n'a pas mentionné le terrain qui jouxte ces deux derniers immeubles et qui est évalué à plusieurs millions de dollars.

Qu'advient-il de l'enquête menée il y a plus d'un an par la Maison Price Waterhouse sur l'administration du diocèse ? Le cardinal a dit qu'elle était terminée et que le rapport avait été reçu.

Avez-vous l'intention de le rendre public ? lui a-t-on demandé.

"Donnez-nous le temps de l'étudier nous-mêmes", a répondu le cardinal.

Interrogé quant à l'opportunité, à l'instar de Paris, de subdiviser l'archidiocèse de Montréal en plusieurs petits diocèses de "taille humaine" où il serait plus facile pour les pasteurs d'être en contacts avec les fidèles, le cardinal a répondu que si cette solution s'imposait à Paris à cause des sept millions de personnes que ce diocèse servait, il a dit que le problème n'était pas aussi urgent à Montréal, où les évêques suffragants (ceux de Valleyfield, St-Jérôme, Joliette et St-Jean) répondent en quelque sorte aux dispositifs nouveaux établis à Paris.

Sans nier qu'un diocèse de la dimension de celui de Montréal pose des problèmes réels, le cardinal a dit toutefois qu'un morcellement trop grand peut aussi produire des faiblesses aux plans du personnel, des ressources financières et autres.

IMPORTED SWITZERLAND

N'ACHETEZ QUE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE IDENTIFIÉ PAR CE SYMBOLE

CINZANO

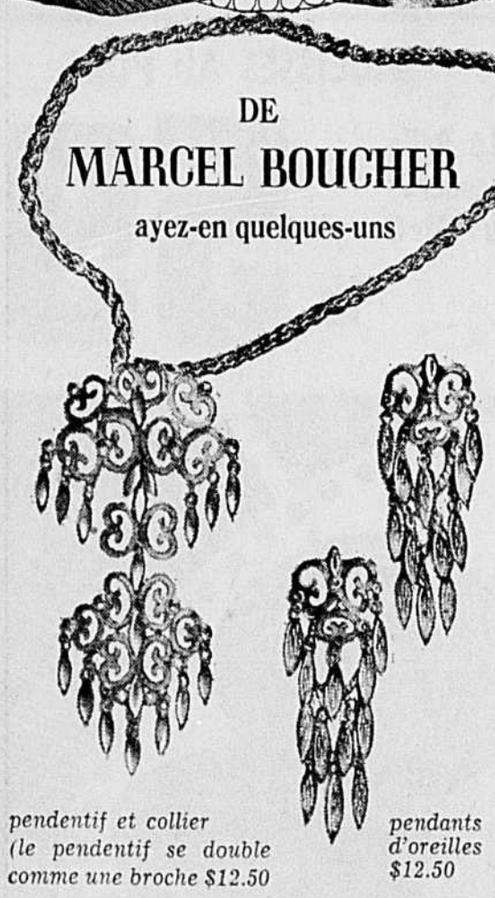
sur glace

Vermouth rouge, doux—importé d'Italie
Vermouth blanc, sec—importé de France

CETTE TOUCHE D'OR

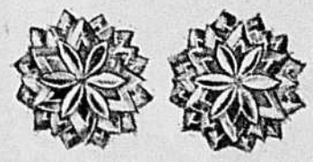
DE MARCEL BOUCHER

ayez-en quelques-uns



pendentif et collier (le pendentif se double comme une broche $12.50

pendants d'oreilles $12.50



boucles d'oreilles $2.50

compte courant ou budgétaire

pas ailleurs que chez

Mappin's

1000 ouest, rue Ste-Catherine
et Place Ville-Marie
866-7431

ORGUE

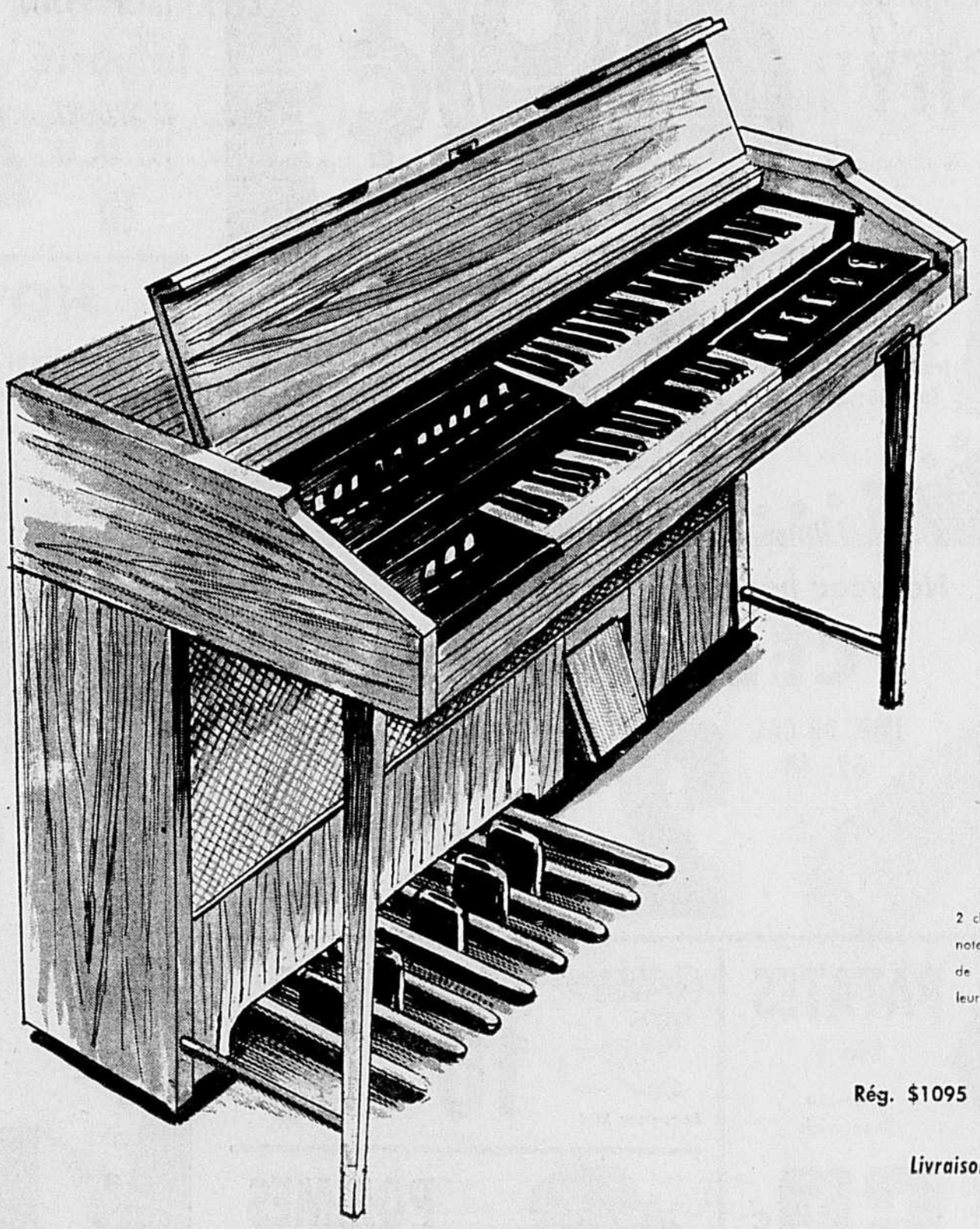
YAMAHA

Langelier Valiquette

SEUL DEPOSITAIRE AUTORISE

VENTE PRÉ-NOËL

ECONOMISEZ $150.00



Modèle B6

2 claviers indépendants (44 notes et 37 notes) Pédalier de 13 notes, 2 haut-parleurs de 12", 85 watts.

3 leçons gratuites

Rég. $1095 $945.

Livraison gratuite

Plusieurs autres modèles et marques en vente

STATIONNEMENT FACE AU MAGASIN OU A L'ARRIERE

LANGELIER - VALIQUETTE LTEE

510 STE-CATHERINE EST

TEL. : 842-8811

HEURES D'AFFAIRES :
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'à 5.30 p.m. Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9.00 heures.

MONTREAL, MERCREDI 8 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 259

La France consacrera plus de $20 millions en trois ans à ses relations culturelles et techniques avec le Québec

PARIS, (AFP) — L'Assemblée nationale française a adopté, hier, le budget des Affaires étrangères pour 1968 dans lequel figurent les crédits de la coopération technique et des relations culturelles.

En ce qui concerne les relations culturelles avec le Québec, le gouvernement a décidé, à la suite du voyage du président de la république en juillet 1967, d'établir un programme de développement des échanges culturels, scientifiques, techniques et d'informations s'étendant sur trois années.

En 1967, les crédits attribués aux trois directions du Quai d'Orsay (relations culturelles, coopération technique et service d'information et de presse) en faveur du Québec s'élevaient à $7 millions, y compris une dotation exceptionnelle de $360,000 pour les manifestations artistiques prévues à l'occasion de l'Exposition de Montréal.

Pour l'année 1968, les crédits votés passent à $5,500,000. En 1969 et en 1970 ils seront respectivement de $7,200,000 et de $8,900,000, ce qui représente par rapport au projet initial du budget de 1968 une ouverture de crédits supplémentaires égale à $4,000,000 en 1968, $5,700,000 en 1969 et $7,000,000 en 1970.

L'utilisation de ces crédits doit permettre l'intensification et la diversification des échanges culturels avec le Québec par la création de trois centres franco-québécois de développement pédagogique, de développement de l'enseignement technologique et de recherche scientifique et technique.

En outre il est prévu de porter en trois ans le nombre des professeurs envoyés au Québec de 346 à 1,000.

M. Maurice Couve de Murville a déclaré devant l'Assemblée nationale que les Français avaient bien compris qu'ils ne pouvaient se désintéresser du problème du Québec. Le ministre a tenu à répondre à diverses critiques de l'opposition en abordant ce thème dès son exposé général, alors qu'il n'y était pas prévu. Il a souligné l'"évolution significative qui s'est produite, selon lui, en France, à propos du Québec "par rapport aux extravagants commentaires d'il y a trois mois".

Quant à la question de l'avenir politique du Québec, c'est, a noté le ministre des Affaires étrangères, une question qui relève du Québec et du Canada. Mais la France, a-t-il poursuivi, a tenu à montrer l'intérêt qu'elle porte aux Canadiens français comme le prouvent les crédits inscrits au budget des Affaires étrangères.

M. Couve de Murville a rejeté enfin le parallélisme établi par M. René Pleven (P.D.M. — opposition centriste) entre les relations de la France et du Québec et celles qui pourraient exister entre la France et des provinces allemandes comme La Sarre et la Rhénanie.

"Nous n'avons pas le droit de détourner les Canadiens du chemin où l'histoire et la géographie les ont placés".

Telle avait été la conclusion du discours de M. Pleven, député du centre gauche, ancien chef du gouvernement et spécialiste des Affaires extérieures, prononcé hier matin à l'Assemblée nationale.

M. Pleven s'est longuement interrogé sur les mobiles qui ont conduit le général de Gaulle à ce qu'il appelle "l'éclat canadien". Il a fait part de ses craintes quant à la politique québécoise du gouvernement. Tout, selon lui, laisse à penser qu'un tel comportement vise à engager les Canadiens français à obtenir leur indépendance, "mais, a déclaré l'orateur, le gouvernement prendrait une grave responsabilité s'il laissait croire à 6 millions de Canadiens français que la France pourrait leur apporter autant que l'ensemble économique auquel le Québec appartient actuellement".

Autre spécialiste des questions canadiennes, un député de la gauche non communiste, ami de M. François Mitterrand, M. André Labarrère, ancien professeur de français au Québec, a insisté sur la forme qu'il convient, selon lui, de donner de l'aide française au Canada français.

"Vouloir aider le Canada comme on aide un pays sous-développé, a dit M. Labarrère, serait une erreur profonde . . .

"Il ne doit pas s'agir pour nous d'une action de propagande, mais d'une action de compréhension. Nous devons favoriser des interventions industrielles, techniques et culturelles fondées sur le respect de nos mentalités différentes".

En conclusion de son exposé, M. Labarrère a lancé :

"Il y a au Canada français une soif de culture. Nous devons être présents, mais nos rapports doivent être ceux d'adultes responsables".

Radio-Canada doit devenir la radio nationale canadienne-française

— *Denis Bousquet*

par Gilles Racine

"Il faut savoir se servir de Radio-Canada qui doit devenir la Radio nationale canadienne-française, avec ou sans nationalisation."

"Radio-Canada a le devoir de nous présenter les faits de manière objective, mais Radio-Canada doit aussi nous présenter une interprétation québécoise des faits afin de faire entendre notre voix dans le monde, en attendant que nous ayons un service diplomatique."



Denis Bousquet

M. Denis Bousquet, député unioniste de Saint-Hyacinthe, a donné indirectement raison au secrétaire d'Etat fédéral, Mlle Judy LaMarsh, en affirmant qu'à Radio-Canada, "il y a déjà un bon nombre de nationalistes, mais au lieu de diminuer, leur nombre doit augmenter".

Le député qui prenait la parôle devant une quarantaine d'étudiants du Mont-Saint-Louis, hier soir, a exprimé l'avis que les Québécois devaient se battre jusqu'à la limite de leurs forces pour conserver les cerveaux français à la Société d'Etat parce que c'était leur seule chance de s'exprimer dans le monde.

Démocratie imposée

M. Bousquet, qui parlait sans texte, a en effet exprimé l'avis que la conversion de la radio de l'Etat canadien en la radio du Québec était un des moyens essentiels pour protéger la nation canadienne-française de l'assimilation anglophone.

Un autre de ces moyens réside dans l'obtention, dans une première phase, du consensus général sur la création d'un Etat national (québécois). Les séparatistes, a-t-il dit, sont libres d'aller plus loin, mais il importe avant tout d'obtenir l'unité sur ce point.

Selon le député unioniste, les Canadiens français ont toujours été dominés par les Britanniques depuis la Conquête de 1760. M. Bousquet a rappelé la guerre qui sévit au Vietnam pour affirmer ensuite que "si cette guerre nous émeut, il ne faut pas oublier qu'ici, nous avons été trop souvent écrasés par les canons".

Le conférencier n'a d'ailleurs pas craint" de poursuivre sa pensée en déclarant que la "démocratie qu'on a ici a été imposée à la force des baïonnettes".

Assimilation et oecuménisme

Selon lui, les Britanniques ont toujours mis les Canadiens français en état de minorité. "Nous sommes toujours en minorité à Ottawa ; mais on sauvegarde la façade de la démocratie."

Il n'y a qu'une solution pour le député provincial. Il faut accepter le concept des deux nations : une canadienne-française et une autre canadienne-anglaise, qui auraient toutes deux leur structure économico-sociale propre. "Il faut se battre à un contre un et non à un contre neuf. C'est la condition de la liberté."

Mieux, "même l'oecuménisme, jusqu'à un certain point, nous conduit à une assimilation en diminuant les différences entre catholiques et autres".

Le représentant de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée législative s'est d'autre part dit convaincu que "nous sommes en train de prendre notre place dans le monde. Et nous allons la prendre ! Le mouvement est irréversible."

Il a poursuivi en affirmant que si les Québécois se serraient les coudes, ils réussiraient en Amérique du Nord à créer une société, une civilisation originale qui saura faire valoir le génie français tout en conservant le dynamisme propre au continent américain.

"Dans quelques années, nous serons peut-être la plaque tournante de la société."

Le député, qui devait entretenir les étudiants de la nécessité d'une politisation des étudiants et la création de cellules politiques dans les collèges, a été accueilli par un groupe poli mais assez froid.

Le cadre même de la conférence et de la discussion qui a suivi l'exposé de M. Bousquet était assez curieux et laissait croire que les étudiants appuieraient fortement l'orateur. Devant l'estrade, on lisait sur une affiche murale : "pouvoir étudiant". A la gauche du conférencier, un portrait de "Che" Guevara. A la droite, une photo de John F. Kennedy.

Il ressort des questions que les membres présents semblaient plus opposés que favorables aux théories de M. Bousquet sauf en ce qui concerne Radio-Canada où il a mérité des applaudissements nourris et spontanés. Les étudiants ont laissé clairement entendre qu'ils craignaient surtout les conséquences économiques d'un Québec indépendant.



Le nouveau ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, a rencontré hier les fonctionnaires de son ministère. On le voit ici en compagnie de son prédécesseur, M. Jean-Jacques Bertrand; et de M. Arthur Tremblay, sous-ministre de l'Education.

N'ayant la responsabilité que d'un seul ministère, Cardinal annonce qu'il pourra accélérer le travail de ses prédécesseurs

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le nouveau ministre de l'Education du Québec, M. Jean-Guy Cardinal, a assuré hier les fonctionnaires de ce ministère qu'il continuerait le travail de ses prédécesseurs mais en l'accélérant davantage.

Le nouveau ministre rencontrait quelque 400 de ses fonctionnaires à l'Ecole normale Laval de Québec. Les fonctionnaires présents représentaient les cadres, les adjoints au personnel de cadre et les professionnels du ministère.

M. Cardinal n'est en réalité ministre que depuis sept jours. Il a malgré tout, selon les paroles mêmes du sous-ministre de l'Education, M. Arthur Tremblay, rencontré jusqu'ici presque la totalité du personnel de son ministère.

Devant le personnel de cadre et les professionnels, M. Cardinal a déclaré hier que n'étant attaché qu'à un seul ministère et ne représentant pour le moment aucun comté provincial, il aurait le temps d'accélérer le travail au ministère.

M. Cardinal a par ailleurs rendu hommage à son prédécesseur, M. Jean-Jacques Bertrand, et s'est dit assuré que celui-ci, au ministère de la Justice, continuerait à collaborer étroitement avec lui.

Le nouveau ministre a également déclaré à ses fonctionnaires qu'il comptait sur leur entière collaboration. "Mon succès est le vôtre et vice versa", a-t-il dit.

L'ex-doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal a dit ensuite qu'il n'était pas qu'intéressé aux problèmes universitaires mais également à tous les niveaux du système d'éducation en général.

"Le ministère de l'Education, a-t-il dit aussi, doit jouer un rôle de leader et d'animateur dans le système d'éducation du Québec. Il nous faut donc des fonctionnaires compétents qui veulent demeurer au service du gouvernement en conservant le sens de la recherche et non en devenant de simples bureaucrates".

Pour que le travail soit efficace au ministère, selon M. Cardinal, il faut que les conditions de travail fonctionnent parfaitement sur quatre plans : les relations humaines, la procédure administrative, l'organisation matérielle, le traitement et l'avenir des fonctionnaires.

M. Cardinal a annoncé que des discussions en profondeur auraient lieu sur ces quatre plans dans un avenir prochain au ministère.

De son côté, l'ex-ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, tout en remerciant les fonctionnaires pour la collaboration et la loyauté qu'ils lui ont manifestés pendant ses quinze mois d'administration, a souhaité que le même esprit de collégialité nécessaire au fonctionnement du ministère continue de se manifester sous M. Cardinal.

M. Bertrand a assuré le nouveau ministre de l'entier appui des fonctionnaires de l'éducation.

L'ex-ministre de l'Education a déclaré que la charge de deux portefeuilles avait considérablement taxé sa santé et que cette situation ne pouvait durer. Il s'est dit convaincu par ailleurs du dévouement sans limite de M. Cardinal à la cause de l'Education. Quant à lui, il continuera à s'intéresser au ministère qu'il a quitté "en tant que membre d'un gouvernement qui accorde la priorité à l'Education".

Quant au sous-ministre de l'Education, M. Arthur Tremblay, il a assuré M. Bertrand de l'attachement profond que lui conservent les fonctionnaires; il a d'autre part signalé le travail important qu'a abattu, depuis une semaine seulement, le nouveau ministre Cardinal et l'a assuré de l'entière collaboration de tous les fonctionnaires du ministère.

La rencontre avec les fonctionnaires s'est terminée par un cocktail et un buffet où le nouveau ministre a pu serrer la main de presque tout son personnel.

Cellulose Duprin et la SGF investissent $5 millions dans la Donahue Brothers

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Société générale de financement du Québec et la société française Cellulose Duprin investiront quelque $5,000,000 dans la papeterie québécoise Donahue Brothers.

Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a confirmé hier la nouvelle en soulignant que cet accord entre la SGF et la filiale du groupe industriel Saint-Gomin était une conséquence pratique des entretiens qu'il a eus en mai dernier avec le général de Gaulle à Paris.

M. Johnson a ajouté que la portée de cet investissement dépasserait largement l'ampleur du nombre de dollars "car, a-t-il dit, l'industrie québécoise de la papeterie a maintenant un pied dans la porte de l'important marché français".

L'accord, en vertu duquel la SGF et la Cellulose Duprin participeront au capital-actions de Donahue, prévoit également que la France importera au moins 5,000 tonnes de papier en 1967 et au moins 10,000 tonnes en 1968 et au cours des années suivantes.

L'accord, dont tous les détails ne sont pas encore connus, semble très complexe sur plusieurs points. Ainsi, a mentionné M. Johnson, il prévoit la possibilité d'une prise de contrôle par la société française de même qu'une plus grande participation de la SGF au capital-actions votant de Donahue.

Exploitation rationnelle

Par ailleurs, répondant aux questions des journalistes, M. Johnson a souligné que le ministère des Terres et Forêts, bénéficiant d'un budget accru de 40% cette année, est en train de modifier profondément toute l'exploitation des forêts québécoises en la rendant plus rationnelle.

Il a mentionné, en particulier, les efforts du ministère pour compléter au plus tôt, d'ici deux ou trois ans, l'inventaire complet de nos richesses forestières. D'ailleurs, LA PRESSE annonçait il y a quelques semaines que, pour la première fois, des fonctionnaires québécois s'étaient rendus à cet effet dans la région de la baie James.

Et Kruger ?

Enfin, M. Johnson, questionné sur le sujet, a déclaré ne pas être en mesure, ne possédant les derniers développements dans cette affaire, de préciser quoi que ce soit en ce qui concerne les investissements considérables projetés par la société Kruger Paper à Saint-Félicien.

Il y a plus d'un an déjà que la société Kruger a annoncé son intention de construire une papeterie à Saint-Félicien dans le nord du Québec. Le silence règne depuis lors.

Les Canadiens français disparaîtront bêtement, s'ils ne réagissent pas vite

— *René Lévesque*

par Réginald MARTEL

La crise constitutionnelle existe, c'est le Québec qui l'a mise au monde. Il faut maintenant regarder en face le vrai problème de notre société québecoise, qui est de vivre.

L'époque de la survivance n'est pas tellement dépassée, parce que la natalité et l'immigration jouent contre nous. Pour ne pas disparaître, il faut des pouvoirs que nous n'avons pas. Tout cela débouche sur la fiscalité. Au lieu de buter sur le "fling flang" du statut particulier, acceptons la libération mutuelle des deux patries canadiennes, qui pourront ensuite travailler ensemble.

Telle est la substance de l'exposé qu'a fait hier M. René Lévesque devant les membres du club Richelieu-Maisonneuve. Le député de Laurier revient de Vancouver où "parler du Vietnam et du Québec, c'est la même chose", parce que c'est loin. "Mais il y a moyen, si on ne leur enlève rien, de s'entendre avec ces gens-là."

Dans les propos de M. Lévesque, il semble y avoir un espoir sous-jacent que les Canadiens anglais finiront par comprendre que le salut du Canada réside dans l'éclatement de la Confédération. Entre-temps, le député s'impatiente de constater que les Québécois semblent avoir peur de prendre les décisions qu'exige la situation.

M. Lévesque fustige le financier Marc Carrière, qui a déclaré qu'on peut vivre sans Constitution. "Avant de dire des folies", un homme d'affaires devrait s'informer, riposte M. Lévesque, qui affirme que depuis le gouvernement Sauvé, la tension n'a cessé de monter et que la crise constitutionnelle existe, "qu'on le veuille ou non."

Le vrai problème, pour une société, c'est de vivre. La "revanche des berceaux", ça ne tient plus, parce qu'en quinze ans la natalité au Québec, de supérieure qu'elle était à la moyenne canadienne, est devenue inférieure.

Quant à l'immigration, poursuit M. Lévesque, elle joue aux neuf dixièmes contre nous. "Si quelque chose de radical n'est pas fait d'ici dix ans, notre proportion, au Québec même, va piquer une plonge."

"On ne peut pas accepter de disparaître bêtement." Et pour appliquer les solutions requises, il faut au Québec des pouvoirs qu'il n'a pas.

Puis M. Lévesque parle de l'importance de la recherche scientifique, qui n'existe à peu près pas au Québec, tandis qu'à Ottawa, dans les organismes de

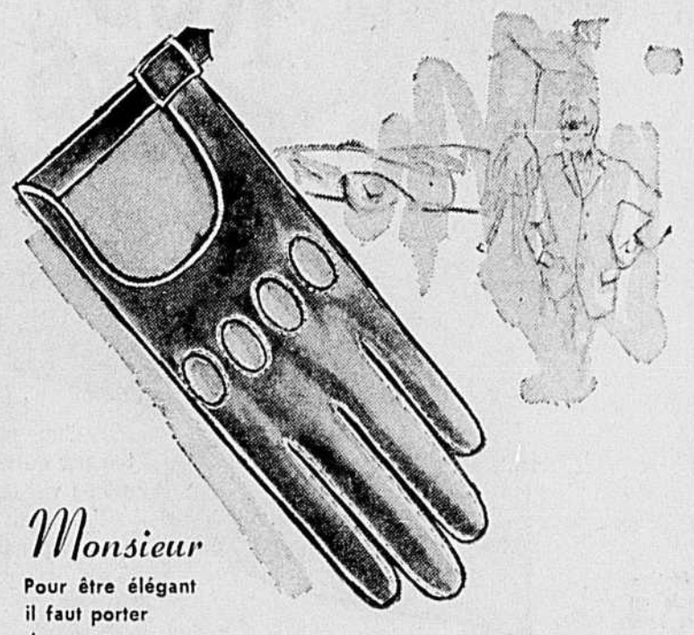


recherche fédéraux, nous n'existons pas. "La science n'est pas bi-culturelle; elle est universelle mais, en même temps, elle doit refléter une société."

Pourtant, les Québécois payent pour ces recherches, tout comme ils contribuent $500 millions, sur $2 milliards, "pour une défense nationale qui ne défend rien."

C'est en ce sens que M. Lévesque estime que la crise constitutionnelle débouche sur le domaine fiscal : "Le fédéral se fabrique des priorités pour dépenser de l'argent, pendant que les provinces s'en vont dans le trou."

M. Lévesque croit que si le Canada anglais et le Québec se libèrent mutuellement, les deux patries pourraient mieux travailler à restructurer. Son point de vue, dit-il, est plus acceptable au Canada anglais que le "fling flang" du statut particulier. Actuellement, nous sommes paralysés de part et d'autre. Mettons-nous d'accord, au Québec, et offrons au Canada anglais une nouvelle forme d'association.



Monsieur

Pour être élégant il faut porter des gants

Que vous soyez sportif — homme d'affaires — homme du monde, ou voyageur, soyez de mise avec ce gant de cuir NAPPA, très souple, de confection soignée.

Couleur noir ou brun médium. Pointures 7½-8-8½ **$10.00**

Commandes postales et téléphoniques acceptées

Credico — Dinner's Club — American Express — Carte Blanche — 271-5297

jerome

• FAIRVIEW-POINTE-CLAIRE O Centre commercial BOULEVARD • Plaza ST-HUBERT • Place BONAVENTURE



photo LA PRESSE

Au Port-Royal, le théâtre du Nouveau-Monde

Une soirée de gala avait lieu hier soir au théâtre Port-Royal de la Place des Arts, à l'occasion de la présentation de la pièce de Jean-Louis Roux, "Bois Brûlés" (Théâtre du Nouveau-Monde). Sur la photo prise au moment de la réception qui a suivi la représentation, dans l'ordre habituel, Me Jean-Jacques Bertrand, ministre de la Justice ; Madame Bertrand, M. Piché et Madame Piché ; Madame Maurice Chartré et M. Maurice Chartré, président du conseil d'administration de la Compagnie de publication LA PRESSE.

à Noter ***

L'oeuvre des petites-soeurs de l'Assomption

La vente de charité au profit de l'oeuvre des petites-soeurs de l'Assomption, se tiendra cette année, le samedi 18 novembre, à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, sous la présidence d'honneur de Mme Joseph-Edouard Perreault. Les personnes dont les noms suivent, présideront les différents comptoirs: Alimentation, Mme Jacques de Vienne; Bonbons, Mme Raymond Eudes; Cadeaux de Noël, Mme J.-E. Bertrand; Chapeaux, Mlle Geneviève Lépine; Fleurs, Mmes André Leman et Marie Bellemare; Jouets, Mme Félix Côté; Livres, Mmes Louis de Laigue et Guy Villalard; Lainages, Mme Jeanne Labrosse; Lingerie d'enfants, Mmes Viacel Cantin et André Vennat; Lingerie d'enfants, Mme Viateur Lapierre et Claude Demers; Papeterie, Mme Henry-L. Auger et Mlle Mitzi Hébert; Pêche, Mlle Marguerite Savard; Marché aux puces, Mme Rodolphe Fortier; Programme, Mme Véronique Germain; Roue de fortune, Mme Guy Poirier; Casse-croûte, Mmes René Lescop et Paul Langlois; Souper-froid, Mme F. Eugène Therrien; réception, Mme Paul Dozois.

Réception annuelle

Le Chapitre de Montréal de l'Association des assistants en administration et des secrétaires, aura sa réunion le samedi 11 novembre à 2 h. 45 de l'après-midi, au "University Women Club", 910 rue Sherbrooke. Le conférencier sera le docteur Roger Broughton, de l'Institut Neurologique de Montréal et il a choisi comme sujet : "To sleep Perchance to Dream". Pour renseignements, communiquer avec la secrétaire de l'association, Mlle Françoise Beauregard, en composant 842-8121 ou 874-6367.



Mme George-K. Dupuy est la présidente de la Ligue de la jeunesse féminine, dont le bal des Petits souliers aura lieu le vendredi 10 novembre, au Château Champlain.

Carrousel '67 au profit de l'hôpital Royal Victoria

Les femmes auxiliaires de l'hôpital Royal Victoria de Montréal organisent une vente de Noël au profit de leur oeuvre. Ce Carrousel '67 aura lieu jeudi, le 16 novembre, de 9 h. 30 du matin à 5 h. de l'après-midi à la résidence des infirmières de l'hôpital.

Parties de cartes

La partie de cartes annuelle organisée par les anciennes élèves de l'amicale St-Eusèbe, aura lieu le mardi, 14 novembre à 8 h. p.m., sous la présidence de M. Philippe Vincent, curé. Cet événement aura lieu dans la salle de l'école, 2325 rue Rouen. Prix de présence. Billets en vente à l'entrée ou réservez dès maintenant à l'école 2275 rue Fullum.

* * *

La partie de cartes annuelle de la Fraternité St-Antoine aura lieu le samedi, 18 novembre, à 8 h. p.m., à la salle St-Antoine, 6240 rue de Lanaudière. Prix de présence. Pour renseignements, composer 272-7879.

* * *

Une partie de cartes aura lieu le samedi 11 novembre, à 8 h. du soir, dans la salle de l'Académie Ste-Madeleine, 655 avenue Outremont, à Outremont. Pour renseignements, composer 272-6200 ou 274-4675.

* * *

Une partie de cartes est organisée par le mouvement des femmes chrétiennes au sous-sol de l'église St-Jean de Matha (angle Allard et d'Aragon) à Ville Emard, le mardi 14 novembre, à 8 h. du soir. Un goûter sera servi. Pour renseignements s'adresser au presbytère en composant 768-2549 ou communiquer avec Mme Grenier en composant 768-1018.

Amicale de l'école St-Jean l'Evangéliste

Les anciennes de l'école St-Jean l'Evangéliste de la paroisse St-Charles de Montréal, sont priées d'assister à l'Amicale qui aura lieu cette année le 11 novembre prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi. Que chacune considère cette invitation comme personnelle, et bienvenue à toutes.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Réception du maire

Le maire de Montréal offrait hier soir une réception en l'honneur des participants au Congrès international d'Allergologie qui se tient actuellement dans la métropole. Cette manifestation mondaine avait lieu au foyer du théâtre Maisonneuve après le spectacle Félix Leclerc-Cora Vaucaire. Sur la photo prise au cours de la réception, dans l'ordre habituel : Madame B. Rose; le docteur Rose, président du congrès; Madame François Léger; le docteur Léger; Madame Makino et le docteur Sohei Makino qui, après avoir fait ses études de médecine à l'université de Tokyo, se spécialise en allergologie à l'université du Wisconsin, aux Etats-Unis.

Tour du monde miniature

OTTAWA (PC) — L'épouse du premier ministre du Canada, Mme Lester B. Pearson est rentrée chez elle ces jours derniers avec un sac rempli de produits internationaux.

Après avoir inauguré le bazar des associations YM-YMCA tenue à Ottawa, Mme Pearson a fait un tour du monde en miniature.

Au milieu de jolies femmes vêtues de kimonos et saris, apportant une note exotique à côté de costumes à l'occidentale portés par d'autres visiteuses, Mme Pearson a circulé autour du grand gymnase transformé occasionnellement en salle d'exposition avec des kiosques décorés aux couleurs nationales par les 17 ambassades et hauts commissariats d'Ottawa.

Tantôt un parfum d'encens flottait dans l'air, alors qu'on entendait une douce musique orientale, laquelle faisait place un peu plus loin au rythme enlevant du calypso.

Mme Pearson, vêtue d'une robe de lainage bleu et coiffée d'un chapeau de même teinte avec une garniture de mouton de Perse noir, était accompagnée de l'échevin Mary Harrison et de Mme Bruce Craig, présidente du YM-YWCA d'Ottawa.

Le sac d'emplettes de Mme Pearson, que portait une organisatrice de cette manifestation, commença à se remplir avec une écharpe de soie d'Australie, un fromage italien Gorgonzola, des mets chinois et une pâtisserie du Ghana, le gâteau "nkatie". Puis on y ajouta du sucre d'orge au stand britannique et ensuite des gâteaux de riz japonais.

L'épouse du premier ministre, qui semblait fort intéressée, posait des questions aux personnes responsables des kiosques, notamment des femmes vêtues de costumes de leurs pays res-

Voir TOUR en page 24

Le magasin du square Phillips est ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9 heures

BIRKS B·B

Durant 10 JOURS SEULEMENT

BIRKS B·B

SERVICES de VAISSELLE en PORCELAINE ANGLAISE de MARQUES RENOMMÉES ET VERRERIE IMPORTÉE EN CRISTAL TAILLÉ À LA MAIN OFFERTS À BONS PRIX



25% DE RABAIS

facilités de paiement

*MINTON *AYNSLEY

*WEDGWOOD

*ROYAL DOULTON

*ROYAL WORCESTER

*ROYAL STAFFORDSHIRE

C'est le temps des réceptions et c'est le moment choisi par Birks pour vous offrir à prix d'aubaine de la porcelaine fine et du cristal dans des motifs qui peuvent s'allier aussi bien aux décors modernes que classiques.

Tous les motifs pouvant être réassortis, vous pouvez acheter des couverts complets ou des pièces individuelles.
Venez tôt, vous aurez le premier choix.

★ Les prix indiqués sont pour un couvert de 5 pièces : assiettes à dîner, à salade, à pain, tasse à thé et soucoupe. Les pièces pour le service sont aussi offertes à prix d'aubaine.

Illustrés ici : quelques-uns des nombreux motifs de notre collection.

BIRKS
JOAILLIERS

2 MODELES SEULEMENT

GEORGIAN

	Régulier	Réduit
Verre à eau	4.95	3.70
Champagne	4.95	3.70
Vin rouge	4.75	3.55
Porto	4.25	3.15
Xérès	4.25	3.15
Liqueur	4.25	3.15
Cocktail	4.75	3.55
Verre, 10 oz	4.95	3.70
Verre, 12 oz	6.75	5.05
Jus	4.75	3.55

et

NORFOLK

	Rég.	Réduit
Gobelet	6.25	4.65
Champagne	6.25	4.65
Claret	6.25	4.65
Porto	5.65	4.20
Cherry	5.65	4.20
Liqueur	4.75	3.55
Cocktail	5.65	4.20
Verre à eau, demiard	6.25	4.65
Verre à eau, ¾ de chopine	6.50	4.85
Verre à jus	5.75	4.30

Commandes téléphoniques
866-1411
Cristal : postes 368 ou 369
Porcelaine : postes 373 ou 374



SEPT MAGASINS A MONTREAL ET EN BANLIEUE: SQUARE PHILLIPS ● DORVAL ● ROCKLAND ● FAIRVIEW ● PLACE VERSAILLES ● PLACE LONGUEUIL ● PLACE BONAVENTURE

la vie mondaine

Protégés par le service secret

WASHINGTON (AFP) — Les services secrets américains assureront pendant quinze mois encore la protection de Mme John Kennedy et de ses deux enfants, Caroline et John, si toutefois le sénat approuve la disposition adoptée, lundi, en séance de nuit, par la Chambre des représentants.

Cette dernière a voté par 302 voix contre 11, dont celles de dix représentants républicains (le président Kennedy appartenait au parti démocrate), les 210,000 dollars de crédits nécessaires à cette mesure.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Les dirigeants des Grands Ballets canadiens rencontraient lundi soir les membres de la presse afin de communiquer quelques nouvelles aux journalistes. Sur la photo prise au cours de la réception qui a suivi, dans l'ordre habituel : Mme Carol Léopold, du comité féminin ; M. Marcel Caron, c.a., chef de section, et Mme H. A. Parkyn. Mesdames Léopold et Parkyn sont présidentes conjointes du comité féminin des Grands Ballets canadiens.

Les Grands Ballets lancent leur campagne

Les directeurs des Grands Ballets canadiens avaient convoqué les journalistes, lundi soir, afin de leur communiquer deux nouvelles importantes. La première intéressera les personnes et les compagnies qui ont l'habitude (ou qui voudraient la prendre) de souscrire à la campagne annuelle de souscription de la compagnie. En effet tous les souscripteurs deviendront maintenant automatiquement membres de la compagnie des Grands Ballets et auront le droit de voter à l'assemblée annuelle, donc de prendre part à l'élection du bureau de direction. La seconde nouvelle annoncée par le président, le juge Jacques Vadboncoeur, était d'ordre pécuniaire. Le gouvernement provincial vient d'attribuer à la compagnie la somme de $115,000 afin de lui aider à combler son déficit.

Le juge Jacques Vadboncoeur a accepté la présidence de cette nouvelle campagne qui durera jusqu'au 15 décembre. Il sera assisté d'un nombreux comité dont M. David B. Gill, vice-président de Nesbitt Thompson & Co. Ltd., qui agira comme coordonnateur. M. Eric Gourdeau, de Boischatel, s'occupera de la campagne de souscription dans la ville de Québec. Madame Denise Tétrault a été désignée comme gérante de la campagne. A la tête du comité féminin on retrouve comme présidentes conjointes Mesdames Carole Léopold et H. A. Parkyn. Mlle Suzanne Lippé est assistante au coordonnateur M. David B. Gill. Les personnes qui seraient intéressées à souscrire à cette campagne peuvent adresser leurs contributions aux Grands Ballets canadiens, 5415, Chemin de la Reine Marie, Montréal. Au premier rang des distingués patrons de la compagnie figure Son Exc. M. Roland Michener, gouverneur général du Canada. Madame Ludmilla Chiriaeff est la directrice artistique de la troupe, assistée de M. Fernand Nault, maître de ballet et de M. Anton Dolin, conseiller artistique.

Assemblée générale

La réunion annuelle de l'Association des dames auxiliaires de l'hôpital St-Joseph de la Providence, pour l'année 1967-68, aura lieu le jeudi 16 novembre, à 14 heures, à l'Auditorium de l'hôpital, 11,844 Bois de Boulogne. Le but de cette rencontre est de renouer les amitiés passées et de faire connaître les fins de l'association. Il y aura visite des malades de l'institution, accompagnées des bénévoles actives, suivie de l'assemblée générale et d'un goûter. Pour renseignements, on peut communiquer avec Mmes Hélène Morin, 681-2218 ou Liliane Sénécal à 669-7040.

TOUR

SUITE DE LA PAGE 23

pectifs et portant des bijoux spectaculaires.

Elle s'arrêta devant une babouche miniature rehaussée de brillants venant de Turquie, et aussi devant un spécimen de bois de santal de l'Inde. Plus loin, elle voulut goûter une spécialité pakistanaise et, à un autre stand elle discuta des mérites d'un tableau offert au Canada en cadeau d'anniversaire par les Etats-Unis.

On a donné à Mme Pearson en cadeau des spécimens de thé venant de l'Inde, de Chine et du Ceylan, ainsi qu'une poupée tenant une petite lanterne, un produit venant de Chine.

Cette exposition organisée annuellement pour recueillir des fonds aidant aux réalisations du YM-YMCA dans tous les pays du monde, apporte généralement des recettes de l'ordre d'environ $2,000 au dire d'un membre de l'organisation.

Snowbelles,



les merveilleuses



"Ce produit a été accepté par le Conseil national de l'esthétique industrielle pour être inscrit au répertoire DESIGN CANADA".

bottes imperméables



pour l'hiver

Cet hiver, vous apprécierez le merveilleux confort des bottes Snowbelles. En effet ces bottes ne peuvent pas prendre l'eau. Elles sont moulées en Leatherex durable et résistant aux taches et il n'y a pas la moindre couture risquant de laisser pénétrer l'humidité. Elles garderont vos pieds secs et bien au chaud, grâce à leur douillette doublure molletonnée et à leur semelle intérieure amovible. Le talon est renforcé et la doublure ne s'enlève pas. Les bottes Snowbelles ont également une semelle ondulée qui vous empêche de glisser. Découvrez le merveilleux confort que vous apportent les bottes d'hiver Snowbelles de Kaufman.

Snowbelles K KAUFMAN par Kaufman

Kaufman Footwear Limited Kitchener, Montréal, Sherbrooke.

Les grands magasins et les magasins de chaussures réputés les ont.

HB-5-F

Où rencontrer vos amis à l'étranger ? à Paris sur les Champs Elysées, à New York sur la 5ème Avenue, à Miami Beach AUX NORTH SHORE VILLAS. Chambres d'hôtel, aussi appartements. Villas et Penthouse, complètement équipés, 100% air climatisé, télévision, piscine grandeur olympique, Shuffleboard, B.B.Q, etc., etc. Faites vos réservations maintenant dans le Petit Canada de Miami Beach, Floride, où tout le personnel parle le français.

NORTH SHORE VILLAS
6924 Indian Creek Drive
Miami Beach, Florida
Téléphone : 866-3936

VENTE 1er ANNIVERSAIRE

16 au 25 novembre 1967

Une heure chez NORSKE est une visite en Scandinavie plus 9 jours d'escomptes.

NORSKE EST L'ENDROIT du MAGASINAGE de NOEL

1950 ouest, rue STE-CATHERINE 932-2969

Faciles à digérer... et peu coûteux
SANDWICHES pour vos REUNIONS



Pensez-y . . . 48 exquis sandwiches à cocktail préparés par des experts dans les formes les plus attrayantes telles que triangulaires, enroulées, ruban à deux étages, tous en pain blanc et brun — remplis des plus fraîches et plus délicieuses garnitures — pour n'en mentionner que quelques-unes • succulent jambon tranché • boeuf rôti • salade au poulet • salade aux oeufs, etc.

Nous utilisons pour nos sandwiches le fameux pain "POM"

Vous et vos invités serez enchantés — Une commande de 48 suffit abondamment pour 6 ou 8 invités, pour seulement 3.00

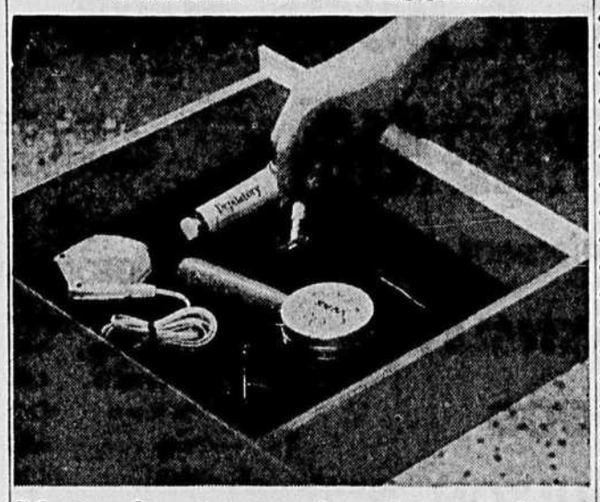
APPELEZ MAINTENANT !
844-3901

PEGROID'S LTEE
Fraîcheur et qualité sont notre devise
4075 SAINT-DENIS

Livraison par tout Montréal

Creamettes MACARONI
TENDRE DELICIEUX

FAITES-EN L'ESSAI!



Mettez de côté vos pincettes, rasoirs et crèmes dépilatoires pendant un mois.

par Dorothy Gregory

Si vous croyez être la seule femme sur quatre à ne pas avoir le problème des poils superflus, faites cette expérience.

Mettez de côté, pour un mois entier, les pincettes, le rasoir, la cire ou les décolorants. Le mois écoulé, examinez très attentivement la pousse de vos poils superflus : l'endroit où ils poussent, leur couleur, leur épaisseur et leur longueur. Venez alors à la clinique Gregory pour un examen sérieux par nos techniciennes qui sont très habiles et très expertes. Pourquoi faire cette expérience, direz-vous ? Pour trois bonnes raisons :

1) Au cours d'un séjour à l'hôpital, vous pouvez être obligée de passer un mois ou plus sans utiliser de produits chimiques ou autres pour l'épilation des poils superflus.

2) Il peut vous être impossible ou ennuyeux d'utiliser des crèmes dépilatoires pour une longue période de vacances à la campagne.

3) Vous vous devez de connaître exactement l'importance du problème de poils superflus, si jamais vous en avez. Votre apparence et votre personnalité y gagneront avantageusement. Ainsi renseignée, vous pouvez décider intelligemment si oui ou non vous devez faire quelque chose pour remédier aux problèmes de poils superflus.

La clinique Gregory élimine tout problème par l'épilation radicale des poils superflus. C'est la solution la plus adéquate à tout problème de poils superflus . . . si rapide et à si bas prix que vous pouvez facilement vous la permettre . . . si confortable que vous pouvez lire ou dormir durant le traitement . . . si sûre car cette méthode est acceptée par tout le monde médical.

Maintenant que Gregory a rendu sa méthode dépilatoire pratique et à portée de toutes les bourses, vous ne pouvez vous astreindre à utiliser des méthodes temporaires et désuètes.

C'est maintenant qu'il vous faut mettre de côté vos pincettes, rasoirs et produits chimiques pour un mois. Venez ensuite à la clinique Gregory pour un examen et une démonstration gratuits.

Pourquoi ne pas venir aujourd'hui ?

Le rendez-vous n'est pas nécessaire. Nos heures de clinique sont : 10 h. a.m. à 7 h. 30 p.m., samedis, de 9 h. a.m. à 2 h. p.m.

EN VILLE : 301 Edifice Dominion Square, 1010 ouest, rue Ste-Catherine. Tél. : 861-9741.

SNOWDON : 5253 boul. Décarie, à côté du Théâtre Snowdon. Tél. : 481-3522.

PLAZA ST-HUBERT : Suite 300-301, 6339, rue St-Hubert. Tél. : 272-9664.

Agnew-Surpass
Where smart styles originate

Boisvert & Frères
Enrg.
314 Bord-du-Lac
Pointe-Claire — 695-3271

Chaussures Henry R.
pour toute la famille
5921, rue Laurendeau
766-4218

RAY'S SHOE STORE
54 Westminster
482-2990

AUBAINES ST. JOSEPH Balmoral



POUPÉE
Magnifique poupée avec chaise "porte-poupée" complètement réglable pour le jeu (peut être placé au dossier du siège d'auto). La poupée possède son biberon et son hochet.
Rég. $6.49 SPECIAL $4.98

POUSSE-POUSSE
Rég. $3.49
SPECIAL $2.77



CARROSSE POUR POUPEE
excellente fabrication. Fillette aura de l'agrément avec ce carrosse aux gais coloris.
Valeur rég. $6.98
SPECIAL $4.44





ARBRE de NOEL
60" DE HAUTEUR
Rég. $5.55 SPECIAL $3.98
ARBRE DE NOEL
Branches très dense, blanc, vert et rose.
Rég. $16.98 SPECIAL $8.88



CANADIENNE pour FILLETTES
Grandeurs 4 à 6x SPECIAL $10.43
Grandeurs 7 à 12 SPECIAL $12.98
Très chaud pour l'hiver !



JAQUETTE de SKI
POUR GARÇONS ET FILLETTES
grandeur 3 à 6x
Rég. $5.98
SPECIAL $3.98



ROBES, TUNIQUES
pour fillettes
Vente spéciale
$1.98 - $2.98
$3.98

SOUS-VETEMENTS pour HOMMES
"THERMO"
Camisole et culotte toutes les grandeurs
Rég. $1.98 SPECIAL $1.42





COSTUME DE NEIGE
Pour GARÇONNET et FILLETTE
JAQUETTE avec capuchon en simili - fourrure pantalon doublé.
SPECIAL $10.43

THERMO pour GARÇONS
7 à 14 ans
Rég. $1.98 SPECIAL $1.00

THERMO pour GARÇONS
3 à 6x
Rég. $1.19 SPECIAL 79¢

Sachez reconnaître les véritables aubaines

ST. JOSEPH Balmoral

METRO

1271 est, ONTARIO 522-7835
4035 est, ONTARIO 522-2329
4715 est, STE-CATHERINE 255-1896
7043, ST-HUBERT 276-7262
3775 ouest, NOTRE-DAME 935-5763

La pilule contraceptive est la seule susceptible d'être approuvée par le pape

ROME (PA) — Un Jésuite, membre de la Commission du contrôle des naissances établie par Paul VI, a déclaré aujourd'hui que la seule pilule que le pape pourrait juger acceptable moralement, est celle qui empêche la conception.

Dans la revue jésuistique "La Civitta Cattolica", le père Giacomo Perido, théologien, déclare que les pilules devant être prises "le jour après" ou "le mois après", découvertes récemment, n'ont aucune chance de rencontrer l'approbation du pape parce qu'elles sont fabriquées avec l'intention de permettre à la femme d'avorter tout de suite après la conception.

La commission d'experts dont fait partie le père Perico a étudié les divers arguments pour ou contre l'interdiction de l'Eglise catholique en ce qui a trait aux contraceptifs chimiques et a soumis ses recommandations au pape l'année dernière. Le Souverain Pontife n'a pas encore laissé entendre quand il doit annoncer si oui ou non l'interdit sera levé.

La pilule pour "le jour après", inventée par des scientifiques américains, est destinée à empêcher le développement subséquent d'un oeuf femelle récemment fécondé, écrit le père Perico.

"Par conséquent, nous en présence d'une volonté manifeste d'avortement, et comme telle, cette pratique doit être condamnée moralement."

Il ajoute plus loin que cette intention est encore plus claire dans le cas de la pilule "du mois après", inventée récemment en Suède. En effet, cette pilule tue l'oeuf fécondé en le privant de son hormone essentielle, le progestérone ,affirme l'article.

"Comme dans le premier cas, l'intervention et la volonté dans l'intervention sont, sans aucune erreur, en vue de l'avortement, écrit le père Perico, et les deux pilules récentes agissent "par le sacrifice d'une vie humaine, de façon très peu différente des autres méthodes d'avortement."

L'article déclare que la seule pilule que le pape pourrait juger acceptable moralement est celle qui empêche la conception, selon la formule mise au point par le Dr Gregory Pincus, des Etats-Unis.

"L'effet hormonal de la pilule Pincus ne bouleverse aucun processus, ni ne détruit ou mutile aucune capacité. Il répète simplement ce que la nature fait spontanément sous l'action de stimulants internes et spontanés."

A Malte à bord d'un "trident"

LONDRES (AFP) — La reine Elizabeth se rendra à Malte le 14 novembre prochain, pour une visite officielle de trois jours. Elle voyagera à bord d'un "Trident" spécial. Cet appareil est un triréacteur de fabrication britannique.

Avant la catastrophe survenue au "Comet IV" de la B.E.A. le mois dernier, entre Athènes et Chypre, il avait été prévu que le voyage de la reine s'effectuerait à bord d'un Comet. Mais à la suite de cet accident et de divers incidents, sans conséquences, survenus depuis à ce type d'appareil, c'est le "Trident" qui a été choisi. Un porte-parole de la B.E.A. a déclaré lundi : "Nous mettons toujours le meilleur type d'avion à la disposition de la reine et le meilleur avion que nous ayons actuellement est sans aucun doute le "Trident".

La décision de changer l'avion de la reine a suscité diverses réactions chez les pilotes de Comet qui demandent qu'une enquête approfondie soit effectuée sur les causes de l'accident de l'avion Athènes-Chypre. L'un d'eux a récemment déclaré : "Si le Comet n'est pas assez bon pour la reine, il n'est sûr pour personne".

QUOI DE KNACK ?

L'ALLURE CAVALIERE

Pour équiper votre hiver 68 la botte genre équitation, bouclée, zippée pour amincir, En chevreau marron, noir ou caramel. Par ALPINE à 35.95.

Brad's

1330 ouest, rue Sherbrooke
842-4934

IMPORTED SWITZERLAND — SEUL

VENTE 25%

ENSEMBLES, MANTEAUX, COSTUMES ET VETEMENTS D'APRES-MIDI EN LAINAGES AUTOMNE-HIVER

Solde de vêtements sport y compris vêtements de ski, manteaux courts, jupes, etc. — RABAIS DE 33⅓ à 50%

HAUTE MODE EN TAILLES (14-20) — (40-48) — (14½-28½)
Quelques grandeurs 10 et 12 pour cette vente seulement

Salon Juliette LTÉE

STATIONNEMENT GRATUIT sur les lieux 5120 Earnscliffe

5457, CH. REINE-MARIE (près Earnscliffe) 484-3558
Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

J.E. McComber INC.

AUBAINES d'après L'EXPO



Des manteaux de coupe exclusive faisant partie de notre fameuse collection

Expo 67

CASTOR
naturel de la Réserve du Québec, tel qu'illustré $595

SWAKARA
mouton de Perse teint noir, lustré et durable, choix de coupes originales... $595

VISON
pastel, ranch foncé ou naturel, peaux horizontales, tel qu'illustré $595

LOUTRE VISON pastel et naturel foncé peaux allongées $995

PHOQUE D'ALASKA
teint "Matara" par Fouke



GRANDS SPECIAUX

- MOUTON DE PERSE teint noir
- MOUTON RASE uni ou garni de vison
- RAT MUSQUE teint noir
- MOUTON KALGAN blanc
- RAT MUSQUE naturel, horizontal
- CHAT SAUVAGE "tippé" naturel

$295

J.E. McComber INC.

3633, avenue du PARC
(au sud de l'avenue des Pins)

CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT SI DESIRE
OUVERT VENDREDI SOIR JUSQU'A 9 H.

REVOLUTION AU CENTRE COSAQUE

French SHOES

1172 ouest, rue Sainte-Catherine 866-7017
Promenade Place Victoria 866-8309

et aussi chez
BOUTIQUE JEUNESSE
1230 ouest, rue Sainte-Catherine
866-3143

Commandes postales et téléphoniques acceptées

D'ITALIE
Retenue au genou par un plissé flatteur. Entièrement doublée. Chevreau noir, brun, caramel, ou ivoire.
$26.95

DU CANADA
Mi-cuisse ou jambe entière. Toute doublée. Galon militaire élastique, sur chevreau blanc/noir, noir/blanc, brun/brun, noir/noir.
$49.95

8 coloris — sans galon.
$47.95

DE FRANCE
S'étire sur toute la jambe. La botte des bottes. Pour jambes longues, jambes courtes, jambes minces, ou moins minces. Cuir genza blanc ou noir.
$50.00

D'ESPAGNE
Botte lacée jusqu'au genou. Très seyante pour toutes les jambes. Complètement doublée. Combinés cuir/suède ou tout cuir.
$26.95 et plus.

D'ITALIE
Botte mince au genou superbement ajustée. Zip. Toute doublée. Suède ou cuir noir, brun, beige. Cuir blanc, gris, marine. Suède cocoa.
$32.95

L'avis de la Cour suprême sur le sous-sol marin

LA DÉCISION

OTTAWA — Selon la plus haute Cour du pays, le gouvernement a des droits de propriété indiscutables sur les richesses sous-marines des côtes de la Colombie-Britannique.

Les sept membres de la Cour ont été unanimes à reconnaître les droits du gouvernement canadien en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des richesses minérales du plateau continental, sous les eaux territoriales.

Les avocats de l'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve — provinces qui ont appuyé les revendications de la Colombie-Britannique — ont cependant laissé entendre devant la Cour que des jugements séparés seraient nécessaires dans leurs cas.

Quant au Québec qui est mêlé à cette affaire par les baux que le gouvernement fédéral a accordés dans l'Ungava, entre autres, il a refusé de plaider devant la Cour.

Les sept juges ont rejeté les prétentions de la Colombie-Britannique selon lesquelles ses droits de propriété sous-marine remontent à l'époque coloniale britannique.

"Jusqu'à 1928, opine la Cour, les eaux qui longent la côte de la Colombie-Britanniques sont décrites comme "eaux territoriales britanniques". En 1928, lorsque le Canada devient souverain, ces eaux sont reconnues comme canadiennes."

Le droit international reconnait donc au gouvernement fédéral une juridiction exclusive sur les eaux territoriales . . . juridiction qui, précise le référé, a été exercée dans une série de mesures législatives.

"Jamais la Colombie-Britannique, comme colonie puis comme province, ne fut propriétaire de ces territoires, y dit-on. Le droit de propriété appartient au gouvernement souverain du Canada."

La Cour estime également que la Colombie-Britannique n'a pas de droit sur le plateau continental, et ce pour deux raisons :

1. parce que le plateau continental est situé en dehors des frontières de la province.

2. parce que le Canada était l'Etat souverain qui fut reconnu par les lois internationales comme ayant droit sur le plateau.

L'ENJEU

OTTAWA — Si toutes les provinces à l'exception de la Saskatchewan et l'Alberta sont mêlées à la querelle de juridiction sur les droits miniers sous-marins, ce sont cependant les provinces de l'Atlantique qui peuvent y avoir le plus d'intérêt, du moins en ce qui concerne les richesses pétrolières.

Il peut s'écouler pas mal de temps avant que ne soient pesés les résultats de la décision unanime de la Cour Suprême.

Les baux accordés par le gouvernement fédéral pour l'exploration des richesses sous-marines couvrent 220,000,000 d'acres. De ce territoire, 148,000,000 d'acres se trouvent sur la côte de l'Est du Canada, y compris dans le golfe Saint-Laurent.

Les baux dans la baie d'Hudson couvrent 54,000,000 d'acres tandis que ceux de la côte du Pacifique — concentrés au large de la côte sud-ouest de l'île de Vancouver — couvrent 18,000,000 d'acres.

Au total, 32 permis d'exploration ont été émis par le gouvernement fédéral, mais plusieurs projets sont menés par deux ou même plusieurs compagnies pétrolières.

En dépit du grand nombre de permis, il y a eu peu de forage effectué jusqu'ici. La plupart des projets n'en sont qu'au stade préliminaire et ne consistent présentement qu'à des échantillonnages de fonds et des études sismiques qui détermineront les structures rocheuses sous-marines.

Trois puits ont été forés sur la côte de l'Est, deux sur la côte de l'Ouest et un sur les rives de la baie d'Hudson. Les compagnies pétrolières ont dépensé jusqu'ici $45 millions pour l'exploration des fonds sous-marins depuis 1961, mais aucune n'a encore annoncé de réussite. Seule la compagnie Mobil Oil a annoncé la présence d'huile au large de l'île Sable, mais pas encore en quantité industrielle.

Cependant, les études sismiques effectuées sur le plateau continental, sous l'Atlantique, ont révélé des formations rocheuses suintant le gaz et l'huile et des baux ont été accordés sur une bande de 2,000 milles s'étendant de Yarmouth, en Nouvelle-Ecosse jusqu'à Terre-Neuve et de là jusqu'au Labrador ainsi que du Nouveau-Québec jusqu'à la baie de l'Ungava.

Marcel Faribault n'est pas surpris; il compare le cas avec celui du Labrador

OTTAWA — M. Marcel Faribault, conseiller en matières constitutionnelles et économiques auprès du premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, a déclaré qu'il n'était nullement surpris de la décision de la Cour suprême du Canada quant à la juridiction sur les richesses sous-marines de la Colombie britannique.

Toutefois, M. Faribault a exprimé "certaines réserves" sur le fait que cette question ait d'abord été soumise à la Cour suprême.

M. Faribault se demande s'il convenait "avec l'espèce de constitution que nous avons" de référer cette question à la Cour suprême.

Il a comparé cette question à celle de la dispute au sujet de la frontière du Labrador qui, comme on sait, fut décidée en 1927 par le Conseil privé de Londres.

"J'ai dans ce cas-ci les mêmes réserves que dans le cas du Labrador", a souligné M. Faribault.

Il était intervioué alors qu'il se trouvait à Ottawa à l'occasion d'une réunion du caucus conservateur durant laquelle il s'était adressé au sous-comité de la constitution. Il a déclaré qu'il avait été invité à prendre la parole devant ce comité, il y a quelques semaines. Il a participé à cette réunion en qualité d'invité, tout simplement.

M. Robarts

De son côté, le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, a dit à Toronto que la décision du tribunal fédéral "ne touchait pas sa province" et qu'il ne ferait aucun commentaire.

M. Bonner

VICTORIA — Le procureur général de la Colombie britannique, M. Robert Bonner, s'est contenté de dire que la décision de la Cour suprême ne le surprenait pas.

Il a ajouté que cette décision ne constituait sûrement par un rejet définitif des droits de la Colombie britannique.

"Un fait heureux demeure quand même de cette décision, a-t-il dit, c'est que le gouvernement d'Ottawa a déjà fait savoir qu'il était prêt, peu importait la décision de la Cour suprême, à entamer des pourparlers visant à sauvegarder les droits de chacun avant d'entreprendre des travaux.

La décision de la Cour suprême n'est pas trop surprenante, a-t-il dit, à la lumière des décisions qui ont été rendues sur ce continent sur la même question.

Interrogé pour savoir si la Colombie britannique allait suivre l'attitude de l'ancienne administration du Québec, qui avait annoncé qu'elle ne se soumettrait pas aux décisions de la Cour suprême allait à son encontre, M. Bonnet a répondu : "Le gouvernement de la Colombie britannique se soumet aux lois qui régissent ce pays."

En Nouvelle-Ecosse

HALIFAX — Le ministre des Mines de la Nouvelle-Ecosse, M. Donald Smith, a dit de son côté que sa province continuerait à considérer les droits miniers sous-marins comme étant siens.

Sans élaborer, M. Smith a ajouté qu'il n'était pas en position de commenter les droits de la Colombie britannique, mais que dans le cas de la Nouvelle-Ecosse, c'était différent.

Il a rappelé que l'ancien premier ministre provincial et maintenant chef officiel de l'opposition, M. Robert Stanfield, avait déjà dit que les droits miniers sous-marins ne devaient pas relever d'une décision de la Cour suprême et que les problèmes, s'il y en avait, devaient être résolus par des discussions entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces.

Au Nouveau-Brunswick

FREDERICTON — Au Nouveau-Brunswick, le ministre des Richesses naturelles, M. W. R. Duffie, a déclaré que la dispute est loin d'être réglée, insistant sur le fait lui aussi que, de toutes façons, le cas de sa province est différent de celui de la Colombie britannique.

M. Smallwood

NEW YORK — Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, a déclaré pour sa part que le gouvernement fédéral devrait apporter des changements à la constitution afin de remettre aux provinces les droits des minéraux sous-marins.

Le premier ministre, qui se trouve à New York en voyage d'affaires, a fait ce commentaire lors d'une conférence de presse.

M. Smallwood a déclaré qu'il avait suggéré autrefois que le gouvernement change la constitution au lieu de tenter de régler la question en cour.

"Je crois maintenant que c'est ce que devrait faire le premier ministre," a-t-il dit ajoutant qu'il était désappointé de la décision de la Cour suprême.

La Cour suprême maintient une peine de détention indéfinie dans un cas d'homosexualité

OTTAWA — (PC) — La Cour suprême du Canada a ratifié hier le jugement d'une autre cour rendant passible d'emprisonnement à vie tout individu pratiquant l'homosexualité au Canada. La décision a été prise dans une proportion de 3 à 2.

Ce verdict à la majorité rejetait l'appel de Everett George Klippert, un mécanicien de 40 ans, condamné en 1965 à période indéterminée de détention préventive comme délinquant sexuel dangereux.

L'inculpé avait été arrêté à Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, et son jugement émanant du juge H. J. Sission de la cour des Territoires, qui s'est retiré depuis.

Le débat, porté le printemps dernier devant la Cour suprême, tenait à la définition, selon le Code criminel, d'un délinquant sexuel dangereux, laquelle se lit comme suit :

". . . toute personne qui pour sa conduite dans une question d'ordre sexuel, a manifesté une incapacité à contrôler ses impulsions sexuelles et qui est susceptible de causer blessures, souffrance ou tout autre tort à autrui à cause d'une incapacité à contrôler ses impulsions sexuelles ou qui est susceptible de commettre une autre offense sexuelle."

Klippert a été reconnu coupable de quatre accusations de grossière indécence comportant des actes homosexuels avec quatre personnes distinctes, entre décembre 1964 et août 1965. Il avait d'abord été condamné à trois ans, mais sa peine avait été modifiée en détention indéfinie.

Aucune violence

Ces accusations, de même que d'autres antérieures, concernaient des agissements commis privément avec des adultes masculins consentants. Il n'a aucunement été question de violence, bien que Klippert ait admis être un homosexuel depuis 24 ans.

L'avocat de l'inculpé, Me Brian Crane, a allégué que la définition du Code criminel ne visait que les personnse constituant un danger pour autrui. Selon Me Crane, cette définition ne pouvait s'appliquer à une activité homosexuelle pratiquée privément avec le consentement du partenaire.

Selon le juge Gérard Fauteux, l'article du code laisse une alternative, celle des offenses sexuelles possibles et celle du danger de tort causé à autrui.

Le juge Wilfrid Judson et le juge W. F. Spence ont appuyé cette thèse, vigoureusement combattue par le juge en chef John R. Cartwright.

Selon ce dernier, "l'intention et le but du Code criminel . . . est d'empêcher des personnes de devenir les victimes de ceux dont l'incapacité à contrôler leurs impulsions sexuelles rend une source de danger".

Se référant à des précédents relatifs à la définition de la loi, le juge en chef en a conclu que l'article traitant des "offenses sexuelles possibles" devait s'interpréter comme une allusion au danger.

Le juge Emmett Half a soutenu la thèse du juge Cartwright.

Aux Communes, M. R. J. (Bud) Orange, député libéral des Territoires du Nord-ouest, a qualifié le jugement de "moyennâgeux" et s'est inspiré du rapport minoritaire du juge Cartwright qu'il a cité pour demander que "des Canadiens ne soient plus sujets à la détention préventive lorsqu'ils sont victimes d'une malheureuse infirmité sociale".

Plus tard, hors de la Chambre, M. Orange a déclaré qu'il espérait que "le ridicule de cette situation force le gouvernement à agir en la matière". "Personnellement, a-t-il dit, je considère que des actes de cette nature sont répugnants mais je pense aussi que c'est l'affaire d'hommes consentants et que c'est leur droit, à titre de citoyens d'un pays libre, d'agir ainsi s'ils le désirent".

M. Orange demande donc que toutes les peines prévues pour l'homosexualité soient levées dès maintenant, sauf dans les cas où des mineurs sont en jeu ou lorsque l'acte est accompli publiquement.

Dans son rapport, le juge Cartwright émettait l'opinion que le Parlement ne s'attendait probablement pas à ce que la loi de la détention préventive s'applique à l'homosexualité, lorsque cette loi a été promulguée. Le juge en chef priait aussi le gouvernement d'étudier sérieusement la question d'amender la loi, pour éviter des situations de ce genre.

Trudeau

Le ministre de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau, n'a pas voulu se prononcer sur l'opportunité d'abolir, dans le Code pénal, tous les articles concernant l'homosexualité entre adultes consentants. Il a affirmé cependant que la loi de la détention préventive sera amendée.

LE JUGE

SUITE DE LA PAGE 41

celle du 8 cotobre dernier dans "Allô Police".

"Les jurés, a-t-il dit, ont simplement le devoir de juger selon la preuve soumise à leur attention."

Me Bienvenue a souligné que la loi prévoit la publicité. La presse écrite, parlée et télévisée suit les événements au jour le jour et même à la minute près. On voit tous les jours des titres flamboyants dans tous les journaux.

Parlant des exigences du "grand reportage" dans les périodiques, Me Bienvenue a souligné que celui-ci doit être ramassé en quelques traits faisant la synthèse de ce qu'un quotidien peut publier avec force détails.

Me Bienvenue a soutenu que le représentant de "Allô Police", M. André Parent ; le photographe, M. René Bénard et extérieurement, le directeur du journal, M. Gilles Cloutier, ont voulu présenter une nouvelle objective en recherchant des sources d'information "non tabou", recommandables et recommandées.

Ne pouvant obtenir les textes tirés des notes sténographiques, ils auront tenté mais en vain de rencontrer le procureur de l'accusée. C'est alors qu'ils se sont rendus chez le lieutenant Louis-Jules Morin, de la police de Charlesbourg, qui a mené l'enquête.

Ils ont, par la suite, rencontré le Dr Richard Authier, médecin légiste à Québec, et enfin, quelques membres de la police provinciale et fédérale. Par la suite, ils se sont appuyés sur les témoignages lus dans les journaux depuis le début de l'enquête préliminaire.

Citant bon nombre de causes retentissantes, Me Bienvenue a affirmé que les journaux non seulement le droit mais aussi le devoir de rapporter les enquêtes policières et judiciaires en s'appuyant sur le critère d'objectivité et dans la mesure où de tels reportages peuvent aider à réprimer et non pas exploiter le crime.

Il a conclu en affirmant qu'on ne peut retrouver dans les écrits ni les photos d'"Allô Police" touchant l'affaire du "Repos Ste-Claire" l'élément malicieux, l'intention malhonnête qu'on leur prête.

Pour sa part, Me René Letarte a soutenu qu'il favorise la liberté de la presse, extension de la Cour, mais que cette liberté a des limites.

Citant plusieurs cas de jurisprudence en la matière, il a par la suite relevé l'allégation de l'intimée à l'effet que ses représentants ont puisé une partie de leurs informations dans d'autres journaux.

Il a soutenu qu'il y avait intention criminelle de la part de "Allô Police" même si d'autres journaux ont publié des écrits semblables pouvant prêter le flanc au mépris de Cour.

Epargnez! Très bas prix sur marques connues!

Produits de SANTÉ et BEAUTÉ!

TOWERS
LES MAGASINS D'ESCOMPTE



Au choix!
POUR les CHEVEUX
"LADY PATRICIA"
Valeur 99¢!
Prix "d'Epargnes" Towers
57¢ ch.

SHAMPOOING 14½ OZ — Aux oeufs, clair, pour cheveux secs.
RINCE-CREME 14½ OZ — Donne du lustre et du corps.
FIXATIF 10 OZ — Doux ou ferme.



Gain 22¢! 1¾ oz. CREME "ATRIXO" Valeur 69¢! 47¢ ch.
Gain 56¢! 4.1 oz. CREME "NIVEA" Valeur 1.49! 93¢ ch.
Gain 42¢! Format familial "BROMO-SELTZER" Valeur 1.09! 67¢ ch.
Gain 35¢! 7 oz. ANTISEPTIQUE "LISTERINE" Valeur 79¢! 44¢ ch.

Acier inoxydable
LAMES "GILLETTE"-15
Valeur 1.98!
1.33 ch.

Gain 1.12! 13 oz
"RIGHT GUARD"
Valeur 2.59!
1.47 ch.



Gain 36¢! Format familial — Dentifrice "MACLEAN'S" Valeur 1.19! 83¢ ch.
Gain 33¢! Format géant — Crème à cheveux "BRYLCREEM" Valeur 1.09! 76¢ ch.
Gain 92¢! 'Clairol' — COLORANT POUR CHEVEUX "NICE'n EASY" Valeur 2.25! 1.33 ch.
Avec distributeur! 10½ oz. — LOTION "JERGEN'S" Valeur 1.29! 87¢ ch.
Gain 20¢! Paquet de 4! — Papier hygiénique "MODERNE" Valeur 59¢! 39¢ le paquet
Gain 35¢! Johnson — POUDRE DE BEBE 4 oz Valeur 79¢! 44¢ ch.
Gain 66¢! Johnson — SHAMPOOING POUR BEBE 8 oz Valeur 1.29! 63¢ ch.
Gain 32¢! Antacid — TABLETTES "Phillips" — 100 Valeur 87¢! 55¢ ch.

Prix économique!
VAPORISATEURS "CHARLESCRAFT"
Soulagement efficace de la congestion des bronches.
Prix 'd'épargne' Towers 3.77 ch.

TOWERS
GREENFIELD PARK — BOULEVARD TASCHEREAU (ROUTE 9B)
BOUL. METROPOLITAIN — ET RUE VIAU
CHATEAUGUAY ROUTE No. 4 — 15, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE
ACHETEZ SUR COMPTE... credico

NOVEMBRE en



Tissés-main en Italie, chandails tout laine diminués. Ordinairement 18.95 et 19.95

Le nec plus ultra de la mode masculine . . . Version pull-over ou version cardigan, ils sont d'égale excellente qualité et satisfont rigoureusement aux normes de qualité d'EATON : le magasin de l'élégance masculine ! A) Version pull-over il se présente en fin tricot gonflant rehaussé devant par un tricot-câbles ; manches montées. Ton or, beige, vert bouteille, bourgogne, marine. B) En cardigan il porte la même note d'élégance par son léger tricot gonflant et par ses deux poches plaquées relevées de piqûres sellier; épaules raglan. Tons de poil de chameau, beige, vert bouteille, marine, bourgogne, bleu moyen, ton or. Petite, moyenne, grande et forte.

SPECIAL

Pull-over **13.95**

Cardigan **14.97**

EATON en ville (rayon 228) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire

La mode faite homme dans ces chemises sport en flanelle, d'Eaton. Ordinairement 8.00

C. Une mode qui ne passera pas de mode: les chemises sport en flanelle douce et caressante que tout homme rêve de recevoir à Noël . . . c'est le cadeau qui fait "chaud" au coeur. Et ce rabais EATON, ne vous tente-t-il pas ? De la propre collection EATON, ce sont des chemises en flanelle de coton mercerisé peigné et pré-rétréci. Quadrillés tissés dans les tons à la mode. Rehaussées de motifs divers en bleu, rouge, brun ou vert au choix. Col "Perma stay" doublé, et boutons fumée en "polyester" solidement cousus. Petite, moyenne, grande et forte.

SPECIAL

4.59

2 pour 9.00

EATON en ville (rayon 228) au rez-de-chaussée et à Pointe-Claire



La Boutique des Décorations de Noël maintenant tout à vous !

Chez EATON, sixième étage, existe un monde presque irréel qui vous fait penser à tout le "magnifique" de Noël . . . cela représente l'admirable tradition d'embellir tout foyer pendant cette période de recueillement joyeux et des longues veillées familiales. Guirlandes torsadées, couronnes, corbeilles aux "arrangements floraux", poinsetties rouges et blancs, manèges dorés au cliquètement magique, houx, gui, glaçons ignifugés, cheveux d'anges, lumières et nouveautés de l'année : formes diverses en "styrofoam" . . . et les crèches bien sûr . . . tout cela chez EATON. Venez y faire votre choix !

EATON en ville seulement (rayon 219) La Boutique des Décorations de Noël, sixième étage, près des escalators arrière et à Pointe-Claire au deuxième étage

La Boutique du Petit Panier Rouge... à quoi vous fait-elle penser ?

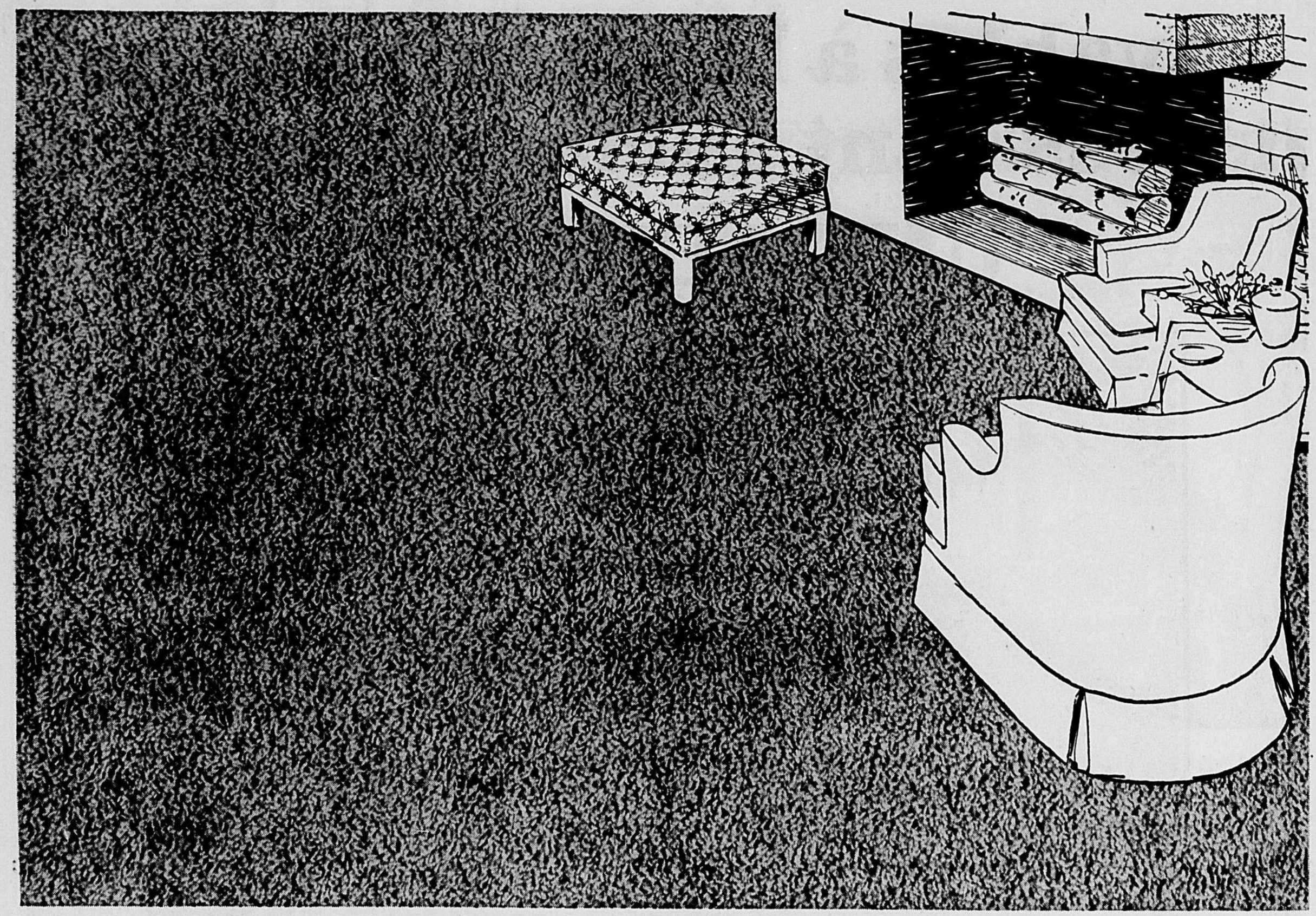
A l'ambiance de Noël avant tout, puis aux guirlandes, aux bougies, aux cadeaux et leur magnifique emballage, aux lanternes scintillantes qui veillent sans bruit sur toutes vos joies, aux cartes de souhaits, aux jolies nappes et serviettes décorées spécialement pour cette occasion . . . LA BOUTIQUE DU PETIT PANIER ROUGE, c'est tout cela ! on choisira avec soin cette superbe nappe et tous les accessoires de table qui rehausseront tous vos diners des fêtes . . . et quoi encore ? Beaucoup d'autres choses ! Venez-y vous servir en personne. LA BOUTIQUE DU PETIT PANIER ROUGE peut faire tout un autre Noël de votre Noël !



EATON en ville (rayon 208) deuxième étage près des ascenseurs de front, aussi à Pointe-Claire au deuxième étage

Eaton ouvre de 9 h 30 à 18 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 21 h. Les commandes téléphoniques sont acceptées dès 8 h. COMPOSEZ 842-9211

NOVEMBRE en



La super-moquette "Ashton Grove" en "Acrilan" au rabais de 28%

La nouvelle moquette "ASHTON GROVE", vendue seulement chez EATON, vous est maintenant offerte à prix réduit ! La fibre "Acrilan" assure à cette moquette ses qualités pratiques. Elle résiste superbement aux taches et à la saleté; facile d'entretien et grand ressort. Voilà une splendide moquette à toison torsadée dotée d'un double endos de jute pour une résistance accrue. Un procédé de chauffe produit une torsion permanente de la fibre. Sa résistance extraordinaire fait qu'elle peut encaisser un usage familial intensif ainsi que le va-et-vient effervescent des réceptions. Habillez tous vos parquets de cette manière fort embellissante. Choix de 10 couleurs très décoratives : or grenu, moka, vert sauge, vert mousse, marron, bleu persan, vert bronze, aigre-doux, turquoise et ton or. 12' de largeur.

Prix courant 13.95

SPECIAL

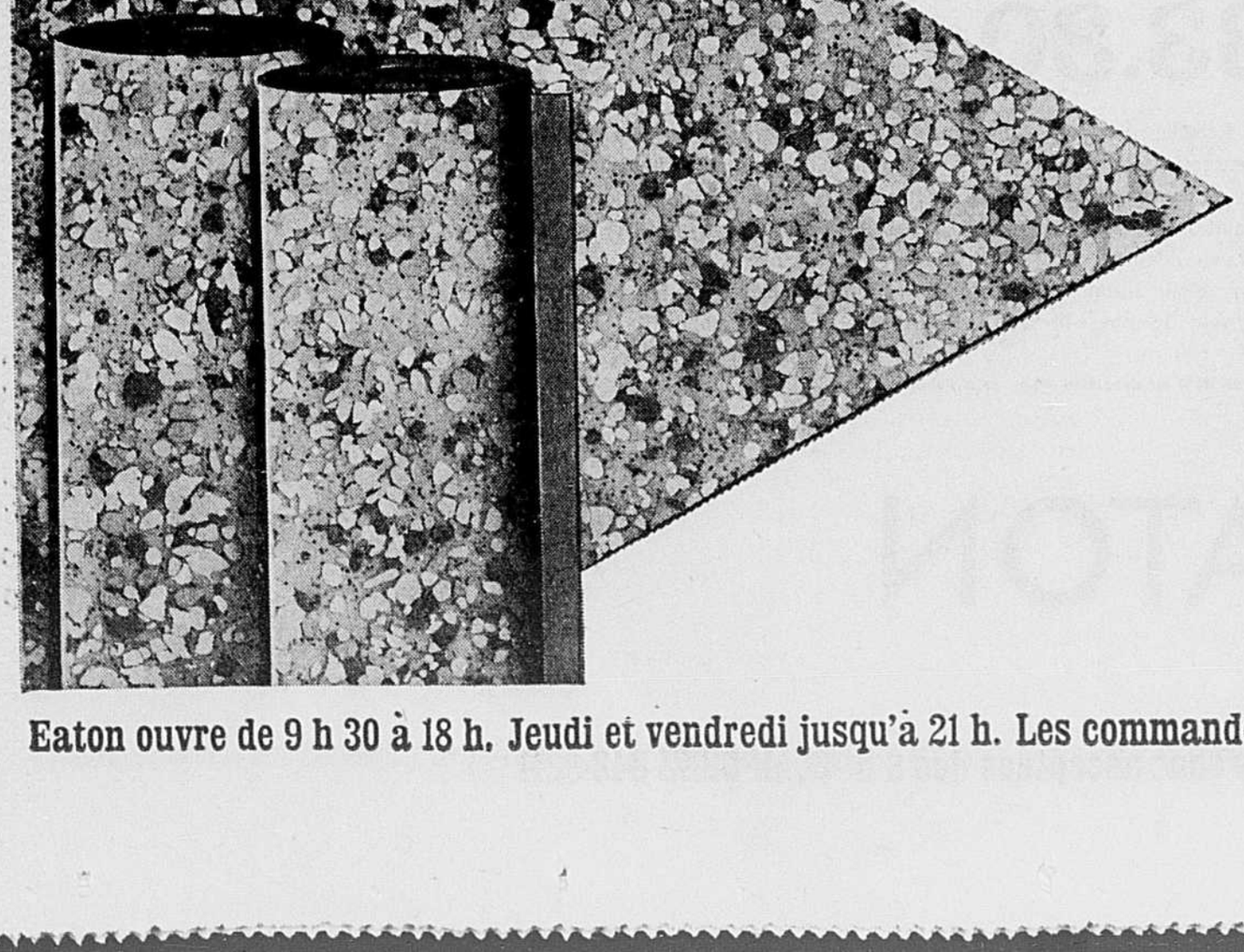
9.95 la verge carrée

SERVICE D'ACHATS À domicile EATON

Service d'achats à domicile Eaton

Luxe et beauté sous vos pieds grâce à cette moquette "Acrilan" posée à temps pour les fêtes. Composez 842-9331, poste 731 ou 831. Un représentant de la maison EATON se rendra chez vous avec des échantillons. Sans frais ni obligation de votre part.

EATON en ville (rayon 272) au sixième étage et à Pointe-Claire



Couvre-sol "Pebblecrest" enduit vinyle. ⅓ de rabais!

Prix courant 5.95

Spécial la verge carrée

3.95

Voici un couvre-sol très indiqué pour cuisine, salles de séjour, salles de bains, boudoirs ou salle à dîner; c'est un couvre-sol incrusté d'excellente qualité muni d'un endos "Aquagard". "Pebblecrest" est résistant et il rend votre démarche feutrée. On peut le poser sur des parquets de différents niveaux. Sans souci et facile d'entretien. Joli motif dans les tons de : ivoire, beige, taupe, sable ou ton or. C'est une fin de série. 6' de largeur.

EATON en ville (rayon 273) au sixième étage et à Pointe-Claire.

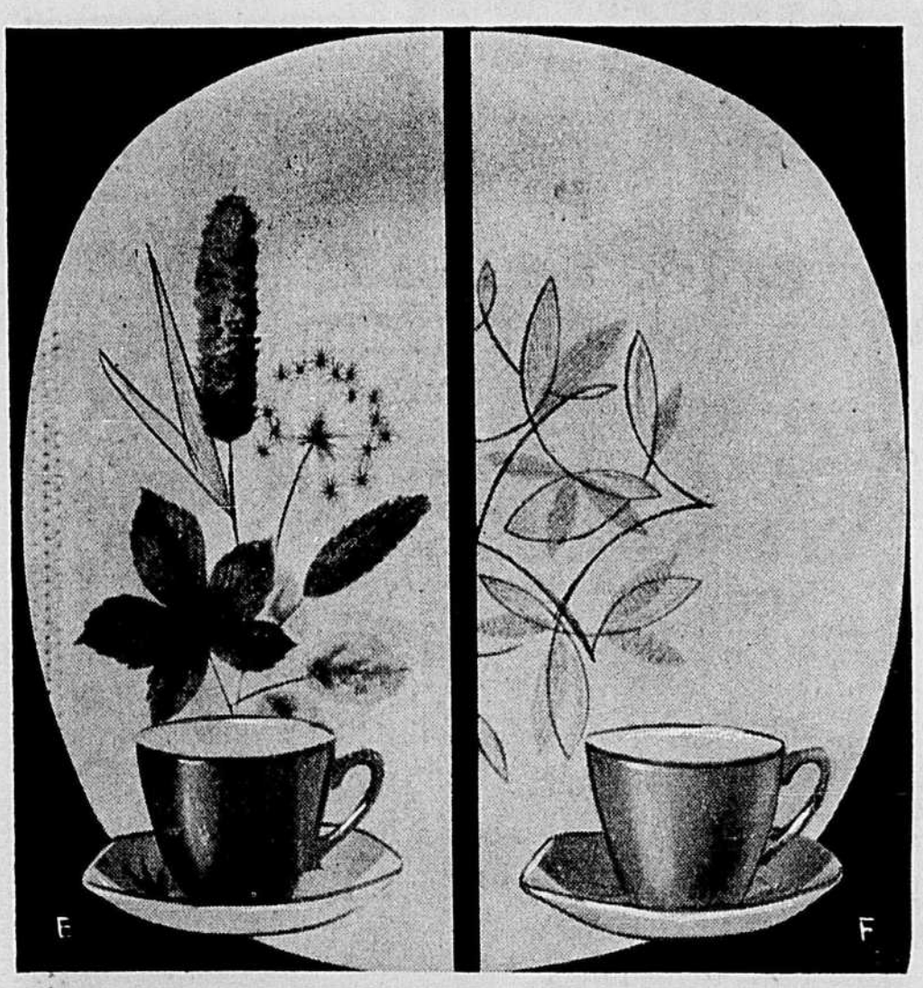
Eaton ouvre de 9 h 30 à 18 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 21 h. Les commandes téléphoniques sont acceptées dès 8 h. COMPOSEZ 842-9211

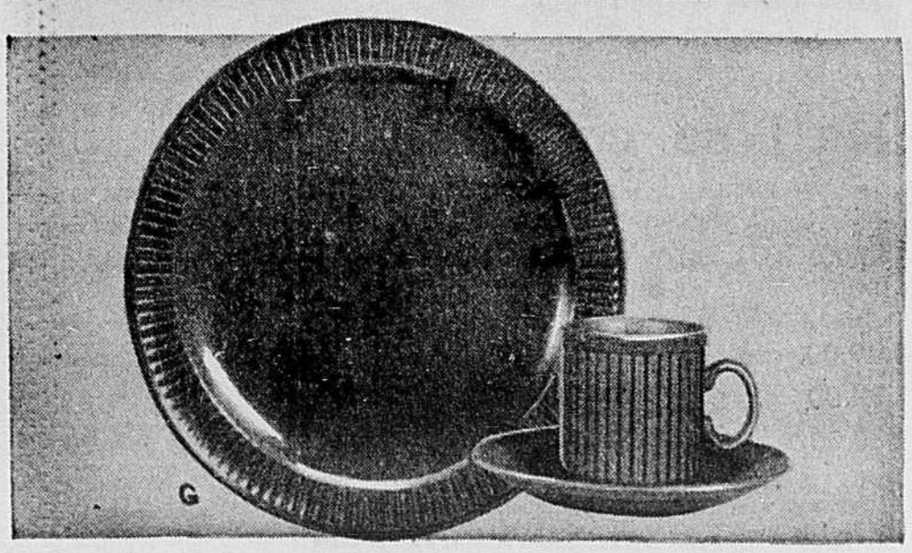
NOVEMBRE en



Prenez-vous vos repas par habitude?

Faites-en une fête avec la faïence "Midwinter"





Un achat effectué spécialement par Eaton permet ces prix très très bas pour de la très belle faïence, de la qualité d'une semi-porcelaine. Sept motifs ravissants au choix, allant du motif floral stylisé de "Spanish Garden" à l'allure moderne de "Tempo" et au genre provençal de "Sienna". Optez pour l'un ou l'autre de ces motifs et profitez de cette offre inégalable en téléphonant, en écrivant ou en vous rendant au magasin.

a. "Spanish Garden" (bleu et vert sur fond blanc), **b. "Roselle"** (bleu et vert sur fond blanc), **c. "Sienna"** (noir, orange et ton or sur fond blanc), **d. "Tempo"** (bleu, gris et jaune moutarde sur fond blanc).

Service 20 pièces **Ord. 16.95 SPECIAL 14.99**

Service 53 pièces **Ord. 49.95 SPECIAL 39.96**

Service supplémentaire **Ord. 23.60 SPECIAL 15.77**

e. "Riverside" (vert et brun sur fond blanc), **f. "Cassandra"** (turquoise et bleu sur fond blanc).

Motifs actuels au cachet traditionnel.

Service 20 pièces **Ord. 14.95 SPECIAL 10.99**

Service 53 pièces **Ord. 42.95 SPECIAL 29.99**

Service supplémentaire **Ord. 22.50 SPECIAL 12.77**

Les services se composent :

Le 53 pièces : 8 de chaque : assiette à dîner, assiette à pain, bol à céréales, coupe à fruits, tasse et soucoupe. 1 de chaque : saladier de 9", plat de 12", crémier, sucrier couvert.

Le 20 pièces : 4 de chaque : assiette à dîner, assiette à pain, bol à céréales, tasse et soucoupe.

Service supplémentaire : saucière et support, théière 6 tasses, salière et poivrière, beurrier couvert.

g. "Trend" en faïence d'un brun mat

Service à dîner d'Angleterre. Son genre "actuel" de bon goût s'adapte partout.

53 pièces **Ordinairement 49.95 Spécial 39.96**

Comprend 8 de chaque : assiette à dîner, assiette à pain, bol à céréales, grosse tasse à café, tasse, soucoupe. 1 de chaque : saladier de 9", plat à côtelettes, crémier, sucrier couvert.

EATON en ville (rayon 252) au quatrième étage et à Pointe-Claire

Eaton ouvre de 9 h 30 à 18 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 21 h. Les commandes téléphoniques sont acceptées dès 8 h. COMPOSEZ 842-9211

NOVEMBRE en marche chez EATON

Patins et équipements de hockey TRULINE EATON

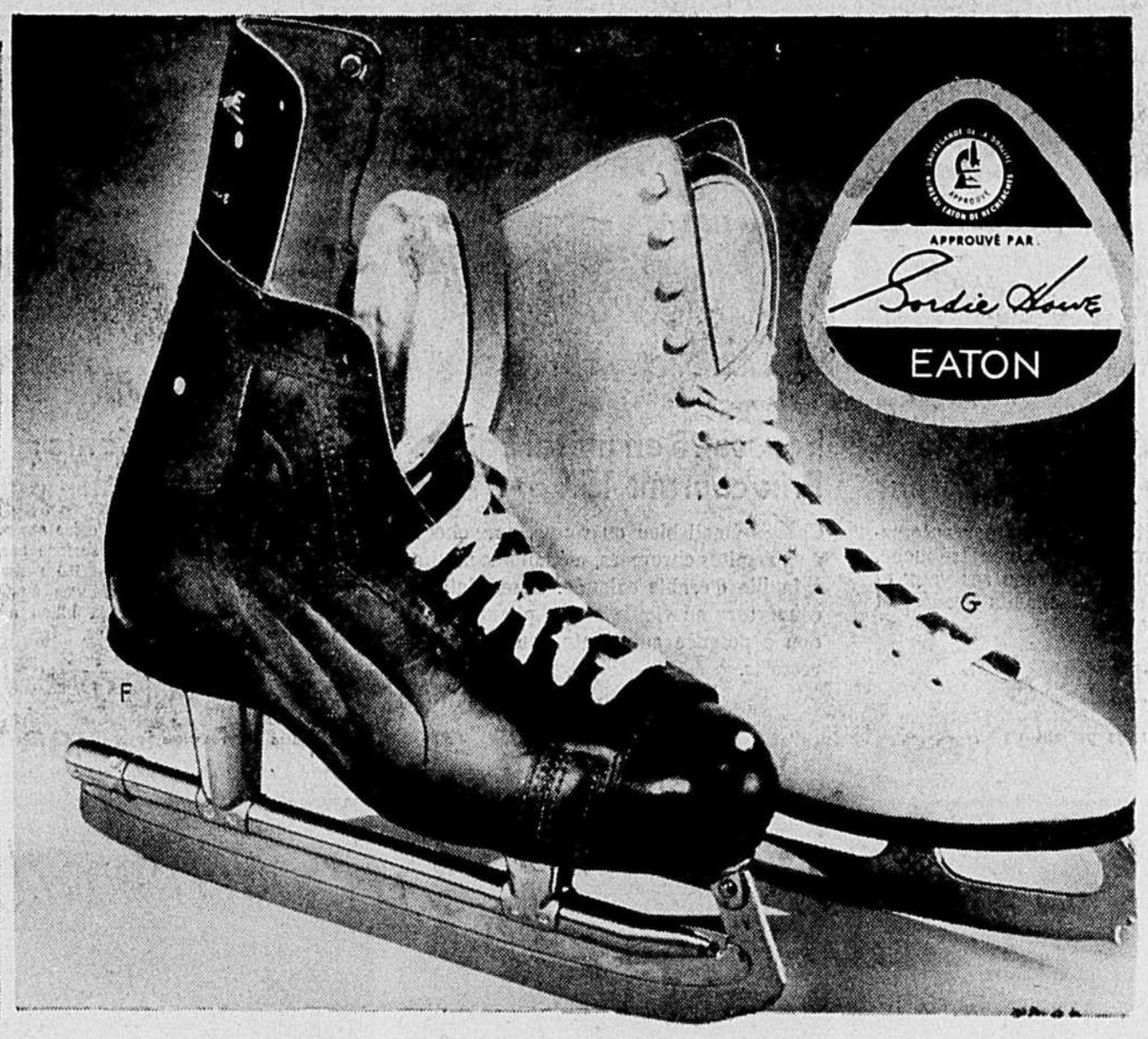


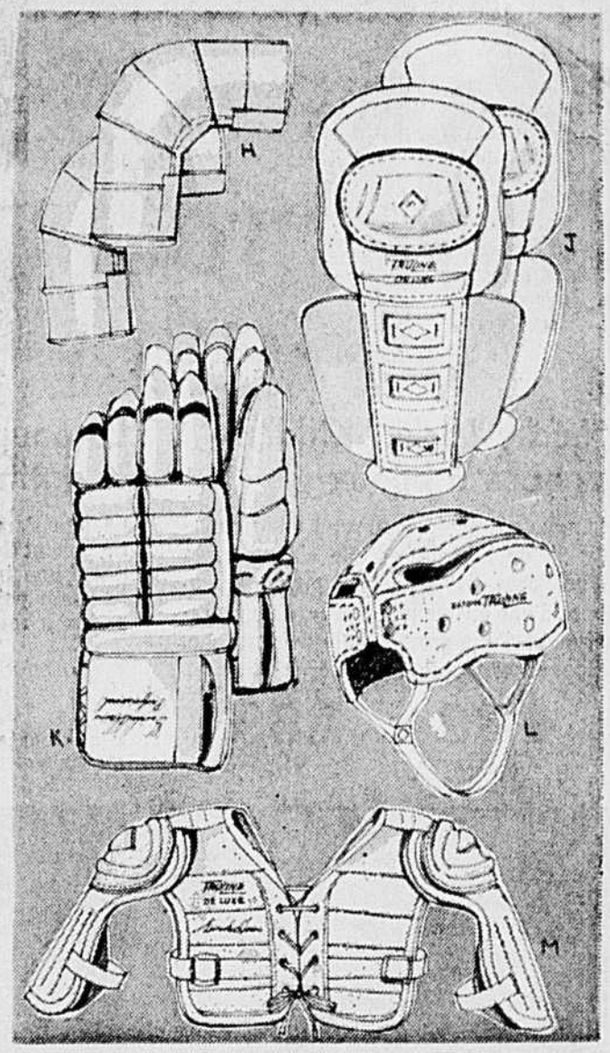
20% DE RABAIS

La griffe de GORDIE HOWE sur les équipements de hockey TRULINE EATON est synonyme de qualité irréprochable. Les articles de sport TRULINE EATON forment un placement sûr, d'abord parce que la Maison Eaton s'en porte garante quant à leur robustesse, leur rendement et leur qualité intrinsèque et ensuite parce que cette qualité est approuvée par un professionnel en la matière : GORDIE HOWE.

EATON vous offre maintenant ces patins et équipements de hockey TRULINE EATON à des prix d'aubaines sûres, pour vous familiariser davantage avec leur indiscutable qualité.







A. Culotte de hockey

En gabardine de coton. Modèle TRULINE à ouverture-braguette. Polymousse à la taille et aux hanches. Protège-cuisses en mousse. Rouge, bleu ou noir.

	Prix courant	
Format "Pro" 5521 — Tailles : 32 à 44	8.98	**7.18**
Format "Junior" 5522 — Tailles : 34 à 36	6.98	**5.58**
Format garçonnets 5223 — Tailles 24 à 32	5.98	**4.78**

HORS - PHOTO
Culotte de hockey TRULINE en nylon épais, rouge, bleu ou noir.

	Prix courant	
Modèle "De Luxe" 5519. Tailles petite, moyenne, grande.	14.98	**11.98**
Modèle "Pro" 5520. Tailles 32 à 44.	9.98	**7.98**

B. Chandail de hockey

Prix courant 5.50. Modèle TRULINE avec laçage à l'encolure. Grand teint, donc lavable. Tout laine avec épaulettes. Sigle de la L.N.H. de la division est. Tailles : petite (de 36 à 38), moyenne (40 à 42) et grande (44) **Spécial 4.40**

C. Bas-guêtres

Tout coton, lavables. Genoux doublés.

Garçons	2.69	**2.15**
Hommes	3.25	**2.59**

D et E. Bâtons de hockey

Modèles variés ; quelques-uns en "Fiberglass" dans le groupe.

.65 chacun — **1.29** chacun — **1.59** chacun — **3.98** chacun

Gammes d'accessoires : ruban adhésif **.13 — .22 — .35** palets **.30** chacun

F. Patins de hockey

Des patins TRULINE, robustes, sûrs et maintenant offerts à de bas prix. Chevilles coussinées, renfort aux tendons, pointe double, offrant une protection optimum aux orteils. Empeigne en cuir de premier choix. Lames en acier traité. Noir à garniture marron. Intérieur aseptisé.

Pour hommes (avec demi-pointures)

	Prix courant	Spécial
Modèle "Superb" 4001 — de 6 à 12.	39.98	**31.98**
Modèle "De Luxe" 4002 — de 6 à 12.	22.98	**18.38**
Modèle "Specified" 4003 — de 6 à 12.	17.98	**14.38**
Modèle "Custom" 4004 — de 6 à 12 (pleines pointures seulement).	13.98	**10.98**

Pour garçons (pas de demi-pointures)

Modèle "Specified" 4006 — 3, 4, 5.	15.98	**12.78**
Modèle "Custom" 4007 — 3, 4, 5.	12.98	**10.38**
Modèle pour garçonnets 4009 — 11, 12, 13, 1, 2.	11.98	**9.58**

G. Patins de fantaisie

Modèle TRULINE très féminin avec empeigne en cuir blanc et intérieur doublé cuir, assurant confort et durabilité. Chevilles capitonnées, assurant un port ferme. Semelles à double rebord et protège-tendon en acier. Lames en acier chromé.

Pour dames (avec demi-pointures)

	Prix courant	Spécial
Modèle "Superb" 4011 — de 3 à 10	27.98	**22.38**
Modèle "De Luxe" 4012 — de 3 à 10	16.98	**13.58**
Modèle "Custom" 4013 — de 3 à 10 (pleines pointures seulement).	13.98	**10.98**

Pour demoiselles (avec demi-pointures)

Modèle "Custom" 4015 — de 11 à 2 (pleines pointures seulement).	11.98	**9.58**

Pour les commandes téléphoniques, nous vous prions de demander une pointure plus grande que celle des souliers, pour les modèles d'enfants, de garçonnets et de jeunes filles, compte tenu de l'épaisseur des bas ou socquettes.

SAUVEGARDE DE LA QUALITÉ · APPROUVÉ · BUREAU EATON DE RECHERCHES

Les accessoires de hockey TRULINE portent le sceau d'approbation du BUREAU EATON DE RECHERCHES, votre gage de qualité intrinsèque.

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et à Pointe-Claire

H. Cubitières TRULINE

Disque en plastique gainé de poly-mousse et feutre. Modèle plissé facilitant les mouvements.

	Prix courant	SPECIAL
Modèle "De Luxe" 5515	5.98	**4.78**
Modèle "Senior" 5516	4.98	**3.98**
Modèle "Junior" 5517	3.98	**3.18**
Modèle "Pee Wee" 5518	1.98	**1.58**

J. Jambières TRULINE

Genouillères et jambières en poly blanc gainé de cuir. Protège-rotule gainé de poly-mousse. Basques en feutre blanc assurant un surcroit de protection et prévenant tout glissement. Attaches en coutil robuste.

	Prix courant	SPECIAL
Modèle "De Luxe" 5506	12.98	**10.38**
Modèle "Pro" 5507	9.98	**7.98**
Modèle "Senior" 5508	6.98	**5.58**
Modèle "Junior" 5509	4.98	**3.98**
Modèle "Pee Wee" 5510	3.98	**3.18**

K. Gants de hockey

Modèle TRULINE. En cuir de veau souple, paume en cuir de cheval. Coutures de nylon. Noir à garniture verte.

	Prix courant	PECIAL
Modèle "De Luxe" 5501	25.00	**19.98**
Modèle "Pro" 5502	19.98	**15.98**
Modèle "Senior" 5503	14.98	**11.98**
Modèle "Junior" 5504	9.9[illegible]	**7.98**
Modèle "Pee Wee" 5505	5.9	**4.78**

L. Casque TRULINE

Tour de tête réglable pour adultes... Coquille en poly de calibrage 3. Capitonnage en poly-mousse doublé cuir. 4 vis latérales pour régler à la fermeté voulue.

	Prix courant	SPECIAL
Modèle d'adultes 5524	5.50	**4.38**
Modèle pour garçonnets avec un tour de tête jusqu'à 6¾" — 5525	5.50	**4.38**

M. Epaulière TRULINE

Calotte en poly rigide blanc, bourrelets protecteurs aux biceps, capitonnage de poly-mousse. Revêtement de coton. Laçage à l'avant et à l'arrière.

	Prix courant	SPECIAL
Modèle "De Luxe" 5511	10.98	**8.78**
Modèle "Senior" 5512	7.98	**6.38**
Modèle "Junior" 5513	5.98	**4.78**
Modèle "Pee Wee" 5514	4.98	**3.98**

Eaton ouvre de 9 h 30 à 18 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 21 h. Les commandes téléphoniques sont acceptées dès 8 h. COMPOSEZ 842-9211

CAHIER No 6 / PAGES 77-90 LA PRESSE ARTS ET SPECTACLES / RADIO TV

MONTREAL, MERCREDI 8 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 259

Les républicains sortent pleins d'espoir des élections locales

d'après PA, UPI, AFP

Les républicains considèrent que les résultats des élections locales qui se sont déroulées hier aux Etats-Unis indiquent une tendance favorable qui est de bon augure pour leur parti aux élections de 1968.

Les républicains ont remporté le poste de gouverneur du Kentucky pour la première fois depuis 20 ans et se sont assuré une majorité à l'assemblée législative du New Jersey, que dominaient les démocrates depuis plus de 50 ans. De plus, ils ont réduit les majorités démocrates en plusieurs endroits où la lutte a été très serrée.

C'est ce qui fait dire au président du parti républicain, M. Ray C. Bliss, que "la remontée des républicains, qui a commencé en 1966, continue".

Le président du parti démocrate, M. John M. Bailey, ne partage toutefois pas cet avis, affirmant qu'il ne discerne aucune tendance dans les élections tenues hier.

La question raciale et le Vietnam

Les commentateurs s'accordent par ailleurs à reconnaître deux facteurs principaux dans les consultations populaires de mardi. Il est évident que la question raciale a joué un rôle dans plusieurs de ces élections; de plus la baisse de popularité du président Johnson, due principalement à la guerre du Vietnam, a également influencé le scrutin.

Les électeurs américains avaient à désigner hier deux gouverneurs d'Etat (Kentucky et Mississippi), plus de 800 maires et quelques législatures locales. En outre, les électeurs de San Francisco, en Californie, et de Cambridge, dans le Massachusetts, avaient à se prononcer sur le bien-fondé d'un retrait américain du Sud-Vietnam, tandis que dans l'Etat de New York la population avait à se prononcer sur le projet d'une nouvelle constitution qui devait permettre aux écoles confessionnelles de bénéficier de l'aide de l'Etat.

Surprise au Kentucky

Dans le Kentucky, le républicain Louis B. Nunn a causé une certaine surprise en enlevant le poste de gouverneur aux démocrates. Il a défait le candidat démocrate, Henry Ward, par une majorité de 21,000 voix. Nunn avait axé sa campagne dans une large mesure sur la question du Vietnam.

En devenant le premier gouverneur républicain du Kentucky depuis 20 ans, Nunn a également fait pencher la balance en faveur des républicains pour les gouverneurs d'Etat. On compte maintenant 26 gouverneurs républicains contre 24 démocrates et les Etats qui s'alignent maintenant dans la colonne des républicains représentent 304 votes électoraux, soit 34 de plus qu'il n'en faudrait pour élire un président en 1968.

Dans l'autre scrutin pour un poste de gouverneur, au Mississippi, le démocrate John Bell Williams l'a facilement emporté contre le républicain Rubel L. Phillips.

Ce n'est peut-être qu'une demi-victoire pour le parti démocrate, toutefois, car Williams s'est montré pendant les 20 ans qu'il a siégé à la Chambre des représentants un adversaire farouche des démocrates libéraux et un partisan farouche de la ségrégation.

Succès des Noirs

Dans les élections municipales, le fait marquant a été l'élection de deux Noirs à la mairie de Cleveland, Ohio, et de Gary, Indiana.

A Cleveland, le démocrate Carl B. Stokes est devenu le premier Noir à se faire élire maire d'une grande ville américaine. Il a battu par 129,825 voix contre 127,328 son adversaire républicain, M. Seth C. Taft, petit-fils de l'ancien président des Etats-Unis William Howard Taft.

A Gary, un autre Noir, le démocrate Richard G. Hatcher, l'a emporté par une faible majorité de 1,495 voix. Son adversaire républicain, Joseph Radigan, un Blanc, a toutefois refusé de concéder la victoire en alléguant qu'il y avait eu des irrégularités, notamment dans deux circonscriptions où, selon lui, "il y aurait eu plus de votes que d'électeurs inscrits sur les listes".

Aucune demande de recomptage n'avait encore été inscrite ce matin, mais les résultats devaient être soumis au cours de la journée à un juge fédéral pour recevoir ses instructions. En attendant, les officiers d'élection ont refusé de certifier la victoire de Hatcher, à qui les résultats officieux donnaient 39,904 voix contre 38,409 à Radigan.

La tension raciale dans cette ville de 180,000 habitants, dont 100,000 Noirs, était telle que le gouverneur Branigin avait placé la garde nationale et la police d'Etat en alerte aux portes de la ville pour réprimer les désordres possibles. Le scrutin s'est toutefois déroulé sans incidents graves.

C'est également à une très faible majorité que les démocrates ont conservé la mairie de Philadelphie que des dissensions locales au sein de leur parti risquaient de leur faire perdre. Le maire sortant, M. James H. J. Tate, démocrate, a été réélu grâce à une dizaine de milliers de voix seulement. Il a défait le républicain Arlen Specter, qui avait l'appui des démocrates libéraux et des Noirs.

A Boston, le "ressac blanc" a subi un échec retentissant : Mme Louise Day Hicks, une avocate dont le cri de ralliement avait été l'abolition de la déségration raciale obligatoire dans les écoles, a été battue par M. Kevin White, secrétaire d'Etat du Massachusetts. Le sénateur Edward Kennedy, un démocrate, et le gouverneur John A. Volpe, un républicain, ont tous deux félicité M. White pour sa victoire "contre la haine et l'étroitesse d'esprit."



téléphoto PA

Le nouveau maire de Cleveland, le démocrate Carl Stokes, et sa femme affichent le sourire de la victoire. Stokes, un Noir, a défait le républicain Seth Taft, petit-fils d'un ancien président des Etats-Unis.

Elu à Cleveland, Carl Stokes devient le premier maire noir d'une grande ville américaine

NEW YORK. (AFP) — Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, un Noir a été élu maire d'une grande ville américaine: Cleveland (810,000 habitants dont près de 300,000 Noirs).

Les électeurs ont préféré le démocrate Carl B. Stokes, 40 ans, arrière-petit-fils d'esclave, fils d'une femme de ménage, né dans le sordide ghetto de "Hough", autodidacte ayant abandonné l'école à l'âge de 13 ans pour ne reprendre ses études qu'après son service militaire, au républicain Seth Taft, 44 ans, petit-fils du président William Howard Taft, fils de grande famille, diplômé de l'université Yale, partenaire dans la plus importante étude de droit de Cleveland.

Comment Carl Stokes est-il arrivé à ce résultat ?

Entré en 1956 au service de l'Etat de l'Ohio, Carl Stokes gravit rapidement des échelons dans la hiérarchie des services publics de l'Etat puis de Cleveland même et, en 1965, quand il fut pour la première fois candidat à la mairie de Cleveland, il fut battu de peu par M. Ralph Locher, le maire sortant.

Il perdit les élections de 1965 en grande partie à cause de la couleur de sa peau. Mais les temps ont changé depuis et le nouveau maire de Cleveland gagna peut-être les élections de 1967 justement à cause de la couleur de sa peau, non parce que les habitants de la grande ville de l'Ohio sont particulièrement acquis au "pouvoir noir", mais parce qu'il sut utiliser habilement le fait qu'il était noir.

Défenseur des humbles

Carl Stokes, qui remporta haut la main les élections primaires démocrates, prenant du même coup sa revanche sur M. Locher, porta alors tous ses efforts non sur les Noirs, dont il considéra les voix comme virtuellement acquises, mais sur les Blancs et notamment les très nombreux descendants d'immigrants polonais, tchèques, slovaques, allemands, italiens et slovaques.

Je suis l'homme qui saura vous défendre, leur répéta-t-il inlassablement. J'ai connu la pauvreté, je m'en suis sorti à la force du poignet, je connais vos problèmes, je les comprends, ce que ne pourra jamais faire un grand bourgeois ayant toujours vécu dans l'aisance ... Quelle différence y a-t-il finalement entre un pauvre Noir qui sut vaincre sa pauvreté et un pauvre immigrant dont les fils réussirent à s'intégrer dans l'influente société américaine ?

Carl Stokes joua également de sa modération. Partisan de l'égalité raciale, mais farouche adversaire des extrémistes du "pouvoir noir", il rassura des électeurs peu enthousiastes à la perspective de voir un "nègre" à la tête de la municipalité en affirmant et réaffirmant sa foi en la modération et la patience en matière de droits civiques.

Il se livra enfin à quelques manoeuvres d'intimidation déguisées. Faisant remarquer que le ghetto de Hough explosa en 1966, mais ni en 1965 ni en 1967 alors qu'il était candidat à la mairie, il laissa entendre que son élection pourrait constituer la dernière chance pour un développement pacifique et harmonieux des deux communautés de Cleveland (noire et blanche). Si je ne suis pas élu, semblait-il dire, les Noirs seront persuadés définitivement de l'inutilité des tentatives légales, démocratiques d'obtenir quoi que ce soit et ce sera l'explosion, ce sera le chaos.

Les habitants de Cleveland furent sensibles à ces arguments puisqu'ils élirent M. Stokes par 129,825 voix contre 127,328 à Seth Taft, qui leur promettait pourtant de meilleurs logements, de meilleures possibilités de travail et une amélioration des conditions de vie à Cleveland.

Les électeurs de San Francisco se prononcent contre le retrait des Etats-Unis au Vietnam

(d'après PA) — Les élections qui ont eu lieu hier au poste de maire ou de gouverneur dans certains Etats américains ont fourni l'occasion à des sondages portant tant sur la politique extérieure qu'intérieure.

A San Francisco, les électeurs ont carrément rejeté une proposition de paix exigeant un cessez-le-feu immédiat et le retrait des Américains du Vietnam. En effet, 1,341 bureaux de scrutin ont reçu 132,406 votes contre le cessez-le-feu et le retrait, et $76,632 pour. Un des maires élus ne croit pas qu'il s'agit là d'une victoire pour les bellicistes, car une des questions a été mal posée. On a demandé aux gens s'ils étaient en faveur d'une reddition sans Vietnam, et la majorité a naturellement répondu dans la négative.

Des sondages analogues ont eu lieu à Cambridge (Mass.) et au New Jersey. Les résultats ne sont pas encore connus.

A New York, on a voté massivement pour le maintien d'une interdiction à des subventions à des écoles privées ou paroissiales. Mais on a, par ailleurs, voté en masse en faveur d'un projet de voirie d'un montant de $2.5 milliards.

Le projet prévoit une extension du métro de la ville de New York, plus d'autoroutes et plus d'aéroports. Quelque 12,089 bureaux de votatoin sur 13,418 ont reçu 1,171,172 votes en faveur de la constitution et 2,897,116 contre. Par ailleurs, le projet de voierie a reçu 2,525,116 votes pour et 1,731,388 contre.

Le gouverneur Rockefeller se dit déterminé à pousser de l'avant le programme de voierie qui comporte $1.25 milliards pour les autoroutes $1 milliard pour l'amélioration du métro, du service d'autobus et des trains de banlieue, et $250 millions pour l'expansion des aéroports.

La crise du Moyen-Orient provoquerait une confrontation majeure aux Nations-Unies

NATIONS UNIES, N.Y. (PC, UPI, AFP) — Impatiente après de longues semaines de négociations infructueuses, l'Egypte a demandé hier soir une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU, mais cette requête contient les éléments d'une confrontation majeure lors des prochains débats publics portant sur les moyens de régler la crise du Moyen-Orient.

Peu après la présentation de la requête égyptienne, deux résolutions ont été présentées, une par les Etats-Unis, l'autre par le Mali, l'Inde et le Nigeria.

Consultés sur les perspectives d'une réunion à brève échéance, les membres du Conseil qui comprend 15 pays, ont dit que ce débat ne saurait avoir lieu avant demain.

L'ambassadeur égyptien, M. Mohamed A. El-Kony, qui a demandé la tenue de cette réunion, a dit que le Conseil devrait "se soucier de la situation dangereuse qui existe présentement au Moyen-Orient" par suite du refus d'Israël de se retirer des territoires d'Egypte, de Jordanie et de Syrie capturés dans la guerre de juin.

Les deux projets, de la résolution américaine et de celle du Mali, de l'Inde et du Nigeria autoriseraient l'envoi d'un représentant spécial de M. Thant au Moyen-Orient dans le but de trouver un terrain d'entente entre les deux parties, mais elles diffèrent quelque peu dans les fonctions qui seraient confiées à ce représentant. La proposition tripartite prévoirait le retrait d'Israël "de tous les territoires occupés depuis le récent conflit", disposition que rejette Israël, tandis que la proposition américaine prévoit "le retrait des forces armées des territoires occupés".

Selon un diplomate au courant des nombreux entretiens en coulisse, la requête égyptienne se révélera "une influence troublante" qui ne fera que durcir les positions dans les négociations, mais il a ajouté que des pourparlers se poursuivent quand même.

Certains délégués sont d'avis que les Egyptiens pourraient être empêchés de faire des déclarations intempestives au cours des réunions publiques du Conseil, déclarations qui pourraient porter atteinte aux négociations. Toutefois, ils ont noté les propos pondérés du roi Hussein, de Jordanie, présentement en visite aux Etats-Unis.

Hussein s'excuse

Le roi Hussein s'est excusé publiquement hier, pour les accusations portées par les Arabes, voulant que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aient dépêché des avions pour aider Israël pendant la guerre du mois de juin.

"Nous avons fait erreur, et nous le regrettons", a dit le jeune souverain devant les membres du National Press Club, à Washington.

Le roi a présenté ses excuses quand il a été interrogé au sujet d'un appel téléphonique avec le président égyptien, Gamal Abdal Nasser, pendant les hostilités. Cet appel avait été intercepté et enregistré sur ruban par les Israéliens. Selon l'enregistrement, Nasser et Hussein s'étaient entendus pour accuser publiquement les Etats-Unis d'avoir aidé les Israéliens.

La réunion du conseil des ministres israéliens qui a mis au point de nouvelles instructions destinées à M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères, avait été prévue bien avant que l'Egypte ne demande la réunion d'urgence du conseil de sécurité, précise-t-on à Jérusalem.

Au cours de cette réunion, le gouvernement a défini sa position par rapport au projet de résolution américaine sur l'envoi au Moyen-Orient d'un représentant de M. Thant.

Dans les milieux officiels, on estime peu probable qu'une résolution "dure" à l'égard d'Israël puisse réunir au Conseil la majorité des deux tiers nécessaire à son adoption. La requête égyptienne est considérée comme visant essentiellement à battre de vitesse la présentation d'un projet américain et à contrer les prises de position "modérées" exprimées aux Etats-Unis par le roi Hussein.

Le ministre des Affaires étrangères d'Israël, M. Eban, est arrivé hier soir à New York par avion, en provenance de Londres où il s'est entretenu avec MM. Harold Wilson, premier ministre britannique et George Brown, ministre des Affaires étrangères.

Interrogé quant aux dernières déclarations du roi Hussein ouvrant des perspectives pour la recherche d'une solution négociée au Moyen-Orient, M. Eban a déclaré qu'il n'avait aucun commentaire à faire pour l'instant.

Attentat terroriste

Sept terroristes ont été tués au cours d'un violent engagement avec les forces israéliennes à quatre milles au nord-est d'Hébron, en Cisjordanie occupée, au sud de Jérusalem, a annoncé hier soir un porte-parole militaire. On ne signale aucune perte chez les soldats israéliens. Sur les cadavres des terroristes tués on a trouvé des mitraillettes du type "Samoval" de fabrication tchécoslovaque, des fusils de fabrication soviétique, des grenades et des mines anti-véhicules.

Grèves 'spontanées' dans 3 usines "Chrysler"

DETROIT (PA) — L'heure fixée pour le déclenchement de la grève chez "Chrysler" étant très proche, des représentants du Syndicat des travailleurs unis de l'auto et de la compagnie ont commencé à négocier hier d'une manière intensive en vue de la conclusion d'une nouvelle convention collective pour les 103,000 syndiqués, dont certains ont déjà cessé de travailler.

Plus de 5,200 syndiqués travaillant dans trois usines de la compagnie situées dans les Etats du Michigan, du Missouri et du Delaware ont quitté leurs emplois avant le déclenchement officiel de la grève qui est prévu pour aujourd'hui à minuit.

Par ailleurs, les 4,000 travailleurs de l'usine de Norwood, en Ohio, de la compagnie "General Motors" ont fait la grève pendant 24 heures.

Les conventions collectives touchant les travailleurs de "Chrysler" et de "GM" ont expiré le 6 septembre dernier en même temps que celle chez "Ford". On sait que cette dernière compagnie est arrivée à un accord avec le syndicat sur les clauses de la nouvelle convention après plusieurs semaines de grève.

Un porte-parole de "Ford" a indiqué hier que 12 des 16 usines d'assemblage de la compagnie auraient repris leur cadence normale de production d'ici cet après-midi.

De son côté, un porte-parole du Syndicat des travailleurs de l'auto a affirmé que l'arrêt de travail dans trois des usines "Chrysler" n'avait pas été autorisé par les autorités syndicales. Cependant, a-t-il précisé, ce débrayage ne peut être qualifié d'"illégal", vu qu'aucune convention collective n'est en vigueur.

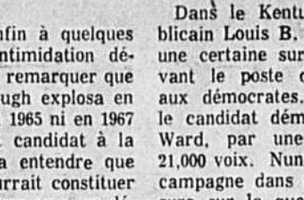
Le Kenya met en cause le programme de la FAO

ROME (AFP) — Au cours de la conférence générale de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), le directeur général, M. Binay Ranjan Sen, a souligné le fléchissement de la production alimentaire mondiale par habitant dans les pays en voie de développement. Il a déclaré que sous peine de faillite, la conférence doit adopter au terme de la session "une série de décisions fermes".

Exposant le plan français, M. Edgar Faure a expliqué que celui-ci vise à combiner deux "thérapeutiques" possibles pour combattre la faim dans le monde : la fourniture de denrées par les pays riches à agriculture excédentaire et l'octroi par ces mêmes pays de biens de production et d'assistance technique aux nations sous-développées.

Quant à M. R. Bruce Mackenzie, ministre de l'Agriculture du Kenya, il a expliqué indirectement son hostilité au point de vue du directeur général de la FAO en mettant violemment en cause l'esprit même du "plan indicatif mondial alimentaire" de l'organisation. A ce propos, il s'est fait l'avocat de ceux des pays en voie de développement dont la production agricole est excédentaire.

VOULEZ-VOUS PARLER
ANGLAIS
Enseignement audio-visuel avec laboratoire
en studio ou à la maison



COLLEGE CANADIEN du BILINGUISME
4956, rue HOCHELAGA, MONTREAL
Tél. 254-6011
Service téléphonique 24 heures par jour
DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS

COLLEGE CANADIEN DU BILINGUISME
4956, rue HOCHELAGA, MONTREAL — Tél. 254-6011
Je désire recevoir plus de renseignements sur vos cours avec laboratoire (sans obligation).
☐ en studio ☐ à domicile
J'aimerais éprouver mes aptitudes par un test GRATUIT ☐ sans obligation de ma part.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....
PR./8/11/67



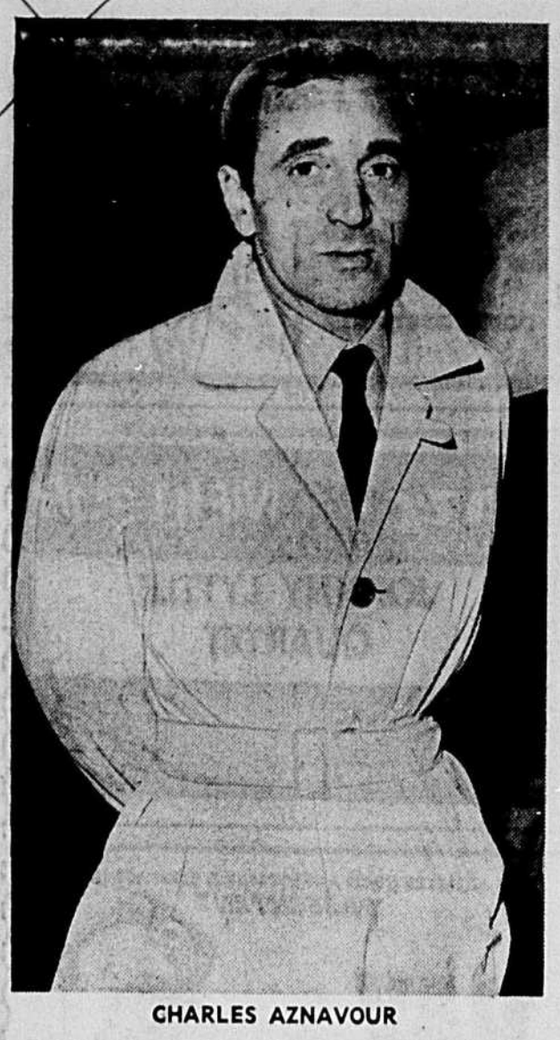
VOTRE VIVOIR SERA PLUS GAI A NOEL
AVEC UN TEL MOBILIER

Magnifique ensemble 6 mcx comprenant 1 sofa, 2 fauteuils, 1 table à café et 2 tables de bout. Choix de couleurs.

EN GRAND SPECIAL $159.95

A. FORGET INC

6725, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTREAL — TEL. 274-5568



CHARLES AZNAVOUR

Aznavour à Montréal et en province

Charles Aznavour nous revient et il est heureux, dit-il, de nous revenir. "Heureux de chanter cette fois dans plusieurs villes de la belle province, heureux de faire mes débuts dans la nouvelle salle Maisonneuve de votre belle Place des Arts."

Le nouveau séjour d'Aznavour parmi nous se présente en deux étapes. Tout d'abord, Aznavour est actuellement en tournée provinciale : il a fait Québec pendant quatre jours, ensuite Chicoutimi, Sherbrooke, Sorel lundi soir, Joliette hier, Granby ce soir, Ottawa demain et, dès vendredi, Aznavour se retrouvera à Chicago pour la poursuite de sa tournée américaine.

Le chanteur nous reviendra au début de décembre pour chanter, du 5 au 11, au Maisonneuve. Partout avec un ensemble instrumental de cinq musiciens.

Et le programme ? Les gros succès d'Aznavour, plus cinq ou six nouveautés. Des nouveautés qu'il a faites sur disques seulement, et dont la plupart n'ont pas encore été lancées au Canada : la chanson-thème du "remake" du film "Caroline chérie", "Emmenez-moi". En tout, un "oncman show" groupant une trentaine de chansons.

Pas d'édition de Guevara en France

PARIS (AFP) — L'éditeur Jean-Jacques Pauvert a renoncé à acquérir les droits exclusifs de publier "Le Journal de campagne" de "Che" Guevara et d'autres documents sur la guérilla en Bolivie.

Après avoir annoncé qu'il avait fait au gouvernement bolivien une offre de 100,000 dollars pour obtenir ces droits, Jean-Jacques Pauvert a appris que la famille du guérillero était opposée à toute publication des écrits du "Che" et il fait savoir qu'il avait donné pour instruction à son correspondant à La Paz d'interrompre les négociations en cours.

L'agence américaine Magnum reste ainsi, tout au moins dans l'immédiat, le seul acquéreur éventuel des écrits de "Che" Guevara.

"Galarneau" édité à Paris

PARIS. (AFP) — Les lettres canadiennes-françaises ont définitivement acquis droit de cité en France. Et c'est la maison française "Les Editions du Seuil" qui publie le dernier roman de Jacques Godbout.

"Salut, Galarneau", sans appartenir à la littérature régionaliste, est une oeuvre typiquement québécoise. Les lieux, les gens, le langage sont ceux du Québec.

Le style rehaussé d'humour, est plein de verve. Il ne manquera pas, truffé d'expressions anglaises, de surprendre maint lecteur français.

Quant au thème, c'est celui de la solitude de l'homme (au Québec ou ailleurs). Le héros, Galarneau, trouve, en fin de compte, le remède ou tout au moins un palliatif : c'est en acceptant de vivre, écrire.

Les films scientifiques

Le Centre de diffusion de la documentation scientifique et technique française au Québec nous fait tenir le programme de ses prochaines séances. Ces séances ont lieu, rappelons-le, les mardis et jeudis à 2 h. 30, au 2815 de l'avenue Maplewood (pour renseignements, signaler 731-3503).

Demain (9 nov.) : "Le Grand Méliès" (Franju) et "Cinématographie-Lumière" Decherne);

14 nov. : "La Porte du soleil" (Gillet) et "Recherche expérimentale sur les champignons prédateurs" (Comandon);

16 nov. : "Rodéo du feu" (Brunet) et "Flammes au soleil" (Lyot) ;

21 nov. : "La Marine à travers les âges" et "Claires fontaines" ;

23 nov. : "Langevin Paul" (Campaux) et "Téléphonie sous-marine".

Les lauréats des Concours scientifiques

SHERBROOKE — Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, vient de proclamer les lauréats des Concours scientifiques du Québec pour 1967.

Ce sont MM. Paul A. Giguère, de la Faculté des Sciences de l'Université Laval, et Georges Just, de la Faculté des Sciences de l'université McGill. Ce dernier enseigne actuellement à l'Université de Strasbourg.

La cérémonie s'est déroulée à l'Université de Sherbrooke, au cours du congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

M. Giguère se voit décerner le premier prix ($5,000), pour l'ensemble de son oeuvre et plus particulièrement pour ses travaux sur le peroxyde d'hydrogène, sur la spectroscopie infra-rouge et pour ses recherches en structure moléculaire.

M. Just reçoit le deuxième prix ($3,000) pour l'ensemble de son oeuvre et plus particulièrement pour la mise au point d'une synthèse chimique de la prostaglandine. La prostaglandine est un produit de grande importance libéré dans le corps humain quand le système nerveux central est stimulé; elle affecte les processus de reproduction et modifie la mobilisation des graisses.

HORAIRES

ALOUETTE: "Gone with the Wind": 8:15. Matinées : merc., sam., dim.: 2:15.

AMHERST : "Chair de poule" : 11:15, 2:40, 6:20, 10:00. "Le solitaire passe à l'attaque" : 1:00, 4:45, 8:25.

ASTOR : "Double trouble" : 6:15, 9:35. Dimanche : 2:55, 6:15, 9:35. "Don't make waves" : 7:50. Dimanche : 1:10, 4:30, 7:50.

ATWATER : "Fathom" : 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 9:40.

AVALON : "Le voyage fantastique", "L'aventure sauvage", "Batman": 6:00.

AVENUE : "Two Weeks in September" : 1:25, 3:25, 5:30, 7:30, 9:35.

BIJOU : "Appelez-moi Maître": 12:30, 3:43, 6:16, 9:49. "Le voyage du père" : 1:58, 5:41, 8:24.

BROADWAY : "Le voyage fantastique". "L'aventure sauvage". "Batman" : 6:00.

CANADIEN : "L'incompris" : 12:20, 3:20, 6:25, 9:50. "Alerte à toutes les polices" : 2:00, 5:00, 8:30.

CAPITOL : "St. Valentine's Day Massacre" : 10:15, 12:30, 2:45, 5:00, 7:10, 9:30.

CAPRI : "Le voyage fantastique", "L'aventure sauvage", "Batman" : 6:00.

CHAMPLAIN : "Docteur Jivago" : 1:30, 8:15.

CHATEAU : "Les dieux sauvages" : 2:50, 6:10, 9:35. "Super-coup pour 7 milliards" : 1:10, 4:30, 7:55.

CINEMA DE MONTREAL : "Opération bikini" : 1:36, 6:27. "Les yeux bandés" : 3:09, 8:00. "La strip-teaseuse effarouchée" : 12:00, 4:51, 9:48.

CINEMATHEQUE CANADIENNE : Cinéma yougoslave : 6:30. "Doctor tor Mabuséder Spieler" : 9.00

CINERAMA THEATRE IMPERIAL : "Grand Prix" : du lundi au samedi, 8:30. Dimanche : 2:00, 7:30. Merc. et sam.: 2:00.

CREMAZIE : "Un homme pour l'éternité : 7:15, 9:30.

DAUPHIN : "La curée": Sam., dim.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Sur sem. : 7:30, 9:30.

DORVAL : Salle Rouge : "Dirty dozen" : 8:40. Merc. sam. : 2:40, 9:40. "Three Bites of the apple" : 7:00. Merc. sam. : 1:00, 7:00. Dimanche : 12:25.
Salle Dorée : "Savage Pampas" : 9:15. Merc. sam. : 2:45, 9:15. "Who've killed Teddy Bear" : 7:30. Merc. sam. : 1:00, 7:30. Dimanche : 1:50.

ELYSEE : Salle Resnais : "Masculin-féminin" : 7:30, 9:30.

Salle Eisenstein : "La chasse aux lions à l'arc" : 7:30, 9:30.

EMPIRE : Festival Jean-Luc Godard" : Sur semaine : 6:30, 8:15, 10:00.

FAIRVIEW (cinéma 1) : "Roméo et Juliette" : Matinées : Merc. sam. dim. : 2:30. En soirée : 8:30.

FAIRVIEW (cinéma 2) : "To Sir with love" : Matinée : merc. sam. 2:00. En soirée : 7:00, 9:00. Dimanche : 1:00.

FESTIVAL : "L'étranger frappe à la porte" : Sur semaine : 7:30, 9:30.

FLEUR DE LYS : "Piège pour Cendrillon" : 12:30, 2:45, 5:06, 7:20, 9:42.

FRANÇAIS : "Les dieux sauvages": 2:40, 6:00, 9:25. "Super coup pour 7 milliards" : 1:00, 4:20, 7:45.

GRANADA : "Super coup pour 7 milliards" : 2:40, 6:10, 9:30. "Les dieux sauvages" : 1:00, 4:25, 7:50.

JEAN-TALON : "L'incompris" : Sur semaine : 6:25, 9:30. Dimanche : 12:20, 3:20, 6:25, 9:30. "Alerte à toutes les polices" : Sur semaine: 5:00, 8:20. Dimanche : 2:00, 5:00, 8:20.

KENT : "Thoroughly Modern Millie": 8:15. Matinées merc., sam., dim. : 2:15

LAVAL : "Les inséparables" : 12:00, 4:30, 9:35. "Gros coup à Dodge City" : 2:50, 7:55. "Fils du capitaine Blood" : 1:15, 6:20.

LIDO (Laval) : "Chambre à part". "Fièvre sur la ville".

LOEW'S : "Waterhole 3" : 10:40, 12:50, 3:00, 5:10, 7:25, 9:40.

LUCERNE : "Double trouble" : 7:20, 9:45. "Don't make waves" : 7:55. Dimanche : 1:05.

MERCIER : "003 agent secret" : 1:51, 5:08, 8:20. "L'amour à la plage" : 12:15, 3:52, 6:44, 10:01.

MONKLAND : "Dirty dozen" : 12:45, 4:50, 9:00. "Hotel Paradiso" : 3:15, 7:20.

MONTCALM : "Les poupées". "Chaque mercredi". "Tabu". Sur semaine : 6:30.

OUTREMONT : "The dirty dozen" : 12:35, 4:45, 9:05. "Three Bites of the apple" : 3:00, 7:20.

PALACE : "Point Blank" : 10:15, 12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:35.

PAPINEAU : "Le solitaire passe à l'attaque" : 2:50, 6:15, 9:40. "Chair de poule" : 1:00, 4:20, 7:45.

PARISIEN : "Belle de Jour" : 10.45, 12.50, 3.00, 5.15, 7.30, 10.00.

PLACE DU CANADA : "Privilège": 1:05, 3:15, 5:25, 7:30, 9:40.

PLACE VILLE-MARIE "Birds, the Bees and the Italians" : 12:40, 2:50, 5:05, 7:15, 9:25.

PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma) : "Blow-up" : 12:10, 2:20, 4:30, 6:40, 8:50

PLAZA : "Alerte à toutes les polices" : 2:00, 5:00, 8:20. "L'incompris" : 12:20, 3:20, 6:25, 9:30.

RITZ : "Viva Maria". "Le corps et le fouet". "Nuit des vampires" : 6:00.

RIVOLI : "Chair de pouple" : 2:35, 6:00, 9:20. "Le solitaire passe à l'attaque" : 1:00, 4:20, 7:45.

SAINT-DENIS : "Le voyage du père" : 12:30, 3:43, 6:16, 9:49. "Appelez-moi maître" : 1:55, 5:06, 8:21.

SAVOY : "Savage Pampas" : 2:40, 6:10, 9:40. "Who've killed Teddy Bear" : 1:00, 4:30, 8:00.

SEVILLE : "To Sir with love" : 1:05, 3:10, 5:15, 7:15, 9:25.

SNOWDON : "Games" : 1:10, 3:10, 5:15, 7:20, 9:25.

STRAND : "Deadly Bees" : 11:30, 2:50, 6:15, 9:35. "The Vulture" : 10:00, 1:15, 4:40, 8:05.

VAN HORNE : "Enter laughing" : 1:10, 3:10, 5:10, 7:10, 9:10.

VENDOME : "Un homme et une femme" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.

VERDI : "L'étrange obsession" : 6:15, 10:00. "La femme-insecte" : 8:00.

VERDUN : "Sans foi ni loi" : 8:00. "Tobrouk" : 6:06, 9:36.

VERSAILLES : Salle bleue : "The 25th hour" : 5:10, 9:10. Sam. et dim. : 1:10, 5:10, 9:10. "Dr you've got to be kidding" : 7:30. Sam. dim. : 3:30, 7:30.
Salle Rouge : "Le solitaire passe à l'attaque" : 6:30, 10:00. Sam. et dim. : 2:50, 6:30, 10:00. Chair de poule" : 8:10. Sam. et dim. : 1:00, 4:35, 8:10.

VIAU : "Les canons de Navarone". "Trois enfants dans le désordre". "Hercule contre les tyrans de Babylone" : 6.00

VILLERAY : "L'amour à la plage" : 12:15, 3:32, 6:44, 10:01. "003 agent secret" : 1:51, 5:08, 8:20.

WESTMOUNT : "Camelot" : 8:15. Matinées : merc. sam. : dim. : 2:15.

YORK : "Bonnie and Clyde" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:05, 9:25.

Projections au Jardin Botanique

Demain soir (jeudi), débute une nouvelle série de projections de films canadiens à l'auditorium du Jardin Botanique, 4101 est, rue Sherbrooke, pour se poursuivre le jeudi de chaque semaine.

"Horizons 1967", la première

Sous le thème général de représentation de cette série comprendra un film intitulé "Sire le Roy n'a plus rien dit", en noir et blanc, signé Georges Rouquier et Jean Palardy. Il s'agit d'une rétrospective des meubles anciens du Canada.

Au même programme : "Helicopter Canada", d'Eugène Boyko, en couleur. On y voit, pendant 50 minutes, le Canada vu du haut d'un hélicoptère.

Ces projections sont une réalisation conjointe du Service des Parcs de Montréal et de l'Office National du Film.

Le public est cordialement invité et l'entrée est libre.

Mort de Joseph Kesselring

NEW YORK (AFP) — Joseph Kesselring, auteur dramatique américain, dont la pièce "Arsenic and Old Lace" a tenu l'affiche à New York de janvier 1941 à juin 1944, est décédé à l'âge de 65 ans.

M. Kesselring, qui était né à New York, est l'auteur de nouvelles, poèmes et autres pièces de théâtre mais dont aucune ne connut le même succès que



Joseph Kesselring

"Arsenic and Old Lace", qui se joua 1,444 fois à Broadway et se classe parmi 15 pièces qui tinrent l'affiche le plus longtemps à New York.

La pièce eut également un grand succès à Londres, à Santiago du Chili, à Buenos Aires, Oslo, Honolulu, etc.

Les recettes brutes de cette pièce de M. Kesselring aux Etats-Unis s'élevèrent à plus de quatre millions de dollars.

17 tableaux disparaissent

NEW YORK (AFP) — Plusieurs tableaux de maîtres, dont deux Picasso et une affiche de Toulouse-Lautrec, ont disparu à New York, annonce-t-on à la préfecture de police.

Trente-sept tableaux avaient été confiés à la APF Frames Inc., maison spécialisée dans l'encadrement et l'entretien des cadres, par diverses galeries de New York. Le camion de livraison les avait chargés à la fin de la semaine dernière et était resté chargé dans le garage de l'encadreur pendant le week-end.

Dimanche matin, la police a trouvé le camion dans la rue, non loin du garage. Sur 37 tableaux qu'il contenait, 17 avaient été emportés, parmi lesquels "Enfants au Jardin du Luxembourg", de Picasso, dont la valeur a été estimée à $100,000.

Brigitte chanteuse

PARIS (PCf) — L'actrice française Brigitte Bardot se lance dans une nouvelle carrière, celle de chanteuse. La séduisante comédienne, maintenant âgée de 33 ans, interprétera 15 chansons durant une émission en couleur de 55 minutes, actuellement en préparation, et qui sera transmise de Paris sur les écrans de télévision, à la fin de l'année.

"Cela m'amuse encore plus que le cinéma", de commenter la blonde actrice.

Radio-Canada et Judy LaMarsh: Pearson espère pouvoir répondre en temps opportun

OTTAWA. (PC) — Le chef de l'Opposition aux Communes, M. Michael Starr, a demandé hier au premier ministre s'il faisait "entièrement confiance à l'administration de Radio-Canada".

M. Pearson s'est alors tourné vers le président de la Chambre, M. Lucien Lamoureux, et il a semblé attendre que ce dernier juge la question irrecevable. M. Lamoureux ne semblant pas devoir intervenir, M. Pearson a déclaré qu'il se faisait un plaisir de répondre à M. Starr mais que la question n'était pas recevable. M. Lamoureux a alors reconnu que la question du chef de l'Opposition lui avait échappé et il a prié le député conservateur d'Ontario de la répéter. M. Starr s'est exécuté et le président lui a suggéré de présenter sa question autrement.

M. Starr a alors demandé si M. Pearson ferait bientôt une déclaration "complète, franche et claire" sur la façon dont le gouvernement donne suite à l'accusation "d'administration pourrie" que le secrétaire d'Etat Judy LaMarsh a portée contre Radio-Canada.

Le premier ministre a souligné que, s'il répondait immédiatement à cette question, il faudrait plus que les 40 minutes allouées pour la période de question. M. Starr a demandé si M. Pearson aura quelque chose à dire prochainement à ce sujet, soulignant que, cette année, Radio-Canada dépensera quelque $140,000,000 des deniers publics.

"J'espère pouvoir le faire en temps opportun", a répondu M. Pearson.

Caouette : elle a raison !

Pour sa part, le chef du Ralliement des créditistes, M. Réal Caouette, s'est dit d'avis que le secrétaire d'Etat avait raison quand elle a déclaré que certains secteurs de l'administration de Radio-Canada sont pourris et, selon lui, ces secteurs sont en train de se pourrir davantage.

M. Caouette a fustigé la direction de la société d'Etat qui ne nous donne pas de bonnes émissions pour $145,800,000 par année.

Le chef créditiste a ajouté qu'on pratique la discrimination à Radio-Canada et que la société d'Etat ne sert pas la population canadienne comme elle devrait le faire.

Il a donné comme exemple que lundi, alors qu'on célébrait le 100e anniversaire de la première séance des Communes, le réseau français de la télévision n'a consacré que 45 secondes à cet événement pour montrer immédiatement après une escarmouche du RIN à Aylmer "pour montrer à la population que les jeunes sont soulevés contre l'ordre établi et contre l'autorité".

"Radio-Canada, la société Radio-Canada, coûte au peuple canadien cette année $145,800,000, administrée par Alphonse Ouimet en charge de président, payé $40,000 par année pour nous servir toutes sortes de choses, excepté les choses essentielles qui intéressent le peuple canadien, canadien de langue anglaise ou canadien de langue française".

Il a rappelé que Radio-Canada a dépensé $46,000 pour assurer le compte rendu du congrès conservateur tenu à Toronto au début de septembre alors que l'entreprise privée l'a fait pour $12,000.

M. Caouette ajoute que la société donne des nouvelles de Vietnamiens écrasés au sol, qui viennent de se faire tuer, qu'elle délègue des reporters au Congo, en Europe, en Asie, partout.

Intérêts canadiens

"Nous voulons naturellement savoir ce qui se passe à l'étranger, oui, mais nous voudrions premièrement savoir ce qui se passe chez nous, dans notre pays."

Le leader créditiste estime aussi que la qualité des nouvelles au réseau anglais de Radio-Canada est nettement supérieure à ce que nous voyons sur le réseau français.

M. Caouette croit que le bill à l'étude devrait établir clairement que c'est le Parlement qui doit exiger de Radio-Canada qu'elle représente les intérêts du peuple canadien.

"Ce n'est pas une société pour desservir ou pour servir les intérêts de ceux qui veulent détruire la nation canadienne."

"Si les réalisateurs s'opposent à ce que le Parlement leur dicte une ligne de conduite, ils n'ont qu'une chose à faire : ficher le camp de Radio-Canada et aller travailler ailleurs."

"Qu'ils aillent réaliser ailleurs si leur but n'est que de réaliser la désunion au Canada, l'anarchie au Canada et le manque de respect envers toutes les institutions qui existent".

Abordant la question du séparatisme, M. Caouette a révélé qu'un sondage d'opinion effectué dans son comté et dans celui de Lapointe, représenté aux Communes par le député indépendant Gilles Grégoire, démontre qu'il n'y a chez lui que 56 séparatistes contre 653 qui ne le sont pas et deux sur 10 qui ne le sont pas dans le comté de Lapointe.

Si la situation à Radio-Canada ne s'améliore pas, suggère-t-il, "on devrait entrer en pourparlers avec l'entreprise privée pour vendre ce réseau-là à l'entreprise privée qui verra à l'administrer de façon bien plus efficace qu'Alphonse Ouimet l'a administrée depuis qu'il est là."

Selon lui, l'entreprise privée donnerait de meilleurs résultats et nous coûterait deux fois moins cher.

Renvoi devant le comité parlementaire ?

Par ailleurs, les conservateurs ont présenté une motion visant à mettre au rancart le projet de loi sur la radiodiffusion en le renvoyant au comité parlementaire de la radiodiffusion pour plus ample étude. Cette mesure aurait pour conséquence de tuer le projet de loi dans l'oeuf.

C'est M. M. T. McCutcheon, PC - Lambton-Kent, qui a présenté cette motion après avoir prétendu que le nouveau bill ne tient aucunement compte du désir véritable et légitime du public de réduire les dépenses de la Société Radio-Canada qu'il a qualifiée de "cancer financier".

Le député a également accusé la société d'Etat de bureaucratie, de remplacer le talent par les bérets et les barbes et de présenter de médiocres émissions tout en dépensant mal l'argent des contribuables.

Selon M. McCutcheon, la Société Radio-Canada devrait continuer à assurer la diffusion d'émissions à travers le pays, mais on ne devrait plus lui permettre de réaliser des programmes.

Il ajoute qu'on dépense librement l'argent des contribuables dans tout ce qu'on entreprend à la société de la Couronne.

"Là où il suffit d'un décor très simple et d'un bon éclairage pour mettre en valeur les talents d'un chanteur, dit-il, Radio-Canada va reproduire le Taj Mahal et mousser un talent médiocre."

Le député estime que l'équipement de la société devrait être vendu à l'entreprise privée.

"Seuls les vrais talents survivront alors, dit-il. La seule façon de se débarrasser du gâchis actuel est de s'en défaire."

Cible ratée

M. McCutcheon ajoute que le nouveau projet de loi ne fait rien pour améliorer les choses à Radio-Canada. De plus, dit-il, le gouvernement offre de fournir à la société l'argent dont elle a besoin pour cinq ans à la fois.

"C'est rater la cible, et de bien loin".

La seule façon, selon lui, de se débarrasser de ce cancer financier, serait de le mettre en vente ou de le louer.

Il croit que la somme de $10,000,000 retirée à Radio-Canada aurait fait beaucoup pour résoudre la crise du logement au Canada.

Le député soutient aussi que les politiciens qui critiquent les opérations de la société ne sont pas invités sur les ondes aussi souvent que ceux qui les louent et qu'ils sont placés sur une liste noire.

M. McCutcheon abonde dans le sens de ce qu'a déclaré Mlle LaMarsh disant que certains secteurs de l'administration de la société sont pourris.

Emissions ratées

M. Robert Thompson, CS — Red Deer, a lui aussi qualifié de ratées la plupart des émissions de Radio-Canada.

"On nous présente souvent de la pourriture qui ne fait que ruiner sur les activités de la société.

L'ancien chef du Crédit social a ajouté que lundi, la société a montré le député séparatiste de Laurier à l'Assemblée législative du Québec, M. René Lévesque, mais a tout à fait ignoré la réception donnée en Alberta au gouverneur général, M. Roland Michener, de même que les célébrations marquant le 100e anniversaire de la première séance des Communes canadiennes.

M. Thompson accuse aussi Radio-Canada de promouvoir l'usage du LSD et de la marijuana.

Autres protestations

La vague de protestations contre les propos de Mlle LaMarsh continue. La Société des auteurs et compositeurs déplore que le secrétaire d'Etat ait choisi de transformer en instrument de chasse aux sorcières le projet de loi C-163 dont elle est "la marraine" à la Chambre des Communes.

Pour sa part, M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, a affirmé que les propos vagues du secrétaire d'Etat sur l'administration de Radio-Canada constituent une menace sérieuse à la liberté de cette régie publique.

Nomination à Radio-Canada

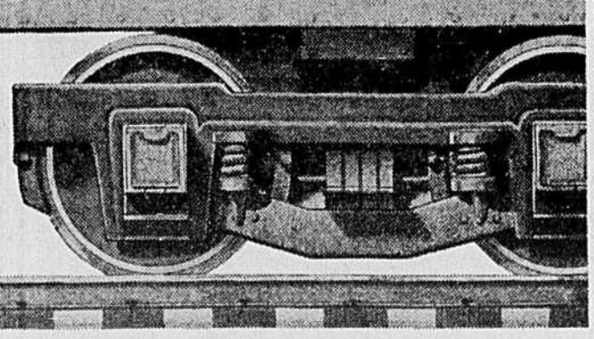
OTTAWA (PC) — M. David H. Orr, âgé de 39 ans, a été nommé chef des services d'information de Radio-Canada.

M. Orr, originaire de St-Stephen, au Nouveau-Brunswick, est entré au service de Radio-Canada en 1956 à Halifax, comme journaliste, et a été transmuté à Ottawa l'an dernier en qualité de coordonnateur des relations extérieures des émissions.

Il avait été nommé surveillant des services d'information en avril dernier.

Montréal-Québec

par le Rapido
vous voyagez
en toute quiétude



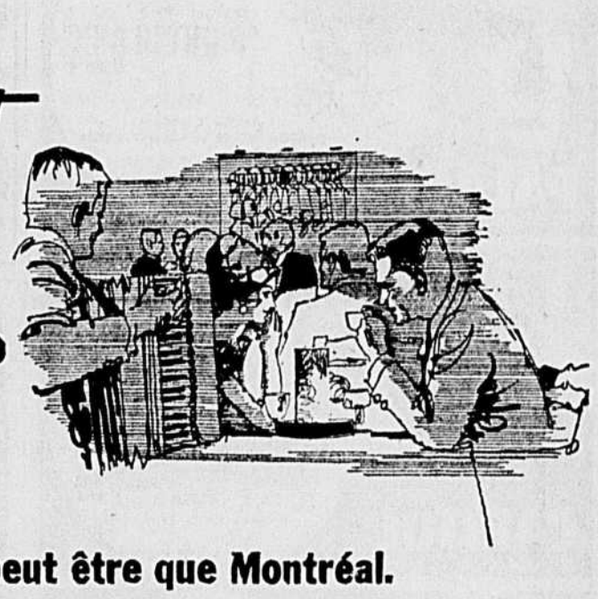
à quatre pieds
d'altitude!

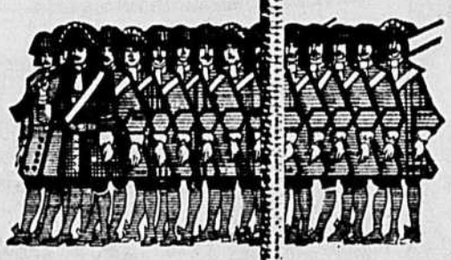
• 4 Rapidos par jour — aller-retour
• Départs de la gare Centrale : 7 h. 50, 12 h. 20, 17 h. 15, 21 h. 20.
• A l'aller et au retour, le train arrête à Ste-Foy.

Le tarif Rouge est de retour!
Billet simple de voiture coach, les jours de tarif Rouge: $4.20

CN

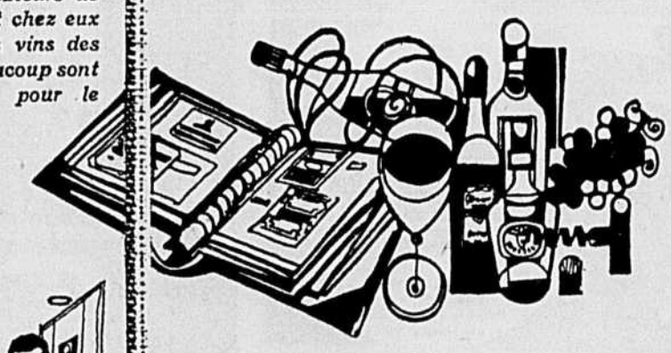
Certains nous disent
que le Carignan,
c'est Paris.
Non! Le Carignan, ce ne peut être que Montréal.





Son nom, par exemple, évoque les glorieux soldats du régiment de Carignan-Salières qui sont venus en 1665 défendre les colons de Ville-Marie. Nos plats et nos vins sont dans la plus pure tradition canadienne française.

Il est vrai que les amateurs de vins français se sentent chez eux devant notre carte des vins des meilleurs crus dont beaucoup sont importés spécialement pour le Carignan.

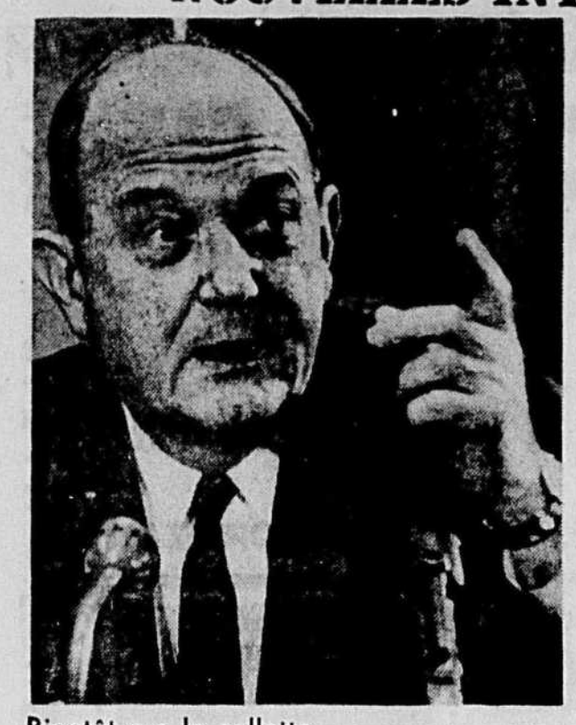




Mais, où trouverez-vous, si ce n'est à Montréal, un menu où une délicieuse *tourtière québécoise* voisine avec les spécialités françaises traditionnelles? Venez et vous découvrirez encore d'autres différences (et quelques agréables ressemblances) entre le Carignan et un grand restaurant parisien. Le Carignan est ouvert tous les jours, de midi à 15 heures et de 18 heures à minuit. Musique et dîner dansant tous les soirs, sauf le dimanche.

Le Carignan

ouvre sur Le Carrefour, Place Ville-Marie,
Administré par l'hôtel Reine Elizabeth



Bientôt sur la sellette

Après avoir refusé systématiquement depuis quelque temps de discuter en public de la politique du gouvernement au sujet du conflit vietnamien, le secrétaire d'Etat américain Dean Rusk semble enfin disposé à céder aux pressions qui se font de plus en plus intenses.

Rusk songe à exposer en public la politique des Etats-Unis sur le Vietnam

WASHINGTON (AFP, UPI) — Le secrétaire d'Etat américain, M. Dean Rusk, a fait savoir hier aux membres de la commission sénatoriale des affaires étrangères qu'il était disposé à "réfléchir" à une demande pressante qu'ils ont formulée pour qu'il accepte de témoigner en public, devant la commission, à propos du conflit vietnamien.

La démarche de la commission, que préside M. William Fulbright, a fait l'objet d'une discussion de plus de trois heures qui s'est déroulée à huis clos et qui a permis au chef de la diplomatie américaine d'apporter aux législateurs certaines précisions sur les divers aspects du conflit.

Plusieurs sénateurs se sont plaints amèrement depuis quelque temps du refus systématique de M. Rusk d'expliquer publiquement la position du gouvernement et d'augmenter ainsi la "brèche de confiance" qui fait un tort considérable à l'administration. La semaine dernière, le sénateur Wayne Morse a été jusqu'à demander que M. Rusk accepte de déposer en public ou bien qu'il remette son portefeuille.

M. Rusk a souligné qu'il était délicat, au cours de débats publics, d'aborder certains problèmes d'ordre purement militaire qu'il était préférable de garder secrets. La dernière déposition publique du secrétaire d'Etat devant la commission remonte au mois de janvier 1966, lorsqu'il avait témoigné six heures durant devant les caméras de la télévision.

D'autre part, le sénateur de l'Arkansas s'est une fois de plus ému de ce qu'il appelle l'inconsistance dans les déclarations faites en public par les porte-parole gouvernementaux, inconsistance par exemple entre la simple affirmation du droit du Sud-Vietnam à l'autodétermination et l'obstination de certains hauts fonctionnaires à agiter l'épouvantail de la menace chinoise sur le monde. M. Fulbright a réitéré sa conviction que la politique américaine devrait consister à faire l'impossible pour rechercher une négociation. "Pour cela, a-t-il dit, il faut procéder à un réexamen complet de la politique des Etats-Unis en Asie du sud-est et cesser les escalades dangereuses aussi bien au Vietnam que dans le domaine des missiles balistiques."

Reprise de l'offensive au Sud-Vietnam

Cinq combats meurtriers coûtent la vie à 353 communistes et à 72 Américains

SAIGON — (UPI) — **Cinq combats meurtriers dans le Sud-Vietnam ont coûté la vie à 353 soldats communistes et à 72 Américains au cours de la journée d'hier. Le porte-parole militaire signale aussi la perte de trois avions américains descendus au-dessus du Nord-Vietnam.**

Les combats à terre ont éclaté alors que les communistes déclenchaient leur offensive, qui avait d'ailleurs été prévue, en vue d'enlever aux Américains le contrôle des hautes terres au centre et aux frontières du Sud-Vietnam.

Dans les combats aériens, un monoplace "F-105" et deux biplaces "Fantôme-F4C" ont été descendus et leurs équipages sont portés disparus. Les bombardiers avaient détruit des lignes de chemin de fer à une vingtaine de milles de la frontière chinoise. Deux autres "F-100" ont été abattus mais leurs équipages ont pu être secourus par des hélicoptères.

Avec la perte de ces bombardiers, le nombre des avions militaires américains descendus au Vietnam atteint maintenant le chiffre de 730.

Le haut commandement des Etats-Unis avait prédit que la saison sèche ramènerait de nombreuses offensives de la part des Vietcong. Celles-ci n'ont pas manqué de se produire et sur cinq fronts différents. Près de la frontière du Cambodge tout d'abord, à quelque 280 milles de Saigon, 156 Vietnamiens qui s'étaient infiltrés dans le Sud-Vietnam et avaient surpris les soldats dans la jungle ont été tués par l'armée américaine. Les Américains ont dû faire usage de roquettes et de napalm pour venir à bout de l'ennemi. Leurs pertes se sont élevées à 26 morts et 62 blessés.

Ailleurs, un millier de "marines" ont subi le feu nourri des Vietnamiens cantonnés dans des baraquements près de la base de Da Nang. Seulement quatre d'entre eux ont été blessés et ils ont pu survivre. L'aviation est venue porter secours aux soldats en bombardant le repaire des soldats communistes.

Plus près de Saigon, à cinq milles du bastion de Loc Ninh où environ 2,000 communistes ont été tués au cours d'assauts répétés la semaine dernière, des guérilleros embusqués ont surpris une division de la première infanterie de l'armée américaine, dirigée par le colonel Arthur D. Stigell. Le commandant de même que 17 de ses hommes y ont perdu la vie. Stigell s'était distingué par ses actes de bravoure au cours de la deuxième grande guerre et du conflit coréen. Soutenu par des bombardements aériens et dirigé par un nouvel officier le bataillon a finalement pris le dessus. Selon un porte-parole, 66 communistes auraient été tués à cette occasion.

Sur la côte nord du Vietnam du Sud, le feu d'un hélicoptère et celui des soldats d'une division de la cavalerie de l'air ont délogé et tué plusieurs guérilleros dans une série de combats qui se sont déroulés au cours des deux derniers jours. Les pertes américaines à cette occasion se chiffrent à 6 morts et 8 blessés.

Toujours au cours de la journée d'hier, des hommes du 9e corps de "marines" se sont aventurés en dehors de la forteresse souterraine de Con Thien. Ce poste est un pivot de la défense américaine sur la frontière nord du Sud Vietnam. A près d'un mille de là, ils ont dû faire face à un important détachement de Nord-Vietnamiens. Un combat d'une heure a coûté la vie à un nombre égal de combattants, 18 Américains et 18 communistes.

Le calme revient à Aden qui attend l'indépendance

ADEN (AFP) — Des scènes étonnantes, qu'on aurait cru impossibles il y a 24 heures, se sont déroulées dans les quartiers de Tawahi et de Maalla : une foule en liesse, agitant des drapeaux, a défilé au milieu de membres de commandos FNL brandissant pistolets et grenades et de policiers armées de mitraillettes.

On célébrait la victoire, du moins provisoire, du FNL (Front national de libération) sur son rival le Flosy (Front de libération du Sud-Yémen occupé) et la reconnaissance par le haut commandement de l'armée fédérale du FNL comme seul représentant de la Fédération.

La procession a franchi sans encombre un barrage dressé par les troupes britanniques, alors qu'hier encore la seule vue d'une grenade aurait déchaîné des rafales de mitraillettes.

Un des dirigeants du FNL, le commandant Abdullah Fahran a indiqué que le FNL avait arrêté 350 partisans du Flosy, mais qu'il en avait relâché 230. Le tableau était quelque peu différent dans les quartiers de Cheik Othman et du Crater, où des patrouilles sillonnent les rues, tandis que des partisans du FNL vont de maison en maison, à la recherche de tireurs isolés, quatre jeunes Arabes ont été tués.

A la veille du départ des Anglais, sir Humphrey Trevelyan, haut commissaire de Grande-Bretagne, attend toujours que le FNL se manifeste pour négocier la passation de pouvoir et l'aide britannique sans laquelle le pays pourrait difficilement subsister après son indépendance.

Pendant ce temps, à Londres, le chef du Foreign Office, M. George Brown a déclaré que les 15 derniers jours précédant l'évacuation de l'Arabie du Sud seraient une période critique, mais que les Britanniques avaient des plans "pour faire face à toute éventualité".

Le ministre a estimé que le FNL paraissait être actuellement le plus fort des deux groupements rivaux, en raison principalement de la décision de l'armée de l'Arabie du Sud de le soutenir.

$100,000 pour le journal de "Che" Guevara

LA PAZ, Bolivie (UPI) — Le "journal de campagne" du leader révolutionnaire Ernesto Che Guevara, tué par les forces boliviennes au cours d'un engagement, sera vendu aux enchères par le gouvernement de La Paz, a-t-on annoncé.

Le général Alfredo Ovando Candia, commandant en chef des forces boliviennes, a déclaré que la soumission la plus élevée était de $100,000. Cette offre aurait été faite par un groupe américain non identifié.

IMPORTED FROM SWITZERLAND
RECHERCHEZ
CE SYMBOLE QUI IDENTIFIE LE VÉRITABLE FROMAGE FONDU GRUYÈRE D'ORIGINE SUISSE

LA PLUS GRANDE VENTE DE 1967

vous offre des peintures à l'huile authentiques à très bas prix

Oui, n'importe qui peut MAINTENANT avoir une peinture à l'huile authentique. Regardez simplement ces exemples puis venez choisir les vôtres.

SUJETS	DIMENSIONS (encadrées)	PRIX REGULIERS	Maintenant
PAYSAGES • qui embelliront votre vivoir	14x16 à 33x57	$75 à $275.	$17 à $80
PAYSAGES MARINS • qui embelliront votre boudoir ou vivoir	26x34 à 34x36	150. à 350.	39. à 95.
SCENES D'HIVER • idéales pour le bureau ou le foyer	28x32 à 32x44	250. à 325.	45. à 90.
PEINTURES FLORALES • qui embelliront votre salle à manger ou hall	24x28 à 30x38	225. à 300.	45. à 85.
SCENES DE RUES • pour donner plus de distinction au bureau ou au foyer	14x16 à 33x57	150. à 400.	35. à 99.
SCENES D'AUTOMNE • splendides dans votre vivoir	26x34 à 34x46	150. à 300.	39. à 85.
SCENES MARINES — BATEAUX • donnent l'idée de partir à l'aventure	26x34 à 33x57	160. à 350.	38. à 85.
SCENES FORESTIERES • souvent plus vivantes dans le boudoir	28x32 à 34x46	200. à 375.	40. à 95.
ETUDES DE GENRE • peuvent convenir presque partout dans la maison	14x16 à 28x32	175. à 400.	38. à 98.
MONTAGNES • une inspiration dans le bureau ou le vivoir	28x32 à 33x57	225. à 350.	42. à 88.
NATURES MORTES • une note de chaleur dans votre salle à manger	14x16 à 30x44	150. à 325.	35. à 90.

VEUILLEZ NOTER QUE *des peintures de plusieurs autres prix et sujets sont comprises dans ce lot, toutes à des rabais comparables.*

HEURES de VENTES — LUNDI — MARDI — SAMEDI DE 9 A.M. A 6 P.M. — MERCREDI — JEUDI — VENDREDI DE NEUF A NEUF

THE ROYAL GALLERY

APPELEZ 845-4383

1420 OUEST, rue SHERBROOKE (angle de la rue Bishop)



ROLAND FAUCHER

FAUCHER, "ROI DES BAS PRIX"

CONTINUE SA

Vente avant Noël

et présente les appareils...

BELANGER 1867 1967

Conditions de paiement faciles avec IAC

BONI GRATUIT

AVEC L'ACHAT D'UNE LAVEUSE :

PLEINE CUVE de TIDE

LAVEUSE BELANGER

Modèles nos 8-C-48 et 8-C-49

Tableau de commande encastré. Agitateur en nylon incassable. Essoreuse à rouleaux. Filtre. Dispositif d'immobilisation des roues. Toutes pièces mécaniques garanties pour 5 ans.

A PRIX D'AUBAINE DU "ROI"





CONGELATEUR BELANGER

Porte à fermeture magnétique. Loquet de sécurité. Parois amincies. Isolant de haute qualité. Lampe-témoin indiquant le bon fonctionnement. Paniers de remisage recouverts de vinyl. Eclairage intérieur.

AUBAINE DU "ROI" $209.95

NOUS ACCEPTONS LA CARTE credico

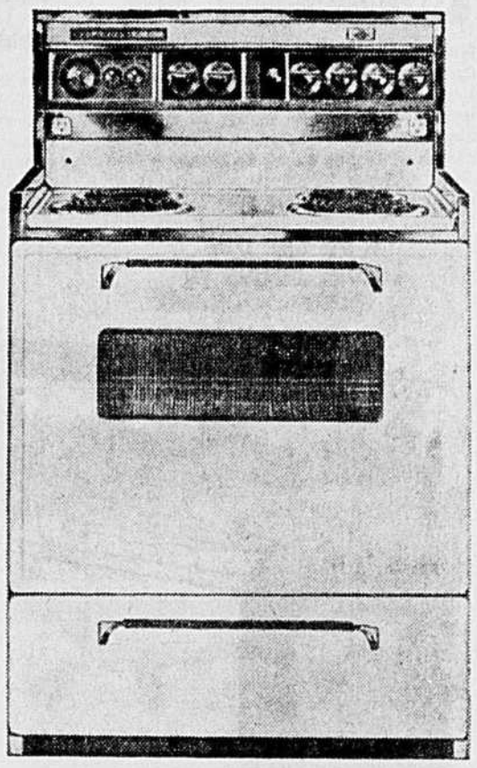


REFRIGERATEUR BELANGER

13 PIEDS CUBES

Congélateur d'une capacité d'entreposage de 98 lb de viande. Deux tiroirs à glace à démoulage automatique. 3 tablettes dont 2 ajustables. Deux légumiers recouverts d'émail vitrifié.

AUBAINES du "ROI" à partir de $239.95



CUISINIERE AUTOMATIQUE "BON APPETIT"

Modèle no 851

Eléments de surface à contrôle thermostatique, tous amovibles. Thermomètre à viande. Deux prises de courant dont l'une est minutée. Un tiroir-réchaud qui est une exclusivité de Bélanger. Tournebroche (article facultatif). — Existe dans la teinte bronze antique.

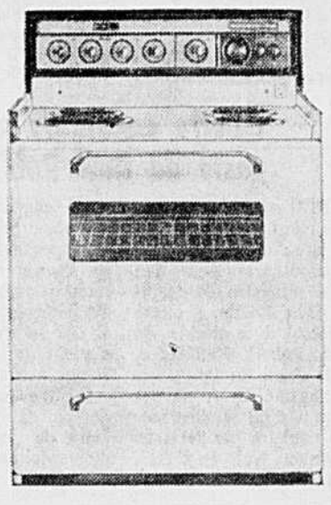
AUBAINE DU "ROI" $239.95

CUISINIERE AUTOMATIQUE "CHATELET"

Modèle no 871

Tableau de commandes éclairé sur toute la largeur. Horloge automatique. Commutateurs à chaleur infinie. Porte du four amovible avec fenêtre Perma-Vue. Tiroir de rangement. Tournebroche (article facultatif).

AUBAINE DU "ROI" $179.95



Ouvert le soir jusqu'à 10 h.
MARDI, JEUDI ET VENDREDI
... JUSQU'A 7 HEURES
LUNDI, MERCREDI et SAMEDI

FORTES ALLOCATIONS DE REPRISE

LIVRAISON GRATUITE

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL LTÉE

48, boul. DES LAURENTIDES à PONT-VIAU — Tél. : 384-0590

MONTREAL, MERCREDI 8 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 259

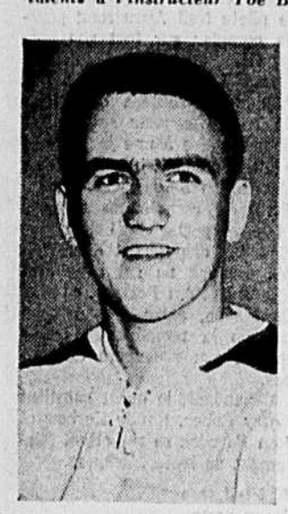
DANS LES COULISSES DU SPORT

AVEC GILLES TERROUX

Jacques Lemaire a enfin la chance de faire ses preuves

Le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres.

Non pas que la recrue Jacques Lemaire se réjouisse de la blessure subie par le capitaine Jean Béliveau. Mais voyez-vous, le vide causé par l'absence de Béliveau était nécessaire pour que Lemaire présente la gamme de ses talents à l'instructeur Toe Blake.



JACQUES LEMAIRE

Lors d'un récent match à Toronto, le jeune joueur de centre de Lachine faisait part de ses impressions.

Si Béliveau n'avait pas été blessé, samedi soir, Lemaire assisterait probablement au match de ce soir à Chicago en qualité de spectateur, ou, si l'on veut se montrer généreux, il sauterait dans la mêlée peut-être une fois ou deux au cours de la rencontre.

C'est la ranoçn des jeunes joueurs qui tentent de mériter un poste avec le Canadien. Lemaire, lui, avait été plus choyé que Mickey Redmond et Danny Grant. Sam Pollock et compagnie avaient décidé de le garder avec le grand club "au cas où quelqu'un se blesserait."

Lemaire commençait à s'impatienter de jouer le rôle de 12e violon au sein de l'attaque du Canadien.

"Je ne sais pas ce que je donnerais pour revêtir l'uniforme à chaque rencontre. La galerie des journalistes, ce n'est pas fait pour un joueur de hockey. Sur le banc, au moins, on demeure en contact avec le jeu. D'un soir à l'autre, on se dit que le pilote nous tapera dans le dos et dira : "Vas-y, Jacques".

Trois jours plus tard, Lemaire était en uniforme à la place du défenseur Carol Vadnais. Dès le début du match, contre les Flyers de Philadelphie, Béliveau se blesse au genou gauche lors d'une mise en échec de Forbes Kennedy. Blake tape dans le dos de Lemaire et lui dit : "Vas-y Jacques".

Le lendemain, à Philadelphie, Lemaire entreprend son premier match complet avec le Tricolore. Blake l'utilise surtout en compagnie de Gilles Tremblay et Yvan Cournoyer; puis quelques fois au centre de Vadnais et Serge Savard.

A l'issue du match nul de 1-1 avec les Flyers, Blake apporte une lueur d'espoir à Lemaire en disant : "Jacques est l'un de rares joueurs qui ont travaillé du début à la fin. Il a patiné avec acharnement. Il mérite la chance de se faire valoir".

C'est ce que Lemaire attendait avec impatience.

"Ce n'est pas en faisant quelques rares présences sur la glace qu'un jeune peut prouver qu'il appartient à la ligue Nationale. Il suffit alors d'une bévue pour retourner au banc et ne plus en ressortir", disait Lemaire.

Le commentaire de Lemaire remet en cause un problème vieux de plusieurs années dans le camp du Canadien. "Avec les autres équipes, la plupart des jeunes peuvent faire aussi bien que les autres. Avec le Canadien, c'est différent : il y a trop d'intouchables, de vedettes établies", d'ajouter Lemaire.

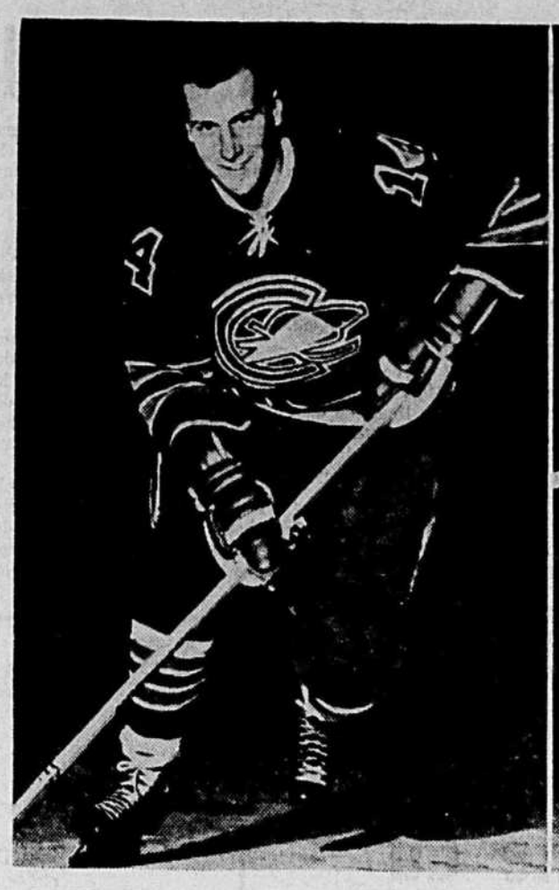
Voilà que se présente à Lemaire la première chance véritable de réaliser son rêve de jeunesse, celui de se joindre à la grande famille du Canadien.

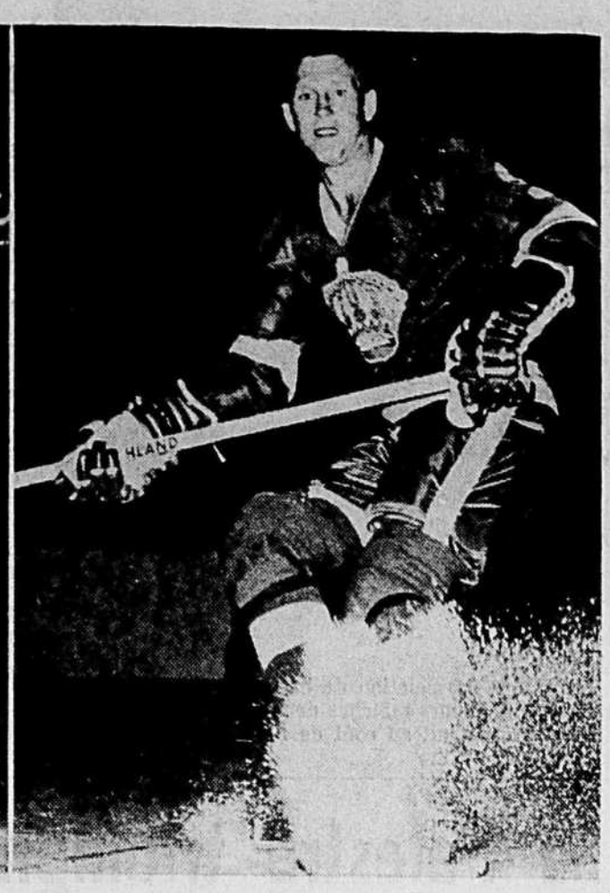
Mais depuis qu'il a "goûté" à la ligue Nationale, il ne veut plus entendre parler des ligues mineures.

"Je souhaite ardemment faire carrière avec le Canadien. C'est mon plus grand rêve. Mais si le destin faisait de moi un membre d'une autre équipe, j'accepterais. Peu importe l'écusson devant le chandail, pourvu qu'il s'agisse d'un chandail de la ligue Nationale".

Lemaire, comme plusieurs autres jeunes joueurs, n'ignore pas le fait que la liste de protection de chaque équipe comprendra seulement 14 noms (plus deux gardiens) en juin 1968.

Il n'en tient qu'à lui de démontrer que son nom mérite d'être placé sur la liste des intouchables.





Nouvelles vedettes dans la ligue Nationale

L'expansion du hockey majeur donne l'occasion à de nouvelles vedettes de naître. En voici deux, George Swarbrick, à gauche, des Seals de la Californie et Gordon Labossière, des Kings de Los Angeles. Swarbrick, qui n'est âgé que de 25 ans, en est à sa première saison dans la LNH, ayant passé les quatre précédentes dans la ligue de l'Ouest. Cette année, il affiche un dossier de 5 buts et une assistance. Quant à Labossière, qui évoluait avec les As de Québec ces deux dernières années, il a obtenu deux essais avec les Rangers de New York et en 16 matches, il n'avait pu mériter un seul point. Pourtant, cette année, il a une fiche de 5 buts et 4 assistances, dans l'uniforme des Kings.

Les Kings comblent un déficit de trois buts et triomphent, 5 à 4

LOS ANGELES (PA,UPI) — Personne ne peut accuser les Kings de Los Angeles d'être des lâcheurs.

A Détroit, dimanche, ils tiraient de l'arrière par 4-2 lorsqu'une poussée de quatre buts leur a procuré une victoire de 6 à 4.

Et hier, devant leurs propres partisans, ils ont concédé une avance de 3-0 aux Seals de la Californie, mais ils ont néanmoins triomphé de leurs rivaux au compte de 5 à 4.

Les Kings, qui possèdent la meilleure offensive de la division Ouest de la ligue Nationale (41 buts) et la pire défensive (41 buts également) ont augmenté leur avance à quatre points au sommet de cette division, soit devant les Pingouins de Pittsburgh.

C'est un but de Bryan Smith, avec seulement 4:17 à faire dans le troisième vingt, qui a procuré la victoire aux joueurs de l'instructeur Red Kelly.

Les Seals semblaient s'acheminer vers une victoire facile alors que George Swarbrick et Mike Laughton ont réussi à déjouer Wayne Ruthledge vers la fin du premier vingt. C'était le 5e but de Swarbrick.

Alain (Boum Boum) Caron, rappelé par les Seals la semaine dernière, a ajouté un but à l'avance de l'équipe de Bert Olmstead, grâce à son premier but de la saison dans la ligue Nationale, au tout début de la période médiane.

C'est alors que les Kings ont donné le branle à leur machine.

Terry Gray, aidé de Gordon Labossière, a été le premier à tromper la surveillance de Charlie Hodge, profitant d'une punition à Swarbrick, dans la quatrième minute de jeu.

Puis, avant que ne prenne fin le deuxième vingt, les Kings avaient nivelé le compte, 3-3, grâce au 5e but de la saison de Labossière et au 3e de Bill White.

Billy Harris a redonné l'avance aux Seals au début du troisième vingt, mais les Kings sont revenus à la charge avec deux buts, le troisième de la saison d'Eddie Joyal et celui de Gray.

Chez les Seals, Caron a mérité deux mentions d'assistance en plus de son but.

Seulement 5,164 personnes ont été témoins du match.

Par suite de cet échec, les Seals n'ont pu quitter le dernier rang du classement. Ils n'ont que sept points, un de moins que les Blues de St-Louis, qui ont toutefois livré trois matches de moins qu'eux.

CALIFORNIE — But : Hodge. Défenses : Erickson, Baun, B. Lemieux, Cahan, Douglas. Avants : Burns, Laughton, Swarbrick, Boyer, Harris, Ehman, Hicke, Boehm, Carron.

LOS ANGELES — But: Ruthledge. Défenses : J. Lemieux, Rolfe, Wall, Amadio, White. Avants: Joyal, Flett, R. Lemieux, Gray, Smith, Hughes, MacDonald, Campbell, Irvine, Labossière, Inglis.

Arbitre: Gilmour. Juges de lignes: Ego, Castleman.

PREMIERE PERIODE

1—Californie, Swarbrick (5e) (Burns et Laughton) 13:31
2—Californie, Laughton (1er) (Burns et Caron) 17.22

Punition : Amadio 16:47.

DEUXIEME PERIODE

3—Californie, Caron (1er) 2:52
4—Los Angeles, Gray (1er) (Labossière) 4:09
5—Los Angeles, Labossière (5e) (Smith et Gray) 8:18
6—Los Angeles, White (3e) (MacDonald et Wall) 10:04

Punitions : Swarbrick 3:49; Lemieux 14:39 ; Rolfe 17:39 ; Amadio, Hicks 18:22.

TROISIEME PERIODE

7—Californie, Harris (3e) (Ehman et Caron) 3:49
8—Los Angeles, Joyal (3e) (Rolfe et Irvine) 11:29
9—Los Angeles, Smith (2e) (Gray et Rolfe) 15:43

Punition : White 3:12.

Lancers par :

Los Angeles	6	15	7 — 28
Californie	9	14	9 — 32

Le rendement de Worsley, l'une des rares consolations de Blake

S'il ne peut se réjouir du rendement de la plupart de ses joueurs d'avant, Toe Blake peut au moins se consoler que le brio des gardiens de buts a permis au Canadien de ne pas perdre trop de terrain au cours des premières semaines de la saison.

"Heureusement que Rogatien (Vachon) et Lorne (Worsley) ont tenu le coup, sinon, nous



Lorne Worsley

bataillerions peut-être avec le Chicago pour s'approcher de la cinquième place", disait Blake à l'issue du dernier match, à Philadelphie.

La tenue du vétéran Lorne Worsley était de nature à le rassurer. Appelé à remplacer Vachon pour la quatrième fois de la saison, Worsley s'est surpassé afin de limiter les Flyers à un seul but. Worsley n'a jamais été déjoué plus de deux fois depuis le début de la saison.

Après avoir annulé 2-2 avec les Rangers de New York, il a blanchi les Maple Leafs de Toronto, 1-0. Lors de la défaite de 5-0 subie dans la Ville Reine la semaine dernière, Worsley a accordé deux buts à la troisième période.

Une défaite de 4-1 aux mains des Flyers a marqué le retour au jeu de Vachon, samedi. Mais le lendemain soir, Blake faisait de nouveau confiance à Worsley "dans l'espoir de secouer son club".

Worsley sera devant le filet, ce soir, lors de la première visite du Canadien à Chicago.

Pour les lecteurs friands de statistiques, disons que le dossier du Canadien après onze matches est aussi peu reluisant qu'il ne l'était à la même époque l'an dernier.

Du moins en ce qui concerne l'attaque de l'équipe.

Les hommes de Toe Blake ont gagné deux matches de plus mais ils ont marqué 24 buts en 11 matches, le même nombre qu'en 1966-67.

Et à l'instar de la saison dernière, la liste des blessés du Tricolore compte quelques noms.

Le capitaine Jean Béliveau, blessé à un genou, ne jouera pas avant trois semaines tandis que Claude Larose n'a pas fait le voyage à Chicago à cause d'une blessure à un coude.

23 joueurs à l'amende

La bagarre générale qui a marqué le match Toronto-Boston, dimanche dernier, a eu le rebondissement prévu. Le président Clarence Campbell de la ligue Nationale a annoncé que 23 joueurs des deux équipes devront verser une amende de $50 chacun.

Les seuls joueurs à s'en tirer sont le défenseur Duane Rupp, du Toronto, qui est demeuré au banc des punitions et John Bucyk, des Bruins, à la clinique du Garden de Boston lorsque la bataille a éclaté. La décision de Campbell a dû surprendre l'instructeur Harry Sinden, des Bruins.

"Ce sera une grave injustice si mes joueurs sont mis à l'amende", avait dit Sinden à l'issue du match mouvementé. "Les Leafs ont quitté le banc les premiers. Quelle doit être l'attitude de l'autre équipe ? Mes joueurs ont dû agir quand tous les joueurs du Toronto ont quitté le banc".

Offre retirée

Les Pingouins de Pittsburgh ont annoncé que les Braves d'Atlanta de la ligue Nationale de baseball ont retiré leur offre d'cheter 40 pour cent des parts de l'équipe de hockey. "Ce qui n'affectera en rien l'organisation actuelle", a dit un porte-parole des Pingouins.

Quel âge a Bower ?

TORONTO (PC) — Quel âge donneriez-vous à cet homme ? 43 ans ? 44 ? Ou davantage ?

Cet homme, le gardien de but Johnny Bower, des Maple Leafs de Toronto célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance.

Le livre des records de la ligue Nationale indique que John William Bower est né le 8 novembre 1924 à Prince Albert, Sask.

"J'ai 44 ans", a dit Bower.

Sa figure ridée donne l'impression qu'il est plus âgé que 43 ou 44 ans.

Mais quel que soit son âge, Johnny Bower demeure l'un des gardiens de but les plus efficaces de la ligue Nationale. Son instructeur Punch Imlach ne se préoccupe guère de son âge. Tout récemment, il lui accordait un nouveau contrat à l'issue d'une performance exceptionnelle devant le Canadien.



Johnny Bower

Bower sera devant le filet, ce soir, alors que les Leafs iront disputer la victoire aux Seals d'Oakland.

Ligue Nationale





















AUJOURD'HUI

Canadien à Chicago
Toronto à Californie
Boston à New York
Philadelphie à Pittsburgh
St-Louis à Minnesota

DEMAIN

Toronto à Los Angeles
Pittsburgh à Détroit

HIER

Californie 4 — Los Angeles 5

CLASSEMENTS

(Division Est)

	J	G	P	N	BP	BC	Pts
New York	11	6	2	3	37	25	15
Toronto	12	7	4	1	46	27	15
Canadien	11	5	3	3	24	25	13
Détroit	12	6	5	1	41	42	13
Boston	9	5	2	2	34	23	12
Chicago	11	2	7	2	25	44	6

(Division Ouest)

	J	G	P	N	BP	BC	Pts
L. Angeles	13	6	4	3	41	41	15
Pittsburgh	12	5	6	1	31	30	11
Philadel.	10	4	4	2	20	22	10
Minnesota	10	3	4	3	22	30	9
St-Louis	10	3	5	2	22	23	8
Californie	13	2	8	3	29	40	7

COMPARAISON EST - OUEST

DANS L'EST	G	P	N	BP	BC	Pts
Est	8	3	0	42	28	16
Ouest	3	8	0	28	42	6
DANS L'OUEST						
Est	6	3	2	27	20	14
Ouest	3	6	2	20	27	8
TOTAL						
Est	14	6	2	69	48	30
Ouest	6	14	2	48	69	14

Arthur Lessard reproche à certains membres de la AHAQ d'avoir des ambitions politiques

par **Jacques Doucet**

La réforme que subit présentement le hockey amateur au Québec fait des heureux et des mécontents. Personne, encore, n'a manifesté d'indifférence vis-à-vis de cette situaiton. Ça bouge, dans le hockey amateur.

S'il existe un homme qui soit placé au carrefour de la transformation du hockey amateur, c'est bien Arthur Lessard, un type qui s'occupe du hockey depuis 35 ans.

En plus d'avoir pratiqué le hockey comme joueur, Lessard réunit à la fois le point de vue de l'instructeur (il dirige les Saints de Laval après avoir piloté la Palestre Nationale dans la ligue Métropolitaine), celui du directeur de la récréation d'une municipalité, en l'occurence, à Laval, la deuxième ville en importance au Québec et celui d'un dirigeant du hockey amateur, soit à titre de vice-président de l'Association du hockey mineur du Québec.

"J'aime considérer les choses d'un angle pratique, a déclaré Lessard. Et j'estime que l'Association de hockey amateur du Québec a véritablement besoin d'une cure de rajeunissement. Il faut y infuser une vigueur nouvelle.

"Par contre, je m'oppose à toute sorte de dissension ou de division, comme le veut le climat au Québec, de dire Lessard.

"Nous venons de traverser une difficile période. La ville de Montréal a fait campagne pour modifier la classification des âges. La bataille a été dure, et celui qui en a le plus souffert, c'est le p'tit gars. Maintenant que la situation est rentrée dans l'ordre, on veut reprendre les hostilités. Il ne faut pas perdre de vue que chaque fois c'est le p'tit gars qui en souffre le plus, " de dire Lessard.

De plus, Lessard possède une idée bien précise au sujet des gens qui ont présidé à la fondation de la Fédération du hockey amateur.

"Je possède un très grand respect pour M. Belisle en matière de loisirs et de récréation. Il a également une personnalité très agréable. Cependant, je ne crois pas qu'il s'y connaisse tellement dans l'organisation du hockey. Je suis surpris qu'il ait sauté à pieds joints dans cette galère. Quant à Gaston Marcotte, j'apprécie sa compétence dans la théorie du hockey. Toutefois, je ne me souviens pas qu'il ait



Arthur Lessard

déjà piloté des équipes ou organisé des équipes de hockey. Une compétence théorique n'est pas gage d'une compétence pratique. Je crois qu'il a eu beaucoup de courage en acceptant ce poste, car il ne sera pas de tout repos," a déclaré Lessard, qui affirme que la situation du hockey mineur n'a jamais été aussi rose au Québec.

L'AHAQ a erré, selon Lessard, lorsqu'elle a dit un non catégorique aux partisans de la fédération. Il aurait été salutaire de voir l'AHAQ accepter des gens comme Alex McKellar, Serge Tremblay et Aimé Constantin dans ses rangs.

Mais, indépendamment du refus essuyé devant l'AHAQ, Lessard estime que les gens de la fédération auraient dû patienter encore pendant un an avant de prendre une décision aussi draconienne.

"S'il est difficile de rallier tous les points de vue des gens mêlés au hockey, de quelle façon la fédération pourra-t-elle réunir ceux des instructeurs, des gérants d'aréna, des arbitres et de tous les autres organismes ?

"A mon avis, aucun groupe formé de mécontents n'a de chances de réussite. Trop de gens, également, qui font partie de la fédération sont à l'affût de postes politiques. Vous n'ignorez certes pas que le gouvernement du Québec va bientôt nous donner un ministère des Sports. La fédération sert alors les fins de plusieurs," a opiné Lessard.

Selon lui, deux solutions pratiques s'offrent au hockey amateur au Québec.

Primo, patienter jusqu'à la création du ministère des Sports du Québec et laisser au ministre et à ses adjoints le soin de rétablir l'ordre.

Secundo (une raison qui pourrait même être attachée comme corrolaire à la première), la séparation de l'Association du hockey amateur du Québec de l'AHAQ.

Présentement, l'association mineure n'est qu'une filiale de l'AHAQ, mais selon Lessard, tout est prêt pour la demande d'une charte provinciale qui en ferait un organisme autonome affilié à l'Association du hockey amateur du Canada et non du Québec.

De plus, Lessard préconise une structuration nouvelle du hockey amateur qui établirait deux groupes nettement différents, soit Montréal et la banlieue d'une part, et les autres régions du Québec, d'autre part. Comme c'est le cas en Ontario où il y a l'Association du hockey mineur de Toronto et l'Association du hockey amateur de l'Ontario.

Lessard appuie sur ce principe en disant que le hockey pratique à Montréal ou dans la banlieue n'a pas les mêmes besoins que le hockey pratiqué dans des villes dont la population est moins nombreuse.

TIBO

EN GRAND SPECIAL

à la BOUTIQUE COLONIALE



BAR

ET 2 TABOURETS
unique, tout différent.

SEULEMENT
3 mcx 299.00

ENSEMBLE DE BAR STYLE BAQUET !

Très original et aussi nouveau que demain ! Un modèle qui devance la mode, et non qui la suit ! Fabrication en orme en sept couleurs au choix, dessus du bar en arborite, sièges mousse en peluche. Tout indiqué pour l'homme de la maison.

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi

A. FORGET INC

6707, BOUL. SAINT-LAURENT — TEL. 274-5568
(juste au nord de St-Zotique)

Les parents catholiques étudieront la réforme de l'éducation

L'Association des parents catholiques du Québec tiendra dimanche, au Centre Maisonneuve, un grand symposium pour les parents d'étudiants de Montréal, sur **"les problèmes de l'école au Québec"**.

Le président de l'APCQ, M. Louis Bouchard, a précisé hier dans une conférence de presse que non seulement les membres de l'Association mais aussi tous les parents intéressés sont invités à cette assemblée, qui fait partie de la campagne de consultation entreprise il y a quelques mois.

"Nous espérons, a-t-il dit, obtenir l'expression de la volonté de 100,000 parents sur les principaux points de la réforme de l'éducation. Nous croyons que, contrairement à ce qu'on a affirmé parfois, les parents s'y connaissent bien plus qu'on ne le croit, et qu'ils sont parfaitement capables de juger ce qui est bon et ce qui est inacceptable dans les réformes qui s'effectuent actuellement. Après tout, ce sont eux qui sont les "clients" d'une certaine façon."

Une fois la consultation terminée, l'Association a l'intention de soumettre au ministre de l'Education un mémoire ou "rapport" résumant ses conclusions.

Ce projet de rapport, déjà rédigé et publié dans "Plein jour", organe de l'APCQ, servira de base de discussion au symposium de dimanche. Il a comme fondement une série de 17 résolutions ou recommandations dont les principales sont :

"Les articles 3, 6 et 7 du Règlement numéro un du ministère de l'Education, dans toutes les écoles où on les met en application, doivent être considérés comme une expérience pilote..."

"L'atelier pédagogique est une formule heureuse en soi, parce qu'elle crée un groupe de travail formé de parents, de professeurs et de la direction de l'école en vue du bien de l'enfant... Il est suggéré que l'atelier pédagogique comprenne des observateurs de la commission scolaire..."

"La coéducation est à rejeter à ce niveau (secondaire)..."

"...Nous refusons l'école géante. Aucun campus scolaire ne devrait dépasser 1,000 élèves, ni au primaire, ni au secondaire..."

"Nous demandons le maintien des corps administratifs confessionnels : commissions scolaires régionales et locales, corporations qui ont la responsabilité de desservir les différentes communautés religieuses et culturelles..."

"Nous demandons des comités confessionnels et un comité neutre qui doivent non seulement reconnaître les écoles de leur ressort, mais qui auront la responsabilité de voir à ce que chaque secteur de la population catholique, protestante et autre soit desservi selon ses désirs..."

"Le gouvernement devra mettre sur pied un organisme chargé d'établir par règlement les normes d'accréditation et de financement des institutions indépendantes..."

L'institution indépendante doit pouvoir opter pour une vocation pédagogique particulière, elle ne doit pas être forcée de donner toutes les options prévues pour les enseignements du même niveau..."

"Les institutions indépendantes devraient bénéficier de la gratuité au même titre que les institutions publiques, par le moyen de la subvention reliée à l'étudiant..."

Le symposium débutera dimanche matin à 9 heures 30 et comprendra une conférence de Me Yves Prévost, membre du Conseil supérieur de l'Education. Il se terminera dimanche à 5 heures par une messe.

On y fera aussi rapport sur l'état de la campagne de souscription lancée récemment. L'APCQ espère ainsi recueillir une somme de $50,000, dont elle a déjà reçu environ $10,000. Les patrons d'honneur de cette souscription sont M. et Mme Jean Drapeau, M. et Mme Roger Charbonneau (membre du Conseil supérieur de l'Education et directeur de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal) et plusieurs autres personnalités.

l'école SOUS TOUS SES ASPECTS

Les anglophones doivent aider à créer le réseau Cegeps

— Jean-Marie Beauchemin

Le sous-ministre associé de l'Education, M. Jean-Marie Beauchemin, a reproché hier soir à la population de langue anglaise du Québec de ne pas entrer assez vigoureusement dans la réforme de l'éducation, particulièrement au niveau collégial.

M. Beauchemin parlait à l'occasion de la collation des grades d'automne au collège Loyola.

"On estime, a-t-il fait remarquer, qu'il faudra dans la région de Montréal trois ou quatre Cegeps de langue anglaise d'ici 1970 ou 1971. Or, à ma connaissance, un seul est actuellement en cours de formation."

Du côté français, par contre, il en existe déjà douze, dont cinq dans la région métropolitaine, et une vingtaine d'autres ouvriront leurs portes en septembre prochain, dont un très important dans le centre de la ville, qui groupera cinq institutions.

Le sous-ministre a insisté sur la nécessité d'agir aussi rapidement que possible dans ce domaine : "Dans le court espace de deux ans, nous aurons mis sur pied un système presque complet au niveau collégial."

Il a exprimé le souhait que la population anglophone participe pleinement à ce développement, et a noté que, même si les problèmes qu'elle rencontrera sont parfois différents de ceux des Québécois de langue française, les grands principes et les grandes directives seront les mêmes à peu de choses près.

Il a enfin rappelé les "objectifs quinquennaux" décrits par M. Jean-Jacques Bertrand dans sa dernière déclaration en tant que ministre de l'Education, et a affirmé qu'il faut accorder une importance toute particulière à ces points.

Une cinquantaine d'étudiants ont reçu des diplômes au cours de la collation des grades d'automne, qui avait lieu dans la salle C. F. Smith du collège Loyola : il y avait 37 bacheliers ès Arts, 11 bacheliers en Commerce, et quatre bacheliers en Sciences.

Colloque de la JEC sur "le travail étudiant"

La Jeunesse étudiante catholique a invité divers leaders étudiant à participer, dimanche, à un colloque sur "le travail intellectuel de l'étudiant" au collège Saint-Viateur.

Cette réunion, à laquelle prendront part des journalistes étudiants, des dirigeants d'associations des Cegeps, des collèges classiques et des écoles normales, se fera en deux étapes : les participants auront d'abord à étudier le problème du travail étudiant, puis ils auront à établir quelles sont leurs responsabilités dans ce domaine et comment ils peuvent les assumer.

Par cette rencontre, la JEC veut mettre en lumière l'indifférence générale des étudiants pour ce qui se passe autour d'eux, dans leurs écoles mêmes.

"Que pense l'étudiant de tout cela ? demande-t-elle dans un communiqué. Il continue à s'ennuyer dans cette école qui ne rejoint pas ses centres d'intérêt, qui lui apparait coupée de la vie, qui ne lui propose aucun travail faisant appel à ses capacités de création et d'engagement . . .

"L'étudiant ne voit san travail qu'en fonction de l'avenir et du diplôme; c'est un être "en préparation" qui vit "en attendant la vraie vie"; il ne faudrait surtout pas parler d'un travail qui mènerait à un engagement dans le monde présent . . ."

Pour remédier à cette situation, affirme la JEC, "une révolution profonde reste à faire tant chez les éducateurs que chez les étudiants". C'est à trouver une définition de cette "révolution" et des tâches qui pourraient rapprocher les étudiants de la vie réelle que s'occuperont les participants du colloque de dimanche.

Une nouvelle redistribution des comtés fédéraux s'impose dans les centres urbains

OTTAWA (PC) — La croissance de la population urbaine a rendu la redistribution des circonscriptions fédérales périmées, avant même que celle-ci ne subisse son premier test électoral !

La population est déjà hors de contrôle dans au moins 64 des 264 districts électoraux, a révélé le Bureau fédéral de la statistique, dans un rapport sur le recensement intérimaire de 1966.

La redistribution des comtés se basait sur le recensement de 1961, mais depuis, certaines circonscriptions urbaines dans toutes les provinces, à l'exception de l'île du Prince-Edouard, ont dépassé les limites qui avaient été fixées pour garantir une représentation plus équitable au Parlement.

En Ontario, 21 des 88 nouveaux comtés sont plus considérables que ne le permet la Loi de la redistribution. Au même moment, le comté même du premier ministre Lester B. Pearson a vu sa population décroître à 48,081, ce qui pouvait se comparer au minimum attribué à l'Ontario, lequel était de 49,056.

Redistribution automatique

Les circonscriptions d'Algoma et celles de Mackenzie et Meadow Lake ont subi un déclin qui dépassait le minimum. Les 61 autres circonscriptions ont au contraire dépassé les minima.

La nouvelle législation recommande une redistribution automatique après chaque recensement de 10 ans, et il est possible qu'une seule élection soit faite dans les cadres de la présente revision.

En Ontario, où la moyenne par comté est fixée à 70,865, avec des limites de 88,581 et 53,149, le nouveau comté de la région de Toronto a atteint en 1966 le chiffre de 139,535.

Voici quelles sont les populations des autres nouvelles circonscriptions dans la même région : 125,866 dans Etobicoke, 120,013 dans York Centre, 114,646 dans York West, 113,603 dans Scarborough ouest.

Les limites ont été dépassées dans l'un des sept comtés de Terre-Neuve, dans deux des 11 comtés de la Nouvelle-Ecosse, dans l'un des 10 comtés du Nouveau-Brunswick, dans 20 des 74 comtés du Québec, dans quatre des 13 comtés du Manitoba, dans trois des 13 comtés de la Saskatchewan, dans six des 19 comtés de l'Alberta et dans trois des 23 comtés de la Colombie-Britannique.

Quant au Yukon et aux Territoires du nord-ouest, représentés chacun par un membre, ils avaient en 1966 des populations de 14,382 et 28,738 respectivement.

L'île du Prince-Edouard, dont la proportion était fixée à 26,157, a vu chacun de ses quatre sièges demeurer dans les limites prescrites.

Contingentements

Voici les contingentements à l'échelle provinciale, avec les limites maximum et minimum, et la liste des nouvelles circonscriptions qui ont dépassé les limites du recensement de 1966:

Nouveau-Brunswick : contingentement : 59,794, maximum 74,743, minimum 44,846, York-Sudbury 75,181.

Québec : contingentement 71,070, maximum 88,838, minimum 53,303, Chambly 98,822, Laprairie 105,660; Longueuil 91,553; Louis-Hébert 95,493; Montmorency, 97,541; Ahuntsic 91,057; Bourassa 103,078; Dollar 105,435; Duvernay 98,075; Gamelin 92,611; Lachine; LaSalle 94,885; Laval 98,013; Mercier 104,113; Saint-Michel 116,330 ; Portneuf 983,758; Sherbrooke 89,693; Terrebonne 92,821 ; Trois-Rivières 93,318 ; Vaudreuil 97,742.

Ontario — contingentement : 70,865, maximum 88,581, minimum 53,149 — Algoma 48,081 ; Brant 91,706 ; Grenville-Carleton 91,635 ; Halton - Wentworth 99,185 ; Hamilton Mountain 99,059 ; Kitchener 93,228 ; London West 92,588 ; Oshawa 98,458 ; Ottawa - Carleton 98,291 ; Ottawa West 94,365 ; Peel-Dufferin 94,857 ; Peel South 107,851 ; St. Catharines 91,990 ; Don Valley 93,338 ; Etobicoke 125,866 ; Scarborough East 113,603; York Centre 120,013 ; York East 90,488 ; York-Scarborough 139,535; York West 114,646 ; Waterloo 99,047 ; York North 100,480.

Creamettes MACARONI TENDRE DELICIEUX

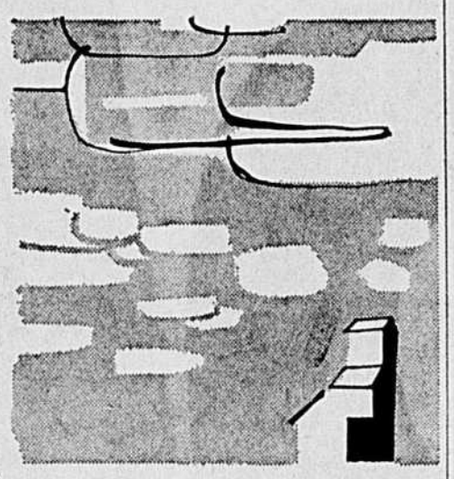
EXAMEN DE LA VUE
Bruno Quesnel O.D., Optometriste, bureau chez
Peoples Credit JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
VI. 9-7071

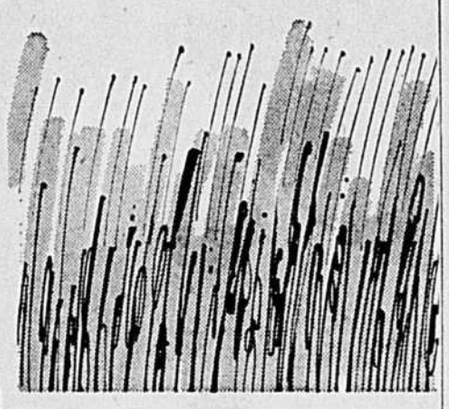
ATTENTION
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
DISTRIBUTEUR AUTORISE DEPUIS 15 ANS DES MACHINES DE BUREAU
OLIVETTI — UNDERWOOD
EST DEMENAGE A
7035 AVE DU PARC
MONTREAL 15
270-1141
STATIONNEMENT
1917 1967

Profitez dès maintenant du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911

Les 2 grands trains de l'ouest du CN







Super Continental
le grand train transcontinental liaison Montréal-Vancouver

le Panorama
le grand train de l'ouest liaison Montréal-Winnipeg

- Voitures-coach et choix complet de places couchées
- Excellents repas gratuits aux détenteurs de billets de voiture-lits
- Jeux organisés et passe-temps pour les enfants et les adultes
- Arrivées dans les villes intermédiaires à des heures commodes
- Toutes les places doivent être réservées d'avance
- Départs quotidiens de la gare Centrale

Départ de la gare Centrale:	17h 00
Arrivées: Winnipeg	22h 45
Saskatoon	09h 00
Edmonton	14h 15
Vancouver	10h 30

Départ de la gare Centrale:	23h 15
Arrivée: Winnipeg	08h 20

Exemples d'aubaines les jours de tarif Rouge:

	Billet simple de voiture-coach	Billet simple de voiture-lits (chambrette)
de Montréal à:		
Winnipeg	$24.00	$45.00
Saskatoon	$31.00	$60.00
Edmonton	$36.00	$69.00
Vancouver	$45.00	$85.00

bon prix bon repas bon repos

CN

CARRIÈRES et PROFESSIONS

GERANT DES VENTES
MAGASIN DE TAPIS
Un magasin de détail bien connu situé à environ 100 milles de Montréal est intéressé aux services d'un gérant des ventes bilingue, dynamique, ambitieux et expérimenté possédant de bons antécédents dans la surveillance et la direction des ventes. Poste supérieur pour l'homme compétent. Salaire et commission garantissant un salaire de $8,0000 à $10,000 par année. Ecrire donnant tous détails pertinents à :
CASE 10336, LA PRESSE

ON DEMANDE INFIRMIERES ET AUXILIAIRES LICENCIEES
Poste à temps complet : JOUR — SOIR — NUIT
Poste à temps partiel : JOUR — SOIR — NUIT
Pour plus amples informations, veuillez communiquer avec
Le service du personnel
LA RESIDENCE D'ANJOU LTEE
6020 boul. Joseph Renaud
Ville d'Anjou Tél : 352-4670

COMPAGNIE CARNATION
DIVISION DE L'ALIMENTATION
Opportunité exceptionnelle comme
REPRESENTANT DES VENTES
pour la région de Montréal, sera appelé à voyager en province. La position consiste à visiter grossistes et détaillants.
Minimum d'instruction : 11ème année ou équivalent.
Age requis : 23 à 35 ans.
Expérience utile non nécessaire.
Entraînement complet — voiture fournie — comptes de dépenses — plan de retraite et d'assurance — participation aux profits et autres bénéfices.
Envoyer curriculum vitae à
CASE 10,332 LA PRESSE

REPRESENTANT DES VENTES TECHNIQUES
MONTREAL
Un important distributeur de solvants et produits chimiques industriels a besoin d'un chimiste sérieux ou ingénieur chimiste ayant quelque expérience dans les industries de transformation. Les postulants devraient être bilingues et âgés de 25 à 35 ans. Des dispositions spécifiques pour la peinture, le caoutchouc ou les industries connexes sont un atout, mais un intérêt marqué pour la vente est de première importance.
Salaire proportionné à l'expérience ; excellents avantages sociaux. Auto et dépenses fournies. Voyages peu fréquents.
Ecrire mentionnant âge, instruction et expérience à :
CANADA COLORS & CHEMICALS (DOM) LIMITED
B.P. 9, STATION VICTORIA
MONTREAL 6, QUEBEC

Carrière dans la publicité
"Un hebdomadaire à fort tirage requiert les services d'un représentant avec un minimum d'expérience dans la vente de publicité.
Agressif, positif, bilingue, ambitieux.
Bonnes commissions, bénéfices marginaux.
Envoyez curriculum vitae à :
CASE 10323 LA PRESSE

TECHNICIENS EN TELECOMMUNICATIONS
Emplois vacants dans la division technique de CANADIAN OVERSEAS TELECOMMUNICATION CORPORATION, Montréal, pour techniciens compétents ayant expérience de planification technique dans un ou plusieurs des domaines ci-après mentionnés des télécommunications internationales :
Telex, systèmes de communications par télégraphie ou téléphone.
Emplois stables comportant attrayant programme d'assurance collective et de retraite, excellentes occasions de promotions. Salaire à débattre selon compétence et expérience. Discrétion assurée aux réponses. Veuillez écrire au
GERANT DU PERSONNEL,
CANADIAN OVERSEAS TELECOMMUNICATION CORPORATION
625, rue Belmont, Montréal 3, P.Q.

INGÉNIEUR EN FABRICATION
Un nouveau poste dans nos services Méthodes et Organisation est offert à un homme dynamique ayant acquis expérience dans ce domaine de préférence dans l'industrie électronique et connaissant à fond méthodes modernes de fabrication, calcul chronométrique et ordonnancement.
Le titulaire aura pour fonctions d'étudier et de perfectionner les méthodes de fabrication en usage et d'agir à titre de conseil dans la mise en oeuvre de méthodes améliorées.
La connaissance de la langue anglaise est nécessaire.
Les candidats que cette situation de choix intéresse sont priés d'envoyer un résumé précisant instruction, expérience et situation actuelle à :
cae Compagnie entièrement canadienne
M. G. P. Landry,
Adjoint aux Relations Industrielles,
CAE Industries Ltd.,
Division Electronique,
B.P. 6166, Montréal 3, P.Q.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .80 la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 2 jours avant la date de parution.

RENSEIGNEMENTS :
Ecrivez à LA PRESSE
7 rue St-Jacques
Montréal
Téléphonez à 874-7245
7246 ou 7258
Demandez
Mlle PAULETTE FREGEAU ou

économie & finance — LA PRESSE

La SOQUEM contribue à attirer des investissements au Québec

— M. Côme Charbonneau

par Roger MARCEAU

Depuis sa création, il y a deux ans, la Société Québécoise d'Exploration Minière (SOQUEM) a déjà contribué à attirer des investissements au Québec. Au cours des 18 derniers mois, la SOQUEM a négocié dix-huit contrats d'association en exploration minière, et les sociétés étrangères ont apprécié son rôle, principalement en ce qui concerne les équipes de travail qu'elle met à leur disposition.

Le président de SOQUEM, M. Côme Carbonneau, dans un exposé présenté devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal, a précisé, hier, l'activité de cet organisme au cours des deux dernières années. La SOQUEM, a-t-il dit, a fait sa marque dans les cercles miniers canadiens et internationaux.

En ce qui concerne les contrats d'association, M. Carbonneau a mentionné que certains des associés actuels faisaient déjà activement de l'exploration au Québec, que d'autres y seraient peut-être quand même venus, mais avec des capitaux moins considérables.

M. Carbonneau a souligné le cas d'une société étrangère qui a déclaré être venue au Québec grâce à la SOQUEM. Les sociétés étrangères, a-t-il dit, ont particulièrement apprécié le fait que la SOQUEM pouvait mettre à leur disposition des équipes de travail bien au courant des méthodes modernes de prospection.

Les projets conjoints sont alimentés, en parts à peu près égales, par des capitaux canadiens, américains, français et anglais. La présence de cette société québécoise d'exploration minière a également contribué à l'intensification des travaux dans deux régions. M. Carbonneau a mentionné que les sociétés établies dans une de ces régions auront dépensé un minimum de $500,000 à la fin de l'année et qu'on peut s'attendre à un investissement de plus de $1 million en recherches au cours de 1968 et des années suivantes.

Partenaires sérieux

M. Carbonneau affirme que les quatorze partenaires de la SOQUEM sont des sociétés sérieuses, certaines comptant parmi les plus importantes compagnies d'exploration internationales ; elles n'ont pas, dit-il, en général, la réputation de dilapider leurs fonds.

Il a également invité les hommes d'affaires québécois à profiter eux aussi des services de la SOQUEM, rappelant que plusieurs sociétés étrangères et leurs filiales canadiennes lui ont fait confiance et qu'elles s'en félicitent.

Au début de sa causerie, le conférencier a résumé l'histoire de la compagnie qu'il dirige et qu'on désigne comme la création de M. René Lévesque qui en fut le parrain alors qu'il était ministre des Richesses naturelles du Québec.

Il s'agit d'une société par actions dont le gouvernement du Québec est le seul actionnaire. Son capital autorisé est de $15 millions et le gouvernement s'est engagé à acheter annuellement 150,000 actions à $10 chacune pendant une période de dix ans.

M. Carbonneau a fait remarquer à ses auditeurs que même si des dépenses de l'ordre de $1½ million par année semblent minces, comparées à la masse d'exploitation engagée par tout le Canada, la SOQUEM demeure quand même parmi les dix plus grandes sociétés canadiennes d'exploration et son importance est encore accrue si l'on considère que son activité est principalement centrée dans le Québec.

NOMINATION CHEZ AVMOR LTEE



M. LARRY DORNAN



M. DENIS GOULET

M. Larry Dornan, directeur du service des ventes aux distributeurs chez AVMOR LTEE, est heureux d'annoncer la nomination de M. Denis Goulet au poste de représentant des ventes. M. Goulet s'est joint à la compagnie Avmor en 1962 et il a occupé de nombreux postes dans le domaine de la vente. Sa longue expérience l'aidera à servir efficacement les distributeurs de la compagnie AVMOR LTEE. Entièrement canadienne, la compagnie AVMOR manufacture et distribue à travers tout le Canada, une grande variété de produits chimiques spécialisés. ●

Jean Mehling câble de Paris

L'Expo 67 a préparé de nouvelles relations franco-québécoises

Quiconque a traversé l'Atlantique au cours des six mois écoulés, pour visiter EXPO 67 n'a pas manqué de ressentir le 29 octobre au soir, un léger sentiment de tristesse : ainsi tant d'efforts auraient soudainement été effacés, et les choses à nouveau, seraient "comme avant"?

Les échos de la grande manifestation montréalaise ne sont, à mon avis, pas près de s'éteindre. Que restera-t-il de tout ceci, au niveau des relations du Québec et de la France, du Québec et du Vieux-Continent ?

Voici un an à peine, lorsqu'a débuté l'intense campagne publicitaire à laquelle les reponsables d'EURELEX ont si largement contribué, par leur dévouement et leur intelligente compétence, l'oeuvre paraissait presque chimérique : comment espérer que des Européens, si "conservateurs" lorsqu'il s'agit d'effectuer un voyage où le plaisir et le travail se confondent un peu, accepteraient ce "saut dans l'inconnu" qu'était, voici peu de temps encore, la traversée de l'Atlantique ?

●

Car pour beaucoup d'Européens, le Continent nord-américain demeurait lointain, sa manière de vivre surprenante (en dépit de la copie assez fidèle qu'on en fait souvent en Europe sans même s'en rendre compte). Et, de toute façons, et malgré tout le mal qu'on dit de lui, le dollar conservant, de ce côté de l'Atlantique, un prestige presque intact, un déplacement en Amérique du Nord représentait, pour beaucoup de gens, quelque chose de presque inabordable !

Les statistiques, telles que déjà établies, prouvent que le "contingent" des visiteurs européens a été élevé et que celui des Français a dépassé, de loin, les prévisions les plus optimistes.

Mais le plus important réside dans la diversité même de ces visiteurs. L'Exposition de Montréal n'a pas reçu que des hommes d'affaires à la tête de très grandes entreprises. Elle a attiré des Français issus de toutes les couches sociales du pays.

●

Peu de gens, au Québec, mesurent sans doute l'incroyable intérêt qu'a soulevé le Canada français (pas uniquement lui, du reste) à travers toute la France. Peu de gens (personne peut-être) ne sont actuellement à même de prédire quels seront les prolongements d'une telle prise de conscience.

L'expression dut-elle paraître exagérée, je dirai qu'il s'agit de "l'événement de la décennie", au plan des relations culturelles et économiques. Médecins, avocats, ingénieurs, professeurs, hommes d'affaires de toutes spécialités et de toutes "dimensions", les visiteurs savent désormais qu'entre la Québec et la France des échanges sont possibles, souhaitables, profitables pour les deux poys.

Ce qu'il faut, désormais, c'est continuer sur cette lancée. Le capital de sympathie et d'intérêt qui s'est créé entre les deux rives de l'Atlantique ne doit pas disparaître : il faut songer, immédiatement, à le faire fructifier et à le développer.

●

Déja, en France, EURELEX et l'Office National du tourisme canadien paraissaient décidés à créer des flux permanents de visiteurs, pour que le Québec devienne (pourquoi pas ?) un lieu de vacances où, tout naturellement, on songerait à se rendre. Voici dix ans, l'Espagne — pourtant bien proche — semblait incroyablement lointaine à la plupart des Français. Si les vacanciers s'y rendent maintenant par millions, ce n'est pas seulement parce que le coût de la vie y est moindre qu'ailleurs (les choses, à ce sujet, ont bien changé, hélas !) C'est parce que l'attrait de la nouveauté a survécu, tandis que s'est trouvée brisée la barrière d'incompréhension, de méfiance même qui isolait deux pays voisins et amis.

Aujourd'hui que les distances ne représentent plus un obstacle sérieux, un mouvement touristique d'envergure peut et doit se créer, et durer, de France vers le Canada. Le Québec doit en avoir conscience. C'est à lui qu'il appartient, désormais, de mettre à profit les avantages que lui a conférés l'Exposition qui s'achève.

Les petites sociétés minières souffrent d'un manque de capital

TORONTO (PC) — La pénurie de capital d'investissement affectant les petites compagnies minières semble être un souci majeur à la suite des audiences tenues par un comité spécial sur les investissements dans l'industrie minière, a déclaré lundi le président du comité.

M. D. S. Beatty, président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a mentionné que les autres motifs de préoccupation comprennent la nécessité d'améliorer le marché hors-liste des actions minières spéculatives et l'influence des ventes forcées d'actions aux investisseurs sans expérience.

M. Beatty a signalé que le comité avait reçu un flot continu de réclamations au sujet des ventes forcées. On a expliqué que les promoteurs d'actions profitent de l'inexpérience de certains investisseurs pour leur vendre des actions minières très spéculatives.

L'une des conclusions qui se sont faites jour à la suite des deux premières audiences publiques à Port Arthur et Sault Sainte-Marie a été le mécontentement général apparent des actions minières de petites compagnies sur le marché hors-liste.

Le comité, qui compte rendre publiques ses conclusions en mars prochain, a fait appel aux mémoires écrits ou verbaux de la part de l'industrie minière, des courtiers et du public.

Les deux dernières sessions du comité auront lieu à Timmins les 14 et 15 novembre, et à Toronto les 29, 30 novembre et 1er décembre.

La surtaxe fiscale proposée par l'administration aux USA constitue un non-sens absolu

— P.A. Rinfret

par Jean POULAIN

Vouloir augmenter de 10 pour cent les impôts aux Etats-Unis pour diminuer l'inflation est un non-sens absolu, a déclaré hier à Montréal le Dr Pierre-André Rinfret économiste américain devant un groupe d'hommes d'affaires de la métropole.

La causerie était organisée par la maison Grant Johnson & Co. Ltd., courtiers en valeurs de Montréal dans le cadre d'un programme de causeries de caractère économique.

L'économiste américain, natif de Montréal, a en effet affirmé que la tentative du président Johnson d'obtenir une hausse des impôts du Congrès avait amené les différentes sections actives du pays à prendre leurs précautions à l'avance et à anticiper dès maintenant cette charge nouvelle sur leurs revenus, leurs budgets ou leurs bénéfices.

Il est évident a souligné le conférencier que si la demande est bonne comme c'est le cas actuellement, l'industriel qui fait face à une augmentation des impôts va la prévoir dans ses coûts et accroître ses prix en proportion.

De même, les centrales ouvrières cherchent à équilibrer cette perte dans le revenu réel par une augmentation des salaires de base.

Une cause d'inflation

Dans l'ensemble, conclut M. Rinfret, une mesure qui était destinée à la déflation amènera donc l'inflation.

D'ailleurs a-t-il poursuivi, les faits prouvent qu'en période électorale aucune hausse d'impôts n'est effectuée et les chances sont de 50 pour cent pour que la mesure soit partie remise pour 1969.

Le distingué économiste a également prévu pour 1968 une hausse d'environ $8 milliards du budget américain au Vietnam qui passerait ainsi à $85 milliards en 1968.

Contrairement à ce que l'on pense généralement, a-t-il déclaré, si le conflit au Vietnam prenait fin, l'économie américaine profiterait d'un boom plus important encore que celui de ces dernières années.

Pour 1968 l'économiste américain prévoit une production nationale brute de $860 milliards contre $785 milliards en 1967, ce qui, compte tenu d'une hausse des prix de 4 pour cent environ, laisserait ressortir une augmentation réelle de 3 pour cent.

Je vois également, et ceci pour le monde entier, une augmentation des taux d'intérêts de l'argent, devant atteindre aux USA un record de 50 ans, a-t-il affirmé.

En ce qui concerne les investissements qui, suivant le conférencier s'étaient accrus de 14 pour cent par année en 1964, 65 et 66, pour n'être que 2 pour cent en 1967, il a souligné qu'une enquête faite auprès de l'industrie laisserait entrevoir une hausse de 8 pour cent des dépenses d'immobilisation en 1968. Il a toutefois prévenu que ce taux provenait du fait que certaines branches d'activité, dans le secteur des services en particulier, envisageaient des investissements allant de 11 pour cent dans les centrales nucléaires à 48 pour cent dans l'industrie aéronautique, ce qui gonflait la moyenne générale.

Du fait que 1968 sera une année d'élection il faut s'attendre à ce qu'il n'y ait aux Etats-Unis ni contrôle du crédit ni des prix ni des salaires a dit M. Rinfret.

Par contre, dans le domaine des relations patronales-ouvrières il a prédit que les grèves ne faisaient que commencer et que les travailleurs allaient demander des hausses de salaires de 6 à 9 pour cent au cours des trois prochaines années.

Quant aux bénéfices des compagnies, le conférencier est d'avis qu'ils seront ni meilleurs ni plus mauvais en 1968 qu'en 1967.

Au sujet du déficit du budget américain, M. Rinfret a affirmé qu'aucune banque centrale d'un pays ne peut refuser le financement d'une guerre.

La seule solution sera le recours à la presse à billets a-t-il assuré, ajoutant qu'en dix mois le volume fiduciaire s'était accru de 8 pour cent, augmentation record depuis vingt ans.

Brossant un tableau général de la vie économique M. Rinfret a souligné que les questions économiques qui se présentent sont toujours les mêmes : emploi maximum, essor de l'économie, taux d'intérêt stable, et absence d'inflation. mais que ce sont les réponses que l'on donne à ces questions qui changent.

Les réserves d'or du monde libre encore diminuées

WASHINGTON (AFP) — Les réserves d'or du monde libre ont à nouveau diminué pendant le second trimestre 1967, indique le Fonds monétaire international dans sa revue "International Financial Statistics". A la fin juin, elles se chiffraient à 42,975 millions de dollars, comparé à 43,285 millions trois mois plus tôt, soit une baisse de 310 millions de dollars.

Cette diminution a été due à un repli des avoirs en or des institutions monétaires internationales. Les réserves des banques centrales nationales ont en effet légèrement augmenté pour atteindre 40,535 millions de dollars.

D'autre part, indique le FMI, les réserves en devises étrangères ont augmenté de 840 millions de dollars pendant le second trimestre pour atteindre 24,580 millions de dollars. Au total, les réserves monétaires du monde libre (devises, or et droits de tirage automatique auprès du Fonds) se montaient à 71,010 millions de dollars, en hausse de 605 millions par rapport à la fin mars, mais en baisse de 510 millions par rapport au début de l'année.

La valeur des contrats de construction a peu augmenté au Canada au cours de 1967

Le volume global national des contrats de construction accordés au cours des dix premiers mois de l'année 1967 est de 0.60 pour cent supérieur à celui réalisé l'an dernier pour la même période. Trois régions géographiques et trois catégories de constructions ont enregistré des gains sur l'an dernier.

Le total global national pour les dix mois ressort à $4,209,-314,200, ce qui représente une hausse de $27,590,700 sur la période correspondante de 1966. Cette avance a été réalisée en dépit d'un recul de 22.1 pour cent dans le montant des gros contrats (ceux qui dépassent $1 million chacun). Ces derniers représentent $1,381,800,000 pour les dix mois, comparativement à $1,775,000,000 pour les dix mois de 1966.

Les variations en pourcentage par rapport à la période janvier-octobre 1966, pour les diverses régions et catégories sont les suivantes : construction domiciliaire, hausse 18 pour cent ; commerciale, baisse 20.9 pour 4.4 pour cent ; industrielle, baisse de 39.1 pour cent ; travaux de génie, hausse de 27.9 pour cent.

Baisse de 11.2% au Québec

Par région ces comparaisons donnent : provinces maritimes, hausse 14.3 pour cent ; Québec, baisse 11.2 pour cent ; Ontario, hausse 6.6 pour cent ; Prairies, hausse 1.5 pour cent, et Colombie-Britannique, baisse 9.3 pour cent.

Les chillfres compilés par Southam Building Guide donnent pour le mois d'octobre un total national toutes catégories de $466,276,700, soit une hausse de $6,113,700 ou 1.3 pour cent sur octobre 1966.

Pour le mois en question, la construction domiciliaire est en baisse de 25.7 pour cent, commerciale en hausse de 10.3 pour cent, institutionnelle en hausse de 49 pour cent, industrielle en baisse de 55.3 pour cent et travaux de génie en hausse de 74.5 pour cent.

69 gros contrats de plus de $1 million chacun contribuèrent au total atteint en octobre, dont $83 millions pour l'Ontario et $44.9 millions pour le Québec. Le total du mois s'établit à $178.6 millions soit 38.3 pour cent de plus que les gros contrats d'octobre 1966.

Par ville les chiffres des dix mois font ressortir un gain appréciable pour Toronto avec $538.3 millions, soit 69.4 millions ou 14.8 pour cent de plus qu'en 1966 ;

Recul sensible à Montréal

Montréal accuse une baisse sensible avec $369.8 millions, en baisse de $110.6 millions au 23 pour cent sur les 10 mois de 1966.

Les montants cumulatifs par région pour les dix mois donnent les résultats suivants : Provinces maritimes, $306,387,800 contre $267,939,600 pour les dix mois de 1966 ; Québec, $787,332,400 contre $887,094,100 ; Ontario, $1,965,628,800 contre $1,-843,604,100 ; Prairies, $722,569,-100 contre $711,959,300 ; et Colombie-Britannique $427,396,-100 contre $471,126,400.

Par catégorie les chiffres des dix mois de 1967 se comparent à ceux de la même période de 1966 comme suit : domiciliaire, $1,334,493,100 contre $1,130,445,-500 ; commerciale, $549,807,900 contre $695,176,300 ; institutionnelle, $929,995,800 contre $891,-078,600; industrielle $435,272,100; et travaux de génie, $959,745,-300 contre $750,459,200.

Pour octobre 1967, le total de $110.9 millions atteint au Québec est de 0.9 pour cent supérieur à celui d'octobre 1966, alors que le chiffre de $201 millions pour l'Ontario est 6.4 pour cent plus bas qu'en 1966.

Molson Breweries veut diversifier fortement ses activités au pays

VANCOUVER (PC) — La société Molson Breweries Ltd recherche des opportunités d'investissement dans d'autres compagnies canadiennes, en particulier celles qui partagent le marché de la consommation de masse, a déclaré lundi le président de la compagnie, M. David M. Chenoweth.

"Nous nous considérons comme une société nationale et nous sommes à la recherche de possibilités de diversification d'un océan à l'autre", a-t-il commenté au cours d'une entrevue.

"La Colombie-Britannique a un avenir prometteur et nous espérons y étendre nos activités en dehors du domaine des brasseries", a-t-il dit.

M. Chenoweth a précisé que sa compagnie a étudié cinq investissements possibles dans la province ces six derniers mois mais aucun n'était réalisable. Il n'a pas dévoilé le nom des compagnies mises en cause.

Il était à Vancouver pour une assemblée du conseil d'administration, la première tenue à Vancouver depuis 1964.

Le premier investissement de la compagnie hors du domaine des bières a consisté en une somme de $4,600,000 versée l'an dernier pour l'acquisition de 66 pour cent des actions de Vilas Industries, fabrique de meubles du Québec.

GSW acquiert Duro Aluminium

M. George S. Dickson, directeur général, division des articles de ménage de la GSW, et M. William G. Shambrook, président de la Duro Aluminium Ltd., ont annoncé conjointement aujourd'hui l'acquisition par la General Steel Wares Ltd. de la Duro Aluminium Ltd. et de sa filiale, Duro Metal Wares Ltd.

La compagnie Duro est établie à Hamilton, Ont. Le siège social de la GSW se trouve à Toronto, sa division des articles de ménage à Montréal. Duro Aluminium Ltd., qui emploie 151 personnes, fabrique des ustensiles de cuisine et de ménage en aluminium et des articles en métal galvanisé.

La déclaration conjointe signale que l'achat ne prévoit aucun changement en ce qui concerne le personnel. La Duro Ltd. et sa filiale poursuivront leurs opérations comme à l'heure actuelle.

QUEBEC-TELEPHONE
RIMOUSKI, P.Q.
AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes mentionnés ci-après ont été déclarés, payables le 1er janvier 1968 aux actionnaires enregistrés le 1er décembre 1967.

ACTIONS PRIVILEGIEES, 5%
Un dividende trimestriel de 25 cents par action.

ACTIONS PRIVILEGIEES, 4¾%
Un dividende trimestriel de 23¾% par action.

ACTIONS ORDINAIRES
Un dividende de 17½ cents par action.

Par ordre du Conseil d'Administration
YVON COTE,
secrétaire

RIMOUSKI, P.Q.
le 31 octobre 1967

Nominations chez MOTT CIE LTEE & T. NADEAU LTEE



J.-L. LAMBERT



M. CHARTRAND

M. André Nadeau, président de Mott Cie Ltée & T. Nadeau Ltée, est heureux d'annoncer les nominations de M. Jean-Louis Lambert, gérant-général, et de M. Marcel Chartrand, contrôleur, tous deux à la vice-présidence de la Compagnie. ●

Nous fabriquons Dictaphone pour ceux qui ne peuvent écrire à la main.



Nos appareils à dicter Time-Master sont faciles d'emploi. Après dix minutes de pratique, vous êtes un expert.

Même un enfant peut s'en servir. Vous glissez la bande en place et elle se fixe automatiquement. Avec nos appareils, pas besoin de se fâcher ni de se battre.

Le bouton. Le bouton. Où est le bouton?
Sur le micro. Logiquement, tous les boutons de contrôle sont placés sur le micro. Vous pouvez les manipuler tous avec votre pouce. Vous êtes ainsi plus à l'aise pour réfléchir à ce que vous dictez.

Choisissez votre outil.
Dictaphone offre deux systèmes Time-Master. Le premier enregistre sur une Dictabelt à dictée visible. Si vous faites une erreur, vous l'indiquez, donnez la correction et continuez. Votre secrétaire voit l'indication et prévoit la correction avant d'écrire.

L'autre Time-Master enregistre sur une Dictabelt magnétique. Si vous faites une erreur, vous reculez la bande et la corrigez. Quand vous donnez la correction, l'erreur est remplacée. La bande est prête à être transcrite.

Quelle est la qualité du son?
Clair comme un son de cloche. Votre secrétaire vous comprendra aisément. Il y a même un petit mécanisme automatique qui s'adapte au volume de la voix, que ce soit un éclat ou un murmure.

Ne vous tracassez pas si votre voix semble différente de ce que vous croyez. Vous n'enregistrez pas un air d'opéra mais une économie de temps. De tous les fabricants d'appareils à dicter énumérés dans les pages jaunes du livre de téléphone, un seul offre les *deux* systèmes: bande magnétique ou à dictée visible. C'est Dictaphone. N'est-il pas plus logique de nous appeler si vous désirez tout connaître sur ces appareils?



Dictaphone, Time-Master, et Dictabelt sont des marques déposées par Dictaphone Corporation Limited.

A l'avant-garde du progrès
Dictaphone

LA PRESSE

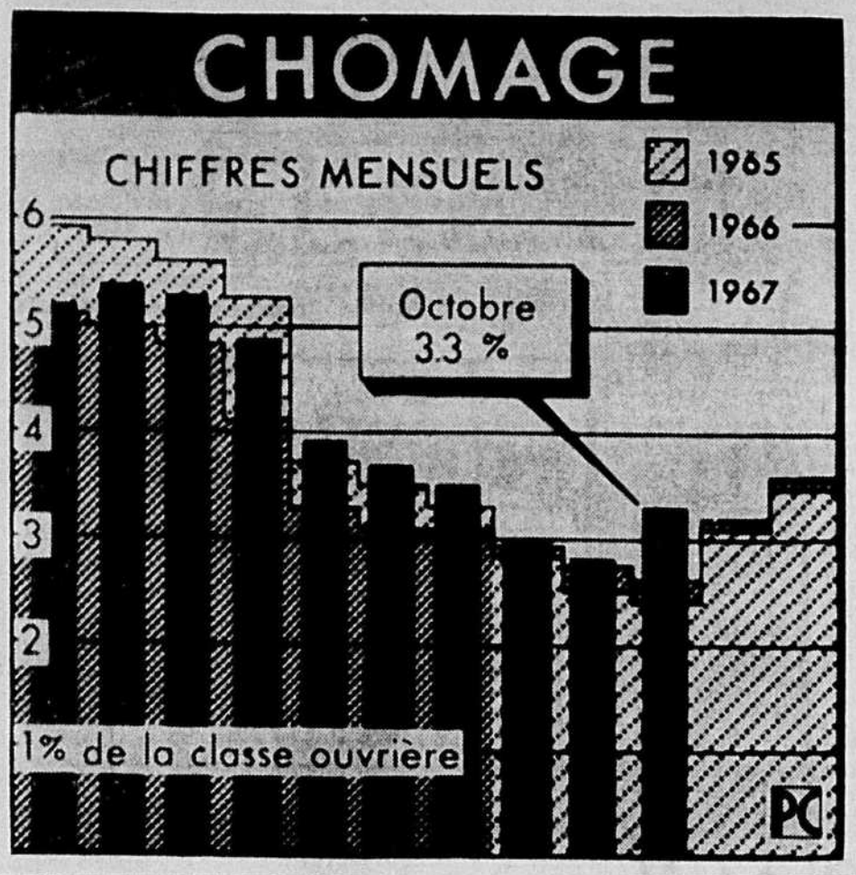
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Pearson doit-il partir ?

Réponse en page 39



ÉDITION DE MONTRÉAL • • 10¢ | Montréal, mercredi 8 novembre 1967 / saint Dieudonné, pape / 83e année, No 259 / 10 cahiers / 144 pages / Les prévisions météorologiques : généralement ensoleillé et froid / Min. 30 / Max. 40



LE CHÔMAGE

Montréal comptait, en octobre, 25 p. cent des "sans emploi" du Canada

par Jacques LAFRENIERE

Montréal compte 25 p. 100 de toutes les personnes à la recherche d'un emploi au Canada et dont la plupart sont tout simplement en chômage. Voilà la réalité brutale que démontrent les statistiques publiées par le Centre de main-d'oeuvre de la région de Montréal d'une part et le Bureau fédéral de la statistique d'autre part.

Le chômage a augmenté tant au Canada qu'à Montréal. A la mi-octobre, le nombre des personnes sans emploi a fait un bond à 254,000 au Canada, de 219,000 qu'il était un mois plus tôt et de 195,000 en octobre 1966.

Le directeur du Centre de la main-d'oeuvre de Montréal, M. Raymond Poirier, faisait savoir hier qu'à la fin d'octobre, il y avait à Montréal 63,473 personnes à la recherche d'un emploi (dont 2,148 qui s'étaient inscrits pour trouver un emploi plus intéressant), en regard de 62,427 le mois précédent et de 34,000 en octobre 1966. Ces chiffres ne tenaient pas compte des employés de l'Expo qui venaient de perdre leur emploi mais ne s'étaient pas encore présentés dans des bureaux de placement.

La région de Montréal compte une force ouvrière de 1,000,000 de personnes. Il y avait donc 6.3 p. 100 de personnes à la recherche d'un emploi, à la fin d'octobre.

Au Canada, la force ouvrière est de 7,691,000 personnes et on comptait 254,000 personnes sans emploi, soit 4.7 p. 100 de chômeurs.

Pour le Québec, les chiffres sont les suivants : sur une force ouvrière de 2,181,000 personnes, 96,000 étaient à la recherche d'un emploi, soit 4.4 p. 100.

A Montréal, c'est surtout dans le secteur de la construction que le chômage est le plus élevé. Le 31 octobre dernier, il y avait 12,000 travailleurs des métiers du bâtiment à la recherche d'un emploi, soit 9,000 de plus qu'une année plus tôt.

Le nombre des femmes à la recherche d'un emploi atteignait 20,360 contre 20,016 à la fin de septembre, et 15,000 en octobre 1966.

Il se crée chaque année à Montréal environ 25,000 nouveaux emplois qui sont vite comblés par les jeunes gens qui sortent des institutions d'enseignement. C'est surtout les restaurants et les gouvernements, qui absorbent la nouvelle main-d'oeuvre.

Les travailleurs se rendent compte que de plus en plus il leur faut une grande compétence. M. Poirier a fait savoir qu'on suffisait à peine présentement à remplir les demandes d'adultes désireux de suivre des cours de perfectionnement.

Voir CHOMAGE en page 2

Grave panne d'électricité

par Bernard MORRIER et Lucien CHAMPEAU

Une panne majeure d'électricité a frappé Montréal et la région, peu avant 10 h. ce matin, causant toutes sortes d'inconvénients.

Les effets de cette panne se sont surtout répercutés sur la circulation dans la métropole, plus particulièrement dans l'ouest, alors que plusieurs feux de circulation ne fonctionnaient plus et que le métro ne pouvait faire mieux que de rouler au ralenti.

Dans certaines stations de métro du nord de la ville, l'attente des passagers fut parfois de vingt minutes.

Par ailleurs, plusieurs postes d'essence se sont vus dans l'impossibilité d'assurer leurs services, les pompes étant paralysées.

On rapporte également que plusieurs établissements commerciaux, ainsi que de nombreuses résidences privées sont privées de chauffage.

Voir PANNE en page 2

AUJOURD'HUI

RADIO-CANADA :

- Bousquet : Radio-Canada doit devenir la radio nationale des Canadiens français.
  — Page 21
- Aux Communes, Pearson déclare qu'il espère se prononcer en temps opportun sur le conflit La-Marsh-Ouimet.
  — Page 82

De retour du synode

Le cardinal Paul-Emile Léger revient de Rome. Selon lui, le synode s'est révélé (malgré certaines réserves) une "expérience positive".
— Page 14

Unique au monde

L'Hydro-Québec inaugurera, en 1972, un institut de recherche dont l'avant-gardisme dépassera tout ce qui existe actuellement dans ce domaine. La France et d'autres pays collaborent à la réalisation de ce projet.
— Page 57

La SOQUEM

Depuis sa création, il y a deux ans, la SOQUEM a contribué à attirer des investissements au Québec. Son rôle dans le domaine de l'exploration a été apprécié des sociétés étrangères.
— Page 108



Un maire noir

Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, un Noir a été élu maire d'une grande ville américaine. Carl B. Stokes, arrière-petit-fils d'esclave et fils d'une femme de ménage, a défait le petit-fils du président William Howard Taft aux élections municipales de Cleveland (810,000 habitants, dont 300,000 Noirs).
— Page 77





Invité de l'ambassadeur Ivan Shpedko à l'occasion du 50e anniversaire de la révolution bolchévique, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a demandé hier la protection de la police d'Ottawa contre 350 manifestants néo-canadiens qui, rassemblés devant l'ambassade soviétique, protestaient violemment contre "le colonialisme russe" et le "fascisme rouge", en réclamant la liberté dans leur pays d'origine. A Montréal, (photo du bas) des manifestations plus paisibles se sont déroulées devant le consulat russe.

L'ONU adopte une charte des droits de la femme

NATIONS UNIES. (UPI, AFP) — L'Assemblée générale des Nations unies vient de sanctionner une "Déclaration des droits" pour la femme, et a demandé aux chefs de gouvernement et d'entreprise de l'incorporer à leur législation ou réglementation, si ce n'est déjà fait.

La "Déclaration", approuvée à l'unanimité des 11 membres présents, est composée d'un préambule et de onze articles, et est considérée comme marquant une étape importante dans la tâche qui consiste à mettre à l'épreuve la sincérité d'une société masculine qui promet d'accorder des droits longtemps contestés à des millions de femmes dans d'immenses régions du globe.

Les Nations unies discutent depuis quatre ans, et apparemment à perte de vue, des droits et privilèges de la femme au sein de la race humaine. La plupart des débats ont été menés par des commissions surtout formées de femmes, et ont souvent été orageux et bruyants. Les discussions ont pris fin hier soir lorsque l'Assemblée général a pris le vote.

La "Déclaration" affirme sans ambages que toute discrimination exercée contre la femme constitue "une atteinte à la dignité humaine". Elle ajoute que tous les gouvernements du monde devraient garantir des droits égaux à l'homme et à la femme, et ce, au niveau même de la constitution ou de la loi. Aucune nation n'a été citée en particulier, mais des observateurs estiment que les problèmes les plus graves se posent surtout présentement dans des régions comme l'Extrême-Orient et l'Amérique

Voir L'ONU en page 2

À la conférence constitutionnelle, Johnson parlera surtout d'argent

par Claude BEAUCHAMP

de notre bureau de Québec

QUEBEC — C'est l'économique qui servira de base aux discussions qui se dérouleront lors de la conférence constitutionnelle de Toronto, convoquée pour les 26, 27 et 28 novembre par le premier ministre ontarien, M. John Robarts.

C'est ce qu'il faut conclure des déclarations faites hier aux courriéristes parlementaires par le premier ministre québécois, M. Daniel Johnson.

M. Johnson a déclaré, en réponse à une question d'un journaliste, que la présence de M. Marcel Faribault, fédéraliste reconnu et convaincu, au sein de la délégation québécoise, ne réduirait pas l'éventail des solutions au problème constitutionnel que pourra préconiser le Québec "car, a-t-il dit, il faut avant tout tenir compte des données économiques".

Ces paroles démontrent une fois de plus que le premier ministre québécois épouse de plus en plus la façon de son homologue ontarien d'aborder les solutions aux problèmes constitutionnels, soit par le biais économique.

C'est dans cet optique que M. Johnson a pu souligner, hier, qu'il est presque probable que la question de la propriété des droits miniers sous-marins soit soulevée dès la fin du mois à Toronto, alors que la majorité des premiers ministres provinciaux seront présents.

Si le gouvernement du Québec adapte ses revendications constitutionnelles à une base économique, les autres gouvernements provinciaux devront forcément s'en réjouir car ils ont accusé, dans le passé, les délégations québécoises d'être trop théoriques et idéalistes dans leur façon d'aborder les problèmes de constitution et de juridiction fédérale-provinciale.

D'autres nominations

Plus tôt, au cours de sa conférence de presse, le premier ministre a déclaré que son gouvernement accordait la toute première importance au développement économique du Québec.

M. Johnson a, du même coup, annoncé que d'autres nominations dans le domaine économique suivront prochainement celle de M. Marcel Faribault.

M. Johnson a également laissé prévoir la réforme de "certains organismes gouvernementaux dans le domaine économique". Le premier ministre n'a pas donné plus de détail, mais il visait sans aucun doute le Conseil d'Orientation économique du Québec et le Comité permanent d'aménagement des ressources.

La réforme de ces organismes deviendra en effet nécessaire dès que le gouvernement mettra à exécution son projet d'établir un Office du plan, projet qui est sur le tapis depuis plus d'un an déjà.

La déclaration qu'a faite hier M. Johnson s'inscrit d'ailleurs dans l'annonce qu'il a faite la semaine dernière, lors du remaniement ministériel, de la création prochaine d'un centre nerveux de coordination ("task force") de toutes les politiques économiques du gouvernement québécois auquel participera M. Faribault.

A New York, il va expliquer la situation politique

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec rencontre ce soir, à New York, les membres de l'influent Council of Foreign Relations.

Cette association, qui groupe des universitaires et des hauts fonctionnaires américains aussi bien que des hommes d'affaires, reçoit M. Johnson dans une réunion à caractère strictement privé.

Le premier ministre, parlant aux courriéristes parlementaires avant son départ de la Vieille Capitale, a déclaré qu'au cours de cette rencontre et de celles qui suivront demain et vendredi, il s'efforcera de rassurer les Américains intéressés au Québec sur la situation politique et financière de la Belle Province.

Voir SITUATION en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 61 à 74
Bandes dessinées / 116
Calendrier des pionniers / 123
Courrier "Que faire ?" / 26
Décès, naissances, etc. / 75
Editorial / 4
Finance / 108 à 110
Horoscope / 122
L'auto / 124
Loisirs et récréation / 116
Mots croisés / 62
Nouvelles internationales / 77 et 83
Nouvelles nationales / 21
Radio et télévision / 86 et 87
Spectacles et concerts / 80 à 82
Sports / 99 à 103
Tribunaux / 15
Vie féminine / 22 et 25 à 30
Vie mondaine / 23 et 24
Votre médecin / 122

CKAC 73 AU CAPRAN

Johnson fait valoir l'unanimité des provinces

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson a de nouveau indiqué, hier, que le Québec n'entend pas abandonner au gouvernement fédéral la propriété de ses richesses sous-marines.

M. Johnson a fait une déclaration en ce sens, peu avant son départ pour New York.

Le chef du gouvernement provincial a ajouté que le Québec entend régler cette question, de concert avec les autres provinces, par une solution politique et il a dit que l'atout des provinces dans les discussions pour obtenir une solution à ce problème sera leur "quasi-unanimité".

M. Johnson a indiqué d'autre part qu'il est fort possible que le problème des droits sous-marins des provinces soit abordé lors de la conférence convoquée par le premier ministre d'Ontario, M. John Robarts, à la fin de novembre à Toronto, ainsi qu'à l'occasion des autres conférences fédérales-provinciales qui auront lieu durant les prochains mois.

Selon une source généralement bien informée, cette question serait effectivement déjà prévue à l'agenda de la conférence de Toronto.

Le premier ministre du Québec n'a pas commenté directement la décision de la Cour suprême. Il a déclaré d'abord que celle-ci ne l'avait pas surpris et il a rappelé l'attitude qu'avait adoptée son prédécesseur M. Jean Lesage à l'égard de ce problème.

Le chef du parti libéral, M. Jean Lesage s'était fermement opposé en 1965 à ce que le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, porte devant la Cour suprême du Canada la question des droits sous-marins de la Colombie-Britannique et il avait alors demandé que le gouvernement fédéral laisse aux provinces tous les droits de propriété sur les richesses sous-marines, et ce, à la suite de négociations.

M. Johnson a rappelé hier qu'il s'était dit d'accord à l'époque avec l'attitude de M. Lesage et il a dit que son attitude n'a pas changé même après l'avis de la Cour suprême.

Quant à l'attitude de M. Pearson, M. Johnson l'a comparée à celle d'un joueur qui désirait plus de cartes dans son jeu et il l'a qualifiée de "fédéralisme dévié".

Le chef du gouvernement provincial a également rappelé la déclaration faite au mois d'août dernier par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, à l'issue de la conférence interprovinciale des premiers ministres à Fredericton.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick avait déclaré, à cette occasion, au nom des premiers ministres des provinces, que "quelle que soit la décision de la Cour suprême du Canada, les provinces chercheraient une solution politique des problèmes plutôt qu'une solution juridique".

"Toutes les provinces sont extrêmement agressives sur ce sujet même lorsqu'elles sont dirigées par un gouvernement libéral", a noté M. Johnson en attirant l'attention sur la déclaration de M. Robichaud.

"De concert avec les autres provinces, a conclu M. Johnson, nous allons tenter d'en arriver à un compromis pacifique sur cette question."

Cette réaction n'a pas surpris les observateurs politiques d'autant plus que M. Johnson, tout comme M. Jean Lesage, avait affirmé, à plusieurs reprises, qu'il ne reconnaîtrait pas la décision de la Cour suprême du Canada en ce domaine.

M. Johnson, qui ne reconnaît pas la Cour suprême du Canada comme tribunal constitutionnel, avait également déclaré au mois de décembre 1966 que l'entente intervenue entre l'Hydro-Québec et la compagnie Texaco au sujet de l'exploration minière dans le golfe Saint-Laurent consacrait de façon non équivoque la volonté du Québec d'occuper entièrement son territoire et d'exploiter ses richesses naturelles.

L'ONU

SUITE DE LA PAGE 1

latine où les hommes dominent nettement la société depuis des siècles.

Le texte comprend plusieurs pages dactylographiées et pose, entre autres, le principe de l'égalité des femmes, notamment en ce qui concerne le mariage, le voyage, l'acquisition et la disposition de ses biens, l'éducation, le salaire, l'emploi, les droits politiques, etc. Elle déclare que le mariage et les fiançailles de jeunes filles n'ayant pas atteint l'âge nubile doivent être interdits et l'âge minimum du mariage doit être fixé par la loi. Elle prévoit enfin le droit pour les femmes à des indemnités et à la garantie de leur emploi en cas de maternité.

L'Assemblée générale n'a prévu aucune sanction pour les pays qui négligeraient de se conformer aux stipulations de la "Déclaration". Commentant là-dessus, le délégué de la France, M. Armand Bérard a dit : "Bien qu'elle n'ait pas de caractère obligatoire, la "Déclaration" que nous venons d'adopter définit les principes dont les Etats membres doivent s'inspirer pour assurer l'élimination des dernières formes de discrimination à l'égard de la femme. Ce texte résume en quelque sorte l'oeuvre accomplie par les Nations unies en faveur de l'émancipation de la femme, et jette en même temps les bases de progrès futurs en ce domaine."

SITUATION

SUITE DE LA PAGE 1

"Je tenterai de leur faire comprendre, a-t-il dit, et je suis certain qu'ils comprendront, qu'il est normal que les Canadiens français recherchent leur épanouissement."

M. Johnson rencontrera demain, sous l'égide du Calvin Bullock Forum, les financiers newyorkais. Ce sera la seule rencontre officielle entre le premier ministre et les membres de la bourse de New York. M. Johnson a en effet déclaré, hier, qu'aucune rencontre n'était prévue avec des maisons de courtage ou d'agents de change newyorkaises.

Toutefois, le chef du gouvernement québécois rencontrera les dirigeants de quelques compagnies qui ont manifesté l'intention d'investir prochainement au Québec, soit directement dans la production industrielle soit en finançant des immobilisations québécoises.

Demain, également, M. Johnson parlera devant la Canadian Society of New York. A cette occasion, M. Paul Dozois, ministre des Finances, et M. Jean-Paul Casavant, sous-ministre des Finances, iront rejoindre M. Johnson et termineront le voyage avec lui "si nécessaire".

Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, accompagne M. Johnson depuis le début de son voyage, de même que son secrétaire, M. Paul Choinard, et un attaché de presse, M. Léo LeBlanc.

Le voyage de M. Johnson à New York prendra officiellement fin vendredi soir alors qu'il assistera au banquet annuel de la New York Financial Writers Association.

Violent incendie dans un camp de Rainbow Lake

RAINBOW LAKE, Alberta — (PC) — Un incendie aussi rapide que violent a détruit 40 p. 100 des roulottes d'un camp situé à proximité de Rainbow Lake, dans le nord-ouest de l'Alberta, hier, laissant 200 hommes et huit compagnies sans abris ou bureaux.

Les flammes ont apparemment pris naissance simultanément à quatre endroits différents, vers 2 heures de l'après-midi, et s'est communiqué aux roulottes en moins de deux heures.

30 de ces roulottes servaient de logements, quatre de toilettes et les autres, de buanderie, de salle de récréation, de magasins et de bureau de poste.

La Gendarmerie royale a entrepris une enquête sur le sinistre dont la cause est encore un mystère.

Quelques-uns des 50 hommes qui se trouvaient dans les roulottes au moment du feu ont dû s'échapper par les fenêtres et ont subi de légères brûlures.

Au cours de la nuit, environ 80 hommes ont été évacués vers Edmonton à bord de deux avions.

Quelques-uns des témoins ont raconté ce qu'ils ont vu.

Don Brown, surintendant d'une entreprise de construction a dit: "Dès que j'ai pu sortir de la roulotte, j'ai constaté qu'il serait vain de lutter contre les flammes".

Albert Bourgeois, de Calgary, a dit, pour sa part, que "l'incendie a été si rapide et si soudain que nous n'avons même pas eu le temps de sauver nos vêtements".

Rainbow Lake est une localité qui résulte de la découverte de riches gisements d'huile, en 1965. La plupart de ses habitants sont affectés, directement ou indirectement, à la production de l'huile. Plus de 50 compagnies y sont installées. En juillet 1967 seulement, la production d'huile dans cette région a été de 1,231,000 barils.

Rome étudie le dossier Jeanne Mance

CITE DU VATICAN (AFP) — La Congrégation des rites a examiné hier le rapport des théologiens sur les écrits de la servante de Dieu Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Née le 12 novembre 1606 à Langres, en France, Jeanne Mance se rendit en 1640 avec sa famille au Canada où elle se consacra à des oeuvres de charité.

Souscription pour rembourser Toronto...

"Donnez pour conserver" : tel est le thème d'une nouvelle campagne de souscription dont le but est de ramasser $40,000 pour doter les îles de l'Expo de bancs et de paniers à rebus permanents en remplacement de ceux que la ville de Toronto revendique.

Cette campagne a pris naissance chez les employés de la compagnie de téléphone Bell de Montréal apparemment indignés du fait que la Ville de Toronto réclame les bancs et les paniers à rebus qu'elle a prêtés à l'Expo.

Selon Mme Sylvia Carpin, présidente du comité de souscription, la réponse de la population jusqu'à présent a été satisfaisante.

"Lorsque nous aurons ramassé ces $40,000, a-t-elle dit, nous les ferons parvenir au maire Drapeau qui décidera soit de rembourser la ville de Toronto, et garder ainsi les bancs, soit d'acheter de nouveaux bancs en priant les autorités de la Ville Reine de venir chercher ce qui leur revient."

Mme Carpin a expliqué que tout don fait l'objet d'un reçu en bonne et due forme.

On peut adresser sa souscription à "Mme Sylvia Carpin in trust", 5250 Décarie, 6e étage, Montréal. On propose, cependant d'inscrire sur l'enveloppe la mention : personnelle et confidentielle.

Robarts prépare sa conférence

TORONTO. (PC) — Le premier ministre Robarts fait reviser les plans pour l'organisation matérielle de sa conférence, car selin le projet actuel un seul journaliste par organe d'information pourrait y être admis.

PANNE

SUITE DE LA PAGE 1

A l'Hydro-Québec, où peu avant 11 h., on ignorait toujours la cause de la panne, on rapportait que les villes de banlieue suivantes, en ce qui a trait à la zone 1, étaient complètement privés d'électricité : Lachine, Verdun, Dorval, les quartiers de St-Vincent-de-Paul et Duvernay à Laval, le secteur du Mont-Royal, ainsi que les quartiers de Notre-Dame-de-Grâce et le centre-ville de la métropole.

La panne s'étendait de l'ouest de l'île de Montréal jusque dans le secteur Ontario-de Lorimier, dans l'est.

Un peu avant 11 h. également, l'Hydro annonçait que le service était complètement rétabli vers l'est, tandis que le centre-ville reprenait vie.

On laissait par ailleurs entendre que la panne pourrait originer de la Bersimis, mais les ingénieurs n'en étaient pas encore assurés aux dernières nouvelles.

CHOMAGE

SUITE DE LA PAGE 1

Voici le tableau de l'embauche au Canada, à la mi-octobre, en milliers de personnes:

Le nombre des chômeurs à Montréal est beaucoup plus important qu'il devrait l'être normalement. Ceci s'explique par le fait que des travailleurs venus de toutes les régions de la province avant et pendant l'Expo, ont décidé d'y demeurer même s'ils ont perdu leur emploi, assurés à l'avance de ne trouver aucun emploi dans leur ville.

	Oct. 1967	Sept. 1967	Oct. 1966
AU CANADA			
Effectif ouvrier	7,691	7,730	7,519
Ayant un temploi	7,437	7,511	7,324
Sans emploi	254	219	195
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	653	646	638
Ayant un emploi	626	622	610
Sans emploi	27	24	28
QUEBEC			
Effectif ouvrier	2,181	2,208	2,149
Ayant un emploi	2,085	2,124	2,076
Sans emploi	96	84	73
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2,815	2,827	2,740
Ayant un emploi	2,743	2,763	2,690
Sans emploi	72	64	50
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,261	1,282	1,265
Ayant un emploi	1,242	1,262	1,249
Sans emploi	19	20	16
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	781	767	727
Ayant un emploi	741	740	699
Sans emploi	40	27	28

Droits miniers : Ottawa est prêt à discuter

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Lester B. Pearson, a déclaré aux Communes que le gouvernement fédéral va procéder immédiatement à l'examen "de toutes les conséquences" de l'avis donné hier par la Cour suprême sur les droits miniers sous-marins.

"L'aspect juridique de cette situation apparaît maintenant dans une clarté parfaite, a insisté le premier ministre, et les discussions politiques avec les provinces peuvent donc commencer".

L'avis de la Cour suprême porte exclusivement sur un référé du gouvernement fédéral touchant les droits d'exploration et d'exploitation du sous-sol marin le long de la côte de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral a porté ce référé à la Cour suprême en 1965 dans le but de renforcer sa position dans les négociations avec les provinces sur la juridiction sur le sous-sol marin au large des côtes des provinces canadiennes.

Jusqu'ici, les négociations ont toujours abouti à une impasse complète, la majorité des provinces affirmant leur juridiction sur le sous-sol marin.

Au cours des dernières années, les provinces et le gouvernement fédéral ont délivré, chacun de leur côté, des permis d'exploration et d'exploitation minière sur le sous-sol marin de la côte du Pacifique et dans le golfe Saint-Laurent.

Des sources proches du cabinet fédéral ont fait savoir hier que M. Pearson avait avisé tous les ministres de s'abstenir de commentaires sur la décision de la Cour suprême. Elle touche à une situation politique fort tendue, opposant la majorité des provinces au gouvernement fédéral qui devra éventuellement faire l'objet d'une conférence fédérale-provinciale.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 30
MAXIMUM : 40

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, Ottawa, des Cantons de l'Est et de Québec : généralement ensoleillé et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal 30 et 40, à Ottawa 25 et 35, à Sherbrooke et Québec 20 et 35.

Régions des Laurentides et de la Mauricie : ensoleillé avec passages nuageuses et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Ste-Agathe 15 et 35 et à La Tuque 20 et 32.

Région du Lac-St-Jean : nébulosité variable et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Chicoutimi 20 et 32.

Régions de Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Iles et Gaspé, nébulosité variable avec bourrasques de neige. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Mont-Joli et Gaspé 25 et 35, à Rivière-du-Loup et Baie-Comeau 20 et 35, à Sept-Iles 15 et 35.

FAUTEUIL
RECOUVERT EN PLASTIQUE CAOUTCHOUC-MOUSSE $19.95
Société d'Escomptes
8299, ST-DENIS — 384-0621
angle Guizot

N'ATTENDEZ PAS QU'IL NEIGE !
Venez nous voir à Bromont et choisissez votre terrain, sur lequel vous pourrez faire bâtir un chalet pour la saison des sports d'hiver.
Prix raisonnables, conditions faciles.
Chalets à partir de $8,950.00
Bromont vous offre 12 milles de pistes de ski, 36 milles de piste pour autoneige, un terrain de golf, etc.
Venez nous voir à Bromont Inc. sortie 44, autoroute des Cantons de l'Est.
Appelez-nous à 679-1730 ou 677-6088

LIQUIDATION DU STOCK
de 5 grands manufacturiers
VOYEZ LES AUBAINES QUE NOUS VOUS OFFRONS !
Arrivages récents chez Montréal Floor Covering !
Un magnifique groupe de broadloom de première qualité de marques connues qui coûteraient de 20 à 25% de plus sans notre achat volumineux à bas prix.
CES PRIX DE VENTE COMPRENNENT L'INSTALLATION ET TOUS LES SUPPLEMENTS
(escalier et passage, léger supplément)
Ces tapis seront posés sur un sous-tapis de caoutchouc spongieux sans frais additionnels. Posage, finition et livraison inclus.

Voici un tapis luxueux et épais en nylon à $3 de moins la ver. car. Le riche motif sculpté est d'une grande élégance. Choix de 9 couleurs somptueuses. ver. car. entièrement posé 9.95
Ce tapis est d'un style décoratif. Il est fabriqué en somptueux nylon d'une coupe et d'une texture bouclée incomparables. Choix de 12 ravissantes couleurs. Epargnez $3.55 la ver. car. ver. car. entièrement posé 11.95
Voici le tapis le plus en demande au Canada. C'est un tapis épais, pelucheux et très riche en laine ; 9 couleurs pratiques. Vous épargnez $4.60 la ver. car. ver. car. entièrement posé 14.95
Si vous recherchez un épais tapis luxueux, venez palper ce tapis pelucheux à texture acrylique d'Acrilan*. Surface douce comme du velours et souple comme du vison. Une valeur de $13.95 dans 14 radieuses couleurs. ver. car. entièrement posé 10.95
Ce tapis de grand luxe a une texture tweed sculptée d'une grande fraîcheur. Fabriqué en poils acryliques d'Acrilan*, il vaut $5 de plus la ver. car. Tissé en 10 ravissantes couleurs. ver. car. entièrement posé 12.95
Magasinez à domicile
Si vous ne pouvez venir au magasin, nous vous présenterons ces magnifiques valeurs à votre domicile. Si vous demeurez hors de la ville ou dans une autre province, n'hésitez pas à appeler frais virés.
273-9983
VENEZ VOIR CES TAPIS à L'UN DE NOS 3 MAGASINS
*Marque enregistrée T.M. Monsanto pour sa fibre acrylique
UN MILLION DE TAPIS
VINYLE LURAN SCULPTE
Le plus nouveau revêtement de plancher coussiné en vinyle

COUVRE-PLANCHER de VINYLE DURABLE de QUALITE EXTRA EPAISSE
Une couche souple de mousse isolante entre le vinyle et le fond constitue un tapis pour tout plancher; se pose partout, par n'importe qui. La surface naturelle évite les égratignures. 4 couleurs SEULEMENT $4.39 ver. car.
Autres modèles de qualité épaisse à 7.49 — 7.69 — 8.95 la ver. car.
Imparfaits — Offerts à $3.49 la ver. car.
TUILES DE LINOLEUM
4 couleurs 9" x 9" 1/8" d'épais Excellentes sur planchers où le bois est moins résistant. 7¢ ch.
TUILES DE CAOUTCHOUC
LOT DE 14,000 TUILES
12 couleurs Dim. 9" x 9" 1/8" d'épais chacune 12¢
EGALEMENT offertes en lots de 2,000 ou plus à $100 LE MILLE TUILES
TUILES VINYLE AMIANTE
EN SPECIAL
Comprenant les plus nouveaux motifs texturés ainsi que le nouveau motif en parcelles de vinyle.
12" x 12" x 1/16. Spécial 16 couleurs Rég. 21¢ ch. 18¢
3 couleurs — En spécial 12¢ chacune
10,000 VERGES CARREES VINYLE A LA VERGE
Largeurs de 2, 3 et 4 verges Rég. jusqu'à $8.98 ver. car.
MAINTENANT EN VENTE
Solde d'assortiment ver. car. $2.98
MAINTENANT !
UN PLANCHER DE VINYLE
dont vous avez rêvé ! Les talons fins ne le marqueront pas !

Surface texturée empêchant les égratignures. Un lustre plus durable, plus facile à nettoyer. Ne pouvait se manufacturer jusqu'ici que par des moyens dispendieux.
Le produit le plus nouveau dans les styles et les couleurs les plus attrayants offert à rabais de 50% du prix marqué.
TUILES AMTICO
12" x 12", 1/16" d'épais Entretien facile Rég. 79¢ ch. CHACUNE 44¢
Quelques motifs de tuiles imparfaites à 29¢ chacune
Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque ● Portez à votre compte ● 3 ans pour payer ● Garantie de service pour 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais
le centre du COUVRE-PLANCHER
MONTREAL FLOOR COVERING
15 est, Bernard (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin SERVICE A DOMICILE 273-9983
3424, av. du Parc (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury Stationnement à côté du magasin SERVICE A DOMICILE 842-8871
392, boul. Lafleur Ville LaSalle Centre d'achat Pont-Mercier SERVICE A DOMICILE 365-6560
TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.


LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-69

MONTREAL, MERCREDI 8 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 259



L'ex-amie de Lemay n'a pas tout dit pour tenter de "sauver" son mariage

par Léopold LIZOTTE

C'est très pâle, les joues presque exsangues et les yeux rougies que la jeune et jolie ex-amie de Georges Lemay, qui était dans le box des témoins depuis vendredi dernier a quitté celui-ci, en fin d'après-midi d'hier, pour aller préparer le repas du soir d'un bambin de cinq ans qu'elle dit être le fils que lui a donné l'accusé.

Ce qu'il n'aurait d'ailleurs pas nié, selon ses dires.

Mais, si la jeune femme avait déjà, et forcément, averti l'homme qui la courtise, et qui doit l'épouser dans quelques semaines, de cette aventure avec l'ex-châtelain de Mont-Rolland, elle lui aurait cependant caché qu'elle avait eu un autre enfant.

Et c'est pour qu'il ne l'apprenne pas que, au cours de la journée de lundi, elle aurait omis de dire plusieurs choses, dans son témoignage, et aurait également nié certains faits qu'elle fut bien forcée d'admettre, hier, durant le long et exténuant contre-interrogatoire de Me Léo-René Maranda.

En offrant elle-même de corriger sa déposition de la veille, la jeune femme a éclaté en larmes et, d'une voix rauque, elle a déclaré au juge Jacques Trahan :

"Hier, mon futur mari était en cour. Je ne voulais pas qu'il sache que j'avais eu deux enfants. Je voulais sauver mon mariage. Je ne voulais pas perdre mon "mari".

Et puis, presque furieuse, elle ajouta :

"On m'avait dit que je n'aurais pas à étaler ma vie privée . . .".

"Et vous voyez ce qui m'arrive. Depuis trois jours, on me pose des questions, des questions, des questions. J'en ai assez. Je n'en peux plus."

A ce moment, Me Maranda suggéra lui-même que la cour ajourne pour quelques minutes afin que le témoin puisse se reposer.

Mais elle se releva du siège qu'on lui avait offert et elle lança :

"Non, je veux rester ici. Je veux continuer. Je veux en finir."

"Alors, vous voulez que tout le monde voie vos larmes !", de remarquer, sarcastique, Me Maranda.

Cette flèche devait cependant

Voir LEMAY en page 8

Des cagoulards menottent cinq hommes et volent deux coffres-forts

Plusieurs bandits masqués et armés de revolvers se sont enfuis en camion avec deux coffres-forts contenant une somme encore indéterminée, vers 3 h. 15 ce matin, au terme d'un vol commis dans les locaux de la compagnie Chambly Transport Inc., située au 234, rue Devonshire, angle de la rue Churchill, à Greenfield Park, en banlieue sud de Montréal.

Deux des malfaiteurs, affublés de cagoules de ski, ont surpris cinq employés de l'entreprise de transport en parvenant sur les lieux. Les victimes n'ont pas été blessées, mais les agresseurs les ont menottées et poussées dans un autobus garé à l'extérieur. "Ils nous ont laissés dans ce véhicule après nous avoir donné des cigarettes en nous invitant à ne pas bouger" a dit à LA PRESSE une des victimes.

Les bandits se sont ensuite employés à déplacer deux lourds coffres-forts de Chambly Transport jusque dans le camion avec lequel ils étaient venus. Quatre individus au moins ont dû déployer leurs efforts pour emporter chacun des deux coffres, dont l'un contenait la paie des employés.

Pointe-aux-Trembles: plus de votes que d'électeurs dans un bureau de scrutin

par Claude MASSON

Le résultat officiel des élections municipales de Pointe-aux-Trembles, proclamé hier par le président d'élection, M. André Letendre, confirme la victoire à la mairie de M. Louis-Philippe St-Pierre. Ce dernier avait deux adversaires : M. Jean Langelier, ex-maire de cette municipalité pendant 12 ans et M. Rémi Goulet, conseiller municipal au cours du dernier mandat.

La situation demeure quand même confuse au surlendemain de ce scrutin et les deux candidats défaits à la mairie songent à contester l'élection.

Jusqu'ici, un relevé du nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale indique que, dans au moins un bureau de votation, on a enregistré plus de votes que prévu.

En effet, au poll no 17, 244 électeurs-propriétaires avaient le droit de vote. Et le partage des votes, à la mairie, donne un total de 258 bulletins, soit 14 de plus que prévu.

Une analyse du scrutin démontre que dans seulement cinq bureaux sur 20, plus de 200 électeurs ont enregistré leur droit de vote.

La moyenne du vote a été de 57 p. 100. N'eût été des cinq polls où il y a eu plus de 200 votants, cette moyenne aurait à peine atteint 50 p. 100.

Des 4,772 bulletins placés dans

Voir VOTES en page 8

Un mouvement de contribuables indignés se forme

A la suite du résultat des élections municipales tenues lundi, à Pointe-aux-Trembles, un mouvement de contribuables indignés s'est formé pour protester contre les irrégularités qui se sont produites lors du scrutin.

Il est composé d'électeurs qui se sentent bafoués spécialement à la vue du résultat du scrutin aux polls nos 6, 7, 17, 18 et 19 qui étaient situés dans des maisons privées.

Dans ces polls, le nombre de bulletins dépouillés dépassait largement le nombre d'électeurs possible. Le mouvement des contribuables de Pointe-aux-Trembles, qui se donnera sous peu un nom, entend contester de façon formelle les élections qui viennent de se dérouler.



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

200 étudiants envahissent le pavillon de l'administration

Voici une partie des 200 étudiants qui se massaient, hier après-midi, à l'intérieur du pavillon de l'administration de l'Université McGill, pour empêcher la tenue d'une séance du comité de discipline de l'université devant lequel devaient comparaître trois collaborateurs du "McGill Daily" sous l'accusation d'avoir publié un texte obscène dans l'édition de vendredi dernier.

"Sleep-in" à l'université McGill

par Claude GRAVEL

Une centaine d'étudiants ont passé la nuit à l'intérieur du pavillon de l'administration de l'université McGill afin de protester contre l'attitude des administrateurs de l'institution dans l'affaire du journal "McGill Daily".

Quelque 200 étudiants ont envahi le pavillon hier après-midi et ont empêché la tenue d'une séance du comité de discipline de l'université au cours de laquelle trois collaborateurs du "McGill Daily" devaient répondre à l'accusation d'avoir publié un texte obscène dans l'édition de vendredi dernier.

A l'invitation du mouvement appelé le "Students for a Democratic University", les 200 étudiants ont entrepris de faire du "sit-in" dans l'immeuble, après avoir pénétré de force dans le hall. La manifestation s'est transformée en "sleep-in" la nuit dernière et les dirigeants du SDU ont déclaré que cela se poursuivra jusqu'à ce que l'université retire ses accusations contre les trois collaborateurs du "McGill Daily".

Toute cette affaire a pris des proportions énormes depuis la fin de semaine et déjà l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) et l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM ont appuyé l'attitude des étudiants protestataires.

Interrogé à minuit trente ce matin, alors qu'il se trouvait au milieu des étudiants dans le pavillon de l'administration, le président de l'AGEUM, M. Jean-André Doré, a dit que les deux mouvements interprètent cela comme "une ingérence de l'université dans les affaires des étudiants".

Si les trois collaborateurs du "McGill Daily" n'ont pu comparaître devant le comité de discipline, ce n'est que partie remise . . . à ce qu'il semble. Un porte-parole de l'administration a déclaré hier, peu après l'action des étudiants, que la séance avait été reportée à lundi prochain "afin de laisser les esprits se calmer".

Les trois étudiants qui font face à l'accusation d'avoir publié un texte obscène ont annoncé qu'ils discutaient l'affaire avec un conseiller juridique. Ce sont : Peter Allnutt, rédacteur en chef, Pierre Fournier, rédacteur du cahier du vendredi, et John Fekete. Les collaborateurs du "McGill Daily" ont par ailleurs souligné qu'ils n'étaient pas impliqués dans l'action entreprise par le SDU.

Copie d'un article publié aux Etats-Unis

Le texte publié dans le journal de vendredi dernier est une copie d'un article paru aux Etats-Unis dans un journal "clandestin", le "Realist". Il contient un compte rendu imaginaire des événements qui ont suivi l'assassinat du président Kennedy en 1963.

Le conseil des étudiants de l'université McGill, représentant 10,000 étudiants du campus, a demandé au journal de publier une rétractation officielle. Le conseil a déploré la publication de l'article de vendredi dernier.

Le principal de l'université McGill, le Dr Rocke Robertson, a pour sa part déclaré hier que les trois collaborateurs du journal seraient accusés "de conduite préjudiciable aux normes acceptables à cette université".

Le président du SDU, M. Stan Gray, membre du personnel enseignant a dit au cours d'une entrevue que l'administration de l'université n'a pas à se mêler des affaires propres aux étudiants. Le mouvement de-

Voir "SLEEP-IN" en page 8

2 morts dans un incendie à Napierville

NAPIERVILLE — Deux personnes, un cuisinier et une serveuse, sont portés disparus et présumés morts dans un incendie qui a dévasté cette nuit l'hôtel King Edward, situé à l'intersection des rues St-Jacques et St-Gervais, à Napierville, sur la route 9A, à environ 30 milles au sud de Montréal.

A 9 h. ce matin, la chaleur dégagée par l'incendie n'avait toutefois pas encore permis aux pompiers de fouiller les décombres de l'hôtel pour retrouver les restes des présumées victimes.

Les flammes, d'origine encore inconnue, se sont déclarées ce matin vers 2 h. 45 et elles se sont rapidement propagées aux trois étages de l'établissement, propriété de M. Rosaire Langlois. L'hôtel, qui comptait une dizaine de chambres, est complètement détruit. Les pertes seraient de l'ordre de $125,000.

Les flammes ont présumément surpris les deux personnes manquantes dans leur sommeil, au 2e étage de l'hôtel dévasté.

Expo 67 soumet un plan aux trois gouvernements

par Oswald MAMO

L'avenir des îles sera-t-il assuré exclusivement par Montréal, par Québec ou par Ottawa ou bien même par les trois gouvernements à la fois ?

Cette question a été discutée hier dans la capitale fédérale au cours d'une réunion entre MM. Jean Drapeau et Lucien Saulnier, de la Ville de Montréal, M. Robert Letendre, représentant le gouvernement du Québec, M. Andrew Kniewasser, directeur général de l'Expo et des représentants du gouvernement fédéral.

Pour amorcer la discussion, un plan avait été soumis par la compagnie de l'Expo, plan en vertu duquel les trois paliers de gouvernement achèteraient chacun une partie des îles, biens meubles et immeubles, au prix déjà prévu par le plan directeur de l'Expo.

Le gouvernement fédéral, a-t-on appris, se porterait acquéreur de la Cité du Havre et des terrains de stationnement Victoria et Longueuil. Le gouvernement provincial achèterait pour sa part les ponts de la Concorde, et des îles, la passerelle du Cosmos et les gares de l'Expo-Express des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et tout probablement celle de la Ronde.

Quant à la Ville de Montréal, déjà propriétaire du terrain dans les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, elle achèterait les biens immeubles dans ces îles, l'Expo-Express et possiblement le minirail.

De plus, et selon une entente conclue récemment, la Ville de Montréal prendrait charge de La Ronde à partir du premier janvier 1968.

Si ce plan est adopté, la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, à toute fin pratique, serait dissoute le 31 décembre 1967.

Cette dissolution surviendrait quelques semaines avant la date finale prévue puisque plusieurs employés de l'Expo ont reçu, il y a quelque temps, une note mentionnant que leurs services n'étaient plus requis à partir du 31 janvier 1968.

D'autre part, avant l'ouverture de l'Expo, on avait affirmé que la compagnie canadienne exploiterait La Ronde deux ans après la fin octobre 1967 et vendrait ensuite ce secteur d'amusement à la Ville de Montréal.

Il semble donc qu'une nouvelle entente soit survenue au niveau des trois paliers du gouvernement, accordant à la Ville de Montréal la possibilité d'exploiter La Ronde dès le 1er janvier 1968.

Il se dégage du plan soumis hier pour discussion à Ottawa une volonté selon laquelle l'avenir des îles fera appel à une étroite collaboration entre les trois gouvernements puisque, s'il est adopté, chaque gouvernement se verrait propriétaire d'une partie essentielle au bon fonctionnement de l'"Exposition permanente".

Voir EXPO 67 en page 8

LA NOUVELLE BANDE HERNIAIRE "SPUTNIK"



Voici une bande de 6 onces seulement que les sportifs en particulier apprécieront. Aucun ressort qui puisse irriter ou blesser. Extrêmement flexible et facile à ajuster. Coussin de caoutchouc hygiénique, lavable.

CEINTURE ELASTIQUE
Simple 10.25
Double 15.95

Consultez nos techniciens diplômés

Nous vendons des chaises roulantes

Stationnement GRATUIT avec achat de $1.00 — ½ heure de stationnement sur St-André au sud de Ste-Catherine — 845-7251

PHARMACIE MONTREAL DUQUET, DUQUETTE & PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

LES BOTTES TYROL



Le confort "après-ski" pour hommes et femmes

Modèle KAYAK $44.95

Dessinée suivant les dernières exigences de la mode, cette botte "tout confort" est faite en loup marin argenté et chaudement doublée en laine de mouton. Pointures courantes pour hommes et femmes.

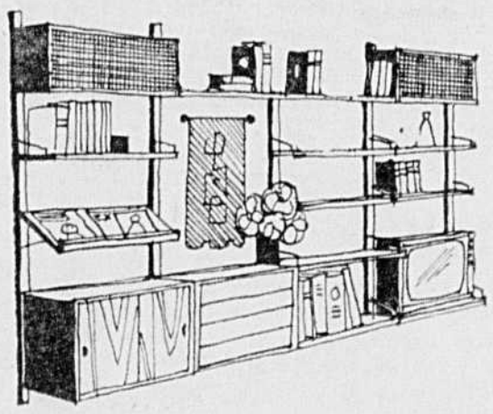
Autres modèles Tyrol depuis $28.95 ... jusqu'à $64.95

STATIONNEMENT GRATUIT
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO JEAN-TALON OU MONT-ROYAL

Louis Deslauriers Ltée. — H. Giroux et Fils Inc.

6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

UTILISEZ VOS MURS...



Ce système de rayonnage pratique et ingénieux est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.

LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES

Vian, Morisset inc.

720 boul. Décarie, St-Laurent — Tél.: 747-9921
Succursale : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure
Tél. 878-3328
OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement à la porte, termes faciles
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

BUREAU D'OPTOMETRIE
• Examen de la vue
• Lunettes
• Lentilles de contact

C. BARBEAU, O.D. — G. BOISVERT, O.D.

COMPOSEZ: 842-5151 POSTE 538 — DUPUIS 3e ETAGE

FAUCHER rue BEAUBIEN



NICOLE FAUCHER
"REINE" du Roi du Meuble

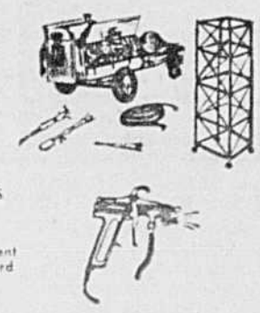


PERCOLATEUR SUNBEAM
Modèle AP-11C
Capacité : 10 tasses
SPECIAL FAUCHER $15.95

273-4241

N. FAUCHER LTÉE
LE ROI DU MEUBLE
222 EST BEAUBIEN

LOUEZ
Nos outils et notre équipement
Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction



MAINTENANT 2 MAGASINS
3185 boul. Pitfield
Montée de Liesse, nord St-Laurent
Transcanadienne, sortie 18 nord

Perco LTD.

5272, boul. St-Laurent
OUVERT SAMEDI JUSQU'A MIDI

Les Saltimbanques : l'occasion de refaire la loi sur l'obscénité

Le trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Jean-Guy Ménard, suggère aux législateurs de ne pas perdre l'occasion qui leur est fournie par le procès des Saltimbanques de faire "une loi adéquate couvrant l'obscénité et la morale offensée".

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au juge en chef de la Cour municipale de Montréal, M. Paul Champagne, M. Ménard déplore d'abord la publicité qui a été faite autour de cette affaire qu'il considère comme "sub judice". Il déplore également "le fait que nos policiers sont de moins en moins protégés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des cours de justice".

M. Ménard croit que le témoignage des policiers qui ont procédé à l'arrestation des membres de la troupe de théâtre pourrait être influencé par la publicité qui a entouré cette affaire.

Craignant sans doute que les membres de son syndicat ne passent pour avoir l'esprit étroit, M. Ménard fait la suggestion suivante : "Ne serait-il pas dans l'intérêt de tous les citoyens de faire paraître à la télévision, lorsque ce procès sera terminé, tard le soir, et intégralement, tous les gestes, la musique et les textes de l'épisode "Erotomanies" pour lequel les policiers ont jugé bon de procéder ? Peut-être aurons-nous dans les réactions du public une indication sûre de ce que la population veut et peut soit endurer ou permettre".

M. Ménard ajoute que si les policiers semblent avoir souvent tort "c'est qu'ils n'ont pas souvent la chance d'avoir raison en vertu des lois actuelles".

nées en novembre 1961, soutint plutôt que celles-ci s'étaient continuées pendant plusieurs mois encore. Et peut-être même plus d'un an.

Et qu'elle s'était notamment rendue à New York, à plusieurs reprises, pour le rencontrer.

C'est d'ailleurs sur ce point que les procureurs de la Couronne, Mes Stephen Cuddihy et Pierre Sauvé, avaient offert à la cour, de la part de la jeune femme, une rectification. Et ce, dès le début de la première séance d'hier.

Lors de ces visites, d'autre part, l'accusé lui aurait fait cadeau d'une montre, d'un manteau, et peut-être (mais ce n'est pas aussi sûr) de pendants d'oreilles.

Rectification aussi sur le nombre de ses déménagements au cours de ces dernières années.

Là, toutefois, les contradictions ne sont pas aussi évidentes, et le juge Trahan soutient qu'il lui appartient évidemment d'apprécier le témoignage de la jeune femme à ce sujet.

Dans un cas, cependant, le témoin est amenée à dire que si elle n'a pas mentionné une adresse en particulier, c'était encore pour cacher le fait qu'elle était enceinte à ce moment-là.

Comme on semble vouloir s'enferrer dans le sujet, Mes Cuddihy et Sauvé s'opposent à ce que le contre-interrogatoire s'éternise de ce côté-là, faisant remarquer qu'il devient rapidement vexatoire pour la jeune femme.

Mais Me Maranda, lui, soutient qu'il veut démontrer "biais" chez le témoin, hostilité envers le prévenu à la barre.

Une assurance aérienne de $30,000

Et l'on apprend ensuite qu'au cours de l'un de ses voyages, l'accusé avait expédié à sa petite amie la copie d'une police d'assurance aérienne de $30,000 qui la désignait comme bénéficiaire.

Mais, par un concours de circonstances qui n'ont pas été expliquées, il serait par ailleurs venu lui rendre visite, à Montréal, avant même que ce document lui soit effectivement parvenu.

Puis Me Maranda lui demande si, par hasard, elle n'aurait pas vu Lemay, toujours à New York, aussi tard que Pâques 1963 ?

De moins en moins sûre de ses affirmations, semble-t-il, la jeune femme répondra simplement : "Peut-être."

Et c'est alors que surgit la question de la paternité de l'accusé à l'endroit de son enfant.

Elle soutient que Lemay ne l'a jamais niée.

Me Maranda lui demande alors si, par la suite, elle a été dépitée d'apprendre que son ex-ami s'était marié à une autre femme, Lise Lemieux.

Les deux procureurs de la Couronne sont vite debout, en effet, pour soutenir que ce mariage n'est tout simplement pas "prouvé", et que même si les journaux l'ont rapporté, c'est du véritable ouï-dire pour le témoin à la barre.

L'avocat de la défense réussit tout de même à obtenir du témoin qu'elle lui dise que "tout cela n'avait pas créé, chez elle, d'animosité à l'égard de Lemay, et que cela lui était resté parfaitement égal".

Et c'est la dernière phrase de son témoignage, même s'il reste entendu qu'elle peut être rappelée à n'importe quel moment à la lumière de faits nouveaux pouvant surgir des dépositions qui vont suivre.

Douze heures après le "coup" de ... "L'oiseau matinal"

C'est ensuite l'ex-sergent détective Jean Beaupré, de la Sûreté municipale, qui est appelé à raconter dans quelles circonstances il a recueilli chez la jeune femme les bijoux qui ont été étalés devant le tribunal, vendredi dernier.

Et qui devaient être identifiés par un orfèvre de Prague comme provenant de son coffret de sûreté cambriolé de la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

M. Beaupré, qui est aujourd'hui enquêteur pour les Diner's Clubs, a dit avoir gardé ces bijoux, et notamment les boucles d'oreille sur sa personne jusqu'au lendemain, alors qu'il les avait remis au capitaine-détective Léon St-Pierre.

Puis il n'a plus revu la jeune femme jusqu'au 11 mai 1965, à l'heure du souper.

Ce soir-là, il s'est rendu dans une maison de l'extrême-nord de l'île de Montréal pour rencontrer la jeune femme. Et, coïncidence qui n'en est apparemment pas une, son ex-ami Lemay avait été appréhendé 12 heures plus tôt, en Floride, à la suite d'une émission internationale de TV relayée par satellite, qui portait assez curieusement le nom d'"Oiseau Matinal".

Dans la maison, à ce moment-là, il n'a vu qu'une autre personne : un bambin d'environ trois ans.

Le fils du célèbre détenu de Fort Lauderdale, selon toutes les apparences.

un très grand champagne

CHAMPAGNE MERCIER EPERNAY

IMPORTÉ DE FRANCE

En vente dans de nombreux magasins de la Régie des Alcools du Québec

Code 568 H — Brut — Code 568 I — Brut Blanc des Blancs 1959

Code 1258 — Brut, ½ Bte.

EXPO 67

SUITE DE LA PAGE 3

Convocation du conseil

Il n'est pas impossible qu'au courant de cette semaine ou la semaine prochaine, le conseil de la Ville de Montréal soit convoqué pour accepter en bloc les pavillons donnés et on annoncerait ensuite, la création d'une nouvelle compagnie qui remplacerait, au 1er janvier 1968, celle de l'Expo.

Il va sans dire que plusieurs employés de l'Expo seront au service de la nouvelle compagnie afin de superviser, par exemple, la démolition des pavillons qui n'auront pas été donnés à la Ville de Montréal ou qui ne seront pas acceptés par elle.

VOTES

SUITE DE LA PAGE 3

les boites, 447 ont été rejetés, soit 16 p. 100 du total.

A l'ouverture des boites de scrutin, hier, quelques enveloppes contenant les résultats ont été trouvées non scellées.

D'autre part, le jour même de l'élection, le registre des noms du bureau de votation no 8 a été volé. Le document, déchiré, a été retrouvé peu après par la police.

Des procédures seraient prises

Quelle est maintenant l'attitude des trois candidats à la mairie ?

M. Jean Langelier, qui a été battu à cette fonction en 1961, en 1964 et à nouveau lundi par M. St-Pierre, a annoncé hier, devant témoins, que "des procédures seront prises".

Il n'a pas voulu en dire davantage se contentant de préciser qu'il ferait connaître la nature de ces procédures dans les heures à venir.

D'autre part, M. Rémi Goulet a confirmé que des entretiens ont eu lieu entre les avocats des deux candidats défaits pour étudier la possibilité de recours légaux.

MM. Langelier et Goulet ont mentionné qu'ils ont des preuves et des témoins concernant certains agissements qui seraient survenus durant la journée d'élection.

Le troisième candidat, le maire réélu, M. Louis-Philippe St-Pierre, n'a pu être atteint. Il n'a pas été visible au cours de la journée de votation ni même après sa victoire. Hier, il a été impossible de lui parler au téléphone, son numéro n'étant pas dans l'annuaire.

"SLEEP-IN"

SUITE DE LA PAGE 3

mande notamment que le journal "McGill Daily" soit libre de tout contrôle de l'administration de l'université.

Le SDU fait cette demande dans une feuille qu'il a distribuée lundi dernier et dans laquelle il republie le texte jugé obscène par les administrateurs de l'institution. Cette feuille a été distribuée sur le campus.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

soulever l'ire du tribunal qui souligna alors :

"C'est assez. Nous ne sommes pas au cirque. Et nous ne sommes pas en train de présenter une pièce de théâtre. Qu'on interroge le témoin, mais qu'on cesse de faire des commentaires et des remarques sur son comportement."

Et c'est ainsi que la jeune femme, qui avait antérieurement déclaré que ses relations avec l'accusé s'étaient termi-

Les employés de la compagnie de

TELEPHONE BELL

mutés à

OTTAWA

désirant des renseignements concernant le logement sont invités à écrire à Costain Estates Ltd., P.O. Box 534, RR9, Ottawa. Téléphone AC. 613 — 824-1566.



Si...

VOUS AVEZ DES PELLICULES ET DES DEMANGEAISONS OU SI VOUS PERDEZ VOS CHEVEUX,

voyez **Thomas !**

SI VOTRE CUIR chevelu est plein de pellicules qui vous provoquent des démangeaisons, c'est le moment de consulter un expert Thomas. Ce dernier trouvera la cause exacte de votre perte de cheveux et remédiera à votre cas avec ce fameux traitement de confiance Thomas, expérimenté avec succès durant les dernières 40 années. Vos pellicules disparaîtront et vos démangeaisons cesseront. On stimulera ensuite la croissance normale de nouveaux cheveux.

Ne vous laissez pas devenir chauve car vous paraîtrez plus vieux. Agissez tout de suite en vue de sauver vos cheveux en consultant le spécialiste Thomas. Il vous examinera attentivement sans charge ou obligation de votre part. Il vous expliquera aussi comment plus de 7,800 personnes sont traitées chaque jour dans les 45 bureaux Thomas à travers le Canada et les Etats-Unis, afin d'éviter de devenir chauve. Vous l'éviterez aussi car seulement à la clinique Thomas vous êtes certain d'obtenir des soins qui ont été perfectionnés durant 40 années dans le traitement de plus de 8,000,000 de cas. Venez donc aujourd'hui même pour une consultation gratuite. Cela ne vous engage à rien !

La clinique Thomas vous offre présentement un traitement-démonstration complet, cheveux et cuir chevelu, à moitié prix

Ecrivez à Dept LP-617 ou téléphonez pour obtenir la brochure gratuite "Les soins des cheveux"...

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS

EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE (637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT (309, Edifice Lombank) Tél.: 274-3501

11h. a.m. à 8h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.

STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux — PREMIERS EXPERTS CAPILLAIRES AU MONDE

LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

WARSHAW



Spéciaux

SPECIAUX en vigueur jusqu'à la fermeture mardi, le 14 novembre.

PAIN BLANC Enrichi de vitamines Rég. 3 pour 65¢ — 3 PAINS 24 oz — TRANCHE WARSHAW 49¢

Sucre blanc granulé *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 1 par CLIENT — 10 LIVRES SAC 58¢

CAFE INSTANTANE MAXWELL HOUSE *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 1 par CLIENT ! — BOCAL JUMBO 10 oz $1.17

HUILE de MAÏS "MAZOLA" Gallon $2.55 — *Avec l'achat de $5 ou plus. LIMITE 1 PAR CLIENT

Détersif 'FAB' *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 2 PAR CLIENT — Boite King Size $1.19

OEUFS FRAIS Canada, catégorie "A" GROS — Douz. 47¢

CRISCO SPECIAL 3 pqts 1 lb 99¢

Papier mouchoir KLEENEX Format pour hommes — 4 gros pqts 99¢

Fromage tranché KRAFT Canadien Paquet 16 oz 69¢

FARINE Vitaminée FIVE ROSES 7 lb sac 69¢

SERVIETTES En papier, BALLET Paquet de 250 49¢

Gâteaux aux fruits WARSHAW BAS PRIX 4 livres carré $1.59

GRAISSE PURE TENDERFLAKE EXTRA SPECIAL Paquet 1 livre 19¢

Tomates de choi MOUNT ROYAL EXTRA SPECIAL 4 boites 28 oz 99¢

Jus de tomates LIBBY'S EXTRA SPECIAL 7 boites 19 oz 99¢

BISCUITS CHOCOLATE CHIPS de Walker 2 pqts 1 lb 79¢

PAIN de viande DRACH'S Rég. 43¢ 2 boites 12 oz 75¢

SARDINES DANS L'HUILE, BRUNSWICK 10 boites 3¾ oz 89¢

SALTINES BISCUITS SODA de Walker 4 pqts 1 lb 99¢

Soupe Loney's POULET et NOUILLES 12 enveloppes pour 95¢

SAUMON ROSE CLOVER LEAF Boite 1 lb Régulier 77¢ SPECIAL 69¢ — Régulier 41 2 boites 7¾ oz 75¢

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES !

REGARDEZ!

SPECIAUX : Lundi et mardi les 13 et 14 novembre

Café moulu MAXWELL HOUSE Sac 1 livre 69¢ — *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 2 PAR CLIENT

Saumon rouge SOCKEYE — GOLD SEAL Qualité supérieure Boite 7¾ oz 49¢ — *Avec l'achat de $5.00 ou plus LIMITE 6 PAR CLIENT

NOURRITURE POUR BEBES Assortie — HEINZ 8 pots pour 95¢

LAIT EVAPORE Carnation spécial 6 boites 16 oz 99¢

TARTES A VIANDE congelées "YORK" Dinde — Boeuf — Poulet 4 pour 99¢

PATATES FRITES congelées "York" 2 lb cello 49¢

FEVES VERTES BEURRE Congelées — "Birds' Eye" 8 pqts 9 oz 99¢

VIANDE à prix economiques

Nous vendons seulement des viandes de première qualité inspectées par le gouvernement

LONGE de PORC



BOUT DES COTES Morceau 3 à 3½ Lb 39¢

BOUT DE FILET Morceau 3 à 3½ lb LB 49¢

DEMI ou ENTIER SPECIAL, lb 55¢

COTELETTES DE PORC Coupe du centre — SPECIAL lb 69¢

BACON SANS COUENNE "DEVON" De Canada Packers — pqt 1 lb SPECIAL 57¢

SAUCISSES DE PORC La Belle Fermière — paquet 1 lb SPECIAL 59¢

SMOKED MEAT Marque "Warshaw" — Prix d'introduction 4 pqts 2 oz 69¢

CUISSES DE POULET Prix spécial Warshaw lb 53¢

POITRINES DE POULET Prix extra spécial lb 49¢

FOIE DE POULET Prix très spécial lb 33¢

MAINTENANT EN VENTE, BOEUF DE LA FOIRE DE SHERBROOKE A PRIX POPULAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

WARSHAW jouit d'une réputation MONDIALE pour la qualité, la fraîcheur et le BAS PRIX de ses FRUITS et LEGUMES. VENEZ CHOISIR vous-mêmes des FRUITS et LEGUMES de QUALITE SUPERIEURE.

POMMES Dorées Prix spécial Warshaw — ROUGES DELICIEUSES de B.C. — Qualité de fantaisie 2 lb 39¢

POMMES Prix spécial Warshaw — DELICIEUSES des E.-U. — Qualité de fantaisie 2 lb 39¢

POMMES ROUGES Prix spécial Warshaw — McINTOSH du Québec — Qualité de fantaisie 10¢

POIRES Prix spécial Warshaw — BARTLETT — De Californie 2 lb 39¢

PAMPLEMOUSSES Juteux Indian River, de Floride. Qualité supér. Gr. 48 6 pour 59¢

CITRONS JUTEUX douz. SPECIAL — "SUNKIST" — D'ARIZONA — Gr. 140 59¢

PATATES No 1 De l'Ile-du-Prince-Edouard — 10 lb 39¢ Prix spécial Warshaw

**Prix sujets aux fluctuations du Marché !*

VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT

WARSHAW

3863, BOUL. ST-LAURENT

940 AUTOS A VENDRE

★ tel quel ★

SN-8190

1963 VALIANT $675

SEDAN, 4 PORTES, 6 CYLINDRES, AUTOMATIQUE, RADIO. PRIX SPECIAL. TEL QUEL.

DU. 7-3878

RENAULT Caravelle 1962, 2 toits, radio, comme neuf, seulement $385 aucun comptant. $3.75 par semaine. 259-4871.

RENAULT 8, automatique 1964, très belle voiture, garantie par Renault Canada. 738-1143.

RENAULT 4 Station-Wagon 1965, voiture utilitaire et économique, très confortable. Occasion à saisir. 738-1143.

RENAULT DAUPHINE, automatique 64, très belle voiture, économique et facile de conduire. Bas prix. 738-1143.

RENAULT 10 Major 1967, voiture de service. Choix de couleurs, garantie usine. 738-1143.

RENAULT R-4, 1966, fourgonnette, très bon état, $700. 273-4286.

RENAULT 10, 1966, $1150. Particulier. Après 4 heures : 365-3103.

SHELBY American, GT 500, 1967, 4 vitesses, munie d'éliminateurs, échange accepté. Accepterai meilleure offre. 769-6466.

SIMCA SPORT, 1961, $100, JOUR : 739-5591, SOIR : 737-0561.

SPECIAL

PRENDRAIS EN ECHANGE TENTE-ROULOTTE OU YACHT SUR VOITURE NEUVE OU USAGEE DE TOUTE MARQUE. TERMES SI DESIRE. POUR INFORMATIONS : JACQUES DEGRANPRE, 526-4411.

STATION-WAGON Chevrolet 1961, V-8, automatique, servo-direction, 9 passagers, très propre, $700. 6853, 2e, Rosemont. 729-4114.

STATION-WAGON Chevrolet, 59, bas prix. 526-9787.

STATION WAGON Pontiac 1965, Laurentien, V-8, equipée, 3 sieges. 526-3781.

STATION WAGON Pontiac 1961, très propre, automatique, tout équipée, chauffe moteur, Air-Lift ajustable, pneus neige. Particulier. 729-3835.

STUDEBAKER 1963, hardtop, 4 portes, 6, automatique, 49,000 milles, blanc, intérieur rouge. Depart $625. 937-9998.

STUDEBAKER 1963, coach, automatique, peinture neuve, mécanisme A-1, seulement $585. Aucun comptant, $5.25 par semaine. 259-4871.

STUDEBAKER Lark, 63, 52,000 milles, 6, standard, 2 portes, vert, intérieur blanc. Peinture originale. Sacrifierais $600. 116 Notre-Dame ouest.

STUDEBAKER 1963, Grand Turismo 2 portes, hardtop, V8, automatique, 48,000 milles, peinture originale, bonne condition, particulier, $650. 376-5872.

SUNBEAM Tiger, 1965, 260, V-8, 22,000 milles, bourgogne, toit neuf, radio, nouvelle "clutch" phares antibrouillard, pneus d'hiver. Etudiant doit vendre, $2,000. Tél. 844-2272, 738-7462.

SUNBEAM ALPINE 1964, comme neuf, radio, faut vendre $850. Petit comptant. 276-5022.

THUNDERBIRD 1956, 2 places, modèle sport, en excellente condition, $1750. 473-6376.

THUNDERBIRD 1964 hardtop, servo-freins, servo-direction, radio, pneus neufs à l'état du neuf, un seul propriétaire, bas millage, de très belle apparence, garantie 12 mois, 12,000 milles, $500 comptant, balance facile. Blais Auto, 489-8439.

THUNDERBIRD 1967, 2 portes, hardtop, Landeau, bas millage, en spécial. M. Noël Lapalme : 254-7171.

VALIANT 1963, 32,000 MILLES, UN CONDUCTEUR SEULEMENT. MERCURY 1957, PARFAIT ORDRE. 525-0142.

VALIANT 1965, hardtop, automatique, radio, parfaite condition, garantie, finançons, 523-1122.

VALIANT 1963, Signet 200, hardtop, sièges baquets, radio, $890 ; 722-5529.

VALIANT, 1963, automatique, radio, pneus neufs, $625. 1372 St-Grégoire.

VALIANT station-wagon, 60, en bon ordre. 389-2708.

VALIANT convertible 1966, Signet, 6, automatique, radio, financerais. 677-6438.

VALIANT 1965, V-200, 4 portes, bon ordre, particulier, après 6 heures p.m. 376-8643.

VALIANT 1965, 2 portes, hardtop, 145 H.P., radio, 26,000 milles, voiture de très belle apparence. Financerais avec $300 comptant. Blais Auto, 489-8439.

VALIANT Signet 1964, sièges baquets, 29,000 milles. Soir : 322-5488.

VAUXHALL '61, très propre, prix discutable. Après 6 heures, 376-7420.

VAUXHALL 1962, standard, $275, propre, 4 portes, soir, 727-0353.

VAUXHALL VIVA 1956, 8,500 MILLES, EXCELLENT ETAT GENERAL, AUBAINE $865. VI. 9-1203.

VAUXHALL VIVA, seulement 16,000 milles, 1½ an, excellent état. 738-4817, Gerry, après 5 h.

VAUXHALL 1959, STATION-WAGON, TRES PROPRE, $75. 663-5537.

VAUXHALL Victor 1962, excellente condition. Radio, pneus d'hiver. 276-6143.

VIVA VAUXHALL 1965, noire, intérieure rouge, sièges baquets, $675. 322-4522.

VOLKSWAGEN 1964, de luxe, doit voir, particulier, 526-2798.

VOLKSWAGEN 1964, chaufferette, gaz, mécanique, A-1 financerais, 677-6438.

VOLKSWAGEN 1961, parfaite état, très propre, $200. 679-4356 entre 5 et 6:30 le soir.

VOLKSWAGEN, autobus, 1962, bon mécanisme, $600. Après 6 heures. 681-6918.

VOLKSWAGEN 1600, station wagon, 1966, en condition exceptionnelle, 21,000 milles, radio AM-FM, beige, intérieur en cuirette noire, comme une voiture neuve. Appeler: 849-3284.

VOLKSWAGEN 1966, 11,000 milles, tout neuf, $1,000, pas d'échange. 353-0540.

VOLKSWAGEN 1963, 1964, 1965, deluxe, chaufferette gaz, 271-9225.

VOLKSWAGEN 1965, de luxe, radio, $950, $11 comptant $38 mois. 849-4934.

VOLKSWAGEN, station, 1963, très bon état, $850. Tél.: 274-6036.

VOLKSWAGEN 1960, deluxe, mécanisme comme neuf, $325. 273-0746.

VOLKSWAGEN 1962, en excellente condition, radio. Tél. 484-5293.

VOLKSWAGEN 1963, petite autobus 9 passagers, bonne condition. Termes faciles, CR. 6-5519.

VOLKSWAGEN 1961, blanc, bonnes conditions, radio, cause départ, $350. 669-8710.

VOLKSWAGEN 1964, 1300, STATION-WAGON, COMPLETEMENT RECONDITIONNEE, PEINTURE NEUVE. 849-1203.

VOLKSWAGEN 1500, 1963, bleu pâle, vraiment en très bonne condition, sure, économique, rapide, prix bien modéré, toute la journée : 849-3285.

VOLKSWAGEN 1964, particulier, $650. Comme neuve. 254-6419 soir; jour 352-1290.

VOLKSWAGEN 62, très bonne condition, 37,000 milles, 321-0863, jour ; après 7 heures : 721-1077.

VOLKSWAGEN 1963, modèle 1500, station wagon, très propre, facilité de paiements, 254-4524.

VOLKSWAGEN 62, deluxe, propre, en bon état, 259-5232, 259-9946.

VOLKSWAGEN 1965, tous accessoires, en parfait état; moteur neuf; mécaniquement parfait, pneus neufs; vendra $725. 277-0136.

VOLVO 1966, automatique, 30,000 milles, très propre, dame propriétaire, 331-5092, après 7 heures.

VOLVO 67, PARTICULIER, DOIT VENDRE. 727-1677.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Laval, se présentera devant la Cour Supérieure siégeant en Pratique, chambre 31, au Palais de Justice à Montréal, le 5 décembre 1967, à 10:30 heures a.m., ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, aux fins de présenter une requête pour faire confirmer par ladite Cour les plans suivants :

Un plan préparé par M. René Jodu 27 juin 1967, concernant l'homologation pour l'établissement d'un parc sur partie du lot numéro 354 aux plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin;

Un plan préparé par M. René Jodoin, arpenteur-géomètre, en date du 27 juin 1967, concernant l'homologation pour l'ouverture de rues et l'établissement d'un parc sur parties des lots numéros 623, 624 et 628 aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Martin.

Lesdits plans ont été approuvés par le règlement numéro L-867 CHG à une séance régulière convoquée selon la Loi et tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 10 octobre 1967 et déposé aux archives de ladite Ville où il peut être examiné et dont une copie sera annexée à ladite requête.

Daté en la Ville de Laval, ce 7 novembre 1967.

Mes Savard, Coutu & Laurin,
Procureurs de la requérante.

COMMISSION DU TRANSPORT AERIEN

AVIS DE REPRISE DES AUDIENCES

Le 6 novembre 1967.

1. Requête de Quebecair Inc. pour l'amendement du permis No A.T.B. 453/49 (S) autorisant un service aérien régulier classe 1 desservant Rimouski, Mont-Joli, Forestville, Baie-Comeau, Sept-Iles, Québec, Montréal, Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Murray Bay/Charlevoix, Matane, Schefferville, Wabush, Gagnon et Manicouagan par l'addition des points suivants : Bathurst et Edmunston, Nouveau-Brunswick, et Gaspé, Québec.
Dossier No 343.
2. Requête de Air Gaspé Inc. pour l'amendement du permis No A.T.B. 1161/60 (NS) autorisant un service aérien commercial irrégulier classe 3 aux points spécifiques suivants : Gaspé, Chandler, Bathurst, Bonaventure et Charlo, afin d'y ajouter la ville de Québec, Québec.
Dossier No 436.
3. Requête de Eastern Provincial Airways (1963) Limited pour l'amendement du permis No A.T.B. 12/45 (S) autorisant un service commercial aérien régulier classe 1 desservant Charlottetown, Summerside, Moncton, Iles-de-la-Madeleine, afin d'y ajouter les points suivants : Bathurst / Charlo, Nouveau-Brunswick, et Montréal, Québec.
Dossier No 469.

En vertu de la signification par Quebecair Inc. à ladite Commission d'une défense de statuer émise par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick ainsi que d'une interdiction adressée à ladite Commission de procéder, entendre ou de rendre décision dans le cas de la requête de Air Gaspé Inc. ou de Eastern Provincial Airways (1963) Limited jusqu'à ce que ladite défense de statuer soit finalement entendue et réglée, ladite Commission a ajourné ses audiences concernant les requêtes ci-haut mentionnées le lundi 14 août 1967 jusqu'à une date à être fixée.

La demande de Quebecair Inc. pour une telle défense de statuer ayant été rejetée par ladite Cour, la Commission fixe, par la présente, le lundi 20 novembre 1967, à 10 heures a.m., pour la reprise desdites audiences à l'Auditorium, Hôtel de Ville, 256, rue St. Andrew, Bathurst, Nouveau-Brunswick.

Si les requérants, intervenants ou toute autre personne devant comparaître devant la Commission pour y témoigner, ont l'intention de produire à l'audience des preuves d'une nature à prendre les parties par surprise ou à résulter en une demande d'ajournement, les preuves proposées devront être produites à ladite Commission, aux requérants, intervenants le ou avant le 14 novembre 1967.

COMMISSION DU TRANSPORT AERIEN
J. P. Lalonde, secrétaire.

VILLE DE LA PRAIRIE

APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL DE VILLE SUR LE COIN NORD-EST DES RUES STE-ELIZABETH ET LONGTIN, DANS LA VILLE DE LA PRAIRIE.

Des soumissions, dans des enveloppes scellées, portant l'inscription "Soumissions pour la construction d'un Hôtel de Ville" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 8:30 heures p.m., mardi le 21 novembre 1967 et seront ouvertes publiquement à 8:30 heures p.m., le même jour, à la salle de l'Hôtel de Ville, 304, rue St-Ignace, La Prairie, ou à une séance subséquente du conseil.

Ces soumissions seront pour l'exécution des travaux de construction d'un Hôtel de Ville avec poste de Police et des Pompiers.

Ces soumissions seront faites sur des formules préparées par Lemay-Leclerc-Trahan, architectes de la Ville de La Prairie.

Les formules de même que les plans et les cahiers des charges seront obtenus au bureau de Lemay-Leclerc-Trahan, architectes, 3517, Boulevard LaSalle, Verdun, P. Qué., moyennant un dépôt de $100.00 en argent comptant ou en chèque. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et les cahiers des charges en bonne condition, dans les quinze jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte ou une Caisse Populaire et payable à la Ville de La Prairie, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

Les soumissions pour les spécialités suivantes :

1. Plomberie et chauffage;
2. Electricité;

doivent être déposées au Bureau des Soumissions Déposées de Montréal, 4970, Place de la Savane, avant 4:00 heures p.m., le 20 novembre 1967.

La Ville de La Prairie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Léopold Péladeau,
Greffier de la Ville,
304, rue St-Ignace,
La Prairie, P. Qué.

La Prairie, le 3 novembre 1967.

Etes-vous observateur?

SOLUTION :

1—Le profil du nuage a été modifié à droite.
2—Sous le ponton, la poutrelle horizontale est plus courte à gauche.
3—Le col du scaphandre est plus large sur l'avant.
4—La bouteille d'air est plus courte en bas.
6—Le support de l'écriteau est plus long au pied.
5—Sous le pêcheur, le trait de base de la pierre est manquant.
7—En haut de la canne, le fil à pêche est incomplet.
8—La queue du poisson situé à gauche de l'amorce est différente.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

67 367P

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Gérant, Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q. et portant la mention :

"SOUMISSION POUR PEINTURE INTERIEURE — SUCCURSALE POSTALE "YOUVILLE" — 300 EST, BLVD CREMAZIE — MONTREAL, P.Q."

seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'est), mercredi le 29 novembre 1967.

On peut prendre connaissance des devis et formules de soumission, ou se les procurer par l'entremise de :

**Directeur de District,
1631 avenue de Lorimier,
Montréal 24, P.Q.**

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Jean Dorval
pour Maurice-J. Vaive,
Gérant, Services Administratifs.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DUVERNAY

195, Montée Masson
Duvernay-Est
Ville de Laval, P.Q.
Téléphone : 661-4560

APPELS D'OFFRES

pour enlèvement de la neige et fourniture d'huile à chauffage.

ENDRAITS :

a) école secondaire Leblanc, 195, Montée Masson, Duvernay-Est, Ville de Laval.
b) école Georges Vanier, 3985, boul Lévesque, St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval.
c) manoir Notre-Dame de Mascouche, R.R. no 2, Mascouche, Co. L'Assomption.

La Commission Scolaire Régionale Duvernay recevra jusqu'à 4:30 heures de l'après-midi, le 21 novembre 1967, des offres sous enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné.

Pour être valables, toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé tiré sur une banque à charte ou Caisse Populaire et fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale Duvernay pour un montant équivalent à 10% du montant global de la soumission.

Les soumissionnaires pourront se procurer les instructions aux soumissionnaires, plans et devis et tout document, en s'adressant à la Commission Scolaire Régionale Duvernay, 195 Montée Masson, Duvernay-Est, Ville de Laval.

Les soumissions seront ouvertes à une session qui sera tenue le mardi 21 novembre 1967 à 8:00 heures de l'après-midi au 195 Montée Masson, Duvernay-Est, Ville de Laval.

La Commission Scolaire Régionale Duvernay ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Duvernay-Est, ce sixième jour de novembre 1967.

ACHILLE CORBO
Administrateur
Secrétaire-trésorier

GÉRANT DES VENTES D'AUTOMOBILES

Un concessionnaire GM bien connu est intéressé à obtenir les services d'un gérant des ventes bilingue, ambitieux et dynamique possédant un excellent dossier dans la surveillance et la gérance d'un personnel de vente. Doit exceller dans la conclusion des ventes. Proposition de premier ordre pour l'homme voulu. Discrétion assurée à toutes les demandes. Ecrire donnant tous détails pertinents à

CASE 10326, LA PRESSE

DE TOUT pour TOUS

chez

BARNABÉ MOTORS

GRANDES ÉCONOMIES À RÉALISER !

CHEVROLET '67	Impala 2 portes, HT, V-8, automatique, radio, servo-direction et freins, toit en vinyle, flasques de roues deluxe, pneus blancs.	$3145
OLDSMOBILE '66	Cutlass, décapotable, V-8, tout servo	$2445
DODGE POLARA '66	Sedan 440, automatique	$1845
METEOR RIDEAU '66	Sedan 2 portes, automatique, radio, 6 cylindres	$1845
CHRYSLER '65	Décapotable, Windsor, tous accessoires	$2245
OLDSMOBILE '65	Hardtop, 2 portes, Dynamic 88, tous accessoires	$2145
PONTIAC '65	Sedan, Stratochief, 6 cylindres, automatique	$1345
CHEVROLET '64	Décapotable, Impala, V-8, tous accessoires	$1645
CHEVROLET '64	Station Wagon, Bel-Air, V-8, automatique, radio, servo-freins et direction.	$1445

GARANTIE D'UN AN DE BARNABE
CONDITIONS GMAC CONVENANT
A VOTRE BUDGET

FORD '64	Station wagon, V-8, automatique.	$1445
VALIANT '64	Décapotable, Signet, automatique, radio	$1345
OLDSMOBILE '63	Hardtop, Dynamic, 2 portes, tous accessoires	$1245
FALCON '63	Sedan, automatique, radio.	$845

PLUSIEURS AUTRES AU CHOIX

ECHANGES ACCEPTES

VOYEZ LES AUTOS SURES DE

Barnabé MOTORS LTD.
MONTRÉAL

930, boulevard LAURENTIEN
SAINT-LAURENT — 744-6359

"UN BON VENDEUR GM A CONNAITRE"

Grégoire veut recueillir $100,000 en France pour payer des émissions de tv pour le mouvement indépendantiste

Pierre Saint-Germain
De notre correspondant à Paris

PARIS. — M. Gilles Grégoire, chef du ralliement national, a donné ce matin les noms des membres du comité de souscription publique pour l'indépendance du Québec, en voie de formation en France, et qui sera chargé de recueillir de $100,000 à $110,000 pour payer des émissions hebdomadaires de télévision pour le mouvement indépendantiste au Québec.

M. Grégoire a par ailleurs annoncé, au cours d'une conférence de presse tenue à Orly, avant son départ pour Montréal à 14 h. 25 (locales), qu'un comité d'action politique pour l'indépendance du Québec avait été créé en France. Ce comité, dont le secrétaire général est Me Maurice Jaquinot, avocat à la Cour de Paris, tiendra notamment des réunions d'information à Paris et dans toute la France.

Me Jaquinot, qui est âgé de 47 ans, a déclaré qu'il n'appartient à aucun parti politique et qu'il n'a jamais fait de politique. Il a commencé à s'intéresser au problème québécois il y a quelques mois à l'occasion de la visite du général de Gaulle au Québec. M. Jaquinot s'intéresse beaucoup aux prolongements que l'indépendance du Québec aurait au Canada et aussi sur le plan français, européen et même mondial.

Le comité de Grégoire

Voici l'essentiel des déclarations faites par le chef du Ralliement national devant la presse :

● Le président du comité d'action politique est Me Arthur Simard, avocat au barreau de Québec, en séjour d'études en France, et le vice-président, M. Vincent-Charles Raedecouer, 21 ans, étudiant français (en droit). La majorité des Québécois membres de ce comité seront des étudiants en séjour en France.

En collaboration avec diverses personnalités, le comité d'action politique va compléter d'ici février ou mars, alors que M. Grégoire reviendra en France, la formation du comité de souscription publique pour l'indépendance du Québec. Ces personnages sont, a déclaré M. Grégoire, MM. Yves Berger, directeur littéraire des Editions Frasset-Jaquinot (déjà nommé) ; Serge Mallet, journaliste et sociologue ; Lucien Junillon, secrétaire général du Front travailliste (petit groupe politique) ; Dominique Gallet, membre de l'Union de la jeunesse pour le progrès (tendance gaulliste) ; Georges Berlioz, docteur en droit, secrétaire général de l'Union des étudiants pour le progrès ; la comtesse de Pange, membre du jury du prix Femina ; MM. Raedeker et Simard (déjà nommés). D'autres noms s'ajouteront à cette liste.

Le comité de souscription aura un compte de chèque postal.

Dans cinq ou six ans

● L'objectif de $100,000 à $110,000 pourrait être atteint d'ici cinq ou six ans, espère M. Grégoire, qui a précisé que les partis indépendantistes avaient recueilli environ $90,000 en 1966. L'argent recueilli en France servira à acheter des émissions hebdomadaires de télévision aux postes privés du Québec, pendant 52 semaines, mais non dans les provinces à minorité francophone. Le fonds servira également à payer de la publicité dans la presse française ainsi que des annonces diverses.

M. Grégoire a souligné que des difficultés pourront se présenter pour l'achat des émissions de télévision, "car nous sommes victimes d'une contre-propagande lancée par les autorités fédérales" et les postes privés sont contrôlés par des adversaires de l'indépendance du Québec.

M. Grégoire a de nouveau souligné que la France est l'un des pays qui peuvent faire le plus pour l'indépendance du Québec et que des hommes d'affaires français sont intéressés par l'idée de l'indépendance du Québec. Un Québec indépendant diversifiera son champ d'action vers la France et le Marché commun. Les hommes d'affaires français qui encourageront l'indépendantisme rechercheront la même chose que les sociétés qui souscrivent aux caisses des partis politiques québécois et canadiens.

Outre les réunions d'informations, dont la première aura lieu à Lyon le 30 novembre et à laquelle participeront Yves Berger et Claude Julien, journaliste au "Monde", le comité d'action politique pour l'indépendance du Québec :

—Organisera des rencontres entre des personnalités représentatives ;

—mettra sur pied un organisme chargé de l'accueil des personnalités québécoises qui viendront en France ;

—établira à Paris une liaison permanente avec les chefs indépendantistes québécois ;

—participera au nom du Québec à des manifestations à caractère international, comme par exemple contre la guerre du Vietnam.

● M. Grégoire, qui veut faire part à M. Pierre Bourgault, attendu en France lundi prochain, de son activité à Paris, a déclaré avoir rencontré un ancien ministre, M. Jean Charbonnel, 35 députés, dont MM. Achille Peretti, gaulliste, Mitterand et Deferre (Fédération démocrate et socialiste), des communistes, des royalistes, etc.... Il n'est pas venu en France pour obtenir l'appui de la gauche ou de la droite, mais de tous les Français, quelle que soit leur idéologie, en faveur de l'indépendance du Québec. "Au début, personne n'osait trop se compromettre, a-t-il dit, mais le problème s'est ensuite dépolitisé." M. Grégoire a fait état de son intervention à la session de convention des institutions républicaines, samedi, au cours de laquelle un député, M. Labarrière, qui a séjourné au Québec, il y a quelques années, avait tenu des propos amers sur le Québec (l'influence de l'Eglise, le complexe de culpabilité des Canadiens français, leur façon de parler, etc...). M. Grégoire a souligné que M. Mitterand lui avait dit que la position de la gauche sur le Québec n'était pas encore définitivement établie.

● M. Grégoire a prédit que les conflits qui ont éclaté au sein du parti libéral québécois se produiront au sein de l'Union nationale si M. Daniel Johnson ne s'aligne pas sur des positions indépendantistes. A ce moment-là, le regroupement de toutes les forces séparatistes sera beaucoup plus facile.

COUR SUPERIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No n7394

AVIS

SOYEZ AVISE que le 18e jour de décembre 1967, à 10 heures de l'avant-midi, Agnes Beth Walsh s'adressera à l'un des juges de la Cour Supérieure, division de pratique, Salle 31 du vieux palais de justice, situé à 155 rue Notre-Dame est, dans les cité et district de Montréal, siégeant dans et pour le district de Montréal, afin d'obtenir des lettres de vérification établissant que la succession de Patrick S. Walsh a été confiée à ladite Agnes Beth Walsh.

MONTREAL, 2 novembre 1967.

GAMEROFF, FENSTER,
KANDESTIN & GELFAND,
Procureurs de la demanderesse.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS 67-372P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Surveillant aux Soumissions, Ministère des Travaux Publics du Canada, 2085 avenue Union, Montréal 2, et portant la mention :

NOUVELLES CLOISONS AU DEUXIEME PLANCHER COMMISSION D'ASSURANCE CHOMAGE — BUREAU REGIONAL, 1441 RUE ST-URBAIN, MONTREAL, P.Q.

seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.N.E.) MERCREDI, le 22 novembre, 1967.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise de :

Bureau de la Distribution des Plans, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q., et on peut les consulter à la même adresse.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Maurice J. Vaive,
Gérant,
Services Administratifs

Montréal: vol de tableaux évalués à $226,300

Des oeuvres de peintres mondialement connus, comme Cézanne, Renoir, Delacroix et Utrillo, sont au nombre des huit tableaux volés durant la dernière fin de semaine à l'appartement d'un collectionneur à Montréal, M. Ulrich Steiner, du 3455, rue Stanley.

La victime a officiellement évalué l'ensemble des toiles disparues à $226,300 et deux des ouvrages valent à eux seuls la somme impressionnante de $181,500. L'un est dû au pinceau de Paul Cézanne et représente une tête de garçonnet, l'autre est dû à Camille Pissaro et représente un village. Le premier vaut $99,000, le second $82,500.

La liste des autres toiles volées se lit comme suit : une peinture de Maurice Utrillo, estimée à $15,000; un paysage de Pierre-Auguste Renoir, estimé à $15,000 également; un tableau dû à Max Slevogt et représentant des orchidées, estimé à $6,000; une toile d'Eugène Delacroix, reproduisant un paysage, évalué à $4,400; une toile de Max Liebermann, d'une valeur de $4,000; et une oeuvre anonyme, un portrait de femme, valant $400.

La victime, M. Ulrich Steiner, qui est âgé de 50 ans et travaille pour un courtier en valeurs de Montréal, a constaté le vol dimanche soir, alors qu'il réintégrait l'appartement où il vit seul après avoir passé la fin de semaine chez un restaurateur de ses amis, à Sainte-Adèle, dans les Laurentides.

Les détectives affectés à l'enquête sont d'avis que l'important cambriolage est le fait d'un ou de plusieurs malfaiteurs hautement spécialisés, comme tend à le prouver la façon dont ils ont forcé la serrure du logement de M. Steiner et l'habileté avec laquelle ils ont débarrassé les tableaux de leur cadre avant de les emporter . . . dans une valise prise au passage chez leur victime.

M. Steiner, à qui son père avait légué les tableaux, a déclaré aux enquêteurs qu'ils était heureusement couvert par une assurance pour la totalité de la valeur des toiles. Sa police, aurait-il ajouté, devait expirer au mois de février.



Paul Cézanne : une tête d'enfant. Evalué à $99,000.



Camille Pissaro : un village. Evalué à $82,500.

Directeurs régionaux et spécialistes-conseils pour les services psychiatriques

Afin de mieux individualiser les besoins des régions et de leur apporter des solutions plus spécifiques, le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a procédé à la nomination d'un premier groupe de directeurs régionaux et de spécialistes-conseils auprès de la division des Services psychiatriques que dirige le Dr Dominique Bédard.

Les directeurs des régions en cause sont les suivants : le Dr Gilles Lortie, de l'Institut Albert-Prévost, directeur régional du territoire du Montréal métropolitain, section psychiatrie générale, et pour la section psychiatrie infantile, dans cette même région, le Dr Laurent Houde, de l'hôpital Sainte-Justine. Le Dr Charles E. Marin, psychiatre de Montréal, directeur régional du territoire de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent. Le Dr Marin est de plus nommé surintendant médical de l'hôpital psychiatrique de Gaspé. Le Dr Pierre-G. Martel, de l'hôpital St-Charles de Joliette, directeur régional du territoire des Trois-Rivières.

M. Cloutier a précisé qu'il a l'intention de nommer dans les prochains mois d'autres directeurs régionaux afin de couvrir les autres territoires administratifs du Québec.

Selon le ministre, ces mesures contribueront également à définir les rôles des établissements psychiatriques dans une région en tenant compte des rapports entre eux. La planification du programme du ministère de la Santé, dans le domaine de la psychiatrie et de l'hygiène mentale, s'inspirera davantage des principes de la sectorisation et de l'intégration des services.

Pour leur part, les 18 spécialistes-conseils qui ont été nommés auront à répondre à des demandes de consultation que leur adressera le directeur des Services psychiatriques et ils feront automatiquement partie de la Commission consultative des Services psychiatriques, commission qui recommencera bientôt à siéger. Ces spécialistes oeuvreront dans divers secteurs de la psychiatrie, comme la gériatrie psychiatrique, la formation professionnelle, la recherche, les incidences juridiques de la psychiatrie, l'enseignement, etc.

M. Cloutier a tenu à signaler que l'année 1967-1968 constitue une étape très importante dans la régionalisation des soins psychiatriques du fait de l'implantation de plusieurs psychiatres dans des régions du Québec qui n'ont jamais eu à leur service de tels spécialistes. Il s'agit de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Roberval. Cette évolution touche également les régions de la Beauce et de Dorchester, de Montmagny et de St-Hyacinthe.

Les ingénieurs forestiers doivent se libérer une fois pour toute du traditionnalisme

— *M. Claude Gosselin*

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Terres et Forêts du Québec, M. Claude Gosselin, a invité hier les ingénieurs forestiers à expulser une fois pour toutes le traditionnalisme de leur profession.

Conférencier hier au congrès de la Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, M. Gosselin en a profité pour encourager son auditoire à manifester une fermeté plus grande dans son action.

"C'est à vous les forestiers, et à vous seuls, de rompre, s'il y a lieu, le cordon qui lie encore la profession à un certain traditionnalisme", a lancé le ministre.

"Je sais qu'entre-vous, à l'occasion, vous n'hésitez pas à contester, sur une base théorique, et à l'intérieur de votre profession, certaines doctrines traditionnelles; mais dans vos attitudes, dans votre action, dans vos positions devant le public, vous montrez peut-être moins de fermeté".

"Bref, a conclu M. Gosselin, puisque vous êtes d'accord entre vous que les choses devraient être changées, que certaines doctrines devraient être revisées pour le plus grand bien de la foresterie, il y aurait lieu, je pense, de vous mettre d'accord pour en faire profiter le public et la forêt du Québec."

Après la lecture de son texte rédigé, le ministre a poursuivi en mentionnant qu'il est paradoxal que des ingénieurs forestiers doivent vérifier le travail de d'autres ingénieurs forestiers.

Tous ont compris que M. Gosselin a fait allusion au travail des ingénieurs forestiers qui sont à l'emploi de compagnies privées, que d'autres ingénieurs forestiers à l'emploi du ministère doivent contrôler.

Devant certains problèmes d'aménagement de la forêt, certains ont déjà suggéré que le gouvernement nomme plus de surveillants. Le ministre des Terres et Forêts a indiqué hier qu'il favorise une autre formule, qui est en somme le sens des responsabilités des ingénieurs forestiers eux-mêmes.

Les ingénieurs verraient d'un bon oeil la création d'une Société d'exploitation forestière québécoise

par Claude Turcotte

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La création d'une Société d'exploitation forestière québécoise permettrait de concilier des intérêts à court terme d'ordre politique et industriel avec un programme à long terme d'aménagement de la forêt.

Cette proposition connait de plus en plus de faveur au sein de la Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, bien que celle-ci n'a pas encore pris position sur cette question.

Essentiellement, la Société d'exploitation forestière, qui pourrait être un organisme para-gouvernemental ou mixte, aurait pour but de distribuer les matières premières en fonction de toutes les usines existantes.

Les ingénieurs forestiers qui avancent cette formule font valoir qu'elle présente plusieurs avantages sociaux, économiques et politiques.

Plusieurs, dont M. Marcel Lortie, président sortant de la Corporation et professeur à la faculté, de même que M. Guy Pelletier, secrétaire général de la Corporation et ex-aménagiste au BAEQ, estiment que l'aménagement à long terme est très difficile sinon impossible dans le contexte actuel.

D'une part, les gouvernants élus à tous les quatre ans sont naturellement portés à répondre aux besoins de l'heure. Ainsi, si telle usine est à court de ressources, il faut coûte que coûte lui en fournir pour éviter des mises à pied massives. Cela se fait souvent à l'encontre de toute politique cohérente de développement à long terme.

Il arrive en conséquence que certaines régions sont surexploitées. On admet volontiers que le facteur social a contribué largement à ce qu'on appelle péjorativement "les coupes à blanc".

Or, certains estiment qu'une Société d'exploitation forestière pourrait concilier les intérêts à court terme et l'aménagement à long terme.

Cet organisme verrait à une exploitation rationnelle, de manière à utiliser au maximum toutes les essences tout en évitant le nettoyage complet de certains territoires.

Ainsi, le plus gros bois serait destiné à l'industrie de sciage et le reste aux pâtes et papiers. On rapporte que cette méthode est déjà utilisée par certaines compagnies, mais que ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la province.

Par ailleurs, on fait valoir que l'un des principaux avantages d'une Société serait d'éliminer ou de diminuer les drames sociaux qui font suite à la fermeture d'une usine.

La Société d'exploitation forestière verrait à puiser la matière première sur un territoire plus vaste que la concession forestière ou la région, en appliquant un système de rotation, qui empêcherait la disparition de la forêt dans les régions les moins éloignées.

Pour faciliter le fonctionnement du système, le gouvernement devrait accorder des diminutions sur les droits de coupe dans les régions moins accessibles.

Il est évident d'autre part qu'il faudrait entreprendre parallèlement de vastes travaux de sylviculture dans les territoires qui ont été surexploités jusqu'à maintenant.

Un représentant du Conseil des producteurs de pâtes et papiers du Québec a mentionné de son côté qu'il n'y a pas lieu pour l'instant de songer à un programme d'aménagement pour l'ensemble du territoire québécois.

Selon lui, une telle entreprise devrait être limitée aux régions déjà défrichées.

Modération plutôt que hausse des impôts

EDMONTON (PC) — Si le gouvernement fédéral parvient à réduire ses dépenses d'un milliard de dollars l'an prochain, il ne sera pas nécessaire d'augmenter l'impôt.

C'est ce qu'affirmait hier M. R. A. Engholm, président de l'Association canadienne des manufacturiers, qui se trouvait à Edmonton pour y voir des personnalités provinciales, municipales et industrielles.

M. Engholm s'est dit d'avis qu'une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers, ou sur celui des sociétés, ferait présentement plus de tort que de bien à l'économie canadienne.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARCHAMBAULT (Gustave J.) — A St-Vincent-de-Paul, le 5 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Gustave-J. Archambault, époux de Gabrielle La Haye, demeurant 744 avenue Marsolais, St-Vincent-de-Paul. Il laisse dans le deuil son fils Pierre, sa fille Gisèle (Mme J.-L. Girard), et sa bru Rita Longpré. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux et Fils Inc., 11,130 boul. Pie-IX, Mtl-Nord, pour se rendre à l'église St-Sylvain de Duvernay, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARIL (Louise) — Le 7 novembre 1967, à l'Hôpital Général de Montréal, dans sa 38e année, est décédée Louise Senecal, fille de feu M. A. Senecal et Mme J. W. Fraser, soeur de Mme Jacques Laberge (Madelaine), de St-Lambert, Mme Jean Buisson (Denise), de Québec, et du major Pierre Senecal, de Kingston, Ontario. Exposée au salon Clarke Funeral Home 5580, rue Sherbrooke ouest Service funèbre à l'église St. Ignatius of Loyola, vendredi matin, à 9 heures. Inhumation au cimetière St-Michel, de Trois-Rivières.

BEAULIEU (Berthe) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Arthur Beaulieu, née Berthe Brisebois, demeurant 5660 Lacordaire. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 3254, rue Bellechasse et 11ème, Rosemont, à 9h.30, pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs, (5905, Turenne) où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (O. Magella) — A Courville, le 7 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. O. Magella Bédard, employé civique, époux de Dame Berthe Morin, demeurant 1330, De Carrière. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Arthur Cloutier et Fils Ltée 975, rue Marguerite-Bourgeois à 9 hrs, pour se rendre à l'église du Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 hres 15, et de là au cimetière de Notre-Dame, de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Trajet en automobile.

BELEC (Elizabeth) — A St-Laurent, le 7 novembre 1967, est décédée Elizabeth Murphy, épouse en 1ères noces de feu Dick Duplex, et en 2èmes noces de Paul Bélec, mère bien-aimée de Donna (Mme Alan Sim), Colleen; belle-mère de Pauline (Mme A. E. Bartleet), Lucille (Mme J. Savard, Jeannine et Michel, soeur de Jack, Peggy (Mme E. Lennox), Muriel (Mme Jean Brousseau). Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée 790, boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St. Mark's anglicane, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEGARDE (Rose-Anna) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Philippe Bellegarde, née Rose-Anna Boulanger, demeurant à 3151 Ontario. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée, 3198, rue Ontario est, pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Yolande) — A Boucherville, le 6 novembre 1967, à l'âge de 22 ans, est décédée Mlle Yolande Bissonnette, fille de Dollard Bissonnette, et de Fleur-Ange Lemoyne; demeurant à 582, boul. Marie-Victorin, à Boucherville. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Charron & Tétreault angle rues St-Charles et De Laperrière à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Famille, de Boucherville, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Rodrigue) — A Ville St-Michel, subitement, le 6 novembre 1967, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Rodrigue Bourdeau, époux de Denise Joly, demeurant à 8800, 14e ave, Ville St-Michel, père de Gérard, Claude et Luc. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi partira des salons Giroux & Fils Inc. 8880, boul. St-Michel à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Dr Thomas) — A Montréal, le 5 novembre 1967, à l'âge de 86 ans, est décédé Dr Thomas Brault, ancien médecin de la Cie de Transport de Montréal, et ancien gouverneur de la Société des Oliviers, époux de feu Rose Laporte. Il laisse 2 fils, Jean et Marc-Aurèle. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée, Ltée, 6662, rue St-Denis, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLETTE (Georges Alphège) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé Georges Alphège Brouillette, époux de Louise Morin; demeurant 6866, Denormanville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BUELOW (Albiena) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Albiena Prévost, épouse de feu Thomas Buelow, demeurant à 5650 St-Hubert, appt 3. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand 4228, rue Papineau pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Michel, de Sherbrooke, où un libera sera chanté vers 11.30 hres à la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASGRAIN (Léon) — A Rivière-du-Loup, le 5 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé l'honorable juge Léon Casgrain, époux de Dame Gabrielle Petitgrew; demeurant 58, rue Iberville, Rivière-du-Loup. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence à 10 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Patrice, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction funéraire : Marc-André Rioux, Rivière-du-Loup.

Deux ouvriers se noient à Rawdon

Deux ouvriers qui travaillaient à la réfection d'un pont au-dessus de la rivière Ouareau, à Rawdon, se sont noyés, vers 5 h. hier après-midi, lorsque l'échafaudage sur lequel ils se trouvaient a cédé, précipitant les deux hommes dans la rivière.

Il s'agit de MM. Cham Venne, âgé de 61 ans, de St-Jacques-de-Montcalm, et Claude Deschênes, 25 ans, de Rawdon.

CHAMPAGNE (Micheline) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 28 ans, est décédée Mlle Micheline Champagne, fille d'Alphonse Champagne, et de Raymonde Caillé, demeurant à 4406 Earnscliffe. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, angle boulevard Décarie, et avenue Notre-Dame-de-Grâce, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPOUX (Emilio) — A St-Michel-des-Saints, le 6 novembre 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Emilio Champoux, marchand, époux de feu Alberta Ferland. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-A. Coutu 620, rue Brassard St-Michel-des-Saints pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Régina) — A Ste-Thérèse, le 6 novembre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Josaphat Chartrand, née Régina Desjardins; demeurant 14, rue Dubois. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Maurice Savaria Enrg. 61, rue Blainville ouest pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Alfred) — A St-André, d'Argenteuil, le 6 novembre 1967, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Alfred Charbonneau, époux en 1ères noces de Sylvina Parent et en 2èmes noces de feu Rose-Delima Gervais. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant Le convoi funèbre partira des salons Bertrand Ladouceur St-André, d'Argenteuil pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Joséphine) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Georges Chénier, née Joséphine Latour, demeurant au Foyer St-Henri de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons Louis Poirier à St-Polycarpe pour se rendre à l'église paroissiale de St-Télesphore, comté Soulanges, où le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Charles-Henri) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Charles-Henri Côté, époux d'Arsélia Pelletier; demeurant à 7927, Drolet. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée 8078, rue Drolet, angle Jarry à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTNOIR (Joseph-Napoléon) — A Ville de Laval, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans est décédé M. Joseph-Napoléon Cotnoir, époux de feu Aurélie Forcier, demeurant à 383 rue Sicard, Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Cyr et Urbain, 7020, boul. des Mille-Iles, St-François-de-Sales, à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Noël-Chabanel, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-François-de-Sales, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUILLARD (Anna) — A Montréal, le 5 novembre 1967, à l'âge de 82 ans, 8 mois, est décédée Mme Joseph Napoléon Couillard, née Anna Lafontaine; demeurant à 1264, Plessis; mère de René, Edmond, Alexandre, Omer, Roger, Denise. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons Dallaire & Pelletier 1575, rue Ste-Catherine est pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CSOMAN (Jules). — Accidentellement, le 7 novembre 1967, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Jules Csoman, (Shuman) fils de feu Joseph Csoman et de Maria Krausz, demeurant à 10,985, Lamoureux. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons Giroux & Fils Inc. 11,130, boul. Pie-IX à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Hongrois, 90 Guizot ouest, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELORME (Louis-Joseph) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Louis-Joseph Delorme, époux de Reine Ladouceur, père de Pierre, Bernard, Mme Médard Gratton (Reine), Mme Conrad Lussier (Françoise), Mme Gaston Jolicoeur (Pauline), beau-père de Marguerite Larivée, et de Faby Gaudet. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 2093, rue de Salaberry, à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Gaétan, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Onésime) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Onésime Demers, époux de Valéda Brousseau, demeurant 2036, Valois. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons E. Rajotte 3635, rue Hochelaga pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAS (Raymond) — A Charlemagne, le 7 novembre 1967, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Raymond Dumas, époux de Lucienne Bouchard, demeurant 28 St-Jacques, Charlemagne. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Yvon Champagne 222, rue Notre-Dame-des-Champs, Repentigny à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Simon et St-Jude, Charlemagne, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Charlemagne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Marie-Reine) — "Soeur Irène de Jésus", des Soeurs grises de la Croix, d'Ottawa, dont les funérailles eurent lieu à Ottawa, le 6 novembre. Elle était la fille d'Omer Desmarais et de Délia Verville, de St-François-du-Lac, et soeur de Côme, Angéline (Mme Georges A. Fortier), et d'Alice, de Montréal.

DOUCET (René) — A Longueuil, le 7 novembre 1967, à l'âge de 58 ans, est décédé René Doucet, époux de Paulette Tessier; demeurant à 306, St-Thomas; père de Mme Raymond Garneau (Jocelyne), Milles Michelle, Christiane et Josée. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire E. Darche & Fils 86, rue St-Charles ouest, Longueuil à 10 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, de Longueuil, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOYON (Gustave) — A St-Isidore-de-Laprairie, le 6 novembre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Gustave Doyon, maître de chapelle, époux de feu Rose Perras. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la maison Primeau St-Isidore-de-Laprairie pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE-BEAUMONT (Rose-Alice) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Rose-Alice Beaumont, épouse d'Arthur Dufresne, fils de feu Amable Dufresne; demeurant 504, rue Trudeau, à LaSalle. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505, rue Notre-Dame ouest pour se rendre à l'église Ste-Catherine-Labouré, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPE (Joséphine) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme J. Adolphe Dupé, née Joséphine Desmarais; demeurant 6087, boul. Langelier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. C. Roy Inc. 7018, rue Marseille à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERLAND (Charlotte) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Edouard Ferland, née Charlotte Benoit, demeurant 8590 Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745, rue Crémazie est à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Charles-Emile) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 81 ans est décédé Charles-Emile Fontaine, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de feu Délima Laberge, père de Mme François Filteau (Gabrielle), Charles et François. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Savaria Ltée, 8078, rue Drolet, coin Jarry à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

FORTIN (C. Adalbert) — A Outremont, le 7 novembre 1967, à l'âge de 87 ans, est décédé C. Adalbert Fortin époux de feu Itha Morin, père de Charlotte et Madeleine, demeurant à 1120 Bernard ouest, app. 30. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-S. Vallée Ltée, 1111, rue Laurier ouest, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

FORTIN (Hector) — A Ville Laval, le 6 novembre 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé Hector Fortin, époux d'Adrienne Monette, demeurant 61 St-Luc, Laval-des-Rapides, père de Jacqueline (Mme Jean Dagenais), Raymond, échevin à Ville de Laval, Thérèse (Mme André Duplessis), Marc, Guy, Madeleine (Mme Raymond Nadon) et Lise. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. M. D. Cyr, 3845, boul. St-Martin, Chomedey à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Claude, de Laval-des-Rapides, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Martin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (René) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. René Fortin, époux de Frances Collis, demeurant à 2016, Lecaron. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 6259, boul. Monk à 9.45 hres pour se rendre à l'église Holy-Cross où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUMOND (Aurore) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Léon Gaumond, née Aurore Belanger. Elle laisse ses enfants: Raymond, Mme Rolland Lazure (Marie-Paule), Mme Marcel Carrière (Madeleine), Mme Adrien Dazé (Marcelle), Maurice, Robert, Mme Jean-Claude Delisle (Françoise), et Mme Raymond Varin (Monique) et ses brus Mme Maurice Gaumond (éCcile McDunff), Mme Robert Gaumond (Jeannine Pelletier), et son gendre René Courtemanche, ainsi que sa soeur Mme veuve Alma Leclerc. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Magnus Poirier Inc, 6520, rue St-Denis à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Alice) — A Outremont, le 5 novembre 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Alice Gauthier, née Riel. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée 1111, avenue Laurier ouest à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUVREAU (J. Roméo) — A l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, le 6 novembre 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé le colonel J. Roméo Gauvreau, époux d'Aurette Leblanc. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée, 5650, Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Joseph, de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Monique) — A l'hôpital Notre-Dame, de Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 31 ans, est décédée Mlle Monique Gervais, fille de Joseph Ellud Gervais, et de Marie-Rose Leboeuf, demeurant 6, De Léry, à Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons Charron & Tétreault angle rues St-Charles et De Laperrière à 9 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Sébastien de Boucherville, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAINAULT (Laura Dorais) — A Montréal, le 7 novembre 1967, est décédée Laura Dorais, épouse de feu Arthur Hainault. Elle laisse dans le deuil : 2 fils : Lucien, Robert; 2 filles : Cécile (Mme Roger Charette), Georgette (Mme Louis Lavoie) de Québec; 3 frères : Emilien, Viateur, Jean-Paul; 1 soeur : Luce (Mme Antonio Laberge) de St-Timothée; ses gendres : Dr Roger Charette, M. Louis Lavoie; une belle-fille : Mme Robert Hainault, ainsi que 13 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-R. Deslauriers Ltée, 5650, Chemin Côte-des-Neiges, à 9 hres, pour se rendre à l'église de St-Timothée, Co. Beauharnois, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Armand) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Armand Hébert, autrefois de Laprairie, époux d'Annette Jérôme. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons Victor Dubois Enrg. 807, rue Roy est à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN (Camille) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 55 ans, 2 mois, est décédé M. Camille Jean, époux de Simonne Patenaude, demeurant rue Brunet, Montréal-Nord, père bien-aimé de Manon (Mme Robert Del Duchetto), Micheline (Mme Gaston Bisson). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire Inc., 2645, Boul. Henri-Bourassa est, à 9h.45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOSEPH (Albert) — Le 5 novembre 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé à Fort William, Ontario, à l'hôpital McKellar's General, époux de Joan Reid, père d'Albert jr, Roddy, et Helen (Mme B. W. Beckman). Funérailles à Fort William. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer.

LAFONTAINE (Hervé) — A Montréal, le 4 novembre 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Hervé Lafontaine, époux de Thérèse Robert; demeurant à 4387, Boyer. Les funérailles auront lieu mercredi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire Georges Godin Enrg., 518 Rachel est à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetième de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (Alexandrine) — A Ste-Scholastique, le 6 novembre 1967, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Horace Lalande, née Alexandrine Presseault; mère des abbés Germain et Côme, prêtres sulpiciens, à Montréal, de soeur Germaine Lalande S.G.M., de Mathieu, de Jean-Paul, de Raymond, de Donatien, de Pierre-Paul, de Stéphanette, de Gaspard, de Lucille, de Noël, et d'André. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons Roland Girardôt 368, rue St-Vincent à Ste-Scholastique pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LAROCHE (Arthur) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Arthur Laroche, époux d'Antoinette Beauchamp; demeurant à Chomedey; père de Jean-Paul, Mme Paul Fradette (Cécile), Mme Jacques Bélanger (Jeanne-d'Arc), Mme Jean Labelle (Fleurette), Mme Yvon Robert (Rolande). Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Anna) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Philippe Leblanc, née Anna Leblanc, demeurant à 10912 St-Urbain. Les funérailles auront l

"Manon" demain soir à la Place des Arts

Le touchant personnage de la Manon de Massenet sera chanté par Colette Boky demain et dimanche, et par Jacqueline Martel samedi, dans la production que présentera le Théâtre Lyrique du Québec à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, en collaboration avec la Commission du centenaire.

Le Théâtre Lyrique du Québec, connu autrefois sous l'appellation Théâtre Lyrique de Nouvelle-France, revient une seconde fois à la Place des Arts. Déjà, la troupe avait présenté "La Veuve joyeuse" au printemps de 1966. Créé en mai 1961, le Théâtre Lyrique de Nouvelle-France a donné, depuis sa fondation, 14 oeuvres du répertoire lyrique, devant plus de 100,000 personnes.

Au printemps dernier, la troupe effectua une tournée des différentes villes de la province en présentant "Le Barbier de Séville", de Rossini. Cet automne, la troupe, devenue le Théâtre Lyrique du Québec, joua de nouveau le "Barbier" dans d'autres villes du Québec.

A Montréal, le Théâtre Lyrique du Québec a choisi de présenter "Manon", oeuvre d'un grand lyrisme qui comprend quelques-unes des plus belles mélodies du répertoire.

Colette Boky vient de remporter un grand succès à ses débuts au Metropolitan Opera de New York dans le rôle de la Reine de la Nuit de "La Flûte enchantée", de Mozart. Elle a aussi été vivement applaudie au Festival mondial dans la "Création" de Haydn avec le Coeur Bach de Munich et dans le rôle d'Olympia des "Contes d'Hoffmann" avec la Canadian Opera Company.

Jacqueline Martel a déjà chanté au Théâtre Lyrique de Nouvelle-France et vient de recueillir d'excellentes critiques pour son personnage de Rosine dans la tournée du "Barbier".

Le rôle du chevalier des Grieux sera chanté par les ténors bien connus Richard Verreau (demain et samedi) et Pierre Duval (dimanche). Le baryton Robert Savoie interprétera Lescaut, rôle qu'il a joué maintes fois en Europe. Le rôle du comte des Grieux sera interprété par Claude Corbeil, qui a joué dans "La Belle Hélène" et "La Périchole", et Gaston Germain, applaudi dans l'"Otello" de l'Orchestre Symphonique de Montréal au Festival mondial. André Lortie, ténor montréalais qui vient de chanter avec la Canadian Opera Company dans "Louis Riel" et "Les Contes d'Hoffmann", jouera le rôle de Guillot. Raymond Pincince jouera de Bretigny. Louise Gosselin sera Poussette et Nicole Caron et France Simard, Javotte et Rosette respectivement.

La mise en scène de "Manon" sera assurée par Jacques Létourneau, qui a déjà réalisé plusieurs productions d'opéra à la télévision, à la Place des Arts et au Théâtre Lyrique de Nouvelle-France. Les décors seront signés Jean-Claude Rinfret et les costumes, Richard Lorrain. L'orchestre sera dirigé par le jeune chef montréalais Pierre Hétu et les choeurs seront dirigés par Charles Dumas.

Une interview qui porte fruit

La 13e Assemblée annuelle de la Société canadienne d'Education par l'Art, qui s'est tenue en fin de semaine dernière à l'Hôtel Sheraton-Mont-Royal, aura au moins eu un résultat immédiat, celui de la création d'un cours d'expression plastique à l'Ecole polytechnique de Montréal.

En effet, à la suite de notre interview du directeur de l'Ecole normale de l'Enseignement technique, M. Roger Langlois, qui expliquait pourquoi il avait créé un tel cours à son école, l'une des autorités de l'Ecole polytechnique de Montréal aurait manifesté le désir qu'un cours semblable puisse être donné aux futurs ingénieurs. On cherche actuellement la façon de procéder pour inclure ce cours dans le programme d'études. Nos futurs ingénieurs et techniciens auront donc de moins en moins d'excuse de manquer de vision.

Cinémas FAMOUS PLAYERS
VOTRE GUIDE DES GRANDES PREMIERES A MONTREAL

Les DEMONS DE LA MOTO VS LES ANGES DU PLAISIR!
les DIEUX SAUVAGES en COULEURS
RICKY SHAYNE, ELGA ANDERSON avec la participation du club des "JAGUARS"
EN PLUS
DANA ANDREWS, BRAD HARRIS
SUPER COUP de 7 MILLIARDS COULEURS
CHATEAU FRANÇAIS 271-4400 / 288-5513
GRANADA 255-2428

ROBERT HOSSEIN, JEAN SOREL, NICOLE BERGER
Chair de Poule
EN PLUS
"Le SOLITAIRE PASSE A L'ATTAQUE" en couleurs
ROGER HANIN, JEAN LEFEBVRE
RIVOLI 277-4129
AMHERST 288-2943
PAPINEAU 521-6853
VERSAILLES 352-0200

LES AMAZONES DE L'ESPACE ENVAHISSENT LA TERRE
SUPERMAN vs L'INVASION des MARTIENS
PLUS
SUPERARGO CONTRE LES AMBOUKS
Ken Wood, Monica Randal
en couleurs
GREENFIELD PARK
PLACE GREENFIELD PARK 671-6129
TOUS LES SOIRS à 6.25

James COBURN, MARGARET BLYE, CARROLL O'CONNOR
WATERHOLE #3
TECHNICOLOR
Film principal à 10.40, 12.50, 3.00, 5.10, 7.25, 9.40.
Dernier spectacle complet à 9.10.
LOEW'S
954 STE-CATH. O. 866-5851

2e SEMAINE!
LEE MARVIN gives it to you "POINT BLANK"
Metrocolor
ANGIE DICKINSON
RESERVE AUX ADULTES — 18 ANS
Avec les Canadiens SHARON ACKER et JOHN VERNON
Horaire: 10.15, 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.35. Dernier spectacle complet à 8.55.
PALACE
698 STE-CATH. O. 866-6991

3 DERN. JOURS
JASON ROBARDS, GEORGE SEGAL, RALPH MEEKER
EN COULEURS
THE ST. VALENTINE'S DAY MASSACRE!
RESERVE AUX ADULTES — 18 ANS
Horaire: 10.15, 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30. Dernier spectacle complet à 9.00.
CAPITOL
890 STE-CATH. O. 866-6828

3 DERN. JOURS
SUZANNA LEIGH, FRANK FINLAY, GUY DOLEMAN
The DEADLY BEES
TECHNICOLOR
PLUS
ROBERT HUTTON, AKIM TAMIROFF, BRODERICK CRAWFORD
The VULTURE
Dernier spectacle complet à 8.05
STRAND
912 STE-CATH. O. 866-2774

8e SEMAINE
WARREN BEATTY, FAYE DUNAWAY
BONNIE AND CLYDE
TECHNICOLOR
Film principal à 12.45, 2.50, 5.00, 7.05, 9.25.
Dernière représentation complète à 9.00
YORK
ST. CATH. O. PRES GUY 937-8978

4e semaine! Gagnant du Grand Prix Festival du film de Cannes 1966
The Birds, The Bees and The Italians
starring VIRNA LISI
RESERVE AUX ADULTES — 18 ANS
Commençant à: 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.25. Dernier spectacle 9.00.
Cinema
PLACE VILLE-MARIE 866-2644

Antonioni's BLOW-UP
COLOR
starring Vanessa Redgrave
Film principal 12.10, 2.20, 4.30, 6.40, 8.50. Dernier spectacle complet à 8.30
33e SEM.
LE PETIT Cinema
PLACE VILLE-MARIE 866-2644

POUR LA PREMIERE FOIS au même programme 3 GRANDS FILMS COULEURS
auj. dès 3 h.
MONDO CANE No 1 et No 2
3e sem.
et "LE SEXE DES ANGES"
Cinéma LA SCALA
PAPINEAU coin Beaubien 721-5107

théâtre du rideau vert
Du lundi au dimanche à 20 h 30
dimanche — matinée à 14 h 30
AU REVOIR CHARLIE
Comédie de George Axelrod
Adaptation de Barillet et Grédy
avec
DENISE FILIATRAULT
FRANÇOIS CARTIER
Au STELLA—Tél. 844-1793
4664 St-Denis - Métro Laurier

La BOITE à CLEMENCE
RECITAL CLEMENCE DESROCHERS
de retour de Paris
Spectacles: mar., mer., jeu., et dim. 9 h. p.m. vendredi: 9 h. et 11 h. le soir samedi: 8 h. 30, 10 h. 30, 12 h. 30 p.m.
Relâche le lundi
Rés. 878-4401
sauf vendredi et samedi
438, PLACE JACQUES-CARTIER

VIEUX-MONTREAL
Cinéma LAVAL
3 films en couleurs
"LES INSEPARABLES"
'GROS COUP A DODGE CITY'
'FILS DU CAPITAINE BLOOD'

VIVA MARIA
SCOPE-COULEUR
Brigitte BARDOT — Jeanne MOREAU
LE CORPS ET LE FOUET
(Couleur) — Christopher LEE
NUIT DES VAMPIRES
3 GRANDS FILMS
CINEMA RITZ

festival des films de JEAN-LUC GODARD
EDDIE CONSTANTINE - ANNA KARINA
ALPHAVILLE
ANNA KARINA
VIVRE SA VIE
CINEMA EMPIRE 451 OGILVY 274-4521

66e SEMAINE à Montréal
maintenant au
un homme et une femme
LE MEILLEUR FILM DE L'ANNEE
EASTMANCOLOR
STATION VICTORIA 12.45; 2.50; 5.00; 7.15; 9.30
VENDOME
PLACE VICTORIA TEL.: 878-1451

le sexe et la jeunesse de la France d'aujourd'hui
de JEAN-LUC GODARD
avec JEAN-PIERRE LEAUD, CHANTAL GOYA
RESNAIS
EISENSTEIN
ELYSEE 25 MILTON 842-6053
Masculin Féminin
6e semaine
LA CHASSE AU LION A L'ARC
de Jean Rouch
une belle leçon d'ethnologie au coeur d'un film poétique

Cinémas FAMOUS PLAYERS
CINEMAS FAMOUS PLAYERS
Billets au guichet ou par la poste
Pour ADULTES & ADOLESCENTS 14 ANS
"GONE WITH THE WIND"
CLARK GABLE - VIVIEN LEIGH, LESLIE HOWARD, OLIVIA de HAVILLAND
In 70 mm WIDE SCREEN, STEREOPHONIC SOUND, METROCOLOR
Mats. mer., sam. et dim. à 2.15 p.m. Soirées à 8.15
ALOUETTE 318 STE-CATH. O. 861-2807

Billets au guichet, par la poste ou par téléphone
HARRIS - REDGRAVE
NERO - HEMMINGS - JEFFRIES
TECHNICOLOR
CAMELOT
Mats. mer., sam. et dim. à 2.15 p.m. Soirées à 8.15
WESTMOUNT 5038 SHERB. O. 486-7395

du 20 au 26 nov.
renée claude et michel conte
THEATRE DE L'ESCALE 288-5569

LOST SEX
V.O.S.A. Dirigé par KANETO SHINDO
qui vous a donné Onibaba
BILLETS maintenant disponibles
Stationnement intérieur
POUR ADULTES SEULEMENT âgés de 18 ans
Sur semaine 7.15 - 9.15
Dimanche 1.15 - 3.15, 5.15 - 7.15, 9.15
Art CINEMA AIR CONDITIONED 489-0821 5055 SHERBROOKE W.
Face au théâtre Westmount

117e concert
SARAH FISCHER
AU RITZ CARLTON
Au bénéfice des Musiciens Canadiens
Sous le patronage de leurs excellences le Gouv. Général et Mme Michener
LUNDI 13 NOV. à 8.15 p.m.
EN PREMIERES AUDITIONS PUBLIQUES
GHISLAINE BEAUDET — soprano
MARTIN FOSTER — Violoniste
Agé de 16 ans et
JEAN LAURENDEAU — Clarinettiste
aux Ondes Martenot
Billets: 1.00 (taxe incl.) 932-3586

LES PLUS BELLES FEMMES DU MONDE, DANS UN PROGRAMME UNIQUE
TOUT EN COULEURS
Les POUPEES
GINA LOLLOBRIGIDA, ELKE SOMMER
LES AMOURS PASSIONNEES DE JANE FONDA
Chaque mercredi
LE FILM QUI DEVOILE LE MONDE DE LA NUIT
TABU!
MONTCALM 3238, MASSON Tél. 727-5213

PRO MUSICA
Le dimanche à 16 h 30
12 NOV. — QUATUOR AMADEUS
26 NOV. — QUATUOR JUILLIARD
10 déc. — JEAN-JACQUES KANTOROW, violoniste, et ALBERT LOTTO, pianiste
14 janv. — Orchestre I MUSICI
4 fév. — OCTUOR DE ZURICH
18 fév. — JANET BAKER, soprano, et JOHN NEWMARK, pianiste
17 mars — QUATUOR IOWA et GILLES MANNY, pianiste
7 avril — TRIO DI BOLZANO, piano, violon et violoncelle.
ABONNEMENTS: $25, taxe incl. — étudiants, 6 à 21 ans, $10, taxe incl. — Preuve d'âge requise. UNE PLACE: $4.50 — étudiants $2.00
Chèques à l'ordre de PRO MUSICA, 1270 O., Sherbrooke — tel. 845-0532
Prière d'inclure une enveloppe préadressée et affranchie pour le retour des billets.
PLACE DES ARTS THEATRE PORT-ROYAL MONTREAL 18 QUEBEC

DU 3 NOV. AU 3 DEC. (SAUF LUNDI)
tnm
BOIS-BRULES
reportage épique sur Louis Riel de Jean-Louis Roux
avec Léo Ilial et 42 comédiens
réservations: 849-3637
PLACE DES ARTS THEATRE PORT-ROYAL

DU 11 AU 17 NOV. 8 H. 30 P.M.
LES PRODUCTIONS SPEX PRESENTENT
alain barrière
ACCOMPAGNÉ PAR JACQUES GUILLOT — MICHEL GESINA
JO. CAPO LONGO — JOE [illegible] — ANDRÉ ARPINO
PLACE DES ARTS THEATRE PORT-ROYAL

CE SOIR À 8H.15
Blue Bonnets
SOIRÉE DES DAMES

A L'AFFICHE TOUS LES SOIRS AU SOUL CITY CANADA
JAZZ A SON MEILLEUR
★ PRÉSENTEMENT EN VEDETTE ★
JOHNNY LYTTLE QUARTET
A 4 h. p.m. LE DIMANCHE — MUSICIENS INVITES
LE PREMIER ET LE PLUS CHIC CABARET DE JAZZ A MONTREAL
MUSIQUE SANS ARRÊT de 9 h. p.m. à 3 h. a.m.
772, rue DE LA MONTAGNE (juste au sud de la rue St-Antoine) Tel: 937 6605

LES ARTISTES NORD AMÉRICAINS & COMPAGNIE LTÉE PRÉSENTENT
RAY CHARLES
SON ORCHESTRE ET LES RAELETTS
DANS UN TOUT NOUVEAU SPECTACLE
18-19-20 novembre 67 à 8.30 p.m.
Billets $3.50 à $6.50
PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER MONTREAL 18 (QUEBEC)

UN RÉCITAL ENTIÈREMENT NOUVEAU
du 18 nov. au 3 déc.
matinées dimanches 19 & 26
en première partie LES MILADYS
LES JEROLAS
PLACE DES ARTS THEATRE MAISONNEUVE MONTREAL 18 (QUEBEC)

5 DERNIERES
LES COMPAGNONS DE LA CHANSON
du 30 oct. au 12 nov.
LOUEZ VOS PLACES DES AUJOURD'HUI
Les billets sont en vente aux endroits suivants: Comédie-Canadienne: 861-3338. Les guichets sont ouverts de 10 h. à 7 h. Lucien Melançon (Duvernay), Ed. Archambault Inc.: 849-6201, Corbeil sur la Plaza.
CAISSES POPULAIRES
Notre-Dame du Foyer, Sainte-Gemma, Pointe-aux-Trembles, Sainte-Claire, de Maisonneuve, Saint-Jean-Baptiste-de-Lasalle, d'Hochelaga, Nativité d'Hochelaga, Sainte-Jeanne-d'Arc, Sainte-Philomène de Rosemont, d'Anjou, St-Rémi de Montréal-Nord, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Eugène-de-Rosemont.
COMÉDIE-CANADIENNE
84 ouest, Ste-Catherine • 861-3338

Theatre des VARIETES
4530, rue PAPINEAU (stationnement à l'arrière) Tél.: 526-9311
SUR SCENE TOUS LES SOIRS A 8 HRS
LE DIMANCHE MATINEE A 2 HRS
CLAUDE VALADE
PAUL DAVIS — DENIS GOBEIL
ORCH. sous la direction de Huguette St-Louis
En plus GRANDE COMEDIE
"EN AVANT LES BRAVES"
avec
GILLES LATULIPPE
Robert Des Roches — Paul Thériault — Jean Grimaldi
Denise Andrieux — Francine Grimaldi
FILMS à COMPTER de 5 HEURES
"LE MEURTRIER"
"LES TROIS CAVALIERS NOIRS"
Changement complet de programme à tous les lundis
AUCUN BILLET RESERVE

Morgan

Le magasin tout à la Joie des Fêtes

C'est le moment de venir commander

Vos cartes de Noël personnalisées

Vous êtes invités à venir faire votre choix... au rayon de la papeterie chez Morgan, au rez-de-chaussée. Vous y trouverez une vaste collection de cartes, messagères de souhaits exprimés en français et en anglais, pour un Joyeux Noël et une Bonne Année.

En passant votre commande maintenant, vous êtes assurés de recevoir vos cartes pour les poster en temps.

Cartes de Noël personnalisées, au rez-de-chaussée



Vente

Un des grands classiques de sa catégorie... le sac fourre-tout

Prix spécial **15.99**

Pour aller au bureau, faire ses courses, ses emplettes, l'élégante a besoin d'un sac plus logeable que le mini-sac. Celui-ci, de belle élégance, est réalisé avec soin en cuir grenu maroquin, sur monture à section centrale et deux sections côtés. Intérieur garni d'un porte-monnaie de daim, plus deux sections glissière et poche côté. Choix de noir, brun, havane ou marine.

Vente

Magnifique sac cuir grenu modèle à rabat. Aubaine!

Le sac de ville, de vacances, de voyage. Coupe étudiée, fabrication soignée en cuir grenu, faisant habillé. Intérieur confortable, trois grandes sections, poche centrale doublée daim. Plusieurs poches et sections intérieures, avec porte-monnaie et miroir. En noir ou brun.

12.99

Vente

Les sacs sensationnels à longues poignées venant du Danemark

A. Sac double de taille moyenne. Poignée fixée de maillons, fermetures glissière. Existe en brun, beige foncé, beige clair, gris ou bourgogne. *Ord. $12* — **7.99**

B. Sac double à fermetures glissières et longue poignée. En brun, beige foncé ou clair, vert, gris ou bourgogne. *Ord. $10* — **6.99**

C. Sac confort à poignée réglable et fermeture glissière. Se transforme en réticule bandoulière. Noir seulement. *Ord. $12* — **7.99**

D. Modèle à poignée simple, glissière côté et parure chaîne. Noir seulement. *Ord. $5* — **3.99**

Téléphoner à 842-6261
Jusqu'à épuisement du stock

SACS A MAIN — RAYON 59 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, ET AUX QUATRE SUCCURSALES



Vente

Aubaine! Importations! Gants en peau d'agneau de diverses longueurs et de diverses doublures

3.99 et 4.99

Un achat vraiment exceptionnel nous permet de vous offrir cette "occasion". Elegants gants en peau d'agneau, importés d'Italie. Choix de modèles classiques et de fantaisie, comprenant les modèles courts et trois boutons avec doublure Bemburg (rayonne) ou Orlon* ou encore sans doublure. Pointures: doublés 6½ à 8; non-doublés, 6 à 7½. Existent en: noir, brun ou couleur vison. Ceci est "une occasion" unique et les quantités sont limitées en pointures et couleurs... alors hâtez-vous!

Modèle trois boutons, doublure d'Orlon* (Commandes téléphoniques sur noir ou brun seulement)	4.99	Modèle court non doublé (Commandes téléphoniques sur noir ou blanc seulement)	3.99
Modèle trois boutons, doublure de rayonne	4.99	Modèle court, doublure de rayonne	3.99
Modèle trois boutons, non-doublé	4.99	Modèle court, doublure d'Orlon* (non représenté)	3.99

*marque déposée

Téléphoner à 842-6261 (selon avis)

GANTS — RAYON 20 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

HEURES D'OUVERTURE	CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261	DORVAL, au centre commercial, 631-6741	ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521	BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571	SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811
	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Morgan

Le magasin tout à la Joie des Fêtes

Présentement ouverte

VILLE des JOUETS

au quatrième

Un monde des plus beaux jouets pour un Noël merveilleux et enchanteur . . . jeux, poupées étrennes, cadeaux pour filles et garçons de tous les âges ! Ville des Jouets, rayon 35 au quatrième.

Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard



Séchoir Hasbro de poupée

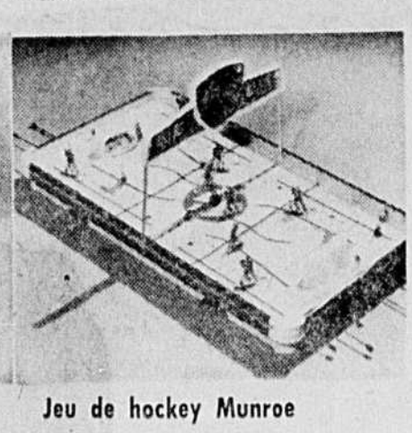
Souffle de l'air frais de toute sûreté. Livré avec étui moulé portatif, bonnet de plastique, peigne et brosse. Fabriqué de plastique solide. Fonctionne sur deux piles D (non comprises).

Vente ! **4.88**



Chaise berceuse en bois

Pour des heures de détente . . . tout en rêvant. Une chaise qui leur appartient, de construction solide en bois franc avec riche fini naturel au verni. Siège 12 po. par 14 po. Vente ! **5.88**



Jeu de hockey Munroe

Patinoire entourée avec deux ensembles de joueurs, scène, scène représentant des spectateurs, lumières des buts à l'électricité, activeur en acier et tours de pointage. Garniture métal. Boîte attrayante. 19¾ po. x 35½ po. Ord. 11.98 **9.83**

Profitez de notre **VENTE DE JOUETS**

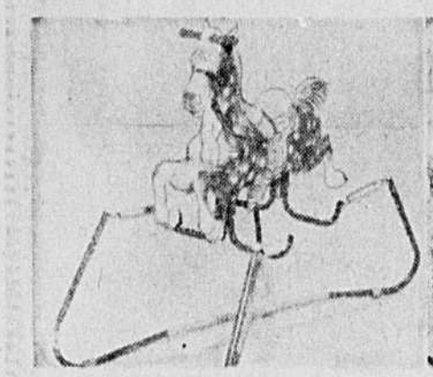
pour décider de vos cadeaux de Noël !



Camion motorisé "Tuff Boy" 6

Six différents camions en un ! Muni de système d'embrayage à marche avant-arrière, support à bascule, levier actionné, grillage métallisé, et un vrai klaxon ! Il fonctionne sur 4 piles D (non comprises). Plastique jaune avec garniture noire. Plus de 50 po. de longueur.

Vente ! **14.88**



Cheval à ressort Rempel

Gagnant du ruban bleu . . . des heures de plaisir ! Corps en vinyle doux sur monture de métal solide. Pèse seulement 25 livres ; environ 33 po. de hauteur. Beige ou gris. Ord. 29.95 **23.88**



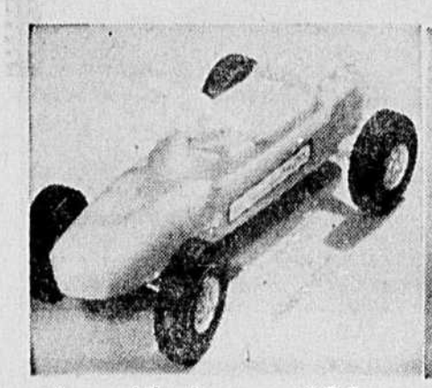
"Winnie the Pooh"

Ensemble de repassage comprenant table à repasser, fer et housse, livré avec coupures pour faire des cintres, vêtements et support à fer. Idéal pour la fillette qui veut imiter maman. Dessus et piétement en métal. Ord. 6.98 **4.88**



Bébé et siège par Regal

Gentille poupée-bébé avec siège de plastique servant à la porter, servir son repas ou dormir. Poupée habillée, cheveux Saran, yeux dormeurs ; siège en solide plastique blanc. Vente ! **5.88**



Automobile de course G.T.O.

Par Regal. Le gros modèle de course super pour de petits conducteurs. Volant à servo-direction avec klaxon de plastique et roues à mouvement mobile. Fabrication de plastique moulé robuste rouge éclatant et jaune. Plus de 30 po. de longueur. Ord. 7.98 **5.88**



Fusil à cible Astro P. Austin

Fusil à cible avec feu pour les petits astronautes de l'ère spatiale. Au complet avec cible et 6 fléchettes souples pour le jeu. Plastique rouge et blanc. Fonctionne sur pile type "C" (non comprise). Ord. 3.98 **2.88**



Projecteur "Magna-jector"

par P. Austin — Projecteur de luxe complet avec ampoule, écran 32 po. x 36 po. Système de bloquage pour l'image et 40 cartes . . . Aucun film ou diapositives requis. 8 po. x 13¼ po. x 8 po. En noir seulement. Ord. 6.98 **5.88**



Nouveau camion "Switch'n go"

par Mattel — Camion motorisé à déchargement automatique. Roule sur rail boyau flexible de 30 po. L'ensemble comprend camion, déchargeuse ,pompe contrôle d'air, commutateurs et sac de billes. Fabrication de plastique robuste avec fini plastique jaune. Fonctionne sur pile type "D" (non comprise). Ord. 11.98 **9.88**



Jeu "Thing Maker" Mattel

Des objets à fabriquer pour des sensations de peur ! Des crocs, têtes enfoncées, colliers d'or, etc. Il y a aussi sept sortes de moules, matière plastique et plateau à refroidissement. Fabricant d'objets en métal. 15 po. x 13 po. Ord. 16.95 **14.88**



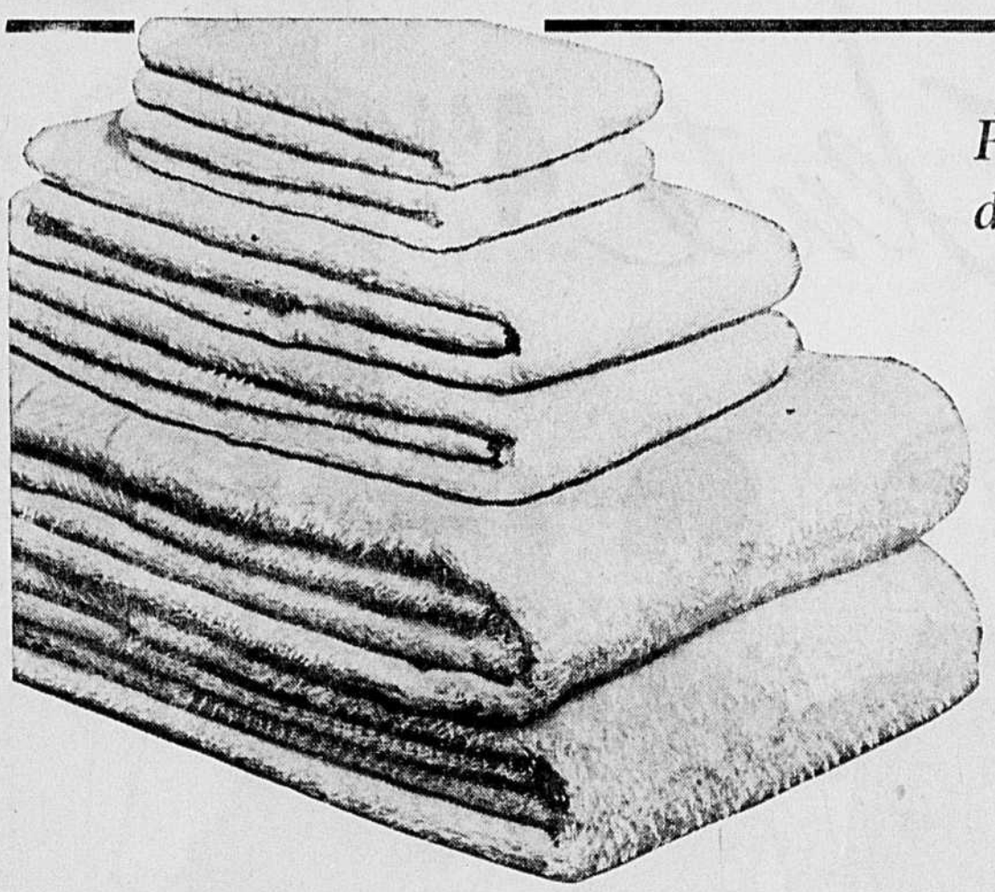
Service à thé Reliable

"Ye Olde tea shoppe" — Service à thé de 25 pièces pour 3 couverts. Motif imprimé trois couleurs avec Brindille de ton or sur les tasses. Plastique résistant en blanc avec ton or. Beaucoup de plaisir pour les jeunes hôtesses ! Ord. 3.98 **2.88**

téléphonez à 842-6261

JOUETS — RAYON 35 — AU QUATRIEME

Magasins Centre-Ville, Dorval, Rockland et Boulevard seulement



Profitez de ces aubaines pour décorer à neuf votre salle de bains

Serviettes "Symphony" Lady Galt

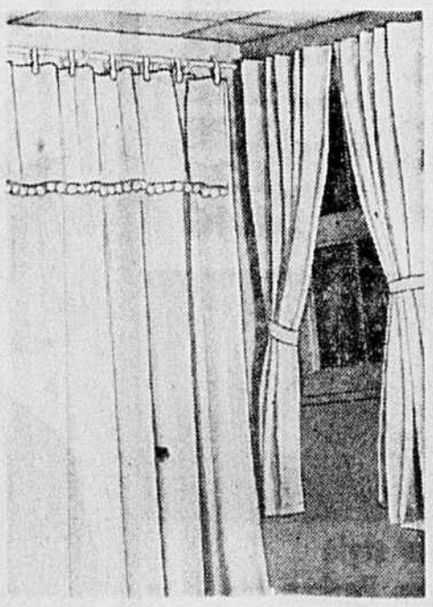
Serviettes en épais tissu éponge de grand pouvoir absorbant, larges bordures indéformables "Dobby". Choix de : vert de Venise, jaune printemps, rose, vieil or, blanc, aqua ou bleu roi.

Serviette de bain, 25" sur 50" *Vente* **2.48**

Essuie-mains, 16" sur 28" *Vente* **1.38**

Débarbouillettes, 13" sur 13" *Vente* **.58**

téléphonez à 842-6261



Ensemble rideaux de taffetas

Ensemble rideaux en Celanese* à s'y méprendre avec le taffetas. Rideaux de fenêtres classiques. Choix de rose, bleu horizon, maïs, pourpre, or, vert fenaison ou blanc.

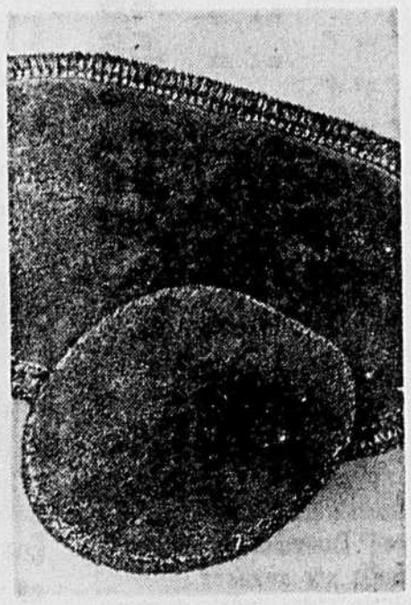
Rideau de douche 72" sur 72" Ord. 11.50 **6.98**

Rideaux de fenêtre 34" sur 54" Ord. 11.50 **6.98**

Cantonnière Ord. 6.50 **3.98**

*Marque déposée

Veuillez indiquer un deuxième choix de couleurs

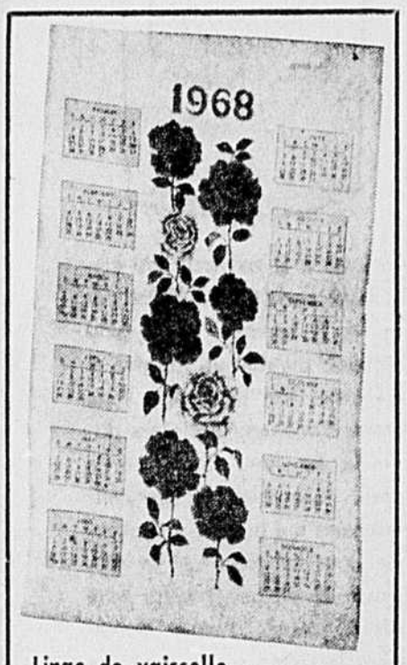


Parure tapis ovale et frangé

Epais tapis ovale, lavable, plein de coloris pour salle de bains. Envers caoutchouté non-glissant, 24" sur 36". Couvre-siège à ourlet élastique assorti. Rose acidulé, bleu indigo, jaune ensoleillé, pourpre, vieil or, vert Nassau ou bleu aqua.

Ord. 7.50

5.98



Linge de vaisselle imprimé calendrier 1968

Ord. .89

.59

Impression "calendrier 1968" et décor de roses . . . linge plein de coloris. Une belle idée de cadeau à offrir à une jeune mariée ou comme petit cadeau supplémentaire à Noël. Se suspend comme tableau au mur ou s'utilise comme linge de vaisselle. Belle toile bon teint et sans effiloche. Environ 18" sur 30".

LINGE DE MAISON — RAYON 16 — AU QUATRIEME

Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

HEURES D'OUVERTURE | CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h | DORVAL, au centre commercial, 631-6741 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h | SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Morgan

Le magasin tout à la Joie des Fêtes

Nouvelle Boutique
"CENTRE DE SKI"
chez Morgan au deuxième

Où vous trouverez de tout pour tous... vestes, anoraks, pantalons, tricots, modes d'après-ski et accessoires... bottines, skis et fixations... pour dames, hommes, enfants, débutants et moniteurs.

Centre de ski... au deuxième — Centre-ville

De l'inédit! Du nouveau!

Téléviseurs couleur

à prix modiques...
moins de $700

Téléviseurs couleur uniques de marque RCA Victor de renommée nationale. Appareils de classe de grande précision aux couleurs brillantes et naturelles... et offerts à prix convenant à tous les budgets. Vous faites un bon placement en profitant de cette vente juste avant les Fêtes.

Pas de versement comptant. La taxe de vente payable à l'achat

TELEVISEURS — RAYON 96 — AU SEPTIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Prix modique! Téléviseur couleur 15 po. RCA Victor

- Tuner "New Vista" et bloc d'accord réglé au préalable assurant une image nette et précise pour réception en noir et blanc ou couleur.
- Volume réglé du son... dispositif simplifié "Colour Quick" pour couleurs instantanées.
- Châssis de grande puissance à circuits "Spage Age"... antenne télescopique intégrée.
- Modèle 8P-201; coffret métal fini toile irlandaise bicolore texturée/noir 14¼" de hauteur, 19⅞" de largeur et 16⅜" de profondeur.

$549

24 mensualités de $26

Prix modique! Téléviseur couleur 19 po. RCA Victor

- Image précise extra-claire... pour réception en noir/blanc ou en couleur. Tuner "New Vista" et bloc d'accord réglé au préalable.
- Dispositif simplifié "Colour Quick" pour couleurs instantanées... volume du son réglé... circuits "Space Age".
- Tableau de commandes illuminé et à la portée... antenne télescopique intégrée.
- Modèle PH522C-1 : coffret métal tissu oxford noir et 19¾" de hauteur, 24½" de largeur et 18⅞" de profondeur.

599.95

24 mensualités de 28.60

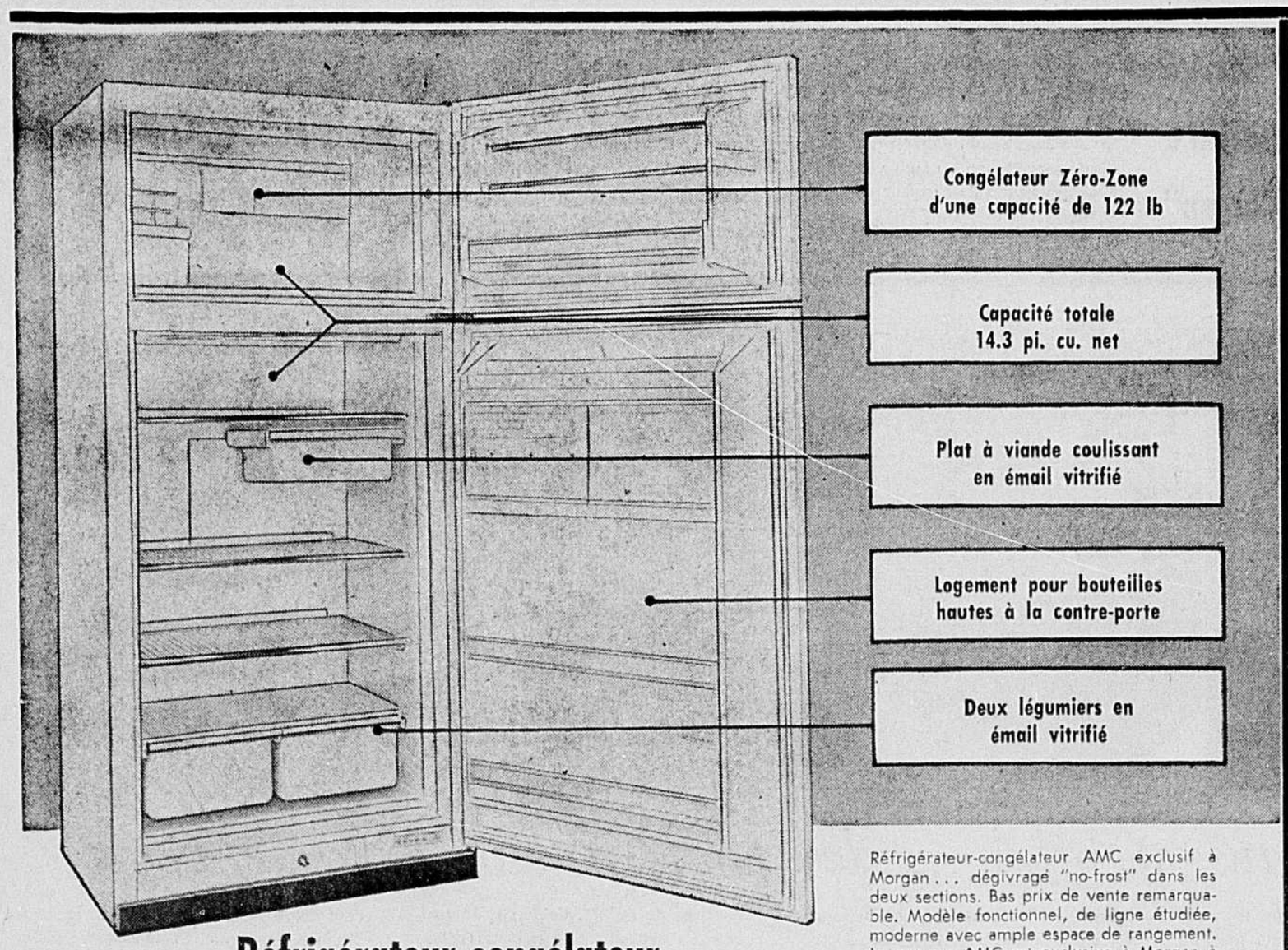
Prix modique! Téléviseur couleur 25 po. RCA Victor

- Châssis de luxe RCA doté d'un bloc d'accord automatique éliminant les défauts causés par l'état magnétique de certains espaces environnants.
- Circuits automatiques "Chroma Contral" d'une intensité requise pour reproduire la coloration naturelle.
- Tuner "New Vista" pour réception couleur ou noir et blanc.
- Hauteur-parleur ovale 4" double cône d'une sonorité parfaite.
- Modèle GH642C, coffret métal fini vinyle grenu, 30" de hauteur, 28⅜" de largeur et 21¾" de profondeur.

$699

24 mensualités 33.40

Avec commandes à distance $10 en sus



Réfrigérateur-congélateur sans givrage AMC

$279 seulement

24 mensualités de 13.30

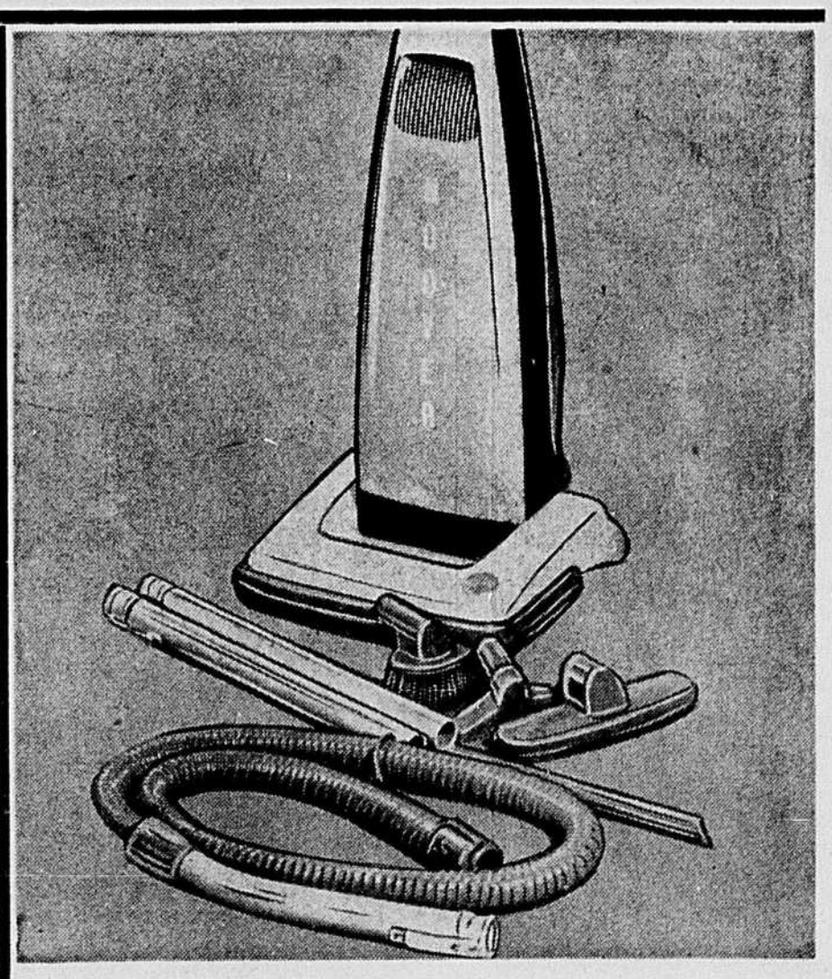
Réfrigérateur-congélateur AMC exclusif à Morgan... dégivrage "no-frost" dans les deux sections. Bas prix de vente remarquable. Modèle fonctionnel, de ligne étudiée, moderne avec ample espace de rangement. La marque AMC est exclusive à Morgan à Montréal, garantie et service Morgan après vente. Modèle H177M. 63" de hauteur, 30" de largeur et 28" de profondeur. Blanc. Ton cuivre à **$10** en sus

Pas de versement comptant. La taxe de vente payable à l'achat

TELEPHONEZ A 842-6261

APPAREILS MENAGERS — RAYON 73 — AU QUATRIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD



Vente! Aspiro-balai "Dial-A-Matic" Hoover

Profitez de ce bas prix spécial pour vous procurer un aspiro-balai Hoover de grande efficacité... et à double fonction. Système de commande par cadran... permettant de choisir la force d'aspiration selon l'épaisseur des tapis. Caractéristiques : commutateur à la portée de la main, circulation d'air trois fois filtrée; ajustement automatique selon l'épaisseur des tapis. Aussi sac à jeter. 12¾" de largeur et 4" de hauteur du carter.

(Jeu d'accessoires 21.95 en sus)

$99

12 mensualités de $9

Pas de versement comptant. La taxe de vente payable à l'achat.

TELEPHONER A 842-6261

CENTRE D'ENTRETIEN DES SOLS — RAYON 58 — AU QUATRIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

HEURES D'OUVERTURE	CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261	DORVAL, au centre commercial, 631-6741	ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521	BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571	SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811
	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h	9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ch. 11 h.
Abitibi		8⅜	8⅜	—
Alcan	—	26⅛	25⅞	—
Algoma	—	21¾	21¾	—
Alliance	—	8	8	—
Asbestos	3300	21½	21½	21½
Atl Sug	500	11⅞	11⅞	11⅞
Bq CN	1300	10	9⅞	10
Bq d'Epargne	—	10	10	—
Bq Imp C	—	12⅜	12¼	—
Bq Mont	—	11⅝	11½	—
Bq N E	—	13¾	13½	—
Bq PC	—	8⅜	8⅜	—
Bq Roy	—	14¾	14¾	—
Bq Tor D	—	13	13	—
Bell Ph	—	46	45⅛	—
Bow Pr	—	49⅛	49⅝	—
Brazil	—	12⅛	12⅞	—
BA Oil	300	36½	36½	36½
BC Phone	—	59½	59½	—
Brinco	500	325	325	325
CAE	—	12	11⅞	—
Cal Pow	—	23¼	22⅞	—
Can Cem	—	35	34½	—
Can Iron	—	18½	18½	—
C S L	—	29	29	—
C Brew	—	7⅜	7¼	—
C Brew (A)	—	37⅜	37⅜	—
C Brew (B)	—	43	43	—
C Br Alum (A)	—	15⅜	15⅜	—
C Chem w	—	340	340	—
C I L	—	17	16⅞	—
CPR $3 Pr	2000	10⅛	10⅛	10⅛
CPR	—	61½	61	—
CPR 4% Pr	—	10⅜	10	—
C Pfina	2000	13⅜	13⅛	13⅜
C Vickers	—	8	8	—
Central Del	—	21	20¼	—
Chemcell	—	8¾	8¾	—
Col Cell	—	400	400	—
Cominco	—	27	26½	—
Cons Bath	—	28½	28	—
C Bath Wts	—	475	475	—
Cons Text	—	6¾	6¾	—
Crush Int	—	11¾	11¾	—
Denault	—	9	9	—
Dist Seag	—	37½	36¾	—
D Corset	—	9¼	9¼	—
Do Fasco 4¾	—	89¼	89¼	—
D Glass	—	9	9	—
D Stores	200	17¼	17¼	17¼
Domtar	200	12⅝	12⅝	12⅝
D Text	—	20½	20¼	—
Donohue	—	7½	7	—
Du Pont	—	26¾	26¾	—
Electrolux	300	23½	23½	23½
Enamel (A)	—	450	450	—
Fam Play	—	43½	43¼	—
F Collection	—	10⅜	10⅜	—
Fraser	—	18¼	18½	—
Fulcrum Inv	—	355	350	—
Glengair	—	225	225	—
GL Paper	—	20	20	—
Hollinger	—	25	25	—
Home (A)	200	22½	22½	22½
Home (B)	—	25⅛	25	—
Horne Pf	—	335	335	—
Hud Bay M	—	58¼	58	—
Husky Oil	—	23	22¾	—
Husky D w	—	12⅜	12⅜	—
Imp Oil	—	66	66	—
Imp Tob	—	12¾	12¾	—
I Tob P	—	5½	5½	—
Ind Accep	—	20¼	20	—
Inland NG	—	9⅜	9⅛	—
Int Nickel	—	113⅛	113⅛	—
Int Util	—	39	38	—
Int Util P	—	38⅜	38	—
Inter PL	—	22¼	21⅞	—
Invest G A	—	8¾	8½	—
Jamaica PS	300	18½	18½	18½
Labatt	—	14½	14¾	—
Laur Fin	—	475	465	—
Loblaw A	—	7⅛	7⅛	—
Loeb M	—	14⅛	13½	—
MacMillan	—	25¾	25⅜	—
Marit Tel	—	21⅜	21¾	—
Massey F	—	18¼	18⅛	—
Melchers	—	30	30	—
Melch drts	200	120	120	120
Miron 6%	—	455	450	—
Molson A	200	19½	19½	19½
Markbor	400	5⅜	5⅜	5⅜
Moore Corp	—	31	29⅞	—
Morse Pr	—	52½	52½	—
Morse B Pr	—	50	50	—
Mussens	—	6⅛	6⅛	—
Nat Sea	—	6¾	6¾	—
NB Tel	300	14½	14¼	14¼
NFLD Light	—	9¾	9½	—
Noranda	—	51¾	50¾	—
North C Gas	—	12	11⅞	—
NS LP	—	9¼	9⅛	—
Ogilvie	—	11¼	11¼	—
Oshawa A	—	24½	24¼	—
Pac Pete	—	19	18¾	—
Pow Corp	—	9¾	9⅛	—
Price	200	10¼	10¼	10¼
Rio Algom	—	34⅜	34⅛	—
Rolland A	—	9	9	—
Ronalds F	—	17	16½	—
Rothmans	—	23¼	23	—
StL Cem A	—	17½	17½	—
Salada F	—	9¾	9¾	—
Royal Trust	—	19	18¾	—
Scott LaS	—	34	34	—
Shaw	—	8⅜	8	—
Shell I w	—	13½	13⅜	—
Sher W Pr	—	105¼	105¼	—
Shop Save	—	13¾	13¼	—
Simpsons	—	34½	34⅜	—
Sogemines	—	15¾	15⅜	—
Southam	—	49	49	—
Steel Can	—	20⅜	20½	—
Steinbg A	—	18¾	18⅜	—
Texaco Can	—	29½	28⅜	—
T Grp (A)	—	8¼	8	—
Tr-C PL	—	27¼	27	—
Tr Mt PL	—	20⅜	20½	—
Union Oil	—	48	48	—
Un Westburne	500	7¼	7¼	7¼
Viau	—	12	12	—
Walk GW	—	34½	33¾	—
W & Knapp	—	5	5	—
Weldwood	—	11¾	11¾	—
WCoast Tr	—	23¼	23⅜	—
W Pac Pd	—	6	5⅞	—
Weston (A)	500	15⅞	15⅞	15⅞
Zeller's	—	33½	33¼	—

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ch. 11 h.
Agassiz	—	43	39½	—
Alscope	—	215	215	—
Alsof	1000	5½	5½	5½
Ameranium	—	3½	3½	—
Am Metro	—	200	190	—
Baker Talc	4500	34	33	34
Band-Ore	—	11	11	—
Beauce PI	—	11½	10½	—
Blue Bon	—	260	255	—
Bruce-Presto	—	11	10½	—
Bruneau	500	17	17	17
Burnt Hill	—	74	67	—
CDRA	—	7¼	7¼	—
C Security A	—	285	285	—
Carbec	2000	395	395	395
Cassidy's	—	7⅞	7	—
Chemalloy	400	500	500	500
Chib Copper	—	5	5	—
Chipman	2000	19	19	19
Commodore	600	275	275	275
Cominga	—	7	7	—
C Manitoba	1500	50	50	50
C New Pac	—	80	74	—
C Persh	—	15	15	—
CQ Smelt	2000	240	240	240
C Virginia	—	60	58	—
Corgemines	—	65	63	—
Delta Elect	—	310	310	—
Dolsan	—	12	12	—
Domco	—	12¼	12¼	—
Dom Exp	—	21	19	—
Dumont	5000	21	21	21
Eagle Gold	3200	150	150	150
East Vent	—	13	13	—
Empire Min	—	12	12	—
Fab Met	—	8½	8	—
Fano	—	6	5	—
Fidelity	—	23	23	—
Fontana	1000	4	4	4
FT Reliance	—	31	30	—
Futurity	—	34	34	—
Ghislau	—	5½	5½	—
Grt W Min	—	45	45	—
Grissol	—	385	385	—
Guardian Min	2000	61	61	61
Imbrex	—	6⅛	6	—
Inspirtn Pr	200	19	19	19
James Bay	500	60	60	60
Jockey	—	300	300	—
Keltic Mng	—	15	15	—
K Desmond	—	22	22	—
Kenting Av	—	24	23¾	—
Kodiac Pet	500	91	91	91
Laduboro	—	44	44	—
Lingside	1000	5½	5½	5½
Louanna G	—	21	20	—
Matachewan	2900	272	270	272
Merrill	2500	175	171	175
Midepsa	2900	223	220	223
Miro Mines	1000	29½	29½	29½
Molyb	—	155	155	—
Mt Pleast	—	11½	11½	—
Native Min	2000	6½	6½	6½
N Formaq	—	3	3	—
N Glacier	1000	30	30	30
Newrich	—	12	12	—
Nocana	—	5½	5½	—
NA Asbestos	—	4½	4½	—
NA Rare M	1500	21	21	21
Opem Ex	500	33	33	33
Pat Silver	—	23	22½	—
Peace Riv	—	735	735	—
Pennbec	—	9	9	—
Peso S	—	159	156	—
Phoenix O	—	310	310	—
Pine Ridge	—	18	18	—
Pow C 2 Pr	—	9½	9¼	—
Que Chib	2000	50	50	50
Queenston	—	10	9	—
Rancheria	—	15	15	—
Rusty L	1000	9	9	9
St Lucie Ex	—	14	10	—
Select Fin	1000	220	220	220
Silver Reg	—	17	17	—
Silver Sum	—	12	12	—
Siscoe	—	400	400	—
S Dufaut	500	20	20	20
Spartan Air	—	110	100	—
Sturgeon	—	50	50	—
Subeo	1800	175	175	175
Tache	—	8	8	—
Tazin	—	17	16	—
Terrex Mng	—	23	23	—
Titan	—	8	7	—
Trsterre	—	17	17	—
Un Obalski	—	148	145	—
Upton Copp	—	31	31	—
Waite Dufault	—	19	19	—
Westairs	—	13	11	—
West Hill	2500	27	27	27
West Tin	—	20	20	—
Wisconsin	—	22½	22	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S. pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement	+2.46	+2.83	+ .52	+1.64	+ .60
Clôture — 7 nov.	164.45	138.06	117.56	154.82	95.30
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	92.28

cote des grains

WINNIPEG (PC) — Les avances du lin ont ralenti vers la fermeture au marché à terme, hier, mais les prix de la graine de colza se montraient relativement fermes.

Les prix de toutes les catégories de blé ont fléchi de ½ cent.

A la fermeture, le lin avait reculé, la graine de colza avait grimpé, et l'avoine, le seigle et l'orge étaient inchangés.

Marché à terme :

WINNIPEG

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
LIN :				
Déc.	3.48	3.49½	3.46⅜	3.48⅜
Mai	3.59	3.61	3.57¾	3.59¾
Juil.	3.59¾	3.61½	3.58¼	3.60
GRAINE DE COLZA :				
Nov.	2.29	2.30	2.29	2.30
Jan.	2.29¾	2.31⅝	2.29½	2.31
Mars	2.29⅞	2.31½	2.29½	2.31
Mai	2.30¾	2.32	2.30½	2.32
AVOINE :				
Déc.	.95	—	—	.95
Mai	.94⅛	—	—	.94⅛
Juil.	—	—	—	.94
ORGE :				
Déc.	1.26¾	—	—	1.26¾
Mai	1.27⅛	1.27¼	1.27⅛	1.27¼
Juil.	—	—	—	1.26
SEIGLE :				
Déc.	1.25½	1.25⅝	1.25⅜	1.25½
Mai	1.31½	1.31⅝	1.31½	1.31½
Juil.	1.31⅜	1.31⅜	1.31⅜	1.31⅜

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
FEVES SOYA :				
Nov.	2.62¾	2.63	2.62⅝	2.62⅝
Jan.	2.66⅜	2.66¾	2.66⅜	2.66¾
Mars	2.70½	2.70⅝	2.70½	2.70⅝
Mai	2.73½	2.73⅝	2.73¼	2.73⅝
Juil.	2.74⅜	2.75	2.74⅜	2.75
Août	2.73⅜	2.73⅝	2.73	2.73¼
Sept	2.70⅛	2.70¼	2.69⅞	2.70
BLÉ :				
Déc.	1.48¼	1.48½	1.47⅜	1.48¼
Mars	1.54⅛	1.54⅜	1.53⅜	1.54⅛
Mai	1.56⅜	1.57⅜	1.56⅜	1.57⅜
Juil.	1.56⅜	1.56⅜	1.56	1.56⅛
Sept.	1.59¼	1.59¾	1.59	1.59⅜
MAÏS :				
Déc.	1.12¼	1.12¼	1.11⅝	1.12⅛
Mars	1.17	1.17⅛	1.16⅜	1.17
Mai	1.20⅜	1.20½	1.20⅛	1.20¼
Juil.	1.23¼	1.23¼	1.22⅞	1.23⅛
Sept.	1.23¾	1.24	1.23¾	1.23⅞
AVOINE :				
Déc.	.71¼	.71⅜	.71	.71⅛
Mars	.71	.71⅜	.71	.71⅛
Mai	.70⅛	.71	.70⅛	.71
Juil.	.69½	.70	.69½	.69⅞
Sept.	.70	.70	.70	.70
SEIGLE :				
Déc.	1.18	1.18	1.17½	1.17⅝
Mars	1.21½	1.21¾	1.21¼	1.21¼
Mai	1.24¼	1.24⅜	1.24¼	1.24¼
Juil.	—	—	—	1.25½
Sept.	—	—	—	—

Un important prêt accordé à une firme japonaise

WASHINGTON (PA) — Un crédit de $39,100,000 destiné à aider à la réalisation de la plus grande centrale électrique d'énergie nucléaire du Japon a été officiellement signé lundi au cours d'une cérémonie tenue à la Banque Import-Export à Washington.

Le prêt est destiné à la compagnie Tokyo Electric Power, qui étend son réseau sur 15,000 milles carrés et dessert une population de 28,000,000, comprenant Tokyo et Yokohama.

Marché des bestiaux

(PC) — Les prix des bestiaux ont été stables hier comparativement à lundi sur les marchés montréalais. La demande a été bonne et le commerce actif.

Les **arrivages** se chiffraient ainsi : 988 bovins, 707 veaux, 35 porcs, 115 moutons et agneaux.

Les bons **bouvillons** se vendaient de $28.75 à $29.50 ; les moyens, de $25 à $28.10 ; les communs, de $19,25 à $24.75.

Les bonnes **génisses** valaient $24 ; les moyennes, de $21.50 à $22.75 ; les communes, de $15.50 à $21.

Les bonnes **vaches** ont rapporté de $18.50 à $19.50 ; les moyennes, de $17 à $18.75 ; les communes, de $15.25 à $17.50 ; les sujets destinés à la charcuterie et à la mise en conserve, se sont vendus entre $10.75 et $16.

Les bons **boeufs** valaient de $22 à $22.50 ; les communs et les moyens, de $16.75 à $21.75.

Les bons **veaux** ont rapporté de $36 à $41 ; les moyens, entre $30 et $36.50 ; les communs, de $18 à $33.

Les **agneaux** de qualité variée : $22 à $24.50 ; les **moutons**, $7 à $7.75-9.

Les **porcs**, catégorie "A", $26 à $26.75 ; les **truies**, $16 à $17.50.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'agriculture.

Beurre : Arrivages courants 92 points, .62 ; 93 points, .63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 45, coloré 45¼.

Poudre de lait écrémé : Procédé par vaporisation, no 1, en sacs : 18½ à 22 ; procédé par rouleau, no 1, en sacs : 18¾ à 19½ ; autre catégorie pour nourrissage 14½ à 14¾.

Poudre de lait de beurre : Pour nourrissage 14¼ à 14½, poudre de lait 6 à 6½ cents.

Pommes de terre : Prix de gros : Québec, 1.10 à 1.15 les 50 livres. I.P.E. 1.90 à 2.00 les 75 livres, 1.40 à 1.45 les 50 livres, .35 à .37 les 10 livres ; N.B. 1.15 à 1.20 les 50 livres, .32 à .34 les 10 livres.

Oeufs : Prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : A-extra,gros 54.5, A-gros 48.1, A-moyens 40.9, A-petits 31.2.

fruits et LEGUMES

MONTREAL — (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : McIntosh $1.50 à $2, commerciales $1 à $1.15, Wolfe River $1.25 à $1.40, Russet $3 à $4, Cortland $1.50 à $2 le boisseau.

Betteraves : $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Brocoli : $2 la douzaine.

Carottes : $1.25 à $1.50 les 50 livres; $1.75 pour 24 cellos de 2 livres.

Chicorée-escarole : $1.25 la douz.

Choux verts : .75 à .80 la douz.

Choux rouges : $1.50 pour 18; Savoy, $1.50 à $1.75 pour 18.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douz.

Choux-fleurs : No 1, $2.50 la douz., No 2, $1.30 à $1.75 la douz.

Epinards : $2 le boisseau.

Hubbard : $2 le boisseau.

Marreau : $1.50 la douz.

Oignons : jaunes, $2 les 50 livres; rouges, $2.25; jaunes moyens, $1.50, petits, 40 cents pour 10 livres.

Pommes de terre : $1.10 à $1.15 les 50 livres, lavées $1.50 le boisseau de 50 livres.

Panais : $2 les 50 livres, le boisseau, $2.50 pour 12 cellos de 2 livres.

Persil : .50 à .60 la douzaine.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Radis : .75 à .80 la douz. de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 6 onces.

Rutabaga : $1.50 à $1.75 les 50 livres; no 2, $1.25 les 50 livres; $1.75 le minot.

Salsifis : $1.75 la douzaine.

Laurentide Financial

Le bénéfice net de Laurentide Financial Corporation Ltd., pour la période intérimaire de trois mois terminée le 30 septembre a dépassé $438,000, communique la compagnie.

Les résultats obtenus dépassent les prévisions et la tendance pour 1968 est en hausse signale la compagnie. De nouveaux contrats viennent s'ajouter qui excèdent les évaluations antérieures, déclare la compagnie.

La position des liquidités est excellente et pendant le trimestre étudié la compagnie a été en mesure d'éliminer des crédits bancaires d'assistance qui avaient été ouverts pendant la période de crise il y a deux ans, mentionne Laurentide.

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Algoma Steel Corp.	$0.25	tr.	27-12-67	1-12-67
Canada Steamship (5% priv.)	$0.15⅝	sa.	2- 1-68	8-12-67
Canadian Westinghouse	$0.12½	tr.	15-12-67	1-12-67
Crows Nest Industries	$0.30	sa.	4-12-67	13-11-67
Cygnus Corp. (5½% priv.)	$0.27½	tr.	1- 1-68	3-11-67
Dalex Co. (priv.)	$1.75	tr.	31-12-67	15-12-67
Kenting Aviation	$0.15	—	30-11-67	17-11-67
Shell Canada "A"	$0.25	tr.	15-12-67	15-11-67
id. "B"	$1.00	tr.	15-12-67	15-11-67
Timken Roller Bearing (rg amér.)	$0.45	tr.	8-12-67	20-11-67
Tru-Wall Concrete Forming	$0.03	tr.	30-11-67	16-11-67

du parquet de la bourse

Bonne reprise du marché à Montréal

La séance d'hier à la **Bourse de Montréal** s'est terminée dans une ambiance modérément active et nettement en hausse.

Selon les experts du marché, cette reprise en fut une plutôt de nature technique et de plus n'a pas eu à subir l'influence du marché de Wall Street qui était fermé hier.

Tous les principaux indices terminent en hausse, notamment ceux des services publics et des industrielles qui gagnent plus de 2 points chacun. L'indice combiné s'inscrit à 154.82, en hausse de 1.64.

Aux industrielles, Moore Corp. hausse de 1¼ à 31, Atlantic Sugar 1⅛ à 11½ et Loeb 1⅛ à 14½. Walker-Gooderham, Seagrams et Du Pont gagnent ¾ de point respectivement. Par contre, Viau, le titre le plus actif, perd 1¼ à 12 sur un volume de 12,400 actions. Rothmans perd ¾ à 23.

Les mines de premier plan et les pétroles sont mixtes : Hollinger hausse de 1 à 25 et Noranda de 1¼ à 51¾ ; Texaco perd 1⅛ à 25⅝ et Hudson Bay Mining ⅜ à 58.

Quelques services publics sont nettement en hausse : International Utilities de 1 à 39 après avoir encaissé une perte de 3 points la semaine dernière à la suite de l'annonce de sa fusion avec General Waterworks. Bell Telephone gagne ⅞ à 45⅞, Interprovincial Pipe Line ¾ à 22½ et Newfoundland Light ½ à 9¾. Aux papeteries, Donohue gagne ¾ à 7½ et Great Lakes ½ à 20.

A la Bourse Canadienne, aux industrielles, CDRH (Canadian Dredge) gagne ¾ à $7¼ sur un volume de 1,000 actions. Dans le secteur minier, assez actif, Burnt Hill gagne .05 à 73 cents et Miro .03 à 29 cents. Agassiz perd .04 à 40 cents. Baker Talc gagne .02 à 34 cents.

* * *

A **Toronto,** le marché a clôturé nettement en hausse, mardi, dans une atmosphère modérément active.

Le groupe industriel est principalement celui qui a gagné le plus de terrain. Tous les autres groupes de valeurs gagnent également du terrain mais plus modérément.

Parmi les changements les plus importants, Pembina Pipe Line bondit de 1¾ à 18½ et Canadian Tire également de 1¾ à un sommet de 34. Supertest à 29¼, Thomson Newspaper à 36¼ et Falconbridge à 88¼ haussent respectivement de 1¼. Loeb gagne 1⅛ à 14½. Atlantic Sugar et Canadian Westinghouse progressent de 1 point à 11¼ et 16 respectivement.

Le groupe des spéculatives fut passablement actif et généralement en hausse. White Star Copper gagne 2 cents à 45 cents sur un volume de plus de 500,000 actions. Belleterre gagne .09½ à 28½ cents, Paramaque .02 à 14 cents, Grandroy .09 à 77 cents et PCE Ex. .09 à 1.64. Conigo perd .07 à 37½ cents.

* * *

PARIS — La hausse se poursuit cet après- midi d'une manière sensible. La quasi-totalité des valeurs françaises enregistrent des gains substantiels et l'animation est beaucoup plus grande cette fois-ci, la clientèle semble à nouveau s'intéresser au marché car les ordres sont nombreux. La Bourse de Paris est convaincue, cet après-midi, que Wall Street a maintenant traversé sa crise et qu'il n'y a plus rien à craindre pour le moment de ce côté.

D'autre part, les milieux financiers font valoir que la plupart des valeurs sont encore largement dépréciées et qu'une reprise était annoncée depuis un certain temps.

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
2¾ 15 juin	1968	98¼	98¾
5 1er oct.	1968	99¼	99¾
5¾ 1er oct.	1969	99¾	100¼
5 1er juin	1971	95¾	96¾
5 1er juillet	1970	97¾	98¼
4¼ 1er sept.	1972	91¼	92¼
4½ 1er oct.	1973	92¾	93¾
5½ 1er oct.	1975	93½	94½
3½ 1er juin	1976	79	80
5½ 1er oct.	1980	91¾	92¾
4½ 1er sept.	1983	79½	80½
5¼ 1er mai	1990	85½	87½
5¾ 1er sept.	1992	92½	93½
5½ 1er oct.	1969	99¼	99¾
CNR 5½ 15 dec.	1971	96¾	97¾
CNR 2¾ 15 sept.	1969	94½	95½
CNR 1er fev. 4	1981	75¾	76¾
CNR 5¾ 1er jan.	1985	91½	93½
CNR 1er oct.	1987	82	84
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
BC El 5¾ 18 av.	1991	82¾	84¾
M Hy 6¾ 1er oct.	1986	89¾	91¾
NB 6¼ 15 nov.	1991	86¾	87¾
Ont Hy 6 15 juil.	1988	90¾	91¾
Ont 5¾ 1er mars	1986	88¼	89¼
Que 6½ 1er oct.	1978	92¼	93¼
Que 6½ 1er oct.	1991	90¼	91¼
Que Hy 6 15 oct.	1979	87¼	88¼
Q Hy 6 15 juil.	1990	84¼	85¼
Terr 6¼ 1er juin	1991	86¼	87¼
Sask 6¼ 1er oct.	1986	90¾	91¾
MUNICIPALITES			
Mont 7 1er jan.	1992	90	91
Vncv 5½ 15 dec.	1980	83½	85
Tor M 6½ 1er nov	1986	90	92
CONVERTIBLES			
Cdn Utilities 5¾	1977	130	—
Cdn Petrofina 4	1972	86	—
Inland NG 5½	1977	90	—
Pac Pete 5	1977	88	90
Simpsons 5½	1979	145	—
TC Pipe Lines 5	1989	97	99
W Coast x-c'pon 5½	1988	98	101
INDUSTRIES			
Abitibi 7¼	1987	98¼	99¼
Alum of C 4½	1973	87½	89½
Alg Steel 5¼	1978	85	87

tirages au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	11
Africana	35	45
Advance RL	6	9
Aconic	2	5
Albatros S	25	30
Amal Mng	5	—
Americ	—	25
Amer Chib	2	5
Arnora	—	1½
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2	4
Bia Nell	6	8
Boma Chib	10	15
Beauport Holding	15	20
Bracemac	11	13
Burrex	11	14
Chibtown	1 10	1 20
Clearwater	—	20
Clero	15	20
Columbia River	30	35
Can Javelin	9½	10
Cuvier	3	5
De Lesseps	75	80
Dasson	—	10
Doral	15	25
Dubuisson	3	5
Ducros	64	74
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Ganda Silver	7	10
Gaspe Copper	45	48
Gaspesia	—	25
Gibson	5	8
Gold Star	—	10
Grt Lakes Nickel	3 90	4 10
Hucamp	40	50
Independent	3	5
Iroquois	10	20
Imperial Minerals	—	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	55	65
Juma	5	8
Kewogama	3	5
Kukatush	8	9
Lake Beaver	15	18
Leeds Metal	10	15
Little Tex	—	10
Lun Echo	30	35
Madex	24	34
Mt. Cartier	37	44
Mariner	25	30
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Milada	—	10
Molybia	20	25
Naganta	12	—
Nat. Malartic	1 35	1 45
New Assoc Dev	6	9
New Baska	17	22
New Insco	17	22
New Lorie	7	9
New Miller	5	8
New Pascalis	28	33
Nipiron	25	35
Norque	5	8
Nouvelle	38	48
Okland	1	2
Olympius	—	25
Que Explorers	20	25
Quejo	3	6
Ran Lux	—	25
Rand Mat	5	8
Seaway	2	4
Scott Chib	1	2
Scandia Mng	5	15
Starlight	¼	1½
Sullico	4 50	5 50
Thunder Bay	1 10	1 20
Timrod	10	—
Waco Pete	3	8
Watson Lake	1	3
Wm Leys	2	4
Young Dave	14	17

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bque d'Economie Que	6½	7¼
Bank West	11½	12½
BC Molv	8	8¾
Carrier	7¾	8¼
Chartered Credit	2½	3
Corpex W.	—	0 50
Credit St. L. "B"	15½	17
Crown Life	21	23
East C Sav	5	6
Grenache	2 50	3 00
Ind Life	15	17
Income	6½	7½
Int. Systcoms	42	43
Jenkins	16	18
La Prev	15½	17
Les Prevoy	—	7
Lincoln Trust	5	6
Loebs wts	22	—
London Life	44	46
Monarch Life	65	75
NS Trust	47	49
id. 5 pr	47	49
NW Life	6½	8
Pac Gas	14	15
Paco	1 40	1 60
Permeater	16½	17½
Ply Dom	0 15	0 30
Seaboard	6½	8
Simard wts	0 50	—
Supersol	4	5
Soc d'Am et Fid	26½	28
Stabilite	3 25	4 00
Steadman	20	21
Trizec	1 50	1 70
Un Amus	—	24
Un Amus B	—	23
Velcro	57	58
Well Bank	1¼	1¾
Wind Life	8¼	9

La Loi de l'assurance-dépôt

Les banques du Québec ne doivent pas verser doubles dividendes

OTTAWA (PC) — La loi de l'assurance - dépôt au Canada, qui a été adoptée cette année, devra déjà être amendée de façon à éviter aux banques du Québec d'avoir à verser des dividendes doubles.

Présentant le bill en deuxième lecture, hier, au Sénat, le sénateur S.A. Hayden (lib.-Ontario), a déclaré que le nouveau système d'assurance-dépôt en vigueur au Québec oblige toutes les institutions acceptant des sommes en dépôt à verser des dividendes.

L'amendement aura pour but d'exempter les banques et autres institutions à charte nationale établies dans le Québec à verser les dividendes prévus par le plan fédéral. Le Québec est la seule province où le système s'applique.

"L'Ontario, la seule autre province à avoir un système d'assurance-dépôt, a dit M. Hayden, ne tire pas ses dividendes des institutions à charte

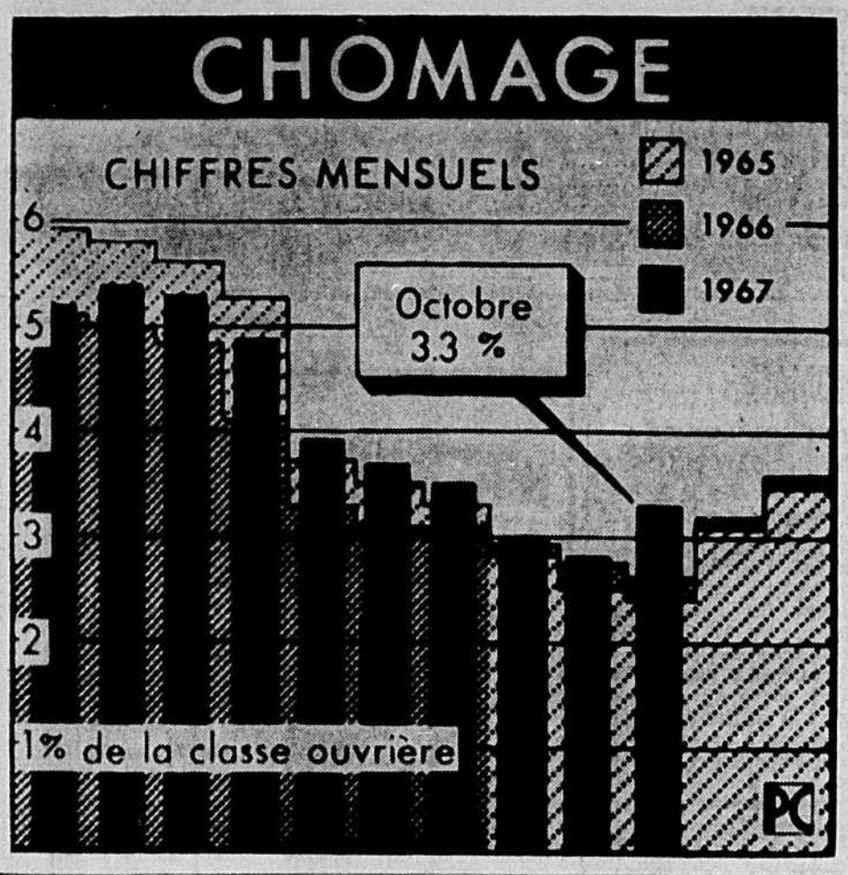
LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Pearson doit-il partir ?

Réponse en page 39



DERNIERE ÉDITION 10¢ Montréal, mercredi 8 novembre 1967 / saint Dieudonné, pape / 83e année, No 259 / 10 cahiers / 144 pages / Les prévisions météorologiques : généralement ensoleillé et froid / Min. 30 / Max. 40



LE CHÔMAGE

Montréal comptait, en octobre, 25 p. cent des "sans emploi" du Canada

par Jacques LAFRENIERE

Montréal compte 25 p. 100 de toutes les personnes à la recherche d'un emploi au Canada et dont la plupart sont tout simplement en chômage. Voilà la réalité brutale que démontrent les statistiques publiées par le Centre de main-d'oeuvre de la région de Montréal d'une part et le Bureau fédéral de la statistique d'autre part.

Le chômage a augmenté tant au Canada qu'à Montréal. A la mi-octobre, le nombre des personnes sans emploi a fait un bond à 254,000 au Canada, de 219,000 qu'il était un mois plus tôt et de 195,000 en octobre 1966.

Le directeur du Centre de la main-d'oeuvre de Montréal, M. Raymond Poirier, faisait savoir hier qu'à la fin d'octobre, il y avait à Montréal 63,473 personnes à la recherche d'un emploi (dont 2,148 qui s'étaient inscrits pour trouver un emploi plus intéressant), en regard de 62,427 le mois précédent et de 34,000 en octobre 1966. Ces chiffres ne tenaient pas compte des employés de l'Expo qui venaient de perdre leur emploi mais ne s'étaient pas encore présentés dans des bureaux de placement.

La région de Montréal compte une force ouvrière de 1,000,000 de personnes. Il y avait donc 6.3 p. 100 de personnes à la recherche d'un emploi, à la fin d'octobre.

Au Canada, la force ouvrière est de 7,691,000 personnes et on comptait 254,000 personnes sans emploi, soit 4.7 p. 100 de chômeurs.

Pour le Québec, les chiffres sont les suivants : sur une force ouvrière de 2,181,000 personnes, 96,000 étaient à la recherche d'un emploi, soit 4.4 p. 100.

A Montréal, c'est surtout dans le secteur de la construction que le chômage est le plus élevé. Le 31 octobre dernier, il y avait 12,000 travailleurs des métiers du bâtiment à la recherche d'un emploi, soit 9,000 de plus qu'une année plus tôt.

Le nombre des femmes à la recherche d'un emploi atteignait 20,360 contre 20,016 à la fin de septembre, et 15,000 en octobre 1966.

Il se crée chaque année à Montréal environ 25,000 nouveaux emplois qui sont vite comblés par les jeunes gens qui sortent des institutions d'enseignement. C'est surtout les les restaurants et les gouvernements, qui absorbent la nouvelle main-d'oeuvre.

Les travailleurs se rendent compte que de plus en plus il leur faut une grande compétence. M. Poirier a fait savoir qu'on suffisait à peine présentement à remplir les demandes d'adultes désireux de suivre des cours de perfectionnement.

Voir CHOMAGE en page 2

Grave panne d'électricité

Une panne majeure d'électricité a frappé la région métropolitaine, à 9h. 42 ce matin, engendrant toutes sortes d'inconvénients dans Montréal et plusieurs municipalités de la banlieue.

Le service a été rétabli graduellement à compter de 11 h. et, peu avant midi, tout était rentré dans l'ordre.

Un porte-parole de l'Hydro-Québec a signalé que la panne est dû à des défectuosités sur une ligne de transmission du réseau Manic-Montréal. La panne est survenue sur une ligne de 735 Kv. Il a ajouté qu'il était impossible d'en déterminer pour l'instant la nature exacte, la ligne défectueuse s'étendant sur plus de 400 milles.

Les secteurs touchés par cette interruption de courant sont: Lachine, Verdun, Notre-Dame-de-Grâce, la montagne, une partie de l'est et du centre-ville, Montréal-Nord, les quartiers de Duvernay et St-Vincent-

Voir PANNE en page 2

AUJOURD'HUI

RADIO-CANADA :

- Bousquet : Radio-Canada doit devenir la radio nationale des Canadiens français.

— Page 21

- Aux Communes, Pearson déclare qu'il espère se prononcer en temps opportun sur le conflit La-Marsh-Ouimet.

— Page 82

De retour du synode

Le cardinal Paul-Emile Léger revient de Rome. Selon lui, le synode s'est révélé (malgré certaines réserves) une "expérience positive".

— Page 14

Unique au monde

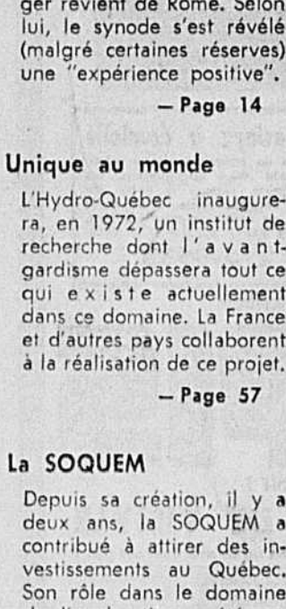
L'Hydro-Québec inaugurera, en 1972, un institut de recherche dont l'avant-gardisme dépassera tout ce qui existe actuellement dans ce domaine. La France et d'autres pays collaborent à la réalisation de ce projet.

— Page 57

La SOQUEM

Depuis sa création, il y a deux ans, la SOQUEM a contribué à attirer des investissements au Québec. Son rôle dans le domaine de l'exploration a été apprécié des sociétés étrangères.

— Page 108



Un maire noir

Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, un Noir a été élu maire d'une grande ville américaine. Carl B. Stokes, arrière-petit-fils d'esclave et fils d'une femme de ménage, a défait le petit-fils du président William Howard Taft aux élections municipales de Cleveland (810,000 habitants, dont 300,000 Noirs).

— Page 77





Invité de l'ambassadeur Ivan Shpedko à l'occasion du 50e anniversaire de la révolution bolchévique, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin a demandé hier la protection de la police d'Ottawa contre 350 manifestants néo-canadiens qui, rassemblés devant l'ambassade soviétique, protestaient violemment contre "le colonialisme russe" et le "fascisme rouge", en réclamant la liberté dans leur pays d'origine. A Montréal, (photo du bas) des manifestations plus paisibles se sont déroulées devant le consulat russe.

L'ONU adopte une charte des droits de la femme

NATIONS UNIES. (UPI, AFP) — L'Assemblée générale des Nations unies vient de sanctionner une "Déclaration des droits" pour la femme, et a demandé aux chefs de gouvernement et d'entreprise de l'incorporer à leur législation ou réglementation, si ce n'est déjà fait.

La "Déclaration", approuvée à l'unanimité des 111 membres présents, est composée d'un préambule et de onze articles, et est considérée comme marquant une étape importante dans la tâche qui consiste à mettre à l'épreuve la sincérité d'une société masculine qui promet d'accorder des droits longtemps contestés à des millions de femmes dans d'immenses régions du globe.

Les Nations unies discutent depuis quatre ans, et apparemment à perte de vue, des droits et privilèges de la femme au sein de la race humaine. La plupart des débats ont été menés par des commissions surtout formées de femmes, et ont souvent été orageux et bruyants. Les discussions ont pris fin hier soir lorsque l'Assemblée général a pris le vote.

La "Déclaration" affirme sans ambages que toute discrimination exercée contre la femme constitue "une atteinte à la dignité humaine". Elle ajoute que tous les gouvernements du monde devraient garantir des droits égaux à l'homme et à la femme, et ce, au niveau même de la constitution ou de la loi. Aucune nation n'a été citée en particulier, mais des observateurs estiment que les problèmes les plus graves se posent surtout présentement dans des régions comme l'Extrême-Orient et l'Amérique

Voir L'ONU en page 2

À la conférence constitutionnelle, Johnson parlera surtout d'argent

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUEBEC — C'est l'économique qui servira de base aux discussions qui se dérouleront lors de la conférence constitutionnelle de Toronto, convoquée pour les 26, 27 et 28 novembre par le premier ministre ontarien, M. John Robarts.

C'est ce qu'il faut conclure des déclarations faites hier aux courriéristes parlementaires par le premier ministre québécois, M. Daniel Johnson.

M. Johnson a déclaré, en réponse à une question d'un journaliste, que la présence de M. Marcel Faribault, fédéraliste reconnu et convaincu, au sein de la délégation québécoise, ne réduirait pas l'éventail des solutions au problème constitutionnel que pourra préconiser le Québec "car, a-t-il dit, il faut avant tout tenir compte des données économiques".

Ces paroles démontrent une fois de plus que le premier ministre québécois épouse de plus en plus la façon de son homologue ontarien d'aborder les solutions aux problèmes constitutionnels, soit par le biais économique.

C'est dans cet optique que M. Johnson a pu souligner, hier, qu'il est presque probable que la question de la propriété des droits miniers sous-marins soit soulevée dès la fin du mois à Toronto, alors que la majorité des premiers ministres provinciaux seront présents.

Si le gouvernement du Québec adapte ses revendications constitutionnelles à une base économique, les autres gouvernements provinciaux devront forcément s'en réjouir car ils ont accusé, dans le passé, les délégations québécoises d'être trop théoriques et idéalistes dans leur façon d'aborder les problèmes de constitution et de juridiction fédérale-provinciale.

D'autres nominations

Plus tôt, au cours de sa conférence de presse, le premier ministre a déclaré que son gouvernement accordait la toute première importance au développement économique du Québec.

M. Johnson a, du même coup, annoncé que d'autres nominations dans le domaine économique suivront prochainement celle de M. Marcel Faribault.

M. Johnson a également laissé prévoir la réforme de "certains organismes gouvernementaux dans le domaine économique". Le premier ministre n'a pas donné plus de détail, mais il visait sans aucun doute le Conseil d'Orientation économique du Québec et le Comité permanent d'aménagement des ressources.

La réforme de ces organismes deviendra en effet nécessaire dès que le gouvernement mettra à exécution son projet d'établir un Office du plan, projet qui est sur le tapis depuis plus d'un an déjà.

La déclaration qu'a faite hier M. Johnson s'inscrit d'ailleurs dans l'annonce qu'il a faite la semaine dernière, lors du remaniement ministériel, de la création prochaine d'un centre nerveux de coordination ("task force") de toutes les politiques économiques du gouvernement québécois auquel participera M. Faribault.

A New York, il va expliquer la situation politique

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec rencontre ce soir, à New York, les membres de l'influent Council of Foreign Relations.

Cette association, qui groupe des universitaires et des hauts fonctionnaires américains aussi bien que des hommes d'affaires, reçoit M. Johnson dans une réunion à caractère strictement privé.

Le premier ministre, parlant aux courriéristes parlementaires avant son départ de la Vieille Capitale, a déclaré qu'au cours de cette rencontre et de celles qui suivront demain et vendredi, il s'efforcera de rassurer les Américains intéressés au Québec sur la situation politique et financière de la Belle Province.

Voir SITUATION en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 61 à 74
Bandes dessinées / 116
Calendrier des pionniers / 123
Courrier "Que faire ?" / 26
Décès, naissances, etc. / 75
Editorial / 4
Finance / 108 à 110
Horoscope / 122
L'auto / 124
Loisirs et récréation / 116
Mots croisés / 62
Nouvelles internationales / 77 et 83
Nouvelles nationales / 21
Radio et télévision / 86 et 87
Spectacles et concerts / 80 à 82
Sports / 99 à 103
Tribunaux / 15
Vie féminine / 22 et 25 à 30
Vie mondaine / 23 et 24
Votre médecin / 122

CKAC 73 AU CANADA

Droits miniers du sous-sol marin :

Johnson fait valoir l'unanimité des provinces

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson a de nouveau indiqué, hier, que le Québec n'entend pas abandonner au gouvernement fédéral la propriété de ses richesses sous-marines.

M. Johnson a fait une déclaration en ce sens, peu avant son départ pour New York.

Le chef du gouvernement provincial a ajouté que le Québec entend régler cette question, de concert avec les autres provinces, par une solution politique et il a dit que l'atout des provinces dans les discussions pour obtenir une solution à ce problème sera leur "quasi-unanimité".

M. Johnson a indiqué d'autre part qu'il est fort possible que le problème des droits sous-marins des provinces soit abordé lors de la conférence convoquée par le premier ministre d'Ontario, M. John Robarts, à la fin de novembre à Toronto, ainsi qu'à l'occasion des autres conférences fédérales-provinciales qui auront lieu durant les prochains mois.

Selon une source généralement bien informée, cette question serait effectivement déjà prévue à l'agenda de la conférence de Toronto.

Le premier ministre du Québec n'a pas commenté directement la décision de la Cour suprême. Il a déclaré d'abord que celle-ci ne l'avait pas surpris et il a rappelé l'attitude qu'avait adoptée son prédécesseur M. Jean Lesage à l'égard de ce problème.

Le chef du parti libéral, M. Jean Lesage s'était fermement opposé en 1965 à ce que le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, porte devant la Cour suprême du Canada la question des droits sous-marins de la Colombie-Britannique et il avait alors demandé que le gouvernement fédéral laisse aux provinces tous les droits de propriété sur les richesses sous-marines, et ce, à la suite de négociations.

M. Johnson a rappelé hier qu'il s'était dit d'accord à l'époque avec l'attitude de M. Lesage et il a dit que son attitude n'a pas changé même après l'avis de la Cour suprême.

Quant à l'attitude de M. Pearson, M. Johnson l'a comparée à celle d'un joueur qui désirait plus de cartes dans son jeu et il l'a qualifiée de "fédéralisme dévié".

Le chef du gouvernement provincial a également rappelé la déclaration faite au mois d'août dernier par le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, à l'issue de la conférence interprovinciale des premiers ministres à Fredericton.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick avait déclaré, à cette occasion, au nom des premiers ministres des provinces, que "quelle que soit la décision de la Cour suprême du Canada, les provinces chercheraient une solution politique des problèmes plutôt qu'une solution juridique".

"Toutes les provinces sont extrêmement agressives sur ce sujet même lorsqu'elles sont dirigées par un gouvernement libéral", a noté M. Johnson en attirant l'attention sur la déclaration de M. Robichaud.

"De concert avec les autres provinces, a conclu M. Johnson, nous allons tenter d'en arriver à un compromis pacifique sur cette question."

Cette réaction n'a pas surpris les observateurs politiques d'autant plus que M. Johnson, tout comme M. Jean Lesage, avait affirmé, à plusieurs reprises, qu'il ne reconnaitrait pas la décision de la Cour suprême du Canada en ce domaine.

M. Johnson, qui ne reconnait pas la Cour suprême du Canada comme tribunal constitutionnel, avait également déclaré au mois de décembre 1966 que l'entente intervenue entre l'Hydro-Québec et la compagnie Texaco au sujet de l'exploration minière dans le golfe Saint-Laurent consacrait de façon non équivoque la volonté du Québec d'occuper entièrement son territoire et d'exploiter ses richesses naturelles.

L'ONU

SUITE DE LA PAGE 1

latine où les hommes dominent nettement la société depuis des siècles.

Le texte comprend plusieurs pages dactylographiées et pose, entre autres, le principe de l'égalité des femmes, notamment en ce qui concerne le mariage, le voyage, l'acquisition et la disposition de ses biens, l'éducation, le salaire, l'emploi, les droits politiques, etc. Elle déclare que le mariage et les fiançailles de jeunes filles n'ayant pas atteint l'âge nubile doivent être interdits et l'âge minimum du mariage doit être fixé par la loi. Elle prévoit enfin le droit pour les femmes à des indemnités et à la garantie de leur emploi en cas de maternité.

L'Assemblée générale n'a prévu aucune sanction pour les pays qui négligeraient de se conformer aux stipulations de la "Déclaration". Commentant là-dessus, le délégué de la France, M. Armand Bérard a dit : "Bien qu'elle n'ait pas de caractère obligatoire, la "Déclaration" que nous venons d'adopter définit les principes dont les Etats membres doivent s'inspirer pour assurer l'élimination des dernières formes de discrimination à l'égard de la femme. Ce texte résume en quelque sorte l'oeuvre accomplie par les Nations unies en faveur de l'émancipation de la femme, et jette en même temps les bases de progrès futurs en ce domaine."

SITUATION

SUITE DE LA PAGE 1

"Je tenterai de leur faire comprendre, a-t-il dit, et je suis certain qu'ils comprendront, qu'il est normal que les Canadiens français recherchent leur épanouissement."

M. Johnson rencontrera demain, sous l'égide du Calvin Bullock Forum, les financiers newyorkais. Ce sera la seule rencontre officielle entre le premier ministre et les membres de la bourse de New York. M. Johnson a en effet déclaré, hier, qu'aucune rencontre n'était prévue avec des maisons de courtage ou d'agents de change newyorkaises.

Toutefois, le chef du gouvernement québécois rencontrera les dirigeants de quelques compagnies qui ont manifesté l'intention d'investir prochainement au Québec, soit directement dans la production industrielle soit en finançant des immobilisations québécoises.

Demain, également, M. Johnson parlera devant la Canadian Society of New York. A cette occasion, M. Paul Dozois, ministre des Finances, et M. Jean-Paul Casavant, sous-ministre des Finances, iront rejoindre M. Johnson et termineront le voyage avec lui "si nécessaire".

Le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, accompagne M. Johnson depuis le début de son voyage, de même que son secrétaire, M. Paul Choinard, et un attaché de presse, M. Léo LeBlanc.

Le voyage de M. Johnson à New York prendra officiellement fin vendredi soir alors qu'il assistera au banquet annuel de la New York Financial Writers Association.

PANNE

SUITE DE LA PAGE 1

de-Paul, à Laval, de même que la majorité des villes de la rive sud.

Les séquelles

Dès le début de la panne, l'Hydro-Québec a dirigé l'électricité disponible vers les stations de distribution Delorimier et Dorchester, qui alimentent entre autres le métro de Montréal.

Toutefois, dans le nord de la ville, la force du courant était insuffisante, de sorte que les rames de métro roulaient au ralenti et que les passagers devaient attendre jusqu'à 20 minutes.

Dans tous les secteurs touchés, les feux de circulation ont cessé de fonctionner, créant une foule de désagréments aux automobilistes.

Par ailleurs, plusieurs postes d'essence n'ont pu assurer leurs services, les pompes étant paralysées.

On rapporte également que plusieurs établissements commerciaux, ainsi que de nombreux domiciles privés ont vu leur système de chauffage s'arrêter, alors que la température voisinnait le point de congélation.

De peur que les malfaiteurs ne profitent de cette panne, des policiers ont été placés de faction devant tous les établissements bancaires, dont les systèmes d'alerte étaient rendus inopérants par le manque d'électricité.

Plan Colombo : collaboration à des programmes de développement

RAWALPINDI (PA) — Le Pakistan et le Canada collaborent à des programmes de développement depuis le début de l'application du plan Colombo.

La circulation totale de subsides d'aide, entre les deux pays-membres du Commonwealth, se chiffre à date par $270,500,000, dont $72 millions en métaux, amiante, engrais et pesticides, pâtes et papiers et autres produits industriels essentiels. Les dépenses de capital pour les grands travaux de construction représentent près de $129 millions.

L'aide comprend notamment la construction du barrage géant de Warsak, en 1960, et de l'usine d'énergie nucléaire de Karachi, qui doit commencer à fonctionner en 1970.

Souscription pour rembourser Toronto...

"Donnez pour conserver" : tel est le thème d'une nouvelle campagne de souscription dont le but est de ramasser $40,000 pour doter les îles de l'Expo de bancs et de paniers à rebus permanents en remplacement de ceux que la ville de Toronto revendique.

Cette campagne a pris naissance chez les employés de la compagnie de téléphone Bell de Montréal apparemment indignés du fait que la Ville de Toronto réclame les bancs et les paniers à rebus qu'elle a prêtés à l'Expo.

Selon Mme Sylvia Carpin, présidente du comité de souscription, la réponse de la population jusqu'à présent a été satisfaisante.

"Lorsque nous aurons ramassé ces $40,000, a-t-elle dit, nous les ferons parvenir au maire Drapeau qui décidera soit de rembourser la ville de Toronto, et garder ainsi les bancs, soit d'acheter de nouveaux bancs en priant les autorités de la Ville Reine de venir chercher ce qui leur revient."

Mme Carpin a expliqué que tout don fait l'objet d'un reçu en bonne et due forme.

On peut adresser sa souscription à "Mme Sylvia Carpin in trust", 5250 Décarie, 6e étage, Montréal. On propose, cependant d'inscrire sur l'enveloppe la mention : personnelle et confidentielle.

Robarts prépare sa conférence

TORONTO. (PC) — Le premier ministre Robarts fait reviser les plans pour l'organisation matérielle de sa conférence, car selin le projet actuel un seul journaliste par organe d'information pourrait y être admis.

Les Congolais rentrent à Bukavu et massacrent de "nombreux civils"

BRUXELLES. (UPI-AFP) — Les troupes congolaises qui ont finalement investi la ville de Bukavu, l'ancien château fort des mercenaires, ont massacré de "nombreux" civils, affirme-t-on aujourd'hui de sources très sûres.

Les forces congolaises "étaient avides de sang" et frustrées à cause des semaines de combats qu'il leur a fallu pour venir à bout de la bande de mercenaires dirigée par le Belge Jean Schramme et des gendarmes katangais demeurés fidèles à l'ancien président Moïse Tshombé.

Les mêmes sources n'ont pas précisé le nombre de Congolais qui ont été tués, mais ont dit qu'il s'agissait d'un massacre.

Plusieurs des victimes sont des enfants et des femmes restés sur place quand une partie des 20,000 habitants de Bukavu ont pris la fuite avant ou pendant l'exode des mercenaires vers le Rwanda.

Toujours de mêmes sources, on affirme que des soldats congolais s'étaient drogués avec du chanvre indien au moment de donner l'assaut final contre Bukavu durant la dernière fin de semaine.

Le ministère belge des Affaires étrangères a déclaré n'avoir reçu aucun renseignement au sujet du massacre, mais qu'une vérification était faite des rapports selon lesquels un citoyen belge aurait été tué par les soldats congolais. Ces rapports disent que la victime était "le dernier Blanc à rester à Bukavu."

Jean Schramme a dirigé ses 130 mercenaires au Rwanda dimanche dernier. Quelque 900 gendarmes accompagnés de 900 femmes et enfants les ont suivis.

Entre 5,000 et 6,000 soldats fédéraux ont pénétré dans Bukavu après le départ des mercenaires et des gendarmes.

La Croix-Rouge internationale doit mettre sur pied, avec la coopération des Etats-Unis qui fourniront les avions, un pont aérien afin d'évacuer les mercenaires et les gendarmes du territoire où ils campent au Rwanda. Le plan d'évacuation mis au point par l'Organisation pour l'unité africaine (OUA) et confié à la Croix-Rouge internationale prévoit que les mercenaires seront dirigés sur Malte et les gendarmes en Zambie.

Ce dernier pays avait donné son accord de principe à une telle évacuation, mais aujourd'hui, le gouvernement de Lusaka retarde à donner son consentement définitif.

A Genève, où siège le Comité international de la Croix-Rouge, on s'explique mal l'hésitation du gouvernement zambien. On craint que le gouvernement de Lusaka n'ait cédé aux pressions du général Mobutu, président du Congo, qui ne semble pas tenir à ce que les gendarmes puissent s'installer à proximité de son pays, craignant qu'ils ne tentent une nouvelle aventure sous peu.

Le chômage au Canada

	Oct. 1967	Sept. 1967	Oct. 1966
AU CANADA			
Effectif ouvrier	7,691	7,730	7,519
Ayant un temploi	7,437	7,511	7,324
Sans emploi	254	219	195
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	653	646	638
Ayant un emploi	626	622	610
Sans emploi	27	24	28
QUEBEC			
Effectif ouvrier	2,181	2,208	2,149
Ayant un emploi	2,085	2,124	2,076
Sans emploi	96	84	73
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2,815	2,827	2,740
Ayant un emploi	2,743	2,763	2,690
Sans emploi	72	64	50
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,261	1,282	1,265
Ayant un emploi	1,242	1,262	1,249
Sans emploi	19	20	16
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	781	767	727
Ayant un emploi	741	740	699
Sans emploi	40	27	28

CHOMAGE

SUITE DE LA PAGE 1

Voici le tableau de l'embauche au Canada, à la mi-octobre, en milliers de personnes:

Le nombre des chômeurs à Montréal est beaucoup plus important qu'il devrait l'être normalement. Ceci s'explique par le fait que des travailleurs venus de toutes les régions de la province avant et pendant l'Expo, ont décidé d'y demeurer même s'ils ont perdu leur emploi, assurés à l'avance de ne trouver aucun emploi dans leur ville.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 30
MAXIMUM : 40

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, Ottawa, des Cantons de l'Est et de Québec : généralement ensoleillé et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Montréal 30 et 40, à Ottawa 25 et 35, à Sherbrooke et Québec 20 et 35.

Régions des Laurentides et de la Mauricie : ensoleillé avec passages nuageuses et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Ste-Agathe 15 et 35 et à La Tuque 20 et 32.

Région du Lac-St-Jean : nébulosité variable et froid. Vents légers. Minimum et maximum à Chicoutimi 20 et 32.

Régions de Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Iles et Gaspé, nébulosité variable avec bourrasques de neige. Froid. Vents légers. Minimum et maximum à Mont-Joli et Gaspé 25 et 35, à Rivière-du-Loup et Baie-Comeau 20 et 35, à Sept-Iles 15 et 35.

FAUTEUIL
RECOUVERT EN PLASTIQUE CAOUTCHOUC-MOUSSE $19.95
Société d'Escomptes
8299, ST-DENIS — 384-0621
angle Guizot

N'ATTENDEZ PAS QU'IL NEIGE!

Venez nous voir à Bromont et choisissez votre terrain, sur lequel vous pourrez faire bâtir un chalet pour la saison des sports d'hiver.
Prix raisonnables, conditions faciles.
Chalets à partir de $8,950.00
Bromont vous offre 12 milles de pistes de ski, 36 milles de piste pour autoneige, un terrain de golf, etc.
Venez nous voir à Bromont Inc. sortie 44, autoroute des Cantons de l'Est.
Appelez-nous à 679-1730 ou 677-6088

LIQUIDATION DU STOCK

de 5 grands manufacturiers

VOYEZ LES AUBAINES QUE NOUS VOUS OFFRONS!

Arrivages récents chez Montréal Floor Covering!

Un magnifique groupe de broadloom de première qualité de marques connues qui coûteraient de 20 à 25% de plus sans notre achat volumineux à bas prix.

CES PRIX DE VENTE COMPRENNENT L'INSTALLATION ET TOUS LES SUPPLEMENTS
(escalier et passage, léger supplément)

Ces tapis seront posés sur un sous-tapis de caoutchouc spongieux sans frais additionnels. Posage, finition et livraison inclus.



Voici un tapis luxueux et épais en nylon à $3 de moins la ver. car. Le riche motif sculpté est d'une grande élégance. Choix de 9 couleurs somptueuses. ver. car. entièrement posé 9.95

Ce tapis est d'un style décoratif. Il est fabriqué en somptueux nylon d'une coupe et d'une texture bouclée incomparables. Choix de 12 ravissantes couleurs. Epargnez $3.55 la ver. car. ver. car. entièrement posé 11.95

Voici le tapis le plus en demande au Canada. C'est un tapis épais, pelucheux et très riche en laine ; 9 couleurs pratiques. Vous épargnez $4.60 la ver. car. ver. car. entièrement posé 14.95

Si vous recherchez un épais tapis luxueux, venez palper ce tapis pelucheux à texture acrylique d'Acrilan*. Surface douce comme du velours et souple comme du vison. Une valeur de $13.95 dans 14 radieuses couleurs. ver. car. entièrement posé 10.95

Ce tapis de grand luxe a une texture tweed sculptée d'une grande fraîcheur. Fabriqué en poils acryliques d'Acrilan*, il vaut $5 de plus la ver. car. Tissé en 10 ravissantes couleurs. ver. car. entièrement posé 12.95

Magasinez à domicile
Si vous ne pouvez venir au magasin, nous vous présenterons ces magnifiques valeurs à votre domicile. Si vous demeurez hors de la ville ou dans une autre province, n'hésitez pas à appeler frais virés.
273-9983

VENEZ VOIR CES TAPIS à L'UN DE NOS 3 MAGASINS

*Marque enregistrée T.M. Monsanto pour sa fibre acrylique

UN MILLION DE TAPIS

VINYLE LURAN SCULPTE
Le plus nouveau revêtement de plancher coussiné en vinyle



COUVRE-PLANCHER de VINYLE DURABLE de QUALITE EXTRA EPAISSE
Une couche souple de mousse isolante entre le vinyle et le fond constitue un tapis pour tout plancher; se pose partout, par n'importe qui.
La surface naturelle évite les égratignures. 4 couleurs
SEULEMENT $4.39 ver. car.
Autres modèles de qualité épaisse à 7.49 — 7.69 — 8.95 la ver. car.
Imparfaits — Offerts à $3.49 la ver. car.

TUILES DE LINOLEUM
4 couleurs 9" x 9" 1/8" d'épais
Excellentes sur planchers où le bois est moins résistant. 7¢ ch.

TUILES DE CAOUTCHOUC
LOT DE 14,000 TUILES
12 couleurs Dim. 9" x 9" 1/8" d'épais chacune 12¢
EGALEMENT offertes en lots de 2,000 ou plus à
$100 LE MILLE TUILES

TUILES VINYLE AMIANTE
EN SPECIAL
Comprenant les plus nouveaux motifs texturés ainsi que le nouveau motif en parcelles de vinyle.
12" x 12" x 1/16. Spécial 16 couleurs Rég. 21¢ ch. 18¢
3 couleurs — En spécial 12¢ chacune
10,000 VERGES CARREES
VINYLE A LA VERGE
Largeurs de 2, 3 et 4 verges
Rég. jusqu'à $8.98 ver. car.
MAINTENANT EN VENTE
Solde d'assortiment
ver. car. $2.98

MAINTENANT!
UN PLANCHER DE VINYLE
dont vous avez rêvé! Les talons fins ne le marqueront pas!



Surface texturée empêchant les égratignures. Un lustre plus durable, plus facile à nettoyer. Ne pouvait se manufacturer jusqu'ici que par des moyens dispendieux.
Le produit le plus nouveau dans les styles et les couleurs les plus attrayants offert à rabais de 50% du prix marqué.

TUILES AMTICO
12" x 12", 1/16" d'épais Entretien facile Rég. 79¢ ch. CHACUNE 44¢
Quelques motifs de tuiles imparfaites à 29¢ chacune

Broadloom / Carpettes / Vinyle hors série / Mosaïque • Portez à votre compte • 3 ans pour payer • Garantie de service pour 10 ans : MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais

Le centre du COUVRE-PLANCHER

MONTREAL FLOOR COVERING

15 est, Bernard
(angle St-Laurent)
Stationnement autour du magasin
SERVICE A DOMICILE
273-9983

3424, av. du Parc
(angle Sherbrooke)
Auparavant rue Bleury
Stationnement à côté du magasin
SERVICE A DOMICILE
842-8871

392, boul. Lafleur
Ville LaSalle
Centre d'achat Pont-Mercier
SERVICE A DOMICILE
365-6560

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JUSQU'A 6 H. — JEUDI ET VENDREDI, JUSQU'A 9 H. — SAMEDI JUSQU'A 5 H.



LA PRESSE

BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MERCREDI 8 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 259



Pointe-aux-Trembles: plus de votes que d'électeurs dans un bureau de scrutin

par Claude MASSON

Le résultat officiel des élections municipales de Pointe-aux-Trembles, proclamé hier par le président d'élection, M. André Letendre, confirme la victoire à la mairie de M. Louis-Philippe St-Pierre. Ce dernier avait deux adversaires : M. Jean Langelier, ex-maire de cette municipalité pendant 12 ans et M. Rémi Goulet, conseiller municipal au cours du dernier mandat.

La situation demeure quand même confuse au surlendemain de ce scrutin et les deux candidats défaits à la mairie songent à contester l'élection.

Jusqu'ici, un relevé du nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale indique que, dans au moins un bureau de votation, on a enregistré plus de votes que prévu.

En effet, au poll no 17, 244 électeurs-propriétaires avaient le droit de vote. Et le partage des votes, à la mairie, donne un total de 258 bulletins, soit 14 de plus que prévu.

Une analyse du scrutin démontre que dans seulement cinq bureaux sur 20, plus de 200 électeurs ont enregistré leur droit de vote.

La moyenne du vote a été de 57 p. 100. N'eût été des cinq polls où il y a eu plus de 200 votants, cette moyenne aurait à peine atteint 50 p. 100.

Des 4,772 bulletins placés dans les boites, 447 ont été rejetés, soit 16 p. 100 du total.

A l'ouverture des boites de scrutin, hier, quelques enveloppes contenant les résultats ont été trouvées non scellées.

D'autre part, le jour même de l'élection, le registre des noms du bureau de votation no 8 a été volé. Le document, déchiré, a été retrouvé peu après par la police.

Des procédures seraient prises

Quelle est maintenant l'attitude des trois candidats à la mairie ?

M. Jean Langelier, qui a été battu à cette fonction en 1961, en 1964 et à nouveau lundi par M. St-Pierre, a annoncé hier, devant témoins, que "des procédures seront prises".

Il n'a pas voulu en dire davantage se contentant de préciser qu'il ferait connaître la nature de ces procédures dans les heures à venir.

D'autre part, M. Rémi Goulet a confirmé que des entretiens ont eu lieu entre les avocats des deux candidats défaits pour

Voir VOTES en page 8

Un mouvement de contribuables indignés se forme

A la suite du résultat des élections municipales tenues lundi, à Pointe-aux-Trembles, un mouvement de contribuables indignés s'est formé pour protester contre les irrégularités qui se sont produites lors du scrutin.

Il est composé d'électeurs qui se sentent bafoués spécialement à la vue du résultat du scrutin aux polls nos 6, 7, 17, 18 et 19 qui étaient situés dans des maisons privées.

Dans ces polls, le nombre de bulletins dépouillés dépassait largement le nombre d'électeurs possible. Le mouvement des contribuables de Pointe-aux-Trembles, qui se donnera sous peu un nom, entend contester de façon formelle les élections qui viennent de se dérouler.



photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

200 étudiants envahissent le pavillon de l'administration

Voici une partie des 200 étudiants qui se massaient, hier après-midi, à l'intérieur du pavillon de l'administration de l'Université McGill, pour empêcher la tenue d'une séance du comité de discipline de l'université devant lequel devaient comparaître trois collaborateurs du "McGill Daily" sous l'accusation d'avoir publié un texte obscène dans l'édition de vendredi dernier.

On veut faire apporter devant la cour la garde-robe de Lemay

par Léopold LIZOTTE

La "température" s'est soudainement élevée de quelques degrés, à midi, au procès de Georges Lemay, et les accusations et les contre-accusations se sont mises à pleuvoir, de part et d'autre, chez les procureurs en présence.

C'est tout d'abord le procureur de l'accusé, Me Léo-René Maranda, qui a accusé implicitement la Couronne de lui cacher une partie de la preuve et de tenter de lui soustraire certaines pièces à conviction.

Les procureurs de la poursuite, Mes Stephen Cuddihy et Pierre Sauvé ont alors riposté en s'élevant contre le fait que la défense avait pris, vendredi soir, des photos de certaines pièces au dossier.

Me Cuddihy a même souligné: "Je ne sais vraiment pas ce que l'on doit penser de ce geste. Car avec des photos, on peut maintenant faire des imitations et . . .

A cela Me Maranda rétorqua que, dès le début du procès, la Couronne avait exhibé pas moins de soixante photos à la cour, et qu'il n'avait pas protesté, lui.

Me Sauvé intervint alors dans le débat pour exiger ni plus ni moins qu'une rétractation du procureur de Lemay quant à l'accusation d'avoir "caché de la preuve".

Me Maranda devait toutefois être invité par le juge Jacques Trahan, en fin de séance, à dresser une liste de tous les objets qui ont été saisis dans cette cause, et qui n'ont pas encore été produits devant le tribunal.

Les procureurs de la Couronne ont protesté en déclarant que cela pourrait même porter préjudice à la cause de l'accusé, si certains de ces objets sont apportés devant le tribunal.

Mais le procureur du prévenu n'en a pas moins fait l'énumération suivante des objets qu'il veut voir devant la cour, pour contre-interroger les témoins à leur sujet.

Il a mentionné notamment deux walkie talkies, 5,292 pièces de monnaie canadiennes, cent pièces de monnaie américaine, la garde-robe complète de Lemay, consistant apparemment en une douzaine d'habits, un pot de verre de 128 onces et quinze ou vingt pièces de monnaie étrangère et un cric.

Tous ces articles, sur l'ordre de la cour, devraient être apportés en chambre 217, à 2 h. cet après-midi.

Mais les procureurs de la poursuite ont fait remarquer qu'il y avait eu des actions civiles instituées en marge de la possession de certains d'entre eux, et qu'on ne pourrait évidemment pas les apporter s'ils étaient présentement devant un tribunal d'une autre juridiction.

Une assurance aérienne de $30,000

Et l'on apprend ensuite qu'au cours de l'un de ses voyages, l'accusé avait expédié à sa petite amie la copie d'une police d'assurance aérienne de $30,000 qui la désignait comme bénéficiaire.

Mais, par un concours de circonstances qui n'ont pas été expliquées, il serait par ailleurs venu lui rendre visite, à Montréal, avant même que ce document lui soit effectivement parvenu.

Puis Me Maranda lui demande si, par hasard, elle n'aurait pas vu Lemay, toujours à New York, aussi tard que Pâques 1963 ?

De moins en moins sûre de ses affirmations, semble-t-il, la jeune femme répondra simplement : "Peut-être."

Et c'est alors que surgit la question de la paternité de l'accusé à l'endroit de son enfant.

Elle soutient que Lemay ne l'a jamais niée.

Me Maranda lui demande alors si, par la suite, elle a été dépitée d'apprendre que son ex-ami s'était marié à une autre femme, Lise Lemieux.

Les deux procureurs de la Couronne sont vite debout, en effet, pour soutenir que ce ma-

Voir LEMAY en page 8

"Sleep-in" à l'université McGill

par Claude GRAVEL

Une centaine d'étudiants ont passé la nuit à l'intérieur du pavillon de l'administration de l'université McGill afin de protester contre l'attitude des administrateurs de l'institution dans l'affaire du journal "McGill Daily".

Quelque 200 étudiants ont envahi le pavillon hier après-midi et ont empêché la tenue d'une séance du comité de discipline de l'université au cours de laquelle trois collaborateurs du "McGill Daily" devaient répondre à l'accusation d'avoir publié un texte obscène dans l'édition de vendredi dernier.

A l'invitation du mouvement appelé le "Students for a Democratic University", les 200 étudiants ont entrepris de faire du "sit-in" dans l'immeuble, après avoir pénétré de force dans le hall. La manifestation s'est transformée en "sleep-in" la nuit dernière et les dirigeants du SDU ont déclaré que cela se poursuivra jusqu'à ce que l'université retire ses accusations contre les trois collaborateurs du "McGill Daily".

Toute cette affaire a pris des proportions énormes depuis la fin de semaine et déjà l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) et l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM ont appuyé l'attitude des étudiants protestataires.

Interrogé à minuit trente ce matin, alors qu'il se trouvait au milieu des étudiants dans le pavillon de l'administration, le président de l'AGEUM, M. Jean-André Doré, a dit que les deux mouvements interprètent cela comme "une ingérence de l'université dans les affaires des étudiants".

Si les trois collaborateurs du "McGill Daily" n'ont pu comparaître devant le comité de discipline, ce n'est que partie remise . . . à ce qu'il semble. Un porte-parole de l'administration a déclaré hier, peu après l'action des étudiants, que la séance avait été reportée à lundi prochain "afin de laisser les esprits se calmer".

Les trois étudiants qui font face à l'accusation d'avoir publié un texte obscène ont annoncé qu'ils discutaient l'affaire avec un conseiller juridique. Ce sont : Peter Allnutt, rédacteur en chef, Pierre Fournier, rédacteur du cahier du vendredi, et John Fekete. Les collaborateurs du "McGill Daily" ont par ailleurs souligné qu'ils n'étaient pas impliqués dans l'action entreprise par le SDU.

Copie d'un article publié aux Etats-Unis

Le texte publié dans le journal de vendredi dernier est une copie d'un article paru aux Etats-Unis dans un journal "clandestin", le "Realist". Il contient un compte rendu imaginaire des événements qui ont suivi l'assassinat du président Kennedy en 1963.

Le conseil des étudiants de l'université McGill, représentant 10,000 étudiants du campus, a demandé au journal de publier une rétractation officielle. Le conseil a déploré la publication de l'article de vendredi dernier.

Le principal de l'université McGill, le Dr Rocke Robertson, a pour sa part déclaré hier que les trois collaborateurs du journal seraient accusés "de conduite préjudiciable aux normes acceptables à cette université".

Le président du SDU, M. Stan Gray, membre du personnel en-

Voir "SLEEP-IN" en page 8

Vol de 100 moteurs dans le port

Trois bandits masqués, mais ne portant apparemment pas d'armes, ont pris la fuite avec un camion en emportant cent moteurs neufs de traîneau mécanique, vers 2 h. ce matin, à l'issue d'un vol avec violence commis au hangar no 46 du port de Montréal, dans l'est de la métropole.

La victime est un gardien de l'agence de sécurité Citadel, M. Ghislain Quirion, 27 ans, qui effectuait une ronde à l'intérieur du hangar lorsque les voleurs l'ont assailli pour le ligoter à l'aide d'une corde et l'emprisonner sous des meubles abrités dans l'entrepôt.

Désormais à l'abri de toute intervention fâcheuse à leur point de vue, les malfaiteurs ont tranquillement chargé les moteurs dans le camion qu'ils avaient amené et ils ont quitté les installations portuaires sans rencontrer plus d'ennuis.

M. Quirion, qui n'a pas été blessé, est parvenu à se débarrasser de ses liens et à alerter les policiers du port après quelques moments d'efforts.

Il était cependant trop tard pour récupérer le butin qu'un vendeur de traîneaux mécaniques a estimé à $40,000.

Interrogé cet après-midi, un porte-parole de la compagnie Citadel, M. Gerry Laughton, a déclaré à LA PRESSE que le gardien Quirion ne portait pas de revolver lors de l'attentat.

"La police du port ne reconnaît pas la valeur du permis de port d'arme accordé par les autorités provinciales à nos agents. Elle allègue que le port est territoire fédéral", a-t-il expliqué.

Des cagoulards menottent cinq hommes et volent deux coffres-forts

Plusieurs bandits masqués et armés de revolvers se sont enfuis en camion avec deux coffres-forts contenant une somme encore indéterminée, vers 3 h. 15 ce matin, au terme d'un vol commis dans les locaux de la compagnie Chambly Transport Inc., située au 234, rue Devonshire, angle de la rue Churchill, à Greenfield Park, en banlieue sud de Montréal.

Deux des malfaiteurs, affublés de cagoules de ski, ont surpris cinq employés de l'entreprise de transport en parvenant sur les lieux. Les victimes n'ont pas été blessées, mais les agresseurs les ont menottées et poussées dans un autobus garé à l'extérieur. "Ils nous ont laissés dans ce véhicule après nous avoir donné des cigarettes en nous invitant à ne pas bouger" a dit à LA PRESSE une des victimes.

Les bandits se sont ensuite employés à déplacer deux lourds coffres-forts de Chambly Transport jusque dans le camion avec lequel ils étaient venus. Quatre individus au moins ont dû déployer leurs efforts pour emporter chacun des deux coffres, dont l'un contenait la paie des employés.

Incendie à Napierville : 3 disparus

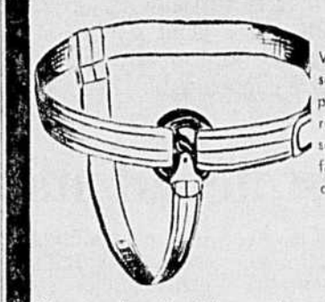
NAPIERVILLE. — Trois personnes sont portées disparues et présumées mortes dans un incendie qui, la nuit dernière, a complètement détruit l'hôtel King Edward, à Napierville, le long de la route no 9A, à environ 30 milles au sud de Montréal.

Interrogé ce midi, un officier du détachement de la Sûreté provinciale à St-Jean signalait toutefois que des pompiers et des policiers n'étaient qu'au début de leurs recherches dans les décombres et qu'il était trop tôt pour conclure à la mort des trois disparus, dont deux seraient des membres du personnel de l'hôtel.

L'incendie, d'origine encore inconnue, s'est déclaré vers 2 h. 45 du matin et il s'est rapidement propagé aux trois étages abritant la quinzaine de chambres que comptait l'hôtel, évalué à $125,000 et propriété de M. Rosaire Langlois.

En dépit d'une prompte intervention des pompiers de Napierville, assistés par leurs collègues de Lacolle et de Sherrington, ils n'ont eu raison des flammes qu'au début de la matinée et après que les étages, le toit et deux murs se furent effondrés.

LA NOUVELLE BANDE HERNIAIRE "SPUTNIK"



Voici une bande de 6 onces seulement que les sportifs en particulier apprécieront. Aucun ressort qui puisse irriter ou blesser. Extrêmement flexible et facile à ajuster. Coussin de caoutchouc hygiénique, lavable.

CEINTURE ELASTIQUE
Simple 10.25
Double 15.95

Consultez nos techniciens diplômés

Nous vendons des chaises roulantes

Stationnement GRATUIT avec achat de $1.00 — ½ heure de stationnement sur St-André au sud de Ste-Catherine — 845-7251

PHARMACIE MONTREAL DUQUET & DUQUETTE — PROPS

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

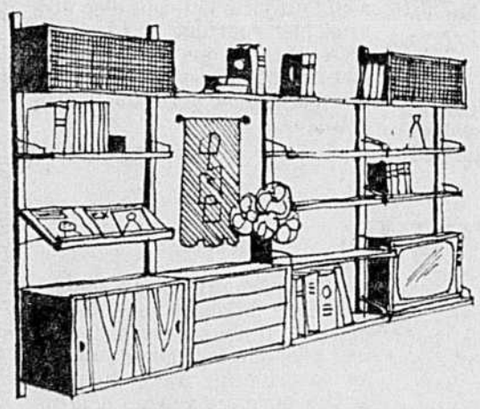
DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français

BUREAU D'OPTOMETRIE
• Examen de la vue
• Lunettes
• Lentilles de contact

C. BARBEAU, O.D.
G. BOISVERT, O.D.

COMPOSEZ : 842-5151 POSTE 538 — DUPUIS 3e ETAGE

UTILISEZ VOS MURS...



Ce système de rayonnage pratique et ingénieux est une excellente solution au rangement de vos livres, bibelots, disques ou mille autres objets. Il est facile à installer, prend peu d'espace, convient à toutes les pièces de votre maison. A tout point de vue, vous ferez une bonne affaire... Un de nos sept décorateurs-ensembliers vous aidera à déterminer, parmi les 48 éléments qui composent ce système, lesquels vous seront les plus utiles.
En teck ou en noyer, au même prix raisonnable.

LIVRAISON ET INSTALLATION IMMEDIATES

Viau, Morisset inc.

720 boul. Décarie, St-Laurent — Tél.: 747-9921
Succursale : Galerie des Boutiques, Place Bonaventure
Tél. 878-3328
OUVERTS JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'A 9.30 P.M.
Stationnement à la porte, termes faciles
Livraison gratuite jusqu'à 100 milles

LES BOTTES TYROL



Le confort "après-ski" pour hommes et femmes

Modèle KAYAK $44.95

Dessinée suivant les dernières exigences de la mode, cette botte "tout confort" est faite en loup marin argenté et chaudement doublée en laine de mouton. Pointures courantes pour hommes et femmes.

Autres modèles Tyrol depuis $28.95 ... jusqu'à $64.95

STATIONNEMENT GRATUIT
A DEUX PAS DE LA SORTIE DU METRO JEAN-TALON OU MONT-ROYAL

Louis Deslauriers Ltée. — H. Giroux & Fils Inc.

6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt. Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA. 1-9414

FAUCHER rue BEAUBIEN





NICOLE FAUCHER
"REINE" du Roi du Meuble

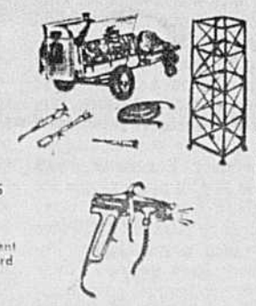
PERCOLATEUR SUNBEAM
Modèle AP-11C
Capacité : 10 tasses
SPECIAL FAUCHER $15.95

273-4241

N. FAUCHER LTÉE
LE ROI DU MEUBLE
222 EST BEAUBIEN

LOUEZ
Nos outils et notre équipement

Nous louons tout genre d'outillage pour
• Domicile
• Industrie
• Construction



MAINTENANT 2 MAGASINS
3185 boul. Pitfield

Montée de Liesse, nord St-Laurent
Transcanadienne, sortie 18 nord

Perco LTD

5272, boul. St-Laurent
OUVERT SAMEDI JUSQU'A MIDI

331 7550

Incendie dans un hôpital à Kingston

KINGSTON, Ont. (PC) — Deux personnes hospitalisées ont perdu la vie et 125 autres patients ont été évacués durant un incendie survenu hier à l'Hôtel-Dieu de Kingston, en Ontario.

Les victimes sont une fillette de 8 ans, Tracy Farelly, de Kingston, et Mme Stella Breen. Il semble toutefois que cette dernière soit la seule dont l'incendie ait causé la mort.

Mme Breen aurait en effet succombé à une intoxication imputable à la fumée, tandis que l'enfant serait morte des blessures qu'elle avait subies à la tête samedi dernier, alors qu'une automobile l'avait renversée.

Le coroner de Kingston, le Dr Stewart Patterson, qui doit mener une enquête sur la mort de Mme Breen, a déclaré que l'activité du cerveau de la jeune Farelly avait cessé avant que l'incendie n'éclate et qu'on lui insufflait alors de l'oxygène pour maintenir sa respiration.

L'incendie, survenu au sous-sol de l'hôpital et imputable à une défectuosité dans un appareil électrique, a par ailleurs entraîné la prompte évacuation des 125 patients occupant l'aile de l'institution qui a été touchée. L'intervention des pompiers a permis de limiter les dégâts au sous-sol.

Le chef des pompiers, M. Warren Gibson, a attribué le sauvetage des patients au travail d'équipe effectué par le personnel de l'hôpital. Les sauveteurs, qui ont conduit leurs patients vers l'extérieur en empruntant tantôt les escaliers, tantôt les grandes échelles des pompiers, avaient reçu des injections de cortisone pour les protéger contre les effets de l'inhalation de la fumée.

Les patients, qui se sont tous tirés indemnes de l'accident, ont reçu asile dans d'autres hôpitaux de Kingston.

Un homme meurt dans une taverne

Une autopsie devait déterminer aujourd'hui les causes exactes de la mort d'un homme de 53 ans, M. Gérard Bilodeau, du 2761, boulevard Lapointe, qui s'est effondré sans vie à la taverne Reeves, au 8480, rue Hochelaga, vers 6 h. hier soir, quelques instants après avoir absorbé des comprimés de nature encore inconnue.

Vol à main armée à St-Antoine

ST-ANTOINE-DES-LAURENTIDES — Trois cagoulards armés de carabines aux canons tronçonnés ont réussi un vol ce matin, à 10 h. 30, à la succursale de la Banque de Montréal, à St-Antoine-des-Laurentides. On ne peut encore déterminer le montant exact du vol mais, selon toute probabilité, il devra s'établir aux environs de $1,000.

C'est le deuxième vol à main armée dont est victime cette succursale bancaire de la région de St-Jérôme; en juillet dernier, des bandits au nombre de trois et dans des circonstances analogues à celles du vol de ce matin, avaient réussi à s'enfuir avec une somme de plusieurs milliers de dollars.

Cependant, contrairement à ce qui s'était produit alors, ce matin, les bandits ont utilisé leurs armes. Comme l'on fait au cinéma, les cagoulards ont fait sauter à coups de feu, les serrures de deux caisses puis, se sont enfuis dans une automobile que conduisait un quatrième individu lequel, pendant ce temps, faisait le guet à l'extérieur.

Les employés de la compagnie de
TELEPHONE BELL
mutés à
OTTAWA
désirant des renseignements concernant le logement sont invités à écrire à Costain Estates Ltd., P.O. Box 534, RR9, Ottawa. Téléphone AC. 613 — 824-1566.

VOTES

SUITE DE LA PAGE 3

étudier la possibilité de recours légaux.

MM. Langelier et Goulet ont mentionné qu'ils ont des preuves et des témoins concernant certains agissements qui seraient survenus durant la journée d'élection.

Le troisième candidat, le maire réélu, M. Louis-Philippe St-Pierre, n'a pu être atteint. Il n'a pas été visible au cours de la journée de votation ni même après sa victoire. Hier, il a été impossible de lui parler au téléphone, son numéro n'étant pas dans l'annuaire.

LEMAY

SUITE DE LA PAGE 3

riage n'est tout simplement pas "prouvé", et que même si les journaux l'ont rapporté, c'est du véritable ouï-dire pour le témoin à la barre.

L'avocat de la défense réussit tout de même à obtenir du témoin qu'elle lui dise que "tout cela n'avait pas créé, chez elle, d'animosité à l'égard de Lemay, et que cela lui était resté parfaitement égal".

Et c'est la dernière phrase de son témoignage, même s'il reste entendu qu'elle peut être rappelée à n'importe quel moment à la lumière de faits nouveaux pouvant surgir des dépositions qui vont suivre.

Douze heures après le "coup" de . . . "L'oiseau matinal"

C'est ensuite l'ex-sergent détective Jean Beaupré, de la Sûreté municipale, qui est appelé à raconter dans quelles circonstances il a recueilli chez la jeune femme les bijoux qui ont été étalés devant le tribunal, vendredi dernier.

Et qui devaient être identifiés par un orfèvre de Prague comme provenant de son coffret de sûreté cambriolé de la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

M. Beaupré, qui est aujourd'hui enquêteur pour les Diner's Clubs, a dit avoir gardé ces bijoux, et notamment les boucles d'oreille sur sa personne jusqu'au lendemain, alors qu'il les avait remis au capitaine-détective Léon St-Pierre.

Puis il n'a plus revu la jeune femme jusqu'au 11 mai 1965, à l'heure du souper.

Ce soir-là, il s'est rendu dans une maison de l'extrême-nord de l'île de Montréal pour rencontrer la jeune femme. Et, coïncidence qui n'en est apparemment pas une, son ex-ami Lemay avait été appréhendé 12 heures plus tôt, en Floride, à la suite d'une émission internationale de TV relayée par satellite, qui portait assez curieusement le nom d'"Oiseau Matinal".

Dans la maison, à ce moment-là, il n'a vu qu'une autre personne : un bambin d'environ trois ans.

Le fils du célèbre détenu de Fort Lauderdale, selon toutes les apparences.

Les Saltimbanques : l'occasion de refaire la loi sur l'obscénité

Le trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal, M. Jean-Guy Ménard, suggère aux législateurs de ne pas perdre l'occasion qui leur est fournie par le procès des Saltimbanques de faire "une loi adéquate couvrant l'obscénité et la morale offensée".

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au juge en chef de la Cour municipale de Montréal, M. Paul Champagne, M. Ménard déplore d'abord la publicité qui a été faite autour de cette affaire qu'il considère comme "sub judice". Il déplore également "le fait que nos policiers sont de moins en moins protégés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des cours de justice".

M. Ménard croit que le témoignage des policiers qui ont procédé à l'arrestation des membres de la troupe de théâtre pourrait être influencé par la publicité qui a entouré cette affaire.

Craignant sans doute que les membres de son syndicat ne passent pour avoir l'esprit étroit, M. Ménard fait la suggestion suivante : "Ne serait-il pas dans l'intérêt de tous les citoyens de faire paraître à la télévision, lorsque ce procès sera terminé, tard le soir, et intégralement, tous les gestes, la musique et les textes de l'épisode "Erotomanies" pour lequel les policiers ont jugé bon de procéder ? Peut-être aurons-nous dans les réactions du public une indication sûre de ce que la population veut et peut soit endurer ou permettre".

M. Ménard ajoute que si les policiers semblent avoir souvent tort "c'est qu'ils n'ont pas souvent la chance d'avoir raison en vertu des lois actuelles".

"SLEEP-IN"

SUITE DE LA PAGE 3

seignant a dit au cours d'une entrevue que l'administration de l'université n'a pas à se mêler des affaires propres aux étudiants. Le mouvement demande notamment que le journal "McGill Daily" soit libre de tout contrôle de l'administration de l'université.

Le SDU fait cette demande dans une feuille qu'il a distribuée lundi dernier et dans laquelle il republie le texte jugé obscène par les administrateurs de l'institution. Cette feuille a été distribuée sur le campus.

Cambriolages

Deux tavernes du bas et du nord de la ville ont reçu durant la nuit la visite de cambrioleurs qui à chaque fois ont jeté leur dévolu, non sur la bière, mais sur les téléviseurs et les cigarettes.

Au premier endroit, une taverne située tout à côté du quartier général de la police, la Taverne du Coin, 921 est, rue Craig, la valeur des articles disparus atteint $1,750;

à la taverne Claude Robert, 5885, Papineau : mêmes articles, $1,030.

Au cours de deux cambriolages dans des maisons privées, des rôdeurs ont raflé de l'argent et des bijoux, ainsi qu'un téléviseur et des fourrures d'une valeur globale de plus de $3,000.

Chez Mme Ann Sawkoff, 4850, chemin de la Côte-des-Neiges : $2,000 ; et chez M. Denis Sauscartier, 4105, Parthenais, app. 309 : $1,000.

Après s'être glissés par une fenêtre de l'arrière à l'intérieur de Herbrand Outils, 210 ouest, rue Henri-Bourassa, des malfaiteurs ont mis la main sur $1,600 d'outils.

un très grand champagne
CHAMPAGNE MERCIER EPERNAY
IMPORTÉ DE FRANCE
En vente dans de nombreux magasins de la Régie des Alcools du Québec
Code 568 H — Brut — Code 568 I — Brut Blanc des Blancs 1959
Code 1258 — Brut, ½ Ble.

WARSHAW

Spéciaux



SPECIAUX en vigueur jusqu'à la fermeture mardi, le 14 novembre.

PAIN BLANC TRANCHE WARSHAW
Enrichi de vitamines
Rég. 3 pour 65¢
3 PAINS 24 oz 49¢

Sucre blanc granulé
*Avec l'achat de $5.00 ou plus
LIMITE 1 par CLIENT
10 LIVRES SAC 58¢

CAFE INSTANTANE
MAXWELL HOUSE
*Avec l'achat de $5.00 ou plus
LIMITE 1 par CLIENT !
BOCAL JUMBO 10 oz $1.17

HUILE de MAÏS
"MAZOLA" Gallon $2.55
*Avec l'achat de $5 ou plus.
LIMITE 1 PAR CLIENT

CRISCO
SPECIAL 3 pqts 1 lb 99¢

FARINE
Vitaminée FIVE ROSES 7 lb sac 69¢

GRAISSE PURE
TENDERFLAKE
EXTRA SPECIAL Paquet 1 livre 19¢

BISCUITS
CHOCOLATE CHIPS de Walker 2 pqts 1 lb 79¢

SALTINES
BISCUITS SODA
de Walker 4 pqts 1 lb 99¢

Détersif 'FAB'
*Avec l'achat de $5.00 ou plus
LIMITE 2 PAR CLIENT
Boîte King Size $1.19

Papier mouchoir
KLEENEX
Format pour hommes 4 gros pqts 99¢

SERVIETTES
En papier, BALLET
Paquet de 250 49¢

Tomates de choix
MOUNT ROYAL
EXTRA SPECIAL 4 boîtes 28 oz 99¢

PAIN de viande
DRACH'S Rég. 43¢ 2 boîtes 12 oz 75¢

Soupe Loney's
POULET et NOUILLES
12 enveloppes pour 95¢

OEUFS FRAIS
Canada, catégorie "A" GROS Douz. 47¢

Fromage tranché
KRAFT Canadien
Paquet 16 oz 69¢

Gâteaux aux fruits
WARSHAW BAS PRIX
4 livres carré $1.59

Jus de tomates
LIBBY'S EXTRA SPECIAL
7 boîtes 19 oz 99¢

SARDINES
DANS L'HUILE, BRUNSWICK
10 boîtes 3¾ oz 89¢

SAUMON ROSE
CLOVER LEAF
Boîte 1 lb
Régulier 77¢ SPECIAL 69¢
Régulier 41 2 boîtes 7¾ oz 75¢

NOURRITURE POUR BÉBÉS
Assortie — HEINZ
8 pots pour 95¢

LAIT EVAPORE Carnation spécial
6 boîtes 16 oz 99¢

TARTES A VIANDE congelées "YORK"
Dinde — Boeuf — Poulet
4 pour 99¢

PATATES FRITES congelées "York"
2 lb cello 49¢

FEVES VERTES BEURRE
Congelées — "Birds' Eye"
8 pqts 9 oz 99¢

REGARDEZ!
SPECIAUX : Lundi et mardi les 13 et 14 novembre

Café moulu
MAXWELL HOUSE
Sac 1 livre 69¢
*Avec l'achat de $5.00 ou plus
LIMITE 2 PAR CLIENT

Saumon rouge
SOCKEYE — GOLD SEAL
Qualité supérieure
Boîte 7¾ oz 49¢
*Avec l'achat de $5.00 ou plus
LIMITE 6 PAR CLIENT

VIANDE à prix economiques
Nous vendons seulement des viandes de première qualité inspectées par le gouvernement

LONGE de PORC

BOUT DES COTES Morceau 3 à 3½ Lb 39¢
BOUT DE FILET Morceau 3 à 3½ lb LB 49¢
DEMI ou ENTIER SPECIAL, lb 55¢

COTELETTES DE PORC Coupe du centre SPECIAL lb 69¢
BACON SANS COUENNE "DEVON" De Canada Packers pqt 1 lb SPECIAL 57¢
SAUCISSES DE PORC La Belle Fermière paquet 1 lb SPECIAL 59¢
SMOKED MEAT Marque "Warshaw" — Prix d'introduction 4 pqts 2 oz 69¢
CUISSES DE POULET Prix spécial Warshaw lb 53¢
POITRINES DE POULET Prix extra spécial lb 49¢
FOIE DE POULET Prix très spécial lb 33¢

MAINTENANT EN VENTE, BOEUF DE LA FOIRE DE SHERBROOKE A PRIX POPULAIRES

FRUITS ET LÉGUMES

WARSHAW jouit d'une réputation MONDIALE pour la qualité, la fraîcheur et le BAS PRIX de ses FRUITS et LEGUMES. VENEZ CHOISIR vous-mêmes des FRUITS et LEGUMES de QUALITE SUPERIEURE.

POMMES Dorées Prix spécial Warshaw ROUGES DELICIEUSES de B.C. — Qualité de fantaisie 2 lb 39¢
POMMES Prix spécial Warshaw DELICIEUSES des E.-U. — Qualité de fantaisie 2 lb 39¢
POMMES ROUGES McINTOSH du Québec — Qualité de fantaisie Prix spécial Warshaw 10¢
POIRES Prix spécial Warshaw BARTLETT — De Californie 2 lb 39¢
PAMPLEMOUSSES Juteux Indian River, de Floride. Qualité supér. Gr. 48 6 pour 59¢
CITRONS JUTEUX "SUNKIST" — D'ARIZONA — Gr. 140 douz. SPECIAL 59¢
PATATES No 1 De l'Ile-du-Prince-Edouard 10 lb 39¢ Prix spécial Warshaw

*Prix sujets aux fluctuations du Marché !

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES !

VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT
WARSHAW
3863, BOUL. ST-LAURENT



Si . . .
VOUS AVEZ DES PELLICULES ET DES DEMANGEAISONS OU SI VOUS PERDEZ VOS CHEVEUX,
voyez Thomas !

SI VOTRE CUIR chevelu est plein de pellicules qui vous provoquent des démangeaisons, c'est le moment de consulter un expert Thomas. Ce dernier trouvera la cause exacte de votre perte de cheveux et remédiera à votre cas avec ce fameux traitement de confiance Thomas, expérimenté avec succès durant les dernières 40 années. Vos pellicules disparaîtront et vos démangeaisons cesseront. On stimulera ensuite la croissance normale de nouveaux cheveux.

Ne vous laissez pas devenir chauve car vous paraîtrez plus vieux. Agissez tout de suite en vue de sauver vos cheveux en consultant le spécialiste Thomas. Il vous examinera attentivement sans charge ou obligation de votre part. Il vous expliquera aussi comment plus de 7,800 personnes sont traitées chaque jour dans les 45 bureaux Thomas à travers le Canada et les Etats-Unis, afin d'éviter de devenir chauve. Vous l'éviterez aussi car seulement à la clinique Thomas vous êtes certain d'obtenir des soins qui ont été perfectionnés durant 40 années dans le traitement de plus de 8,000,000 de cas. Venez donc aujourd'hui même pour une consultation gratuite. Cela ne vous engage à rien !

La clinique Thomas vous offre présentement un traitement-démonstration complet, cheveux et cuir chevelu, à moitié prix
Ecrivez à Dept LP-617 ou téléphonez pour obtenir la brochure gratuite "Les soins des cheveux" . . .

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS

EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE
(637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT
(309, Edifice Lombank) Tél.: 274-3501
11h. a.m. à 8h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux — PREMIERS EXPERTS CAPILLAIRES AU MONDE
LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS



Téléphoto PC

En moins d'une heure, le feu a complètement rasé près de 40 p.c. des roulottes d'un camp de travail situé près de Rainbow Lake, dans le nord de l'Alberta. Ces roulottes étaient la propriété de 200 travailleurs de cette ville pétrolifère, de même que de huit compagnies.

Violent incendie en Alberta

RAINBOW LAKE, Alberta — (PC) — Un incendie aussi rapide que violent a détruit 40 p. 100 des roulottes d'un camp situé à proximité de Rainbow Lake, dans le nord-ouest de l'Alberta, hier, laissant 200 hommes et huit compagnies sans abris ou bureaux.

Les flammes ont apparemment pris naissance simultanément à quatre endroits différents, vers 2 heures de l'après-midi, et s'est communiqué aux roulottes en moins de deux heures.

30 de ces roulottes servaient de logements, quatre de toilettes et les autres, de buanderie, de salle de récréation, de magasins et de bureau de poste.

La Gendarmerie royale a entrepris une enquête sur le sinistre dont la cause est encore un mystère.

Quelques-uns des 50 hommes qui se trouvaient dans les roulottes au moment du feu ont dû s'échapper par les fenêtres et ont subi de légères brûlures.

Au cours de la nuit, environ 80 hommes ont été évacués vers Edmonton à bord de deux avions.

Quelques-uns des témoins ont raconté ce qu'ils ont vu.

Don Brown, surintendant d'une entreprise de construction a dit: "Dès que j'ai pu sortir de la roulotte, j'ai constaté qu'il serait vain de lutter contre les flammes".

Albert Bourgeois, de Calgary, a dit, pour sa part, que "l'incendie a été si rapide et si soudain que nous n'avons même pas eu le temps de sauver nos vêtements".

Rainbow Lake est une localité qui résulte de la découverte de riches gisements d'huile, en 1965. La plupart de ses habitants sont affectés, directement ou indirectement, à la production de l'huile. Plus de 50 compagnies y sont installées. En juillet 1967 seulement, la production d'huile dans cette région a été de 1,231,000 barils.

Un avocat de Toronto invite le gouvernement à nommer un ombudsman

OTTAWA (PC) — Un avocat de la Fédération canadienne des maires et municipalités a déclaré que le gouvernement devrait nommer un ombudsman pour s'assurer que les services publics du pays fonctionnent dans l'intérêt du public.

M. Lovell C. Caroll, de Toronto, a déclaré au comité du transport et des communications des Communes, hier, que cet ombudsman verrait à ce que l'intérêt du public soit défini clairement et qu'il soit mené à bonne fin", en ce qui concerne les services publics.

Il a ajouté qu'il avait suggéré le principe de l'ombudsman à l'ancien conseil des commissaires du transport, l'année dernière, mais que la fédération n'avait pas soumis cette idée de façon formelle au gouvernement. Le principe, en effet, n'est pas inclus dans le bill imposant, relatif au transport, passé par le Parlement, au début de cette année.

L'adhésion de Londres ne doit pas bouleverser ce qui est acquis par les "Six"

— Couve de Murville

PARIS (AFP) — "L'avenir de la Grande-Bretagne est en Europe, mais son adhésion au Marché commun n'interviendrait qu'à terme", a notamment déclaré hier le ministre français des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, devant les députés réunis à l'Assemblée nationale à Paris.

Il faut que le nouvel adhérent à l'Europe des Six, a poursuivi le ministre, soit "en mesure de s'engager pleinement et que son entrée ne vienne pas bouleverser ce qui est acquis et doit en tout cas demeurer valable".

"Les modalités d'une adhésion britannique, les conditions économiques et monétaires qui sont nécessairement celles d'un nouveau membre de la Communauté, les transformations profondes qui résulteraient de l'élargissement à l'ensemble de l'Europe occidentale du Marché commun que nous avons bâti, tels sont les problèmes que la France a soumis à ses partenaires et qu'elle leur demande d'examiner avec elle", a encore déclaré M. Couve de Murville.

"Il s'agit d'une affaire considérable, a poursuivi le ministre, qui met en jeu des intérêts français essentiels, dans laquelle nous ne devons nous engager qu'en sachant où nous en sommes et où nous entendons aller".

M. Couve de Murville s'est ensuite déclaré surpris de constater à Luxembourg que ses partenaires de la Communauté cherchaient à nier d'emblée les difficultés posées par la candidature britannique. "Que ce soit un bien ou un mal, a-t-il dit, une communauté élargie serait une communauté différente, et si nous nous engageons dans cette voie il convient de le faire les yeux ouverts".

Les observateurs notent qu'il n'a pas fait mention de l'hypothèse d'une simple association de l'Angleterre, implicitement suggérée par le général de Gaulle vendredi dernier. Mais pour M. Couve de Murville, un accord "fondamental" doit tout d'abord être réalisé entre les "Six".

Cet accord implique qu'on décide de ce que doit être la Communauté : ensemble uni ou non, union économique ou simple union douanière, rapports avec l'Europe de l'Est et les Etats-Unis.

A Londres, le ministre britannique chargé des négociations avec les "Six", lord Chalfont, a déclaré hier que "le seul moyen de connaître si les objections à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun peuvent être surmontées c'est la négociation" et qu'il n'y a pas de raison pour que celle-ci ne commence pas tout de suite. "On ne nous a donné aucune raison, a-t-il ajouté, de penser qu'il y aurait des objections de principe à notre demande".

La Cour suprême maintient une peine de détention indéfinie dans un cas d'homosexualité

OTTAWA — (PC) — La Cour suprême du Canada a ratifié hier le jugement d'une autre cour rendant passible d'emprisonnement à vie tout individu pratiquant l'homosexualité au Canada. La décision a été prise dans une proportion de 3 à 2.

Ce verdict à la majorité rejetait l'appel de Everett George Klippert, un mécanicien de 40 ans, condamné en 1965 à période indéterminée de détention préventive comme délinquant sexuel dangereux.

L'inculpé avait été arrêté à Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, et son jugement émanant du juge H. J. Sission de la cour des Territoires, qui s'est retiré depuis.

Le débat, porté le printemps dernier devant la Cour suprême, tenait à la définition, selon le Code criminel, d'un délinquant sexuel dangereux, laquelle se lit comme suit :

"... toute personne qui pour sa conduite dans une question d'ordre sexuel, a manifesté une incapacité à contrôler ses impulsions sexuelles et qui est susceptible de causer blessures, souffrance ou tout autre tort à autrui à cause d'une incapacité à contrôler ses impulsions sexuelles ou qui est susceptible de commettre une autre offense sexuelle.." Klippert a été reconnu coupable de quatre accusations de grossière indécence comportant des actes homosexuels avec quatre personnes distinctes, entre décembre 1964 et août 1965. Il avait d'abord été condamné à trois ans, mais sa peine avait été modifiée en détention indéfinie.

Aucune violence

Ces accusations, de même que d'autres antérieures, concernaient des agissements commis privément avec des adultes masculins consentants. Il n'a aucunement été question de violence, bien que Klippert ait admis être un homosexuel depuis 24 ans.

L'avocat de l'inculpé, Me Brian Crane, a allégué que la définition du Code criminel ne visait que les personnse constituant un danger pour autrui. Selon Me Crane, cette définition ne pouvait s'appliquer à une activité homosexuelle pratiquée privément avec le consentement du partenaire.

Selon le juge Gérard Fauteux, l'article du code laisse une alternative, celle des offenses sexuelles possibles et celle du danger de tort causé à autrui.

Le juge Wilfrid Judson et le juge W. F. Spence ont appuyé cette thèse, vigoureusement combattue par le juge en chef John R. Cartwright.

Selon ce dernier, "l'intention et le but du Code criminel ... est d'empêcher des personnes de devenir les victimes de ceux dont l'incapacité à contrôler leurs impulsions sexuelles rend une source de danger".

Se référant à des précédents relatifs à la définition de la loi, le juge en chef en a conclu que l'article traitant des "offenses sexuelles possibles" devait s'interpréter comme une allusion au danger.

Le juge Emmett Hall a soutenu la thèse du juge Cartwright.

Aux Communes, M. R. J. (Bud) Orange, député libéral des Territoires du Nord-ouest, a qualifié le jugement de "moyennâgeux" et s'est inspiré du rapport minoritaire du juge Cartwright qu'il a cité pour demander que "des Canadiens ne soient plus sujets à la détention préventive lorsqu'ils sont victimes d'une malheureuse infirmité sociale".

Plus tard, hors de la Chambre, M. Orange a déclaré qu'il espérait que "le ridicule de cette situation force le gouvernement à agir en la matière". "Personnellement, a-t-il dit, je considère que des actes de cette nature sont répugnants mais je pense aussi que c'est l'affaire d'hommes consentants et que c'est leur droit, à titre de citoyens d'un pays libre, d'agir ainsi s'ils le désirent".

M. Orange demande donc que toutes les peines prévues pour l'homosexualité soient levées dès maintenant, sauf dans les cas où des mineurs sont en jeu ou lorsque l'acte est accompli publiquement.

Dans son rapport, le juge Cartwright émettait l'opinion que le Parlement ne s'attendait probablement pas à ce que la loi de la détention préventive s'applique à l'homosexualité, lorsque cette loi a été promulguée. Le juge en chef priait aussi le gouvernement d'étudier sérieusement la question d'amender la loi, pour éviter des situations de ce genre.

Trudeau

Le ministre de la Justice, M. Pierre Elliott Trudeau, n'a pas voulu se prononcer sur l'opportunité d'abolir, dans le Code pénal, tous les articles concernant l'homosexualité entre adultes consentants. Il a affirmé cependant que la loi de la détention préventive sera amendée.

LE JUGE

SUITE DE LA PAGE 41

celle du 8 octobre dernier dans "Allô Police".

"Les jurés, a-t-il dit, ont simplement le devoir de juger selon la preuve soumise à leur attention."

Me Bienvenue a souligné que la loi prévoit la publicité. La presse écrite, parlée et télévisée suit les événements au jour le jour et même à la minute près. On voit tous les jours des titres flamboyants dans tous les journaux.

Parlant des exigences du "grand reportage" dans les périodiques, Me Bienvenue a souligné que celui-ci doit être ramassé en quelques traits faisant la synthèse de ce qu'un quotidien peut publier avec force détails.

Me Bienvenue a soutenu que le représentant de "Allô Police", M. André Parent ; le photographe, M. René Bénard et ultérieurement, le directeur du journal, M. Gilles Cloutier, ont voulu présenter une nouvelle objective en recherchant des sources d'information "non tabou", recommandables et recommandées.

Ne pouvant obtenir les textes tirés des notes sténographiques, ils auront tenté mais en vain de rencontrer le procureur de l'accusée. C'est alors qu'ils se sont rendus chez le lieutenant Louis-Jules Morin, de la police de Charlesbourg, qui a mené l'enquête.

Ils ont, par la suite, rencontré le Dr Richard Authier, médecin légiste à Québec, et enfin, quelques membres de la police provinciale et fédérale. Par la suite, ils se sont appuyés sur les témoignages lus dans les journaux depuis le début de l'enquête préliminaire.

Citant bon nombre de causes retentissantes, Me Bienvenue a affirmé que les journaux non seulement le droit mais aussi le devoir de rapporter les enquêtes policières et judiciaires en s'appuyant sur le critère d'objectivité et dans la mesure où de tels reportages peuvent aider à réprimer et non pas exploiter le crime.

Il a conclu en affirmant qu'on ne peut retrouver dans les écrits ni les photos d'"Allô Police" touchant l'affaire du "Repos Ste-Claire" l'élément malicieux, l'intention malhonnête qu'on leur prête.

Pour sa part, Me René Letarte a soutenu qu'il favorise la liberté de la presse, extension de la Cour, mais que cette liberté a des limites.

Citant plusieurs cas de jurisprudence en la matière, il a par la suite relevé l'allégation de l'intimée à l'effet que ses représentants ont puisé une partie de leurs informations dans d'autres journaux.

Il a soutenu qu'il y avait intention criminelle de la part de "Allô Police" même si d'autres journaux ont publié des écrits semblables pouvant prêter le flanc au mépris de Cour.

Epargnez! Très bas prix sur marques connues!

Produits de SANTÉ et BEAUTÉ!

TOWERS

LES MAGASINS D'ESCOMPTE



Au choix!

POUR les CHEVEUX

"LADY PATRICIA"

Valeur 99¢ !

Prix "d'Epargnes" Towers

57¢ ch.

SHAMPOOING 14½ OZ — Aux oeufs, clair, pour cheveux secs.

RINCE-CREME 14½ OZ — Donne du lustre et du corps.

FIXATIF 10 OZ — Doux ou ferme.





Gain 22¢ ! 1¾ oz. — CREME "ATRIXO" — Valeur 69¢ ! — 47¢ ch.

Gain 56¢ ! 4.1 oz. — CREME "NIVEA" — Valeur 1.49 ! — 93¢ ch.

Gain 42¢ ! Format familial — "BROMO-SELTZER" — Valeur 1.09 ! — 67¢ ch.

Gain 35¢ ! 7 oz. — ANTISEPTIQUE "LISTERINE" — Valeur 79¢ ! — 44¢ ch.

Acier inoxydable — LAMES "GILLETTE"-15 — Valeur 1.98 ! — 1.33 ch.

Gain 1.12 ! 13 oz — "RIGHT GUARD" — Valeur 2.59 ! — 1.47 ch.

Gain 36¢ ! Format familial — Dentifrice "MACLEAN'S" — Valeur 1.19 ! — 83¢ ch.

Gain 33¢ ! Format géant — Crème à cheveux "BRYLCREEM" — Valeur 1.09 ! — 76¢ ch.

Gain 92¢ ! 'Clairol' — COLORANT POUR CHEVEUX "NICE'n EASY" — Valeur 2.25 ! — 1.33 ch.

Avec distributeur ! 10½ oz. — LOTION "JERGEN'S" — Valeur 1.29 ! — 87¢ ch.

Gain 20¢ ! Paquet de 4 ! — Papier hygiénique "MODERNE" — Valeur 59¢ ! — 39¢ le paquet

Gain 35¢ ! Johnson — POUDRE DE BEBE 9 oz — Valeur 79¢ ! — 44¢ ch.

Gain 66¢ ! Johnson — SHAMPOOING POUR BEBE 8 oz — Valeur 1.29 ! — 63¢ ch.

Gain 32¢ ! Antacid — TABLETTES "Phillips" — 100 — Valeur 87¢ ! — 55¢ ch.

Prix économique ! — VAPORISATEURS "CHARLESCRAFT" — Soulagement efficace de la congestion des bronches. Prix 'd'épargne' Towers — 3.77 ch.

TOWERS

GREENFIELD PARK — BOULEVARD TASCHEREAU (ROUTE 9B)

BOUL. METROPOLITAIN — ET RUE VIAU

CHATEAUGUAY ROUTE No. 4 — 15, BOUL. ST-JEAN-BAPTISTE

ACHETEZ SUR COMPTE... credico

940 AUTOS A VENDRE

★ tel quel ★

SN-8199

1963 VALIANT $675

SEDAN, 4 PORTES, 6 CYLINDRES, AUTOMATIQUE, RADIO. PRIX SPECIAL. TEL QUEL.

DU. 7-3878

RENAULT Caravelle 1962, 2 toits, radio, comme neuf, seulement $385 aucun comptant. $3.75 par semaine. 259-4871.

RENAULT 8, automatique 1964, très belle voiture, garantie par Renault Canada. 738-1143.

RENAULT 4 Station-Wagon 1965, voiture utilitaire et économique, très confortable. Occasion à saisir. 738-1143.

RENAULT DAUPHINE, automatique 64, très belle voiture, économique et facile de conduire. Bas prix. 738-1143.

RENAULT 10 Major 1967, voiture de service. Choix de couleurs, garantie usine. 738-1143.

RENAULT R-4, 1966, fourgonnette, très bon état, $700. 273-4236.

RENAULT 10, 1966, $1150. Particulier. Après 4 heures : 365-3103.

SHELBY American, GT 500, 1967, 4 vitesses, munie d'éliminateurs, échange accepté. Accepterai meilleure offre. 769-6466.

SIMCA SPORT, 1961, $100, JOUR : 739-5391, SOIR : 737-0561

SPECIAL

PRENDRAIS EN ECHANGE TENTE-ROULOTTE OU YACHT SUR VOITURE NEUVE OU USAGEE DE TOUTE MARQUE, TERMES SI DESIRE. POUR INFORMATIONS : JACQUES DEGRANPRE, 526-4411.

STATION-WAGON Chevrolet 1961, V-8, automatique, servo-direction, 9 passagers, très propre, $700. 6853, 2e, Rosemont. 729-4114.

STATION-WAGON Chevrolet, 59, bas prix. 526-9787.

STATION WAGON Pontiac 1965, Laurentien, V-8, équipée, 3 sièges. 526-3781.

STATION WAGON Pontiac 1961, très propre, automatique, tout équipée, chauffe moteur, Air-Lift ajustable, pneus neige. Particulier. 729-3835.

STUDEBAKER 1963, hardtop, 4 portes, 6, automatique, 49,000 milles, blanc, intérieur rouge. Départ $625. 937-9998.

STUDEBAKER 1963, coach, automatique, peinture neuve, mécanisme A-1, seulement $585. Aucun comptant, $5.25 par semaine. 259-4871.

STUDEBAKER Lark, 63, 52,000 milles, 6, standard, 2 portes, vert, intérieur blanc. Peinture originale. Sacrifierais $600. 116 Notre-Dame ouest.

STUDEBAKER 1963, Grand Turismo 2 portes, hardtop, V8, automatique, 48,000 milles, peinture originale, bonne condition, particulier, $650. 376-5872.

SUNBEAM Tiger, 1965, 260, V-8, 22,000 milles, bourgogne, toit neuf, radio, nouvelle "clutch" phares antibrouillard, pneus d'hiver. Etudiant doit vendre, $2,000. Tél. 844-2272, 738-7462.

SUNBEAM ALPINE 1964, comme neuf, radio, faut vendre $850. Petit comptant, 276-5022.

THUNDERBIRD 1956, 2 places, modèle sport, en excellente condition. $1750. 473-6376.

THUNDERBIRD 1964 hardtop, servo-freins, servo-direction, radio, pneus neufs à l'état du neuf, un seul propriétaire, bas millage, de très belle apparence, garantie 12 mois, 12,000 milles, $500 comptant, balance facile. Blais Auto, 489-8439.

THUNDERBIRD 1967, 2 portes, hardtop, Landeau, bas millage, en special. M. Noël Lapalme : 254-7171.

VALIANT 1963, 32,000 MILLES, UN CONDUCTEUR SEULEMENT, MERCURY 1957, PARFAIT ORDRE. 525-0142.

VALIANT 1965, hardtop, automatique, radio, parfaite condition, garantie, finançons. 523-1122.

VALIANT 1963, Signet 200, hardtop, sièges baquets, radio, $890 ; 722-5529.

VALIANT, 1963, automatique, radio, pneus neufs, $825. 1372 St-Grégoire.

VALIANT station-wagon, 60, en bon ordre, 389-2766.

VALIANT convertible 1966, Signet, 6, automatique, radio, financerais. 677-6438.

VALIANT 1965, V-200, 4 portes, bon ordre, particulier, après 6 heures p.m. 376-8643.

VALIANT 1965, 2 portes, hardtop, 145 H.P., radio, 28,000 milles, voiture de très belle apparence. Financerais avec $300 comptant. Blais Auto, 489-8439.

VALIANT Signet 1964, sièges baquets, 29,000 milles. Soir : 322-5488.

VAUXHALL '61, très propre, prix discutable. Après 6 heures, 376-7420.

VAUXHALL 1962, standard, $275, propre, 4 portes, soir, 727-0853.

VAUXHALL VIVA 1966, 8,500 MILLES, EXCELLENT ETAT GENERAL, AUBAINE $885. VI. 9-1203.

VAUXHALL VIVA, seulement 16,000 milles, 1½ an, excellent état. 738-4817, Gerry, après 5 h.

VAUXHALL 1959, STATION-WAGON, TRES PROPRE, $75. 663-5537.

VAUXHALL Victor 1962, excellente condition. Radio, pneus d'hiver. 276-6143.

VIVA VAUXHALL 1965, noire, intérieure rouge, sièges baquets, $675. 322-4522.

VOLKSWAGEN 1964, de luxe, doit voir, particulier. 526-2798.

VOLKSWAGEN 1964, chaufferette, gaz, mécanique, A-1 financerais. 677-6438.

VOLKSWAGEN 1961, parfaite état, très propre, $200. 679-4356 entre 5 et 6:30 le soir.

VOLKSWAGEN, autobus, 1962, bon mécanisme, $600. Après 6 heures. 681-6918.

VOLKSWAGEN 1600, station wagon, 1966, en condition exceptionnelle 21,000 milles, radio AM-FM, beige, intérieur en cuirette noire, comme une voiture neuve. Appeler: 849-3284

VOLKSWAGEN 1966, 11,000 milles, tout neuf, $1,000, pas d'échange. 353-0540.

VOLKSWAGEN 1963, 1964, 1965, deluxe, chaufferette gaz, 271-9225.

VOLKSWAGEN 1965, de luxe, radio, $950, $11 comptant $38 mois. 849-4934.

VOLKSWAGEN, station, 1963, très bon état, $850. Tél.: 274-6036.

VOLKSWAGEN 1960, deluxe, mécanisme comme neuf, $325. 273-0746.

VOLKSWAGEN 1962, en excellente condition, radio. Tél. 484-5293.

VOLKSWAGEN 1963, petite autobus 9 passagers, bonne condition. Termes faciles. CR. 6-5519.

VOLKSWAGEN 1961, blanc, bonnes conditions, radio, cause départ, $350. 669-8710.

VOLKSWAGEN 1964, 1500, STATION-WAGON, COMPLETEMENT RECONDITIONNEE, PEINTURE NEUVE. 849-1203.

VOLKSWAGEN 1500, 1963, bleu pâle, vraiment en très bonne condition, sure, économique, rapide, prix bien modéré, toute la journée : 849-3285.

VOLKSWAGEN 1964, particulier, $650. Comme neuve. 254-6419 soir; jour 352-1290.

VOLKSWAGEN 62, très bonne condition, 37,000 milles, 321-0863, jour ; après 7 heures : 721-1077.

VOLKSWAGEN 1963, modèle 1500, station wagon, très propre, facilité de paiements, 254-4524.

VOLKSWAGEN 62, deluxe, propre, en bon état, 259-5232, 259-9946.

VOLKSWAGEN 1965, tous accessoires, en parfait état; moteur neuf; mécaniquement parfait, pneus neufs; vendra $725. 277-0136.

VOLVO 1966, automatique, 30,000 milles, très propre, dame propriétaire, 331-5092, après 7 heures.

VOLVO 67, PARTICULIER, DOIT VENDRE. 727-1677.

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Laval, se présentera devant la Cour Supérieure siégeant en Pratique, chambre 31, au Palais de Justice à Montréal, le 5 décembre 1967, à 10:30 heures a.m., ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, aux fins de présenter une requête pour faire confirmer par ladite Cour les plans suivants :

Un plan préparé par M. René Jodu 27 juin 1967, concernant l'homologation pour l'établissement d'un parc sur partie du lot numéro 354 aux plans et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin;

Un plan préparé par M. René Jodoin, arpenteur-géomètre, en date du 27 juin 1967, concernant l'homologation pour l'ouverture de rues et l'établissement d'un parc sur parties des lots numéros 623, 624 et 628 aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Martin.

Lesdits plans ont été approuvés par le règlement numéro L-867 CHG à une séance régulière convoquée selon la Loi et tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 10 octobre 1967 et déposé aux archives de ladite Ville où il peut être examiné et dont une copie sera annexée à ladite requête.

Daté en la Ville de Laval, ce 7 novembre 1967.

Mes Savard, Coutu & Laurin, Procureurs de la requérante.

COMMISSION DU TRANSPORT AERIEN

AVIS DE REPRISE DES AUDIENCES

Le 6 novembre 1967.

1. Requête de Quebecair Inc. pour l'amendement du permis No A.T.B. 453/49 (S) autorisant un service aérien régulier classe 1 desservant Rimouski, Mont-Joli, Forestville, Baie-Comeau, Sept-Iles, Québec, Montréal, Rivière-du-Loup, Chicoutimi, Murray Bay/Charlevoix, Matane, Schefferville, Wabush, Gagnon et Manicouagan par l'addition des points suivants : Bathurst et Edmunston, Nouveau-Brunswick, et Gaspé, Québec.

Dossier No 343.

2. Requête de Air Gaspé Inc. pour l'amendement du permis No A.T.B. 1161/60 (NS) autorisant un service aérien commercial irrégulier classe 3 aux points spécifiques suivants : Gaspé, Chandler, Bathurst, Bonaventure et Charlo, afin d'y ajouter la ville de Québec, Québec.

Dossier No 436.

3. Requête de Eastern Provincial Airways (1963) Limited pour l'amendement du permis No A.T.B. 12/45 (S) autorisant un service commercial aérien régulier classe 1 desservant Charlottetown, Summerside, Moncton, Iles-de-la-Madeleine, afin d'y ajouter les points suivants : Bathurst / Charlo, Nouveau-Brunswick, et Montréal, Québec.

Dossier No 469.

En vertu de la signification par Quebecair Inc. à ladite Commission d'une défense de statuer émise par la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick ainsi que d'une interdiction adressée à ladite Commission de procéder, entendre ou de rendre décision dans le cas de la requête de Air Gaspé Inc. ou de Eastern Provincial Airways (1963) Limited jusqu'à ce que ladite défense de statuer soit finalement entendue et réglée, ladite Commission a ajourné ses audiences concernant les requêtes ci-haut mentionnées le lundi 14 août 1967 jusqu'à une date à être fixée.

La demande de Quebecair Inc. pour une telle défense de statuer ayant été rejetée par ladite Cour, la Commission fixe, par la présente, le lundi 20 novembre 1967, à 10 heures a.m., pour la reprise desdites audiences à l'Auditorium, Hôtel de Ville, 256, rue St. Andrew, Bathurst, Nouveau-Brunswick.

Si les requérants, intervenants ou toute autre personne devant comparaître devant la Commission pour y témoigner, ont l'intention de produire à l'audience des preuves d'une nature à prendre les parties par surprise ou à résulter en une demande d'ajournement, les preuves proposées devront être produites à ladite Commission, aux requérants, intervenants le ou avant le 14 novembre 1967.

COMMISSION DU TRANSPORT AERIEN, J.-P. Lalonde, secrétaire.

VILLE DE LA PRAIRIE

APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOTEL DE VILLE SUR LE COIN NORD-EST DES RUES STE-ELIZABETH ET LONGTIN, DANS LA VILLE DE LA PRAIRIE.

Des soumissions, dans des enveloppes scellées, portant l'inscription "Soumissions pour la construction d'un Hôtel de Ville" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 8:30 heures p.m., mardi le 21 novembre 1967 et seront ouvertes publiquement à 8:30 heures p.m., le même jour, à la salle de l'Hôtel de Ville, 304, rue St-Ignace, La Prairie, ou à une séance subséquente du conseil.

Ces soumissions seront pour l'exécution des travaux de construction d'un Hôtel de Ville avec poste de Police et des Pompiers.

Ces soumissions seront faites sur des formules préparées par Lemay-Leclerc-Trahan, architectes de la Ville de La Prairie.

Les formules de même que les plans et les cahiers des charges seront obtenus au bureau de Lemay-Leclerc-Trahan, architectes, 3517, Boulevard LaSalle, Verdun, P. Qué., moyennant un dépôt de $100.00 en argent comptant ou en chèque. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et les cahiers des charges en bonne condition, dans les quinze jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte ou une Caisse Populaire et payable à la Ville de La Prairie, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

Les soumissions pour les spécialités suivantes :

1. Plomberie et chauffage;
2. Electricité;

doivent être déposées au Bureau des Soumissions Déposées de Montréal, 4970, Place de la Savane, avant 4:00 heures p.m., le 20 novembre 1967.

La Ville de La Prairie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Léopold Péladeau,
Greffier de la Ville,
304, rue St-Ignace,
La Prairie, P. Qué.

La Prairie, le 3 novembre 1967.

Etes-vous observateur ?

SOLUTION :

1—Le profil du nuage a été modifié à droite.
2—Sous le ponton, la poutrelle horizontale est plus courte à gauche.
3—Le col du scaphandre est plus large sur l'avant.
4—La bouteille d'air est plus courte en bas.
6—Le support de l'écriteau est plus long au pied.
5—Sous le pêcheur, le trait de base de la pierre est manquant.
7—En haut de la canne, le fil à pêche est incomplet.
8—La queue du poisson situé à gauche de l'amorce est différente.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

67-367P

SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Gérant, Services Administratifs, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q. et portant la mention :

"SOUMISSION POUR PEINTURE INTERIEURE — SUCCURSALE POSTALE "YOUVILLE" — 300 EST, BLVD CREMAZIE — MONTREAL, P.Q."

seront reçues jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'est), mercredi le 29 novembre 1967.

On peut prendre connaissance des devis et formules de soumission, ou se les procurer par l'entremise de :

Directeur de District,
1631 avenue de Lorimier,
Montréal 24, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Jean Dorval
pour Maurice-J. Vaive,
Gérant, Services Administratifs.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DUVERNAY

195, Montée Masson
Duvernay-Est
Ville de Laval, P.Q.
Téléphone : 661-4560

APPELS D'OFFRES

pour enlèvement de la neige et fourniture d'huile à chauffage

ENDRAITS :

a) école secondaire Leblanc, 195, Montée Masson, Duvernay-Est, Ville de Laval.

b) école Georges Vanier, 3985, boul. Lévesque, St-Vincent-de-Paul, Ville de Laval.

c) manoir Notre-Dame-de-Mascouche, R.R. no 2, Mascouche, Co. L'Assomption.

La Commission Scolaire Régionale Duvernay recevra jusqu'à 4:30 heures de l'après-midi, le 21 novembre 1967, des offres sous enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné.

Pour être valables, toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé tiré sur une banque à charte ou Caisse Populaire et fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale Duvernay pour un montant équivalent à 10% du montant global de la soumission.

Les soumissionnaires pourront se procurer les instructions aux soumissionnaires, plans et devis et tout document, en s'adressant à la Commission Scolaire Régionale Duvernay, 195 Montée Masson, Duvernay-Est, Ville de Laval.

Les soumissions seront ouvertes à une session qui sera tenue le mardi 21 novembre 1967 à 8:00 heures de l'après-midi au 195 Montée Masson, Duvernay-Est, Ville de Laval.

La Commission Scolaire Régionale Duvernay ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à Duvernay-Est, ce sixième jour de novembre 1967.

ACHILLE CORBO
Administrateur
Secrétaire-trésorier

GÉRANT DES VENTES D'AUTOMOBILES

Un concessionnaire GM bien connu est intéressé à obtenir les services d'un gérant des ventes bilingue, ambitieux et dynamique possédant un excellent dossier dans la surveillance et la gérance d'un personnel de vente. Doit exceller dans la conclusion des ventes. Proposition de premier ordre pour l'homme voulu. Discrétion assurée à toutes les demandes. Ecrire donnant tous détails pertinents à

CASE 10326, LA PRESSE

DE TOUT pour TOUS

chez

BARNABÉ MOTORS

GRANDES ÉCONOMIES À RÉALISER !

CHEVROLET '67	Impala 2 portes, HT, V-8, automatique, radio, servo-direction et freins, toit en vinyle, flasques de roues deluxe, pneus blancs.	$3145
OLDSMOBILE '66	Cutlass, décapotable, V-8, tout servo	$2445
DODGE POLARA '66	Sedan 440, automatique	$1845
METEOR RIDEAU '66	Sedan 2 portes, automatique, radio, 6 cylindres	$1845
CHRYSLER '65	Décapotable, Windsor, tous accessoires	$2245
OLDSMOBILE '65	Hardtop, 2 portes, Dynamic 88, tous accessoires	$2145
PONTIAC '65	Sedan, Stratochief, 6 cylindres, automatique	$1345
CHEVROLET '64	Décapotable, Impala, V-8, tous accessoires	$1645
CHEVROLET '64	Station Wagon, Bel-Air, V-8, automatique, radio, servo-freins et direction.	$1445

GARANTIE D'UN AN DE BARNABE
CONDITIONS GMAC CONVENANT
A VOTRE BUDGET

FORD '64	Station wagon, V-8, automatique.	$1445
VALIANT '64	Décapotable, Signet, automatique, radio	$1345
OLDSMOBILE '63	Hardtop, Dynamic, 2 portes, tous accessoires	$1245
FALCON '63	Sedan, automatique, radio.	$845

PLUSIEURS AUTRES AU CHOIX

ECHANGES ACCEPTES

VOYEZ LES AUTOS SURES DE

Barnabé MOTORS LTD.
MONTRÉAL

930, boulevard LAURENTIEN
SAINT-LAURENT — 744-6359

"UN BON VENDEUR GM A CONNAITRE"

Grégoire veut recueillir $100,000 en France pour payer des émissions de tv pour le mouvement indépendantiste

Pierre Saint-Germain
De notre correspondant à Paris

PARIS. — M. Gilles Grégoire, chef du ralliement national, a donné ce matin les noms des membres du comité de souscription publique pour l'indépendance du Québec, en voie de formation en France, et qui sera chargé de recueillir de $100,000 à $110,000 pour payer des émissions hebdomadaires de télévision pour le mouvement indépendantiste au Québec.

M. Grégoire a par ailleurs annoncé, au cours d'une conférence de presse tenue à Orly, avant son départ pour Montréal à 14 h. 25 (locales), qu'un comité d'action politique pour l'indépendance du Québec avait été créé en France. Ce comité, dont le secrétaire général est Me Maurice Jaquinot, avocat à la Cour de Paris, tiendra notamment des réunions d'information à Paris et dans toute la France.

Me Jaquinot, qui est âgé de 47 ans, a déclaré qu'il n'appartient à aucun parti politique et qu'il n'a jamais fait de politique. Il a commencé à s'intéresser au problème québécois il y a quelques mois à l'occasion de la visite du général de Gaulle au Québec. M. Jaquinot s'intéresse beaucoup aux prolongements que l'indépendance du Québec aurait au Canada et aussi sur le plan français, européen et même mondial.

Le comité de Grégoire

Voici l'essentiel des déclarations faites par le chef du Ralliement national devant la presse :

● Le président du comité d'action politique est Me Arthur Simard, avocat au barreau de Québec, en séjour d'études en France, et le vice-président, M. Vincent-Charles Raedecouer, 21 ans, étudiant français (en droit). La majorité des Québécois membres de ce comité seront des étudiants en séjour en France.

En collaboration avec diverses personnalités, le comité d'action politique va compléter d'ici février ou mars, alors que M. Grégoire reviendra en France, la formation du comité de souscription publique pour l'indépendance du Québec. Ces personnages sont, a déclaré M. Grégoire, MM. Yves Berger, directeur littéraire des Editions Frasset-Jaquinot (déjà nommé) ; Serge Mallet, journaliste et sociologue ; Lucien Junillon, secrétaire général du Front travailliste (petit groupe politique) ; Dominique Gallet, membre de l'Union de la jeunesse pour le progrès (tendance gaulliste) ; Georges Berlioz, docteur en droit, secrétaire général de l'Union des étudiants pour le progrès ; la comtesse de Pange, membre du jury du prix Femina ; MM. Raedeker et Simard (déjà nommés). D'autres noms s'ajouteront à cette liste.

Le comité de souscription aura un compte de chèque postal.

Dans cinq ou six mois

● L'objectif de $100,000 à $110,000 pourrait être atteint d'ici cinq ou six mois, espère M. Grégoire, qui a précisé que les partis indépendantistes avaient recueilli environ $90,000 en 1966. L'argent recueilli en France servira à acheter des émissions hebdomadaires de télévision aux postes privés du Québec, pendant 52 semaines, mais non dans les provinces à minorité francophone. Le fonds servira également à payer de la publicité dans la presse française ainsi que des annonces diverses.

M. Grégoire a souligné que des difficultés pourront se présenter pour l'achat des émissions de télévision, "car nous sommes victimes d'une contre-propagande lancée par les autorités fédérales" et les postes privés sont contrôlés par des adversaires de l'indépendance du Québec.

M. Grégoire a de nouveau souligné que la France est l'un des pays qui peuvent faire le plus pour l'indépendance du Québec et que des hommes d'affaires français sont intéressés par l'idée de l'indépendance du Québec. Un Québec indépendant diversifiera son champ d'action vers la France et le Marché commun. Les hommes d'affaires français qui encourageront l'indépendantisme recherchent la même chose que les sociétés qui souscrivent aux caisses des partis politiques québécois et canadiens.

Outre les réunions d'informations, dont la première aura lieu à Lyon le 30 novembre et à laquelle participeront Yves Berger et Claude Julien, journaliste au "Monde", le comité d'action politique pour l'indépendance du Québec :

—Organisera des rencontres entre des personnalités représentatives ;

—mettra sur pied un organisme chargé de l'accueil des personnalités québécoises qui viendront en France ;

—établira à Paris une liaison permanente avec les chefs indépendantistes québécois ;

—participera au nom du Québec à des manifestations à caractère international, comme par exemple contre la guerre du Vietnam.

● M. Grégoire, qui veut faire part à M. Pierre Bourgault, attendu en France lundi prochain, de son activité à Paris, a déclaré avoir rencontré un ancien ministre, M. Jean Charbonnel, 35 députés, dont MM. Achille Peretti, gaulliste, Mitterand et Deferre (Fédération démocrate et socialiste), des communistes, des royalistes, etc.... Il n'est pas venu en France pour obtenir l'appui de la gauche ou de la droite, mais de tous les Français, quelle que soit leur idéologie, en faveur de l'indépendance du Québec. "Au début, personne n'osait trop se compromettre, a-t-il dit, mais le problème s'est ensuite dépolitisé." M. Grégoire a fait état de son intervention à la session de convention des institutions républicaines, samedi, au cours de laquelle un député, M. Labarrière, qui a séjourné au Québec, il y a quelques années, avait tenu des propos amers sur le Québec (l'influence de l'Eglise, le complexe de culpabilité des Canadiens français, leur façon de parler, etc...). M. Grégoire a souligné que M. Mitterand lui avait dit que la position de la gauche sur le Québec n'était pas encore définitivement établie.

● M. Grégoire a prédit que les conflits qui ont éclaté au sein du parti libéral québécois se produiront au sein de l'Union nationale si M. Daniel Johnson ne s'aligne pas sur des positions indépendantistes. A ce moment-là, le regroupement de toutes les forces séparatistes sera beaucoup plus facile.

COUR SUPERIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
No n7394

AVIS

SOYEZ AVISE que le 18e jour de décembre 1967, à 10 heures de l'avant-midi, Agnes Beth Walsh s'adressera à l'un des juges de la Cour Supérieure, division de pratique, Salle 31 du vieux palais de justice, situé à 155 rue Notre-Dame est, dans les cité et district de Montréal, siégeant dans et pour le district de Montréal, afin d'obtenir des lettres de vérification, etablissant que la succession de Patrick S. Walsh a été confiée à ladite Agnes Beth Walsh.

MONTREAL, 2 novembre 1967.

GAMEROFF, FENSTER, KANDESTIN & GELFAND, Procureurs de la demanderesse

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

SOUMISSIONS 67-372P

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Surveillant aux Soumissions, Ministère des Travaux Publics du Canada, 2085 avenue Union, Montréal 2, et portant la mention :

NOUVELLES CLOISONS AU DEUXIEME PLANCHER COMMISSION D'ASSURANCE CHOMAGE — BUREAU REGIONAL, 1441 RUE STURBAIN, MONTREAL, P.Q.

seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi (H.N.E.) MERCREDI, le 22 novembre, 1967.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $25.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise de :

Bureau de la Distribution des Plans, Ministère des Travaux Publics du Canada, 1631 avenue Delorimier, Montréal 24, P.Q., et on peut les consulter à la même adresse.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Maurice J. Vaive,
Gérant,
Services Administratifs

Montréal: vol de tableaux évalués à $226,300

Des oeuvres de peintres mondialement connus, comme Cézanne, Renoir, Delacroix et Utrillo, sont au nombre des huit tableaux volés durant la dernière fin de semaine à l'appartement d'un collectionneur à Montréal, M. Ulrich Steiner, du 3455, rue Stanley.

La victime a officiellement évalué l'ensemble des toiles disparues à $226,300 et deux des ouvrages valent à eux seuls la somme impressionnante de $181,500. L'un est dû au pinceau de Paul Cézanne et représente une tête de garçonnet, l'autre est dû à Camille Pissaro et représente un village. Le premier vaut $99,000, le second $82,500.

La liste des autres toiles volées se lit comme suit : une peinture de Maurice Utrillo, estimée à $15,000; un paysage de Pierre-Auguste Renoir, estimé à $15,000 également; un tableau dû à Max Slevogt et représentant des orchidées, estimé à $6,000; une toile d'Eugène Delacroix, reproduisant un paysage, évalué à $4,400; une toile de Max Liebermann, d'une valeur de $4,000; et une oeuvre anonyme, un portrait de femme, valant $400.

La victime, M. Ulrich Steiner, qui est âgé de 50 ans et travaille pour un courtier en valeurs de Montréal, a constaté le vol dimanche soir, alors qu'il réintégrait l'appartement où il vit seul après avoir passé la fin de semaine chez un restaurateur de ses amis, à Sainte-Adèle, dans les Laurentides.

Les détectives affectés à l'enquête sont d'avis que l'important cambriolage est le fait d'un ou de plusieurs malfaiteurs hautement spécialisés, comme tend à le prouver la façon dont ils ont forcé la serrure du logement de M. Steiner et l'habileté avec laquelle ils ont débarrassé les tableaux de leur cadre avant de les emporter . . . dans une valise prise au passage chez leur victime.

M. Steiner, à qui son père avait légué les tableaux, a déclaré aux enquêteurs qu'ils était heureusement couvert par une assurance pour la totalité de la valeur des toiles. Sa police, aurait-il ajouté, devait expirer au mois de février.



Paul Cézanne : une tête d'enfant. Evalué à $99,000.



Camille Pissaro : un village. Evalué à $82,500.

Directeurs régionaux et spécialistes-conseils pour les services psychiatriques

Afin de mieux individualiser les besoins des régions et de leur apporter des solutions plus spécifiques, le ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, a procédé à la nomination d'un premier groupe de directeurs régionaux et de spécialistes-conseils auprès de la division des Services psychiatriques que dirige le Dr Dominique Bédard.

Les directeurs des régions en cause sont les suivants : le Dr Gilles Lortie, de l'Institut Albert-Prévost, directeur régional du territoire du Montréal métropolitain, section psychiatrie générale, et pour la section psychiatrie infantile, dans cette même région, le Dr Laurent Houde, de l'hôpital Sainte-Justine. Le Dr Charles E. Marin, psychiatre de Montréal, directeur régional du territoire de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent. Le Dr Marin est de plus nommé surintendant médical de l'hôpital psychiatrique de Gaspé. Le Dr Pierre-G. Martel, de l'hôpital St-Charles de Joliette, directeur régional du territoire des Trois-Rivières.

M. Cloutier a précisé qu'il a l'intention de nommer dans les prochains mois d'autres directeurs régionaux afin de couvrir les autres territoires administratifs du Québec.

Selon le ministre, ces mesures contribueront également à définir les rôles des établissements psychiatriques dans une région en tenant compte des rapports entre eux. La planification du programme du ministère de la Santé, dans le domaine de la psychiatrie et de l'hygiène mentale, s'inspirera davantage des principes de la sectorisation et de l'intégration des services.

Pour leur part, les 18 spécialistes-conseils qui ont été nommés auront à répondre à des demandes de consultation que leur adressera le directeur des Services psychiatriques et ils feront automatiquement partie de la Commission consultative des Services psychiatriques, commission qui recommencera bientôt à siéger. Ces spécialistes oeuvreront dans divers secteurs de la psychiatrie, comme la gériatrie psychiatrique, la formation professionnelle, la recherche, les incidences juridiques de la psychiatrie, l'enseignement, etc.

M. Cloutier a tenu à signaler que l'année 1967-1968 constitue une étape très importante dans la régionalisation des soins psychiatriques du fait de l'implantation de plusieurs psychiatres dans des régions du Québec qui n'ont jamais eu à leur service de tels spécialistes. Il s'agit de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Roberval. Cette évolution touche également les régions de la Beauce et de Dorchester, de Montmagny et de St-Hyacinthe.

Les ingénieurs forestiers doivent se libérer une fois pour toute du traditionnalisme

— M. Claude Gosselin

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Terres et Forêts du Québec, M. Claude Gosselin, a invité hier les ingénieurs forestiers à expulser une fois pour toutes le traditionnalisme de leur profession.

Conférencier hier au congrès de la Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, M. Gosselin en a profité pour encourager son auditoire à manifester une fermeté plus grande dans son action.

"C'est à vous les forestiers, et à vous seuls, de rompre, s'il y a lieu, le cordon qui lie encore la profession à un certain traditionnalisme", a lancé le ministre.

"Je sais qu'entre-vous, à l'occasion, vous n'hésitez pas à contester, sur une base théorique, et à l'intérieur de votre profession, certaines doctrines traditionnelles; mais dans vos attitudes, dans votre action, dans vos positions devant le public, vous montrez peut-être moins de fermeté".

"Bref, a conclu M. Gosselin, puisque vous êtes d'accord entre vous que les choses devraient être changées, que certaines doctrines devraient être revisées pour le plus grand bien de la foresterie, il y aurait lieu, je pense, de vous mettre d'accord pour en faire profiter le public et la forêt du Québec."

Après la lecture de son texte rédigé, le ministre a poursuivi en mentionnant qu'il est paradoxal que des ingénieurs forestiers doivent vérifier le travail de d'autres ingénieurs forestiers.

Tous ont compris que M. Gosselin a fait allusion au travail des ingénieurs forestiers qui sont à l'emploi de compagnies privées, que d'autres ingénieurs forestiers à l'emploi du ministère doivent contrôler.

Devant certains problèmes d'aménagement de la forêt, certains ont déjà suggéré que le gouvernement nomme plus de surveillants. Le ministre des Terres et Forêts a indiqué hier qu'il favorise une autre formule, qui est en somme le sens des responsabilités des ingénieurs forestiers eux-mêmes.

Les ingénieurs verraient d'un bon oeil la création d'une Société d'exploitation forestière québécoise

par Claude Turcotte

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La création d'une Société d'exploitation forestière québécoise permettrait de concilier des intérêts à court terme d'ordre politique et industriel avec un programme à long terme d'aménagement de la forêt.

Cette proposition connait de plus en plus de faveur au sein de la Corporation des ingénieurs forestiers du Québec, bien que celle-ci n'a pas encore pris position sur cette question.

Essentiellement, la Société d'exploitation forestière, qui pourrait être un organisme para-gouvernemental ou mixte, aurait pour but de distribuer les matières premières en fonction de toutes les usines existantes.

Les ingénieurs forestiers qui avancent cette formule font valoir qu'elle présente plusieurs avantages sociaux, économiques et politiques.

Plusieurs, dont M. Marcel Lortie, président sortant de la Corporation et professeur à la faculté, de même que M. Guy Pelletier, secrétaire général de la Corporation et ex-aménagiste au BAEQ, estiment que l'aménagement à long terme est très difficile sinon impossible dans le contexte actuel.

D'une part, les gouvernants élus à tous les quatre ans sont naturellement portés à répondre aux besoins de l'heure. Ainsi, si telle usine est à court de ressources, il faut coûte que coûte lui en fournir pour éviter des mises à pied massives. Cela se fait souvent à l'encontre de toute politique cohérente de développement à long terme.

Il arrive en conséquence que certaines régions sont surexploitées. On admet volontiers que le facteur social a contribué largement à ce qu'on appelle péjorativement "les coupes à blanc".

Or, certains estiment qu'une Société d'exploitation forestière pourrait concilier les intérêts à court terme et l'aménagement à long terme.

Cet organisme verrait à une exploitation rationnelle, de manière à utiliser au maximum toutes les essences tout en évitant le nettoyage complet de certains territoires.

Ainsi, le plus gros bois serait destiné à l'industrie de sciage et le reste aux pâtes et papiers. On rapporte que cette méthode est déjà utilisée par certaines compagnies, mais que ce n'est pas le cas pour l'ensemble de la province.

Par ailleurs, on fait valoir que l'un des principaux avantages d'une Société serait d'éliminer ou de diminuer les drames sociaux qui font suite à la fermeture d'une usine.

La Société d'exploitation forestière verrait à puiser la matière première sur un territoire plus vaste que la concession forestière ou la région, en appliquant un système de rotation, qui empêcherait la disparition de la forêt dans les régions les moins éloignées.

Pour faciliter le fonctionnement du système, le gouvernement devrait accorder des diminutions sur les droits de coupe dans les régions moins accessibles.

Il est évident d'autre part qu'il faudrait entreprendre parallèlement de vastes travaux de sylviculture dans les territoires qui ont été surexploités jusqu'à maintenant.

Un représentant du Conseil des producteurs de pâtes et papiers du Québec a mentionné de son côté qu'il n'y a pas lieu pour l'instant de songer à un programme d'aménagement pour l'ensemble du territoire québécois.

Selon lui, une telle entreprise devrait être limitée aux régions déjà défrichées.

Modération plutôt que hausse des impôts

EDMONTON (PC) — Si le gouvernement fédéral parvient à réduire ses dépenses d'un milliard de dollars l'an prochain, il ne sera pas nécessaire d'augmenter l'impôt.

C'est ce qu'affirmait hier M. R. A. Engholm, président de l'Association canadienne des manufacturiers, qui se trouvait à Edmonton pour y voir des personnalités provinciales, municipales et industrielles.

M. Engholm s'est dit d'avis qu'une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers, ou sur celui des sociétés, ferait présentement plus de tort que de bien à l'économie canadienne.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ARCHAMBAULT (Gustave J.) — A St-Vincent-de-Paul, le 5 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Gustave-J. Archambault, époux de Gabrielle La Haye, demeurant 744 avenue Marsolais, St-Vincent-de-Paul. Il laisse dans le deuil son fils Pierre, sa fille Gisèle (Mme J.-L. Girard), et sa bru Rita Longpré. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130 boul. Pie-IX, Mtl-Nord,
pour se rendre à l'église St-Sylvain de Duvernay, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Trajet en automobile.

BARIL (Louise) — Le 7 novembre 1967, à l'Hôpital Général de Montréal, dans sa 38e année, est décédée Louise Senecal, fille de feu M. A. Senecal et Mme J. W. Fraser, soeur de Mme Jacques Laberge (Madelaine), de St-Lambert, Mme Jean Buisson (Denise), de Québec, et du major Pierre Senecal, de Kingston, Ontario. Exposée au salon
Clarke Funeral Home
5580, rue Sherbrooke ouest
Service funèbre à l'église St. Ignatius of Loyola, vendredi matin, à 9 heures. Inhumation au cimetière St-Michel, de Trois-Rivières.

BEAULIEU (Berthe) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Arthur Beaulieu, née Berthe Brisebois, demeurant 5660 Lacordaire. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse et 11ème,
Rosemont,
à 9h.30, pour se rendre à l'église Marie-Reine-des-Coeurs, (5905, Turenne) où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (O. Magella) — A Courville, le 7 novembre 1967, à l'âge de 64 ans, est décédé M. O. Magella Bédard, employé civique, époux de Dame Berthe Morin, demeurant 1330, De Carrière. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Arthur Cloutier et Fils Ltée
975, rue Marguerite-Bourgeois
à 9 hrs, pour se rendre à l'église du Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 hres 15, et de là au cimetière de Notre-Dame, de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Trajet en automobile.

BELEC (Elizabeth) — A St-Laurent, le 7 novembre 1967, est décédée Elizabeth Murphy, épouse en 1ères noces de feu Dick Duplex, et en 2èmes noces de Paul Bélec, mère bien-aimée de Donna (Mme Alan Sim), Colleen; belle-mère de Pauline (Mme A. E. Bartleet), Lucille (Mme J. Savard, Jeannine et Michel, soeur de Jack, Peggy (Mme E. Lennox), Muriel (Mme Jean Brousseau). Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
8880, boul. St-Michel
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEGARDE (Rose-Anna) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Philippe Bellegarde, née Rose-Anna Boulanger, demeurant à 3151 Ontario. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Yolande) — A Boucherville, le 6 novembre 1967, à l'âge de 22 ans, est décédée Mlle Yolande Bissonnette, fille de Dollard Bissonnette, et de Fleur-Ange Lemoyne; demeurant à 582, boul. Marie-Victorin, à Boucherville. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Charron & Tétreault
angle rues St-Charles et
De Laperrière
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Famille, de Boucherville, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Rodrigue) — A Ville St-Michel, subitement, le 6 novembre 1967, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Rodrigue Bourdeau, époux de Denise Joly, demeurant à 8800, 14e ave, Ville St-Michel, père de Gérard, Claude et Luc. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi partira des salons
Giroux & Fils Inc.
8880, boul. St-Michel
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Lucie, où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Dr Thomas) — A Montréal, le 5 novembre 1967, à l'âge de 86 ans, est décédé Dr Thomas Brault, ancien médecin de la Cie de Transport de Montréal, et ancien gouverneur de la Société des Oliviers, époux de feu Rose Laporte. Il laisse 2 fils, Jean et Marc-Aurèle. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée, Ltée,
6662, rue St-Denis,
pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLETTE (Georges Alphège) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 72 ans, est décédé Georges Alphège Brouillette, époux de Louise Morin; demeurant 6866, Denormanville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BUELOW (Albiena) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 69 ans, est décédée Albiena Prévost, épouse de feu Thomas Buelow, demeurant à 5650 St-Hubert, appt 3. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-Paul Marchand
4223, rue Papineau
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Michel, de Sherbrooke, où un libera sera chanté vers 11.30 hres à la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASGRAIN (Léon) — A Rivière-du-Loup, le 5 novembre 1967, à l'âge de 75 ans, est décédé l'honorable juge Léon Casgrain, époux de Dame Gabrielle Petitgrew; demeurant 58, rue Iberville, Rivière-du-Loup. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence
à 10 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Patrice, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction funéraire : Marc-André Rioux, Rivière-du-Loup.

Deux ouvriers se noient à Rawdon

Deux ouvriers qui travaillaient à la réfection d'un pont au-dessus de la rivière Ouareau, à Rawdon, se sont noyés, vers 5 h. hier après-midi, lorsque l'échafaudage sur lequel ils se trouvaient a cédé, précipitant les deux hommes dans la rivière.

Il s'agit de MM. Cham Venne, âgé de 61 ans, de St-Jacques-de-Montcalm, et Claude Deschênes, 25 ans, de Rawdon.

CHAMPAGNE (Micheline) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 28 ans, est décédée Mlle Micheline Champagne, fille d'Alphonse Champagne, et de Raymonde Caillé, demeurant à 4406 Earnscliffe. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boulevard Décarie, et
avenue Notre-Dame-de-Grâce,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPOUX (Emilio) — A St-Michel-des-Saints, le 6 novembre 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Emilio Champoux, marchand, époux de feu Alberta Ferland. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Coutu
620, rue Brassard
St-Michel-des-Saints
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Régina) — A Ste-Thérèse, le 6 novembre 1967, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Josaphat Chartrand, née Régina Desjardins; demeurant 14, rue Dubois. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Maurice Savaria Enrg.
61, rue Blainville ouest
pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 2 hrs, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Alfred) — A St-André, d'Argenteuil, le 6 novembre 1967, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Alfred Charbonneau, époux en 1ères noces de Sylvina Parent et en 2èmes noces de feu Rose-Delima Gervais. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant Le convoi funèbre partira des salons
Bertrand Ladouceur
St-André, d'Arzenteuil
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHENIER (Joséphine) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Georges Chénier, née Joséphine Latour, demeurant au Foyer St-Henri de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Louis Poirier
à St-Polycarpe
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Télesphore, comté Soulanges, où le service sera célébré à 11 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Charles-Henri) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Charles-Henri Côté, époux d'Arsella Pelletier; demeurant à 7927, Drolet. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078, rue Drolet, angle Jarry
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTNOIR (Joseph-Napoléon) — A Ville de Laval, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans est décédé M. Joseph-Napoléon Cotnoir, époux de feu Aurélie Forcier, demeurant à 388 rue Sicard, Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cyr et Urbain,
7020, boul. des Mille-Iles,
St-François-de-Sales.
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Noël-Chabanel, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-François-de-Sales, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUILLARD (Anna) — A Montréal, le 5 novembre 1967, à l'âge de 82 ans, 8 mois, est décédée Mme Joseph Napoléon Couillard, née Anna Lafontaine; demeurant à 1264, Plessis; mère de René, Edmond, Alexandre, Omer, Roger, Denise. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Pelletier
1575, rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CSOMAN (Jules) — Accidentellement, le 7 novembre 1967, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Jules Csoman, (Shuman) fils de feu Joseph Csoman et de Maria Krausz, demeurant à 10,985, Lamoureux. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.
11,130, boul. Pie-IX
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Hongrois, 90 Gulzot ouest, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELORME (Louis-Joseph) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Louis-Joseph Delorme, époux de Reine Ladouceur, père de Pierre, Bernard, Mme Médard Gratton (Reine), Mme Conrad Lussier (Françoise), Mme Gaston Jolicoeur (Pauline), beau-père de Marguerite Larivée, et de Faby Gaudet. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue de Salaberry,
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Gaétan, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Onésime) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Onésime Demers, époux de Valéda Brousseau, demeurant 2036, Valois. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUMAS (Raymond) — A Charlemagne, le 7 novembre 1967, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Raymond Dumas, époux de Lucianna Bouchard, demeurant 28 St-Jacques, Charlemagne. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Yvon Champagne
222, rue Notre-Dame-des-Champs,
Repentigny
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Simon et St-Jude, Charlemagne, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Charlemagne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Marie-Reine) — "Soeur Irène de Jésus", des Soeurs grises de la Croix, d'Ottawa, dont les funérailles eurent lieu à Ottawa, le 6 novembre. Elle était la fille d'Omer Desmarais et de Délia Verville, de St-François-du-Lac, et soeur de Côme, Angéline (Mme Georges A. Fortier), et d'Alice, de Montréal.

DOUCET (René) — A Longueuil, le 7 novembre 1967, à l'âge de 58 ans, est décédé René Doucet, époux de Paulette Tessier; demeurant à 306, St-Thomas; père de Mme Raymond Garneau (Jocelyne), Miles Michelle, Christiane et Josée. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
E. Darche & Fils
86, rue St-Charles ouest,
Longueuil
à 10 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, de Longueuil, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOYON (Gustave) — A St-Isidore-de-Laprairie, le 6 novembre 1967, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Gustave Doyon, maître de chapelle, époux de feu Rose Perras. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la maison
Primeau
St-Isidore-de-Laprairie
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFRESNE-BEAUMONT (Rose-Alice) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Rose-Alice Beaumont, épouse d'Arthur Dufresne, fils de feu Amable Dufresne; demeurant 504, rue Trudeau, à LaSalle. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame ouest
pour se rendre à l'église Ste-Catherine-Labouré, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPE (Joséphine) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme J. Adolphe Dupé, née Joséphine Desmarais; demeurant 6087, boul. Langelier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Roy Inc.
7018, rue Marseille
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Fabien, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FERLAND (Charlotte) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Edouard Ferland, née Charlotte Benoit, demeurant 8590 Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie est
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Charles-Emile) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 81 ans est décédé Charles-Emile Fontaine, pensionnaire de la Commission de Transport de Montréal, époux de feu Delima Laberge, père de Mme François Filteau (Gabrielle), Charles et François. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078, rue Drolet, coin Jarry
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (C. Adalbert) — A Outremont, le 7 novembre 1967, à l'âge de 87 ans, est décédé C. Adalbert Fortin, époux de feu Itha Morin, père de Charlotte et Madeleine, demeurant à 1120 Bernard ouest, app. 30. Les funérailles auront lieu vendredi le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-S. Vallée Ltée,
1111, rue Laurier ouest.
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

FORTIN (Hector) — A Ville Laval, le 6 novembre 1967, à l'âge de 68 ans, est décédé Hector Fortin, époux d'Adrienne Monette, demeurant 61 St-Luc, Laval-des-Rapides, père de Jacqueline (Mme Jean Dagenais), Raymond, échevin à Ville de Laval, Thérèse (Mme André Duplessis), Marc, Guy, Madeleine (Mme Raymond Nadon) et Lise. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, avenue Laurier ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (René) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 62 ans, est décédé M. René Fortin, époux de Frances Collis, demeurant à 2016, Lecaron. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, boul. Monk
à 9.45 hres pour se rendre à l'église Holy-Cross où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUMOND (Aurore) — A Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Léon Gaumond, née Aurore Belanger. Elle laisse ses enfants: Raymond, Mme Rolland Lazure (Marie-Paule), Mme Marcel Carrière (Madeleine), Mme Adrien Dazé (Marcelle), Maurice, Robert, Mme Jean-Claude Delisle (Françoise), et Mme Raymond Varin (Monique) et ses brus Mme Maurice Gaumond (Cécile McDunff), Mme Robert Gaumond (Jeannine Pelletier), et son gendre René Courtemanche, ainsi que sa soeur Mme veuve Alma Leclerc. Les funérailles auront lieu samedi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Alice) — A Outremont, le 5 novembre 1967, à l'âge de 80 ans, est décédée Alice Gauthier, née Riel. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, avenue Laurier ouest
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Léonard-de-Port-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUVREAU (J. Roméo) — A l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, le 6 novembre 1967, à l'âge de 79 ans, est décédé le colonel J. Roméo Gauvreau, époux d'Aurette Leblanc. Les funérailles auront lieu jeudi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. R. Deslauriers Ltée,
5650, Chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St-Joseph, de Ville Mont-Royal, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERVAIS (Monique) — A l'hôpital Notre-Dame, de Montréal, le 6 novembre 1967, à l'âge de 31 ans, est décédée Mlle Monique Gervais, fille de Joseph Eliud Gervais, et de Marie-Rose Leboeuf, demeurant 6, De Léry, à Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Charron & Tétreault
angle rues St-Charles et
De Laperrière
à 9 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Sébastien de Boucherville, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Contrecoeur, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAINAULT (Laura Dorais) — A Montréal, le 7 novembre 1967, est décédée Laura Dorais, épouse de feu Arthur Hainault. Elle laisse dans le deuil : 2 fils : Lucien, Robert; 2 filles : Cécile (Mme Roger Charette), Georgette (Mme Louis Lavoie) de Québec; 3 frères : Emilien, Viateur, Jean-Paul; 1 soeur : Luce (Mme Antonio Laberge) de St-Timothée; ses gendres : Dr Roger Charette, M. Louis Lavoie; une belle-fille : Mme Robert Hainault, ainsi que 13 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, Chemin Côte-des-Neiges,
à 9 hres, pour se rendre à l'église de St-Timothée, Co. Beauharnois, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Armand) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé Armand Hébert, autrefois de Laprairie, époux d'Annette Jérôme. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
807, rue Roy est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN (Camille) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 55 ans, 2 mois, est décédé M. Camille Jean, époux de Simonne Patenaude, demeurant rue Brunet, Montréal-Nord, père bien-aimé de Manon (Mme Robert Del Duchetto), Micheline (Mme Gaston Bisson). Les funérailles auront lieu samedi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2643, Boul. Henri-Bourassa est,
à 9h.45, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOSEPH (Abert) — Le 5 novembre 1967, à l'âge de 61 ans, est décédé à Fort William, Ontario, à l'hôpital McKellar's General, époux de Joan Reid, père d'Albert Jr, Roddy, et Helen (Mme B. W. Beckman). Funérailles à Fort William. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer.

LAFONTAINE (Hervé) — A Montréal, le 4 novembre 1967, à l'âge de 44 ans, est décédé M. Hervé Lafontaine, époux de Thérèse Robert; demeurant à 4587, Boyer. Les funérailles auront lieu mercredi, le 8 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518 Rachel est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (Alexandrine) — A Ste-Scholastique, le 6 novembre 1967, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve Horace Lalande, née Alexandrine Presseault; mère des abbés Germain et Côme, prêtres sulpiciens, à Montréal, de soeur Germaine Lalande S.G.M., de Mathieu, de Jean-Paul, de Raymond, de Donatien, de Pierre-Paul, de Stéphanette, de Gaspard, de Lucille, de Noël, et d'André. Les funérailles auront lieu jeudi, le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Girardôt
368, rue St-Vincent
à Ste-Scholastique
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

LAROCHE (Arthur) — A Montréal, le 7 novembre 1967, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Arthur Laroche, époux d'Antoinette Beauchamp; demeurant à Chomedey; père de Jean-Paul, Mme Paul Fradette (Cécile), Mme Jacques Bélanger (Jeanne-d'Arc), Mme Jean Labelle (Fleurette), Mme Yvon Robert (Rolande). Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans

CAHIER No 8 / PAGES 99-112 LA PRESSE SPORT / FINANCE

MONTREAL, MERCREDI 8 NOVEMBRE 1967 — 83e ANNEE — No 259

DANS LES COULISSES DU SPORT



AVEC GILLES TERROUX

Jacques Lemaire a enfin la chance de faire ses preuves

Le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres.

Non pas que la recrue Jacques Lemaire se réjouisse de la blessure subie par le capitaine Jean Béliveau. Mais voyez-vous, le vide causé par l'absence de Béliveau était nécessaire pour que Lemaire présente la gamme de ses talents à l'instructeur Toe Blake.



JACQUES LEMAIRE

Lors d'un récent match à Toronto, le jeune joueur de centre de Lachine faisait part de ses impressions.

Si Béliveau n'avait pas été blessé, samedi soir, Lemaire assisterait probablement au match de ce soir à Chicago en qualité de spectateur, ou, si l'on veut se montrer généreux, il sauterait dans la mêlée peut-être une fois ou deux au cours de la rencontre.

C'est la ranoçn des jeunes joueurs qui tentent de mériter un poste avec le Canadien. Lemaire, lui, avait été plus choyé que Mickey Redmond et Danny Grant. Sam Pollock et compagnie avaient décidé de le garder avec le grand club "au cas où quelqu'un se blesserait."

Lemaire commençait à s'impatienter de jouer le rôle de 12e violon au sein de l'attaque du Canadien.

"Je ne sais pas ce que je donnerais pour revêtir l'uniforme à chaque rencontre. La galerie des journalistes, ce n'est pas fait pour un joueur de hockey. Sur le banc, au moins, on demeure en contact avec le jeu. D'un soir à l'autre, on se dit que le pilote nous tapera dans le dos et dira : "Vas-y, Jacques".

Trois jours plus tard, Lemaire était en uniforme à la place du défenseur Carol Vadnais. Dès le début du match, contre les Flyers de Philadelphie, Béliveau se blesse au genou gauche lors d'une mise en échec de Forbes Kennedy. Blake tape dans le dos de Lemaire et lui dit : "Vas-y Jacques".

Le lendemain, à Philadelphie, Lemaire entreprend son premier match complet avec le Tricolore. Blake l'utilise surtout en compagnie de Gilles Tremblay et Yvan Cournoyer; puis quelques fois au centre de Vadnais et Serge Savard.

A l'issue du match nul de 1-1 avec les Flyers, Blake apporte une lueur d'espoir à Lemaire en disant : "Jacques est l'un de rares joueurs qui ont travaillé du début à la fin. Il a patiné avec acharnement. Il mérite la chance de se faire valoir".

C'est ce que Lemaire attendait avec impatience.

"Ce n'est pas en faisant quelques rares présences sur la glace qu'un jeune peut prouver qu'il appartient à la ligue Nationale. Il suffit alors d'une bévue pour retourner au banc et ne plus en ressortir", disait Lemaire.

Le commentaire de Lemaire remet en cause un problème vieux de plusieurs années dans le camp du Canadien. "Avec les autres équipes, la plupart des jeunes peuvent faire aussi bien que les autres. Avec le Canadien, c'est différent : il y a trop d'intouchables, de vedettes établies", d'ajouter Lemaire.

Voilà que se présente à Lemaire la première chance véritable de réaliser son rêve de jeunesse, celui de se joindre à la grande famille du Canadien.

Mais depuis qu'il a "goûté" à la ligue Nationale, il ne veut plus entendre parler des ligues mineures.

"Je souhaite ardemment faire carrière avec le Canadien. C'est mon plus grand rêve. Mais si le destin faisait de moi un membre d'une autre équipe, j'accepterais. Peu importe l'écusson devant le chandail, pourvu qu'il s'agisse d'un chandail de la ligue Nationale".

Lemaire, comme plusieurs autres jeunes joueurs, n'ignore pas le fait que la liste de protection de chaque équipe comprendra seulement 14 noms (plus deux gardiens) en juin 1968.

Il n'en tient qu'à lui de démontrer que son nom mérite d'être placé sur la liste des intouchables.





Nouvelles vedettes dans la ligue Nationale

L'expansion du hockey majeur donne l'occasion à de nouvelles vedettes de naître. En voici deux, George Swarbrick, à gauche, des Seals de la Californie et Gordon Labossière, des Kings de Los Angeles. Swarbrick, qui n'est âgé que de 25 ans, en est à sa première saison dans la LNH, ayant passé les quatre précédentes dans la ligue de l'Ouest. Cette année, il affiche un dossier de 5 buts et une assistance. Quant à Labossière, qui évoluait avec les As de Québec ces deux dernières années, il a obtenu deux essais avec les Rangers de New York et en 16 matches, il n'avait pu mériter un seul point. Pourtant, cette année, il a une fiche de 5 buts et 4 assistances, dans l'uniforme des Kings.

Les Kings comblent un déficit de trois buts et triomphent, 5 à 4

LOS ANGELES (PA,UPI) — Personne ne peut accuser les Kings de Los Angeles d'être des lâcheurs.

A Détroit, dimanche, ils tiraient de l'arrière par 4-2 lorsqu'une poussée de quatre buts leur a procuré une victoire de 6 à 4.

Et hier, devant leurs propres partisans, ils ont concédé une avance de 3-0 aux Seals de la Californie, mais ils ont néanmoins triomphé de leurs rivaux au compte de 5 à 4.

Les Kings, qui possèdent la meilleure offensive de la division Ouest de la ligue Nationale (41 buts) et la pire défensive (41 buts également) ont augmenté leur avance à quatre points au sommet de cette division, soit devant les Pingouins de Pittsburgh.

C'est un but de Bryan Smith, avec seulement 4:17 à faire dans le troisième vingt, qui a procuré la victoire aux joueurs de l'instructeur Red Kelly.

Les Seals semblaient s'acheminer vers une victoire facile alors que George Swarbrick et Mike Laughton ont réussi à déjouer Wayne Ruthledge vers la fin du premier vingt. C'était le 5e but de Swarbrick.

Alain (Boum Boum) Caron, rappelé par les Seals la semaine dernière, a ajouté un but à l'avance de l'équipe de Bert Olmstead, grâce à son premier but de la saison dans la ligue Nationale, au tout début de la période médiane.

C'est alors que les Kings ont donné le branle à leur machine.

Terry Gray, aidé de Gordon Labossière, a été le premier à tromper la surveillance de Charlie Hodge, profitant d'une punition à Swarbrick, dans la quatrième minute de jeu.

Puis, avant que ne prenne fin le deuxième vingt, les Kings avaient nivelé le compte, 3-3, grâce au 5e but de la saison de Labossière et au 3e de Bill White.

Billy Harris a redonné l'avance aux Seals au début du troisième vingt, mais les Kings sont revenus à la charge avec deux buts, le troisième de la saison d'Eddie Joyal et celui de Gray.

Chez les Seals, Caron a mérité deux mentions d'assistance en plus de son but.

Seulement 5,164 personnes ont été témoins du match.

Par suite de cet échec, les Seals n'ont pu quitter le dernier rang du classement. Ils n'ont que sept points, un de moins que les Blues de St-Louis, qui ont toutefois livré trois matches de moins qu'eux.

CALIFORNIE — But : Hodge. Défenses : Erickson, Baun, B. Lemieux, Cahan, Douglas. Avants : Burns, Laughton, Swarbrick, Boyer, Harris, Ehman, Hicke, Boehm, Carron.

LOS ANGELES — But: Ruthledge. Défenses : J. Lemieux, Rolfe, Wall, Amadio, White. Avants: Joyal, Flett, R. Lemieux, Gray, Smith, Hughes, MacDonald, Campbell, Irvine, Labossière, Inglis.

Arbitre: Gilmour. Juges de lignes: Ego, Castleman.

PREMIERE PERIODE

1—Californie, Swarbrick (5e) (Burns et Laughton) 13:31
2—Californie, Laughton (1er) (Burns et Caron) 17.22

Punition : Amadio 16:47.

DEUXIEME PERIODE

3—Californie, Caron (1er) 2:52
4—Los Angeles, Gray (1er) (Labossière) 4:09
5—Los Angeles, Labossière (5e) (Smith et Gray) 8:18
6—Los Angeles, White (3e) (MacDonald et Wall) 10:04

Punitions : Swarbrick 3:49; Lemieux 14.59 ; Rolfe 17:39 ; Amadio, Hicks 18:22.

TROISIEME PERIODE

7—Californie, Harris (3e) (Ehman et Caron) 3:49
8—Los Angeles, Joyal (3e) (Rolfe et Irvine) 11:29
9—Los Angeles, Smith (2e) (Gray et Rolfe) 15:43

Punition : White 3:12.

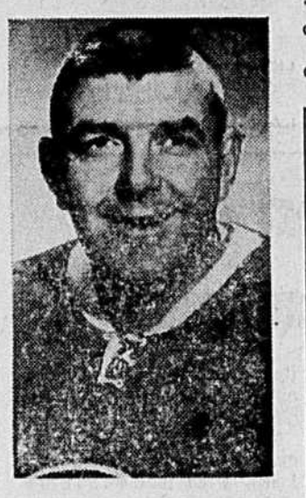
Lancers par :

Los Angeles	6	13	7 — 28
Californie	9	14	9 — 32

Le rendement de Worsley, l'une des rares consolations de Blake

S'il ne peut se réjouir du rendement de la plupart de ses joueurs d'avant, Toe Blake peut au moins se consoler que le brio des gardiens de buts a permis au Canadien de ne pas perdre trop de terrain au cours des premières semaines de la saison.

"Heureusement que Rogatien (Vachon) et Lorne (Worsley) ont tenu le coup, sinon, nous



Lorne Worsley

bataillerions peut-être avec le Chicago pour s'approcher de la cinquième place", disait Blake à l'issue du dernier match, à Philadelphie.

La tenue du vétéran Lorne Worsley était de nature à le rassurer. Appelé à remplacer Vachon pour la quatrième fois de la saison, Worsley s'est surpassé afin de limiter les Flyers à un seul but. Worsley n'a jamais été déjoué plus de deux fois depuis le début de la saison.

Après avoir annulé 2-2 avec les Rangers de New York, il a blanchi les Maple Leafs de Toronto, 1-0. Lors de la défaite de 5-0 subie dans la Ville Reine la semaine dernière, Worsley a accordé deux buts à la troisième période.

Une défaite de 4-1 aux mains des Flyers a marqué le retour au jeu de Vachon, samedi. Mais le lendemain soir, Blake faisait de nouveau confiance à Worsley "dans l'espoir de secouer son club".

Worsley sera devant le filet, ce soir, lors de la première visite du Canadien à Chicago.

Pour les lecteurs friands de statistiques, disons que le dossier du Canadien après onze matches est aussi peu reluisant qu'il ne l'était à la même époque l'an dernier.

Du moins en ce qui concerne l'attaque de l'équipe.

Les hommes de Toe Blake ont gagné deux matches de plus mais ils ont marqué 24 buts en 11 matches, le même nombre qu'en 1966-67.

Et à l'instar de la saison dernière, la liste des blessés du Tricolore compte quelques noms.

Le capitaine Jean Béliveau, blessé à un genou, ne jouera pas avant trois semaines tandis que Claude Larose n'a pas fait le voyage à Chicago à cause d'une blessure à un coude.

23 joueurs à l'amende

La bagarre générale qui a marqué le match Toronto-Boston, dimanche dernier, a eu le rebondissement prévu. Le président Clarence Campbell de la ligue Nationale a annoncé que 23 joueurs des deux équipes devront verser une amende de $50 chacun.

Les seuls joueurs à s'en tirer sont le défenseur Duane Rupp, du Toronto, qui est demeuré au banc des punitions et John Bucyk, des Bruins, à la clinique du Garden de Boston lorsque la bataille a éclaté. La décision de Campbell a dû surprendre l'instructeur Harry Sinden, des Bruins.

"Ce sera une grave injustice si mes joueurs sont mis à l'amende", avait dit Sinden à l'issue du match mouvementé. "Les Leafs ont quitté le banc les premiers. Quelle doit être l'attitude de l'autre équipe ? Mes joueurs ont dû agir quand tous les joueurs du Toronto ont quitté le banc".

Offre retirée

Les Pingouins de Pittsburgh ont annoncé que les Braves d'Atlanta de la ligue Nationale de baseball ont retiré leur offre d'cheter 40 pour cent des parts de l'équipe de hockey. "Ce qui n'affectera en rien l'organisation actuelle", a dit un porte-parole des Pingouins.

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Canadien à Chicago
Toronto à Californie
Boston à New York
Philadelphie à Pittsburgh
St-Louis à Minnesota

DEMAIN

Toronto à Los Angeles
Pittsburgh à Détroit

HIER

Californie 4 — Los Angeles 5

CLASSEMENTS

(Division Est)

	J	G	P	N	BP	BC	Pts
New York	11	6	2	3	37	25	15
Toronto	12	7	4	1	46	27	15
Canadien	11	5	3	3	24	25	13
Détroit	12	6	5	1	41	42	13
Boston	9	5	2	2	34	23	12
Chicago	11	2	7	2	25	44	6

(Division Ouest)

	J	G	P	N	BP	BC	Pts
L. Angeles	13	6	4	3	41	41	15
Pittsburgh	12	5	6	1	31	30	11
Philadel.	10	4	4	2	20	22	10
Minnesota	10	3	4	3	22	30	9
St-Louis	10	3	5	2	22	23	8
Californie	13	2	8	3	29	40	7

COMPARAISON EST - OUEST

DANS L'EST

	G	P	N	BP	BC	Pts
Est	8	3	0	42	28	16
Ouest	3	8	0	28	42	6

DANS L'OUEST

Est	6	3	2	27	20	14
Ouest	3	6	2	20	27	8

TOTAL

Est	14	6	2	69	48	30
Ouest	6	14	2	48	69	14

Quel âge a Bower ?

TORONTO (PC) — Quel âge donneriez-vous à cet homme ? 43 ans ? 44 ? Ou davantage ?

Cet homme, le gardien de but Johnny Bower, des Maple Leafs de Toronto célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance.

Le livre des records de la ligue Nationale indique que John William Bower est né le 8 novembre 1924 à Prince Albert, Sask.

"J'ai 44 ans", a dit Bower.

Sa figure ridée donne l'impression qu'il est plus âgé que 43 ou 44 ans.

Mais quel que soit son âge, Johnny Bower demeure l'un des gardiens de but les plus efficaces de la ligue Nationale. Son instructeur Punch Imlach ne se préoccupe guère de son âge. Tout récemment, il lui accordait un nouveau contrat à l'issue d'une performance exceptionnelle devant le Canadien.



Johnny Bower

Bower sera devant le filet, ce soir, alors que les Leafs iront disputer la victoire aux Seals d'Oakland.

Arthur Lessard reproche à certains membres de la FHAQ d'avoir des ambitions politiques

par Jacques Doucet

La réforme que subit présentement le hockey amateur au Québec fait des heureux et des mécontents. Personne, encore, n'a manifesté d'indifférence vis-à-vis de cette situaiton. Ça bouge, dans le hockey amateur.

S'il existe un homme qui soit placé au carrefour de la transformation du hockey amateur, c'est bien Arthur Lessard, un type qui s'occupe du hockey depuis 35 ans.

En plus d'avoir pratiqué le hockey comme joueur, Lessard réunit à la fois le point de vue de l'instructeur (il dirige les Saints de Laval après avoir piloté la Palestre Nationale dans la ligue Métropolitaine), celui du directeur de la récréation d'une municipalité, en l'occurence, à Laval, la deuxième ville en importance au Québec et celui d'un dirigeant du hockey amateur, soit à titre de vice-président de l'Association du hockey mineur du Québec.

"J'aime considérer les choses d'un angle pratique, a déclaré Lessard. Et j'estime que l'Association de hockey amateur du Québec a véritablement besoin d'une cure de rajeunissement. Il faut y infuser une vigueur nouvelle.

"Par contre, je m'oppose à toute sorte de dissension ou de division, comme le veut le climat au Québec, de dire Lessard.

"Nous venons de traverser une difficile période. La ville de Montréal a fait campagne pour modifier la classification des âges. La bataille a été dure, et celui qui en a le plus souffert, c'est le p'tit gars. Maintenant que la situation est rentrée dans l'ordre, on veut reprendre les hostilités. Il ne faut pas perdre de vue que chaque fois c'est le p'tit gars qui en souffre le plus," de dire Lessard.

De plus, Lessard possède une idée bien précise au sujet des gens qui ont présidé à la fondation de la Fédération du hockey amateur.

"Je possède un très grand respect pour M. Belisle en matière de loisirs et de récréation. Il a également une personnalité très agréable. Cependant, je ne crois pas qu'il s'y connaisse tellement dans l'organisation du hockey. Je suis surpris qu'il ait sauté à pieds joints dans cette galère. Quant à Gaston Marcotte, j'apprécie sa compétence dans la théorie du hockey. Toutefois, je ne me souviens pas qu'il ait



Arthur Lessard

déjà piloté des équipes ou organisé des équipes de hockey. Une compétence théorique n'est pas gage d'une compétence pratique. Je crois qu'il a eu beaucoup de courage en acceptant ce poste, car il ne sera pas de tout repos," a déclaré Lessard, qui affirme que la situation du hockey mineur n'a jamais été aussi rose au Québec.

L'AHAQ a erré, selon Lessard, lorsqu'elle a dit un non catégorique aux partisans de la fédération. Il aurait été salutaire de voir l'AHAQ accepter des gens comme Alex McKellar, Serge Tremblay et Aimé Constantin dans ses rangs.

Mais, indépendamment du refus essuyé devant l'AHAQ, Lessard estime que les gens de la fédération auraient dû patienter encore pendant un an avant de prendre une décision aussi draconienne.

"S'il est difficile de rallier tous les points de vue des gens mêlés au hockey, de quelle façon la fédération pourra-t-elle réunir ceux des instructeurs, des gérants d'aréna, des arbitres et de tous les autres organismes ?

"A mon avis, aucun groupe formé de mécontents n'a de chances de réussite. Trop de gens, également, qui font partie de la fédération sont à l'affût de postes politiques. Vous n'ignorez certes pas que le gouvernement du Québec va bientôt nous donner un ministère des Sports. La fédération sert alors les fins de plusieurs," a opiné Lessard.

Selon lui, deux solutions pratiques s'offrent au hockey amateur au Québec.

Primo, patienter jusqu'à la création du ministère des Sports du Québec et laisser au ministre et à ses adjoints le soin de rétablir l'ordre.

Secundo (une raison qui pourrait même être attachée comme corrolaire à la première), la séparation de l'Association du hockey amateur du Québec de l'AHAQ.

Présentement, l'association mineure n'est qu'une filiale de l'AHAQ, mais selon Lessard, tout est prêt pour la demande d'une charte provinciale qui en ferait un organisme autonome affilié à l'Association du hockey amateur du Canada et non du Québec.

De plus, Lessard préconise une structuration nouvelle du hockey amateur qui établirait deux groupes nettement différents, soit Montréal et la banlieue d'une part, et les autres régions du Québec, d'autre part. Comme c'est le cas en Ontario où il y a l'Association du hockey mineur de Toronto et l'Association du hockey amateur de l'Ontario.

Lessard appuie sur ce principe en disant que le hockey pratiqué à Montréal ou dans la banlieue n'a pas les mêmes besoins que le hockey pratiqué dans des villes dont la population est moins nombreuse.

TIOBO DEPUIS 1919

EN GRAND SPECIAL

à la BOUTIQUE COLONIALE



BAR

ET 2 TABOURETS unique, tout différent.

ENSEMBLE DE BAR STYLE BAQUET !

Très original et aussi nouveau que demain ! Un modèle qui devance la mode, et non qui la suit ! Fabrication en orme en sept couleurs au choix, dessus du bar en arborite, sièges mousse en peluche. Tout indiqué pour l'homme de la maison.

SEULEMENT 3 mcx 299.00

Ouvert jusqu'à 9 h. 30 jeudi et vendredi

A. FORGET INC

6707, BOUL. SAINT-LAURENT — TEL. 274-5568

(juste au nord de St-Zotique)

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ch. 3 h.
Abitibi	1800	58¼	57¾	57¾
Alcan	13275	26⅜	26¼	26¼
Algoma	—	21¼	21¼	—
Alliance	—	8	8	8
Asbestos	11000	21½	21½	21½
Atl Sug	2225	11¾	11⅜	11⅜
Bq CN	2660	10	9⅞	10
Bq d'Epargne	700	10	10	10
Bq Imp-C	902	13¼	12⅝	13¼
Bq Mont	1950	11⅝	11⅝	11¾
Bq N-E	2300	14⅜	14	14⅜
Bq PC	—	8⅜	8⅜	—
Bq Roy	1900	15	14⅜	15
Bq Tor Do	1310	13¼	13⅛	13⅛
Bell Phone	2013	46	45⅝	45¾
BowMer Pr	—	49⅞	49⅞	—
Brazil	672	13	12⅞	12⅞
BA Oil	1820	36½	36⅛	36¼
BC Forest	200	20	20	20
BC Phone	—	59½	59½	—
Brinco	2800	350	320	350
CAE	800	11⅞	11⅜	11⅞
Cal Pow	—	23¼	22⅞	—
Can Cem	230	35	34½	34½
CD Sugar	125	23	23	23
Can Iron	100	18½	18½	18½
C Pack B	130	90¼	90¼	90¼
CSL	—	29	29	—
C Brew	16840	7½	7¾	7½
C Brew A	—	37¾	37⅜	—
C Brew B	—	43	43	—
C Br Alum A	—	15⅜	15⅜	—
C Chem w	200	350	350	350
CP Inv pr	3125	23⅜	23½	23½
CIL	—	17	16⅞	—
C Marconi	150	6¼	6¼	6¼
CPR $3 pr	7205	10¼	10⅛	10⅛
CPR	310	61⅜	61⅜	61⅜
CPR 4% pr	—	10⅛	10	—
C Pfina	2000	13⅞	13⅞	13⅞
Cdn Tire A	100	29⅛	29⅛	29⅛
C Vickers	—	8	8	—
Central Del	800	21	21	21
Chemcell	1025	9	8⅞	8⅞
Chem-1.75 Pr	500	27½	27½	27½
Col Cell	—	400	400	—
Cominco	—	27	26½	—
Cons Bath	1685	28	28	28
C Bath Wts	106	470	470	470
Cons Text	—	6¾	6¾	—
Corby (A)	50	34	34	34
Couvrette	200	490	490	490
Crush Int	300	12	12	12
Denault	—	9	9	—
Dist Seag	5230	38⅜	37¾	38
D Corset	—	9¼	9¼	—
Do Fasco	700	20⅜	20⅜	20⅜
Do Fasco 4¼	—	89¼	89¼	—
D Glass	—	9	9	—
D Stores	200	17¼	17¼	17¼
Domtar	1575	12¼	12	12
D Text	—	20½	20¼	—
Donohue	770	7⅜	7⅜	7⅜
Du Pont	—	26¾	26¾	—
Electrolux	300	23½	23½	23½
Enamel A	400	450	450	450
Falcon	900	90	90	90
Fam Play	140	42⅜	42⅜	42⅜
F Collection	150	10⅜	10⅜	10⅜
Fleetwood	400	21	21	21
Fraser	785	19¼	18!	19¼
Fulcrm Inv	—	355	350	—
Glengair	—	225	225	—
GL Paper	276	20	20	20
Hollinger	10600	26	25	26
Hom A	400	22½	22½	22½
Home B	500	25¾	25¼	25⅝
Horne Pf	—	335	335	—
Hud Bay M	85	59	58½	59
Husky Oil	1045	24	23⅛	24
Husky Pr	185	80¼	70	80¼
Husky D w	900	13	13	13
Imp Oil	1010	65¾	65⅝	65¾
Imp Tob	220	12⅝	12⅝	12⅝
I Tob P	—	5½	5½	—
Ind Accep	1010	20¼	20¼	20¼
Inland NG	—	9⅞	9⅞	—
Int Nickel	510	116¾	115	116¼
Int Pap	688	27½	27⅜	27½
Int Util	3200	39⅜	39¼	39⅜
Int Util P	800	39½	38¾	39⅜
Inter PL	900	22½	22⅛	22½
Invest G A	00	8⅞	8⅞	8⅞
Jamaica PS	1950	18¾	18¾	18¾
Lamontagne A	100	14½	14½	14½
Labatt	390	14¾	14¼	14¼
Laur Fin	—	475	465	—
Loblaw A	—	7⅛	7⅛	—
Loblaw B	350	7¼	7¼	7¼
Loeb M	800	14½	14⅜	14½
MacMillan	400	26	25½	26
Marit Tel	—	21¾	21¾	—
Massey F	1065	18½	18¼	18½
Melcvhers	—	30	30	—
McAllister	350	10⅜	10⅜	10⅜
Melch Drts	1197	125	117	117
Miron 6%	120	450	450	450
Molson (A)	400	19½	19½	19½
Markbor	3400	5⅜	5⅜	5⅜
Moore Corp	800	21⅛	31	31
Morse Pr	—	52½	52½	—
Morse B Pr	—	50	50	—
Mussens	—	6¼	6¼	—
Nat Sea	—	6¾	6¾	—
NB Tel	460	14¼	14¼	14¼
NFLD Light	—	9¾	9½	—
Noranda	375	52	51¾	51¾
North C Gas	300	12	12	12
NS LP	—	9¼	9⅛	—
Ogilvie	—	11¼	11¼	—
Oshawa (A)	175	25	25	25
Pac Pete	1145	19⅛	19⅛	19⅛
Pow Corp	315	9⅜	9⅜	9⅜
Price	325	10¼	10¼	10¼
Que Phone	100	15½	15½	15½
Rio Algom	420	34¾	34¾	34¾
Rolland (A)	—	9	9	—
VBGKQ4 ETAOI SHRDL				
Ronalds F	1700	17	17	17
Rothmans	100	22¾	22¾	22¾
St-L Cem (A)	—	17½	17½	—
Salada F	297	9⅞	9⅞	9⅞
Royal Trust	—	19	18⅞	—
Scott LaS	—	34	34	—
Shaw	100	8¼	8¼	8¼
Shell Can	67	30¼	30¼	30¼
Shell I w	—	13½	13⅜	—
SherW Pr	—	105¼	105¼	—
Shop Save	100	13½	13½	13½
Simpsons	104	34⅜	34¼	34¼
Sogemines	—	15¾	15¾	—
Southam	—	49	49	—
Steel Can	2120	20⅜	20⅜	20¾
Steinb (A)	—	18¾	18¾	—
Texaco Cn	—	29½	28⅞	—
T Grp (A)	465	8½	8¼	8½
Tr-C Pl	150	28	28	28
Tr-C PL p	25	46	46	46
Tr-C PL d	3350	715	715	715
Tr Mt PL	150	20½	20½	20½
Un Auto "A"	100	7	7	7
Union Oil	—	48	48	—
Un Westb.	600	7⅜	7¼	7⅜
Viau	—	12	12	—
Walk GW	1930	34¾	34¼	34¾
W & Knapp	—	5	5	—
Weldwood	—	11¾	11¾	—
W Coast Tr	5125	23¼	23¼	23¼
W Pac Pd	—	6	5⅞	—
Weston (A)	650	15¾	15¾	15¾
Zeller's	200	33¾	33¾	33¾

Bourse Canadienne

Agassiz	16100	40	38	38
Alscope	2100	220	215	220
Alsof	1000	5½	5½	5½
Ameranium	—	3½	3½	—
Am Metro Ent	3100	200	185	195
Atl Mines	1500	25	22	22
Baker Talc	34100	36	33	34
Band-Ore	—	11	11	—
Beauce PI	—	11½	11½	—
Bellechasse	3000	12	12	12
Blue Bon	300	260	260	260
Bruce-Presto	—	11	10½	—
Bruneau	300	17	15	15
Burnt Hill	27600	72	70	70
Camflo	500	330	330	330
CDRH	800	8⅜	8	8
C Security A	500	274	275	280
Carbec	500	400	395	395
Cassidy's	300	7½	7⅜	7½
Chemalloy	3440	505	490	500
Chipman	4000	10	10	10
Commodore	3718	285	270	275
Commodo w	400	60	60	60
C Manitoba	3520	50	46	48
C New Pac	3000	75	70	75
C Persh	—	15	15	—
CQ Smelt	3680	240	235	235
C Virginia	1000	59	59	59
Corgemines	500	64	64	64
Credo	7000	26	25	25
Delta Elect	—	310	310	—
Dolsan	4000	13	12	12½
Domco	200	12¼	12¼	12¼
Dumont	7000	21	20	21
Eagle Gold	7500	151	149	150
East Sull	200	520	520	520
East Vent	500	12½	12½	12½
Empire Min	—	12	12	—
Fab Met	—	8½	8	—
Fano	—	6	5	—
Fidelity	—	23	23	—
Fleet Mfg	1000	185	185	185
Fontana	1000	4	4	4
FT Reliance	1000	32	32	32
Futurity	—	34	34	—
Furlong	200	255	255	255
Ghislau	—	5½	5½	—
Grt W Min	—	45	45	—
Grissol	—	385	385	—
Guardian Mi	36700	63	61	63
Imbrex	—	6¼	6	—
Inspirtn pr	200	19	19	19
James Bay	3500	60	59	60
Jockey	—	300	300	—
Keltic Mng	—	15	15	—
K Desmond	—	22	22	—
Kenting Av	100	24	24	24
Kodiac Pet	4900	92	90	91
Laduboro	3200	42	40	40
Lingside	3500	5½	5	5½
Louanna G.	10500	21	20	20½
Massval	8500	6½	6½	6½
Matachewan	6100	272	270	270
Merrill	6150	180	171	177
Midepsa	3800	225	220	223
Miro-Mines	11500	29½	27	27
Molyb	2000	165	168	160
Mt-Pleast	500	11½	11½	11½
NAut Vend	100	150	150	150
Native Min	2000	6½	6½	6½
N Formaq	—	3	3	—
N Glacier	13600	32	30	31
N F Costi	500	29½	29½	29½
Newrich	—	12	12	—
Nocana	—	5½	5½	—
NA Asbestos	—	4½	4½	—
NA Rare M	1500	21	21	21
Opem Ex	13200	34	32½	34
Patino	700	16	15⅞	16
Pat Silver	1800	23	23	23
Paudash	1000	4	4	4
Peace Riv	—	735	735	—
Pennbec	2000	7	8½	8½
Peso S	2000	160	155	155
Phoenix	100	305	305	305
Pine Ridge	—	18	18	—
Pow C	—	9¼	9¼	—
Prime Potash	1000	9	9	9
Que Ascot	500	4	4	4
Que Chib	3500	51	50	50
Q Cobalt	200	155	155	155
Queenston	—	10	9	—
Rancheria	3000	16	15	15
Rouyn Ex	1000	11	11	11
RA Pete "B"	—	100	100	100
Rusty L	18000	9	8	8
St-L Col	300	200	200	200
St Lucie Ex	18300	15	13	15
Select Fin	2200	220	220	220
Silver Reg	—	17	17	—
Silver Sum	3520	13½	12½	13½
Siscoe	—	400	400	—
S Dufault	2500	21	20	20
Spartan Air	1400	110	105	105
Std Gold	1000	13	13	13
Sturgeon	3000	46	46	46
Subeo	6100	178	175	175
Superpack	600	9	8	9
Tache	—	8	8	—
Tazin	9000	17	16½	17
Terrex Mng	2000	23	23	23
Titan	—	8	7	—
Trsterre	500	17	17	17
U Asbestos	200	800	800	800
Un Obalski	2900	149	148	149
Upton Copp	—	31	31	—
V Der Hout	500	300	300	300
Waite Dufault	—	19	19	—
Westairs	5000	14	12	14
West Hill	2500	27	27	27
West Tin	1000	20	20	20
Wisconsin	3125	21½	20	21

Monarch Fine Foods

L'exercice annuel de la société Monarch Fine Foods Limited laisse ressortir une augmentation des bénéfices et des ventes, mentionne le rapport annuel destiné aux actionnaires.

Le bénéfice net s'est en effet accru de 17.4 pour cent avec $789,312 contre $672,598 pour l'exercice antérieur. Par action ce bénéfice représente 76.9 cents contre 65.5 cents.

Les ventes ont atteint $21,-084,335, en augmentation de 50.50 pour cent sur 1966 alors qu'elles avaient été de $14,010,-990.

Bonne reprise du marché à Montréal

La séance d'hier à la **Bourse de Montréal** s'est terminée dans une ambiance modérémment active et nettement en hausse.

Selon les experts du marché, cette reprise en fut une plutôt de nature technique et de plus n'a pas eu à subir l'influence du marché de Wall Street qui était fermé hier.

Tous les principaux indices terminent en hausse, notamment ceux des services publics et des industrielles qui gagnent plus de 2 points chacun. L'indice combiné s'inscrit à 154.82, en hausse de 1.64.

Aux industrielles, Moore Corp. hausse de 1¼ à 31, Atlantic Sugar 1⅛ à 11½ et Loeb 1⅛ à 14½. Walker-Gooderham, Seagrams et Du Pont gagnent ¾ de point respectivement. Par contre, Viau, le titre le plus actif, perd 1¼ à 12 sur un volume de 12,400 actions. Rothmans perd ¾ à 23.

Les mines de premier plan et les pétroles sont mixtes : Hollinger hausse de 1 à 25 et Noranda de 1¼ à 51¾ ; Texaco perd 1⅛ à 25⅝ et Hudson Bay Mining ⅜ à 58.

Quelques services publics sont nettement en hausse : International Utilities de 1 à 39 après avoir encaissé une perte de 3 points la semaine dernière à la suite de l'annonce de sa fusion avec General Waterworks. Bell Telephone gagne ⅞ à 45⅞, Interprovincial Pipe Line ¾ à 22½ et Newfoundland Light ½ à 9¾. Aux papeteries, Donohue gagne ¾ à 7½ et Great Lakes ½ à 20.

Un important prêt accordé à une firme japonaise

WASHINGTON (PA) — Un crédit de $39,100,000 destiné à aider à la réalisation de la plus grande centrale électrique d'énergie nucléaire du Japon a été officiellement signé lundi au cours d'une cérémonie tenue à la Banque Import-Export à Washington.

Le prêt est destiné à la compagnie Tokyo Electric Power, qui étend son réseau sur 15,000 milles carrés et dessert une population de 28,000,000, comprenant Tokyo et Yokohama.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'agriculture.

Beurre : Arrivages courants 92 points, .62 ; 93 points, .63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : Livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 45, coloré 45¼.

Poudre de lait écrémé : Procédé par vaporisation, no 1, en sacs : 18¼ à 22 ; procédé par rouleau, no 1, en sacs : 18⅝ à 19½ ; autre catégorie pour nourrissage 14½ à 14¾.

Poudre de lait de beurre : Pour nourrissage 14¼ à 14½, poudre de lait 6 à 6½ cents.

Pommes de terre : Prix de gros : Québec, 1.10 à 1.15 les 50 livres, I.-P.-E. $2 à $2.10 les 75 livres, $1.40 à $1.50 les 50 livres, .36 à .37 les 10 livres ; N.-B. $1.20 à $1.25 les 50 livres, .34 à .35 les 10 livres.

Oeufs : Prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : A-extra-gros 53.5, A-gros 47.5, A-moyens 40.8, A-petits 30.9.

fruits et LÉGUMES

MONTREAL — (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : McIntosh $1.50 à $2, commerciales $1 à $1.15, Wolfe River $1.25 à $1.40, Russet $3 à $4, Cortland $1.50 à $2 le boisseau.

Betteraves : $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Brocoli : $2 la douzaine.

Carottes : $1.25 à $1.50 les 50 livres ; $1.75 pour 24 cellos de 2 livres.

Chicorée-escarole : $1.25 la douz.

Choux verts : .75 à .80 la douz.

Choux rouges : $1.50 pour 18, Savoy, $1.50 à $1.75 pour 18.

Choux chinois : $1.25 à $1.50 la douz.

Choux-fleurs : No 1, $2.50 la douz., No 2, $1.50 à $1.75 la douz.

Epinards : $2 le boisseau.

Hubbard : $2 le boisseau.

Marreau : $1.50 la douz.

Oignons : jaunes, $2 les 50 livres ; rouges, $2.25 ; jaunes moyens, $1.50, petits, 40 cents pour 10 livres.

Pommes de terre : $1.10 à $1.15 les 50 livres, lavées $1.50 le boisseau de 50 livres.

Panais : $2 les 50 livres, le boisseau, $2.50 pour 12 cellos de 2 livres.

Persil : .50 à .60 la douzaine.

Poireaux : .75 à .90 la douzaine.

Radis : .75 à .80 la douz. de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 6 onces.

Rutabaga : $1.50 à $1.75 les 50 livres ; no 2, $1.25 les 50 livres ; $1.75 le minot.

Salsifis : $1.75 la douzaine.

Laurentide Financial

Le bénéfice net de Laurentide Financial Corporation Ltd., pour la période intérimaire de trois mois terminée le 30 septembre a dépassé $438,000, communique la compagnie.

Les résultats obtenus dépassent les prévisions et la tendance pour 1968 est en hausse signale la compagnie. De nouveaux contrats viennent s'ajouter qui excèdent les évaluations antérieures, déclare la compagnie.

La position des liquidités est excellente et pendant le trimestre étudié la compagnie a été en mesure d'éliminer des crédits bancaires d'assistance qui avaient été ouverts pendant la période de crise il y a deux ans, mentionne Laurentide.

dividendes

	Taux		Paiement	Enrs.
Algoma Steel Corp.	$0.25	tr.	27-12-67	1-12-67
Canada Steamship (5% priv.)	$0.15⅝	sa.	2- 1-68	8-12-67
Canadian Westinghouse	$0.12½	tr.	15-12-67	1-12-67
Crows Nest Industries	$0.30	sa.	4-12-67	13-11-67
Cygnus Corp. (5½% priv.)	$0.27½	tr.	1- 1-68	3-11-67
Dalex Co. (priv.)	$1.75	tr.	31-12-67	15-12-67
Kenting Aviation	$0.15	—	30-11-67	17-11-67
Shell Canada "A"	$0.25	tr.	15-12-67	15-11-67
id. "B"	$1.00	tr.	15-12-67	15-11-67
Timken Roller Bearing (rg amer.)	$0.45	tr.	8-12-67	20-11-67
Tru-Wall Concrete Forming	$0.03	tr.	30-11-67	16-11-67

cours au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	8	11
Africana	35	45
Advance RL	6	9
Aconic	2	5
Albatros S	25	30
Amal Mng	5	—
Americ	—	25
Amer Chib	2	5
Arnora	—	1½
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	2	4
Bia Neli	6	8
Boma Chib	10	15
Beauport Holding	15	20
Bracemac	11	13
Burrex	11	14
Chibtown	1 10	1 20
Clearwater	—	20
Clero	15	20
Columbia River	30	35
Can Javelin	9½	10
Cuvier	3	5
De Lesseps	75	80
Dasson	—	10
Doral	15	25
Dubuisson	3	5
Ducros	64	74
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Ganda Silver	7	10
Gaspe Copper	45	48
Gaspesia	—	25
Gibson	5	8
Gold Star	—	10
Grt Lakes Nickel	3 90	4 10
Hucamp	40	50
Independent	3	5
Iroquois	10	20
Imperial Minerals	—	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	55	65
Juma	5	8
Kewogama	3	5
Kukatush	8	9
Lake Beaver	15	18
Leeds Metal	10	15
Little Tex	—	10
Lun Echo	30	35
Madex	24	34
Mt. Cartier	37	44
Mariner	25	30
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Milado	—	10
Molybia	20	25
Naganta	12	—
Nat. Malartic	1 35	1 45
New Assoc Dev	6	9
New Baska	17	22
New Insco	17	22
New Lorie	7	9
New Miller	5	8
New Pascalis	28	33
Nipiron	25	35
Norque	5	8
Nouvelle	38	48
Oklend	1	2
Olympius	—	25
Que Explorers	20	25
Quejo	3	6
Ran Lux	—	25
Rand Mal	5	8
Seaway	2	4
Scott Chib	1	2
Scandia Mng	5	15
Starlight	¼	1½
Sullico	4 50	5 50
Thunder Bay	1 10	1 20
Timrod	10	—
Waco Pete	3	8
Watson Lake	1	3
Wm Leys	2	4
Young Dave	14	17

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Bque d'Economie Que	6½	7¼
Bank West	11½	12½
BC Molv	8	8¾
Carrier	7¾	8¼
Chartered Credit	2½	3
Corpex W.	—	0 50
Credit St. L "B"	15½	17
Crown Life	21	23
East C Sav	5	6
Grenache	2 50	3 00
Ind Life	15	17
Income	6½	7½
Int. Systcoms	42	43
Jenkins	16	18
La Prev	15½	17
Les Prevoy	—	7
Lincoln Trust	5	6
Loebs wts	22	—
London Life	44	46
Monarch Life	65	75
NS Trust	47	49
id. 5 pr	47	49
NW Life	6½	8
Pac Gas	14	15
Paco	1 40	1 60
Permealer	16½	17½
Ply Dom	0 15	0 30
Seaboard	6½	8
Simard wts	0 50	—
Supersol	4	5
Soc d'Am et Fld	26½	28
Stabilite	3 25	4 00
Steadman	20	21
Trizec	1 50	1 70
Un Amus	—	24
Un Amus B	—	23
Velcro	57	58
Well Bank	1¼	1⅜
Wind Life	8¼	9

du parquet de la bourse

Virougeuse reprise à Wall Street

Les cours se raffermissent davantage cet après-midi à la **Bourse de Montréal,** notamment ceux des industrielles et des banques. L'indice bancaire s'élève de 2.81 et le combiné gagne 1.20 à 156.02.

Tous les compartiments du marché participent à la hausse. Parmi les principales fluctuations, aux banques, Impériale de Commerce gagne ¾ à 13⅛ et N. Ecosse ½ à 14 ; Royale et celle de Montréal progressent de ¼ chacune.

Inco hausse de 2⅜ à 116¼, à l'instar de la hausse qu'il enregistre à Wall Street. Hudson Bay Mining et Husky Oil gagnent 1 point à 59 et 24 respectivement. Seagrams hausse de 1⅛ à 38⅜ sur un volume de près de 5,000 actions. Alcan est activement recherché et gagne ¼ à 26¼ sur un volume de 13,000 actions.

Les actions 4¾% privilégiées de Canadian Pacific Investments, inscrites ce matin en Bourse, gagnent ½ à 23½. Jamaica Public Service gagne 1 point à 18½. Interntional Utilities ¾ à 39¾ de même que Oshawa "A" à 25. Trans-Canada Pipe Line gagne ⅛ à 28 et les actions privilégiées de Husky Oil haussent de 7¼ à 80¼ sur un volume restreint de 185 actions.

Aux industrielles à la Bourse Canadienne, CDRH (Canadian Dredge) hausse de 1⅛ à $8⅜ et Cassidy's ⅜ à 7½. Dans le groupe minier, Guardian gagne .02 à 62 cents, Baker Talc .02 à 36 cents, St. Lucie Ex. .02 à 15 cents et Merrill Island 14 cents à 1.80. Burnt Hill perd .01 à 72 cents.

* * *

A **Toronto,** le marché est également plus ferme cet après-midi.

Au tableau principal, Inco hausse de 1⅜ à 115¼, la compagnie ayant annoncé une augmentation de ses bénéfices pour les neuf derniers mois. Ingersoll gagne ¾ à 36. Trans-Canada Pipe Line progresse de ⅝ et Auto Electric de ½. Levy Industries perd 1 point à 37⅛.

Aux uraniums, Rio Algom progresse de ⅝ de même que Husky Oil aux pétroles de l'Ouest.

Parmi les spéculatives, Bralorne Pioneer Mines hausse de 19 cents à $1.89 à la suite d'offres d'achat, reçues mardi, de la part de Can-Fer Mines Ltd. de Toronto et de Camp Investments Ltd de Montreal. Northgate gagne 50 cents à 9.65.

* * *

Une vigoureuse reprise est en cours à **Wall Street** aujourd'hui. Le marché est très actif.

Des gains très importants et nombreux sont enregistrés, les haussiers l'emportent sur les baissiers la marge d'environ 9 contre 2.

Maintenant que les élections d'hier sont passées, le marché semble reprendre de la confiance. Les "blue chips", les "glamour stocks" et presque tous les compartiments du marché participent à la hausse.

L'indice des industrielles Dow Jones s'inscrit à 863.21, en hausse de 7.92 mais est quand même un peu moins élevé qu'à la fin de la première heure de la séance.

La moyenne des 60 titres clé de la PA, hausse de 3.1 à 311.3; les industrielles, gagnent 4.8, les chemins de fer 2.2 et les services publics .5.

* * *

LONDRES — La crainte d'un nouveau relèvement du taux d'escompte britannique entraîne un ralentissement de la demande au Stock Exchange et les industrielles accentuent leur mouvement de baisse de la veille. La plupart des vedettes se replient, parfois de façon sensible. Une grande activité règne toutefois aux électriques dans l'attente du résultat de la bataille entre G.E.C. et A.E.I. pour le contrôle de ce dernier groupe.

Les fonds d'Etat britanniques s'effritent encore par endroits dans la crainte d'un relèvement des taux d'intérêt en Grande-Bretagne. Les valeurs européennes sont lourdes, surtout les fonds de placement.

* * *

PARIS — La hausse se poursuit cet après- midi d'une manière sensible. La quasi-totalité des valeurs françaises enregistrent des gains substantiels et l'animation est beaucoup plus grande cette fois-ci, la clientèle semble à nouveau s'intéresser au marché car les ordres sont nombreux. La Bourse de Paris est convaincue, cet après-midi, que Wall Street a maintenant traversé sa crise et qu'il n'y a plus rien à craindre pour le moment de ce côté.

D'autre part, les milieux financiers font valoir que la plupart des valeurs sont encore largement dépréciées et qu'une reprise était annoncée depuis un certain temps.

Bienvenu explique la suspension de BIF DE la Bourse de Toronto

Toronto (PC) — M. Marc Bienvenu, président de British International Finance Canada Ltd., a déclaré hier dans un communiqué qu'une injonction de la Cour suprême de l'Ontario en septembre dernier avait empêché les administrateurs de BIF de fournir à la Bourse de Toronto les renseignements financiers qu'elle demande.

Lundi, la Bourse de Toronto suspendait les transactions sur les actions de BIF et d'une de ses filiales, York Lambton Corp., dans l'attente de la publication de renseignements complets et satisfaisants quant à la situation financière courante et à la clarification du statut de la direction des deux compagnies.

Le juge Neil Fraser avait accordé en septembre une injonction à trois membres du conseil d'administration de BIF qui avait été démis de leur mandat à l'assemblée annuelle de la société en juillet, injonction empêchant le conseil élu à cette assemblée de se réunir ou de voter, et déclarant l'élection nulle et non avenue.

Une action est en cours devant décider s'il faut rendre cette injonction permanente.

La déclaration de M. Bienvenu dit également qu'une demande a été déposée devant la Cour suprême de l'Ontario en vue d'ordonner une assemblée des actionnaires pour élire de nouveaux administrateurs dès que possible.

Le juge Fraser a récemment débouté une motion déposée par deux autres administrateurs de BIF, M. M. R. Jennings et M. J. R. Findley, en vue d'une élection d'administrateurs ordonnée par la Cour.

La Bourse de Toronto veut savoir qui contrôle réellement BIF actuellement, et si M. Bienvenu a souscrit $2,500,000 d'actions de la compagnie, conformément à un accord réalisé quand il avait acquis le contrôle du groupe BIF de M. Sinclair Stevens, de Toronto, en mars dernier.

Selon cet accord, M. Bienvenu effectuait un prêt de $3,000,000 à York Lambton. Cette dernière devait rembourser ce prêt avant le 16 septembre, après quoi M. Bienvenu aurait utilisé une partie de cet argent pour acheter le contrôle des votes de BIF.

Il n'a jamais été annoncé depuis si le prêt avait été remboursé.

La Loi de l'assurance-dépôt

Les banques du Québec ne doivent pas verser doubles dividendes

OTTAWA (PC) — La loi de l'assurance - dépôt au Canada, qui a été adoptée cette année, devra déjà être amendée de façon à éviter aux banques du Québec d'avoir à verser des dividendes doubles.

Présentant le bill en deuxième lecture, hier, au Sénat, le sénateur S.A. Hayden (lib.-Ontario), a déclaré que le nouveau système d'assurance-dépôt en vigueur au Québec oblige toutes les institutions acceptant des sommes en dépôt à verser des dividendes.

L'amendement aura pour but d'exempter les banques et autres institutions à charte nationale établies dans le Québec à verser les dividendes prévus par le plan fédéral. Le Québec est la seule province où le système s'applique.

"L'Ontario, la seule autre province à avoir un système d'assurance-dépôt, a dit M. Hayden, ne tire pas ses dividendes des institutions à charte nationale".

Brooke Bond Canada

Pour l'exercice annuel terminé le 30 juin, les bénéfices nets de la société Brooke Bond Canada Limited, ont atteint $623,-006 contre $621,572 pour l'exercice précédent, mentionne le rapport adressé aux actionnaires.

Ce document ajoute que ce bénéfice ne tient pas compte d'un gain de capital de $336,847 obtenu à la suite de la vente de son usine de Vancouver.

Les ventes de l'exercice